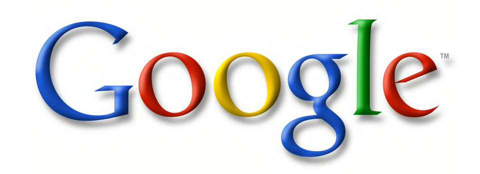

Google







RECHERCHES HISTORIQUES

ET CRITIQUES

SUR LE VÉRITABLE AUTEUR DU LIVRE

DE

L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST.

LOUVAIN
IMPRIMERIE DE VANLINTHOUT ET VANDENZANDE,
IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

RECHERCHES HISTORIQUES

ET CRITIQUES

SUR LE VÉRITABLE AUTEUR DU LIVRE

DE

L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST ;

EXAMEN

DES DROITS DE THOMAS A KEMPIS, DE GERSEN ET DE GERSON, AVEC UNE RÉPONSE AUX DERNIERS ADVERSAIRES DE THOMAS A KEMPIS, MM. NAPIONE, CANCELLIERI, DE GRÉGORY, WEIGL, GENCE, DAUNOU, ONÉSIME LEROY ET THOMASSY ;

Suivi de Documents inédits ;

PAR J.-B. MALOU,

Chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, professeur de théologie et bibliothécaire à l'Université catholique de Louvain, membre de l'Académie de la religion catholique à Rome, et de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire de Flandre.

SECONDE ÉDITION, REVUE ET AUGMENTÉE.

LOUVAIN,

CHEZ FONTEYN, LIBRAIRE.

A PARIS,

CHEZ JACQUES LECOFFRE ET Ce

et

CHEZ BENJAMIN DUPRAT.

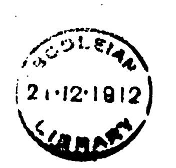
A BONN,

CHEZ ADOLPHE MARCUS ;

A BOIS-LE-DUC,

CHEZ LES FRÈRES VERHOEVEN.

1849.


BODLEIAN
21·12·1912
LIBRARY

PRÉFACE.

La première édition de ces *Recherches*, tirée à un petit nombre d'exemplaires, a été épuisée en six mois.

J'ai consenti à ce qu'on en fît une seconde en ce moment, parce que toutes les corrections que j'avais jugées utiles avaient été annotées sur un exemplaire imprimé, que je pouvais livrer à l'impression sans nouveau travail.

Les deux parties les plus importantes et les plus neuves ont été retouchées, et placées dans un jour nouveau. J'ai développé les motifs que j'avais de repousser le *Manuscrit* et le *Diarium de Advocatis*, que M. De Grégory a produit depuis peu en faveur de Gersen; et j'ai montré d'une manière plus claire et plus précise, que M. Onésyme Leroy ne peut tirer aucun avantage du manuscrit de l'*Internelle consolation* de Valenciennes, en faveur de Gerson.

Ces *Recherches*, telles qu'elles étaient dans la première édition, ont opéré des conversions nombreuses et éclatantes. Un de mes principaux adversaires a déclaré, après les avoir lues, que Gersen et Gerson *y recevaient le coup de grâce.*

D'autres personnes ont manifesté un grand étonnement de ce que l'on eût débattu aussi longtemps une question aussi simple. Elles ont avoué que beaucoup de livres passent pour authentiques dans le monde littéraire, quoiqu'on ne puisse point alléguer pour leur authenticité la dixième partie des preuves alléguées ici pour assurer à Thomas à Kempis l'honneur d'avoir composé le livre de l'*Imitation*. Il en est enfin qui ont bien voulu m'assurer que la controverse était terminée.

Quoiqu'on m'eût proposé quelques objections de détail, je n'ai pas voulu toucher à l'enchaînement de mes preuves, ni donner à mes démonstrations de nouveaux développements. Presque toutes ces difficultés étaient prévues et résolues d'avance, ou négligées comme futiles.

On a cru que j'avais eu tort de fixer le commencement de la controverse à l'année 1615, où Rosweyde défendit les droits de Thomas à Kempis; on m'a opposé l'opinion de Trithème et les éditions du XVe siècle qui portaient le nom de Gerson. — J'ai répliqué qu'avant la discussion qui s'éleva en 1615 entre Rosweyde et Don Cajétan, personne n'avait écrit pour ou contre Thomas à Kempis. Trithème avait émis un doute négatif, dont j'ai montré la valeur dans le texte des *Recherches* (pag. 88), et les imprimeurs avaient suivi aveuglément des manuscrits fautifs. Dans le courant du XVe et du XVIe siècle, on ne rencontre pas les moindres traces d'une *contestation* relative à l'auteur de l'*Imitation*.

On m'a opposé l'édition des œuvres de Thomas à Kempis qui fut imprimée à Utrecht par N. Ketelaer, et G. De Leempt peu d'années après la mort de notre auteur, édition qui ne renferme pas les livres de l'*Imitation*.

Si les adversaires de Thomas à Kempis avaient examiné sans préoccupation un volume de cette édition, ils y auraient lu que l'éditeur n'a voulu donner qu'*un choix* des livres de cet écrivain. Le volume commence ainsi : *Incipit*

tabula diversorum sermonum ac epistolarum devotorumque tractatuum, quos INTER ALIA *ad gloriam et honorem stæ et individuæ Trinitatis, gloriosæque Virginis Mariæ Deigeniticis, compilavit, dictavit, titulisque ac capitibus distinxit devotus ac religiosus vir Frater Thomas Kempis, presbyter, canonicus regularis professus, ac defunctus, in monte stæ Agnetis Virginis ac Martyris, prope Zwollis, diœcesis Trajectensis.* Il est évident que les éditeurs n'ont pas voulu donner une *édition complète* des œuvres de Thomas à Kempis, mais une collection d'œuvres choisies. Ils ont pu omettre l'*Imitation de J.-C.*, parce qu'elle se trouvait entre les mains de tout le monde.

On a refusé à Thomas à Kempis le titre d'auteur de l'*Imitation*, parce qu'on trouve le fond de son livre dans les écrits de ses maîtres. On prétend qu'il n'est que le compilateur de l'*Imitation.*

J'avais prévenu ce doute dans le texte de mes *Recherches*, en montrant d'une part, l'air de famille, et même de fraternité, qui existait entre l'*Imitation* et les livres des Frères de la vie commune, et d'autre part, le caractère d'originalité et de spontanéité qui frappe dans les quatre livres de l'*Imitation.* Certes, si Thomas à Kempis, qui a su s'approprier la doctrine de ses maîtres, et la rédiger d'une manière si lucide et si frappante, que son livre passe pour le plus beau qui soit sorti de la main des hommes, n'est pas l'auteur de l'*Imitation*, parce qu'on trouve le fond de ses pensées dans les écrits de l'école de Ste Agnès, il faut avouer qu'il y a peu d'auteurs dans le monde! N'est-ce pas à lui que l'on doit la forme simple et saisissante que ces doctrines ont revêtues dans l'*Imitation?* Qui oserait entreprendre d'extraire une seconde *Imitation* des œuvres de Gerardus Magnus et de Florentius? Personne au monde ne réussirait dans une semblable entreprise. Qu'on reconnaisse donc ici un génie créateur, et qu'on laisse jouir en paix le bon Thomas à Kempis, de son inimitable *Imitation!*

On a cru aussi que j'avais eu tort de me prononcer aussi positivement en faveur de Thomas à Kempis, tandis que plusieurs savants doutaient encore.

J'ai répondu que l'on ne peut point m'opposer l'autorité des auteurs que je combats, et moins encore les hésitations de ceux qui doutent, et qui par conséquent n'ont aucune opinion. Ce n'est qu'après avoir mûrement pesé les arguments que l'on produit de part et d'autre, que je me suis prononcé. Après cet examen, il m'était impossible d'exprimer un doute que je ne partageais plus.

Enfin un savant écrivain, qui m'a proposé la plupart des difficultés que je viens de résoudre, a dit qu'il pourrait *soutenir* encore aujourd'hui *le doute* sur notre question.

Il n'y a que les arguments tirés des mathématiques, ou des principes métaphysiques, qui ôtent la *faculté du doute*. La solution la plus convaincante, la plus décisive en matière d'histoire et de faits (et telle est la question de l'auteur de l'*Imitation*), n'exclut jamais la possibilité du doute. Tout ce qu'on peut faire en pareille matière c'est d'exclure le doute raisonnable, positif et fondé.

Du reste, il faut convenir que tous les arguments produits en faveur de Thomas à Kempis n'ont pas la même valeur. Les témoins contemporains tranchent la question. Les preuves tirées des manuscrits, des éditions, du contenu du livre, etc., peuvent donner lieu, je le reconnais, à des difficultés de détail, mais par leur nombre et leur ensemble elles n'en forment pas moins une bonne démonstration. Il fallait en tout cas les produire pour donner une idée complète de la controverse, et pour montrer aux Gersénistes qu'ils sont vaincus quel que soit le terrain où ils se placent.

Bruxelles le 2 janvier 1849.

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION.

Pourquoi chercher encore le véritable auteur du livre de l'*Imitation?* Pourquoi ne pas suivre l'excellent avis qu'il nous donne : *Ne cherchez pas qui a dit cela, mais faites attention à ce qui est dit* (lib. I, c. 5)?

C'est là la première question que tout le monde m'adressera en lisant le titre de ces recherches.

Je répondrai sans hésiter que j'ai voulu éclaircir un point intéressant de notre histoire littéraire, et revendiquer pour notre patrie flamande un honneur qu'on s'efforce de lui ravir.

Quoique Xavier de Feller ait écrit en 1775 (15 mars), que la question est jugée depuis longtemps en faveur de Thomas à Kempis au tribunal des vrais savants, plusieurs écrivains modernes ont soutenu avec une incroyable ardeur les droits insoutenables de Gersen et de Gerson. M. De Grégory a même construit un nouveau système de démonstration en faveur du prétendu abbé Bénédictin de Verceil, et M. Onésime Leroy s'est glorifié d'avoir découvert, à Valenciennes, un manuscrit qui assure à jamais le livre de *l'Imitation* au célèbre chancelier de l'Université de Paris.

Au milieu de cette recrudescence de luttes, Thomas à Kempis, le véritable auteur du livre contesté, n'a pas trouvé de défenseur d'office. En voyant l'abandon où on le laissait, je lui ai prêté le faiblesecours de ma plume, bien moins pour mettre à l'abri de toute atteinte ses titres incontestables, que pour satisfaire un certain nombre de mes amis, qui désiraient fixer leur opinion sur ce sujet, sans parcourir les nombreux volumes que cette controverse a enfantés.

A ce premier motif, je dois en ajouter un autre, je veux dire l'acquittement d'une promesse faite il y a six ans.

M. l'abbé Carton, à qui l'histoire de la Flandre doit beaucoup de recherches et de travaux utiles, s'était épris, en 1842, des idées fantastiques de M. Onésime Leroy, qui gratifiait la ville de Bruges de l'honneur d'avoir vu naître le livre de l'*Imitation* dans son sein. Il parut même si convaincu du système de M. Leroy qu'il en publia l'analyse dans les *Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire de la Flandre occidentale,* en 1842, sous ce titre : *Preuves que l'*Imitation de Jésus-Christ *a été composée à Bruges par un doyen de S*[t]*-Donat.* Je ne pus m'empêcher de protester contre les faveurs de M. Leroy, et de critiquer vivement la manière arbitraire dont il nous honorait. M. l'abbé Carton, qui ne cherchait que la vérité, me répondit que la sévérité de ma critique m'obligeait à le réfuter; je voulus bien le croire, et je me trouvai engagé.

Cette discussion paraîtra peu importante aux personnes qui ne s'intéressent ni à notre histoire littéraire, ni aux disputes qui ont passionné une foule de savants; mais elle piquera, je pense, la curiosité des hommes de lettres et des savants, qui ont senti vingt fois leurs idées flotter au milieu des opinions contraires, sans pouvoir adopter avec confiance la seule opinion qui fût vraie.

Si on leur reprochait le temps qu'ils emploieront à par-

courir ces pages, rédigées par nous au temps de nos vacances et dans des moments de loisir, pour nous distraire de travaux plus sérieux, ils pourraient justifier ce délassement en disant à leurs Aristarques: que cette controverse, peu importante par son objet, est devenue importante par le nombre et le savoir des personnages qui y ont pris part. On y a vu intervenir l'Ordre tout entier de Saint-Benoît, avec sa célèbre congrégation de St-Maur, l'Ordre des Chanoines réguliers de St-Augustin de France et d'Allemagne, la Congrégation de l'*Index* de Rome, l'Académie française et le Parlement de Paris... Une pareille querelle n'est pas indigne de fixer pendant quelques heures l'attention d'un ami des lettres.

Voici mon plan.

Dans le premier chapitre, je retracerai l'histoire de la contestation, depuis son origine, en 1604, jusqu'à nos jours; ce chapitre comprendra une bibliographie complète de la controverse dans ces derniers temps.

Dans le second chapitre, j'exposerai les titres positifs, matériels, qui assurent à Thomas à Kempis l'honneur d'avoir composé le livre de l'*Imitation.*

Dans le troisième chapitre, je répondrai aux attaques qui ont été dirigées contre les droits de Thomas à Kempis.

Dans le quatrième chapitre, j'examinerai les droits de Gersen, en ayant égard à la nouvelle théorie de M. De Grégory sur le *Codex* et le *Diarium de Advocatis.*

Dans le cinquième chapitre, je discuterai les droits de Gerson, en prêtant une attention spéciale au parti que l'on a tâché de tirer du livre de l'*Internelle consolation* et du manuscrit de Valenciennes.

J'ajouterai, comme complément à ces recherches :

1° Une biographie contemporaine de Thomas à Kempis et une épitaphe jusqu'ici inédites;

2° Un opuscule flamand inédit de Thomas à Kempis *sur les bons et les mauvais discours*, argument favori des Frères de la viecommune;

3° Un opuscule inédit de Florentius Radewyns, maître de Thomas à Kempis;

4° Le prétendu livre deuxième de l'*Imitation*, publié en 1842, à Göttingue, par M. T.-A. Liebner, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Quedlinbourg.

La première pièce fournira un témoignage précieux en faveur des vertus et des qualités éminentes de Thomas à Kempis; la seconde et la troisième, par le caractère de fraternité qu'elles ont avec le livre de l'*Imitation*, confirmeront tout ce que nous dirons de l'origine et de la source de ce livre admirable; la quatrième fournira au lecteur l'occasion de juger si l'on peut attribuer avec vraisemblance à Thomas à Kempis l'opuscule que MM. Ranke et Liebner ont publié sous son nom.

J'entre en matière sans plus de délai.

Louvain, le 10 février 1848.

RECHERCHES HISTORIQUES

ET CRITIQUES

SUR LE VÉRITABLE AUTEUR DU LIVRE

DE

L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST.

CHAPITRE PREMIER.

RÉSUMÉ HISTORIQUE DE LA CONTROVERSE AGITÉE DEPUIS 250 ANS, SUR LE VÉRITABLE AUTEUR DU LIVRE DE L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST.

Quoique le livre de l'*Imitation de Jésus-Christ* ait été attribué à douze ou quinze auteurs différents, il n'en est que trois dont la cause ait été défendue avec une certaine vraisemblance, à savoir : Thomas à Kempis, Gersen et Gerson.

Pour bien apprécier leurs titres, il est essentiel de connaître sommairement leur vie, et de comparer entre elles, les principales époques de leur existence.

Voici le tableau comparatif des événements les plus remarquables de la vie de Thomas à Kempis et de Gerson, qui furent contemporains.

JEAN LE CHARLIER DE GERSON	Années.	THOMAS A KEMPIS
Naît au village de Jarson, Gerson ou Gersen, au diocèse de Reims, en	1363	
	1379	Naît à Kempen, au diocèse de Cologne.
Bachelier à Paris en	1387	
Chancelier de l'Université de Paris en	1392	
Doyen de St-Donat à Bruges, en	1395	Étudie à Deventer.
	1400	Est reçu dans le monastère de Ste-Agnes près de Zwoll.
Curé et abbé commendataire à St-Jean en Grève, à Paris, en	1405	
	1406	Fait profession entre les mains de son frère Jean.
Envoyé au concile de Pise en	1408	
	1413	Est ordonné prêtre.
	1414	Rédige l'*Imitation*.
Envoyé au concile de Constance,	1415	
Où il défend la congrégation de Windeshem contre Matthieu Grabon.	1416	
Séjourne en Bavière et en Autriche.	1418	
Se retire chez les Célestins de Lyon.	1425	Élu sous-prieur au monastère de Ste Agnès.
Meurt à Lyon, à l'âge de 66 ans.	1429	Fuit la persécution qu'il avait encourue pour avoir observé un interdit du Pape.
	1448	Élu sous-prieur pour la seconde fois.
	1471	Meurt à l'âge de 92 ans. Il survécut donc 42 ans à Gerson.

Les défenseurs de Gersen font naître leur héros dans les premières années du XIIIe siècle ; ils prétendent qu'il fut savant, qu'il entra dans l'Ordre de St-Benoît, et qu'il fut abbé dans le monastère de St-Adré ou de St-Etienne de Verceil, entre les années 1230 et 1245 (1).

(1) M. De Grégory prolonge d'abord la vie de Gersen au delà de l'année 1250 (*Hist.*, t. II. p. 29); ensuite il fixe la mort de Gersen à l'année 1245 (*ibid.* p. 32). Des contradictions de ce genre ne sont pas rares dans cet ouvrage.

Art. 1er.

Origine de la controverse soulevée par les Gersénistes.

Thomas à Kempis fut considéré comme l'auteur du livre de l'*Imitation* pendant les deux siècles qui ont suivi sa mort. Tous les savants sont d'accord sur ce point. Dom Mabillon avoue que le pieux écrivain jouissait encore, en 1651, de la *possession fiduciaire*, qu'on lui avait jadis accordée; et dom Thuillier reconnaît que le *sentiment commun* était prononcé en sa faveur, au temps du père Possevin, c'est-à-dire à l'époque où la controverse naquit (1).

Des doutes vagues sur les droits de Thomas à Kempis avaient été répandus en Italie et en Espagne dès les premières années du XVIIe siècle. Dom Pedro Manriquez, dans sa *Préparation à l'administration du sacrement de la pénitence*, publiée en espagnol, à Milan, l'an 1604 (2), avait fait observer que les *Conférences aux Toulousains*, attribuées à saint Bonaventure, renferment plusieurs citations étendues du livre de l'*Imitation*. Comme ce saint Docteur mourut en 1273, plus d'un siècle avant la naissance de Thomas à Kempis, on ne pouvait plus, en supposant les conférences authentiques, reconnaître ce dernier écrivain comme le véritable auteur du livre en litige.

Il est prouvé aujourd'hui que les *Conférences aux Tou-*

(1) *Histoire de la contestation sur l'auteur de l'Imitation*, parmi les *Œuvres posthumes* de Mabillon, t. I. p. 4. Paris, 1724.

(2) Amort, dans sa *Plena et succincta informatio de statu totius controversiae, quae de authore libelli De Imitatione Christi... agitatur*, p. 27, dit que D. Cajétan attribue à tort l'*Appareios para administrar el sacramento de la penitentia*, à Pierre Manriquez. Il assure que cet ouvrage a été composé par le P. Creswell, de la Compagnie de Jésus, anglais de naissance, ou par le P. Guillaume Batteus, irlandais, prêtre de la même Compagnie. Les auteurs postérieurs à Amort n'en ont pas moins attribué le livre à Manriquez.

lousains ont été compilées par un auteur postérieur à saint Bonaventure. Ce fait ne fut pas reconnu d'abord. Le doute émis se propagea donc en Italie, et il préoccupait encore l'esprit des savants, lorsque le père Rossignoli, de la Compagnie de Jésus, découvrit, dans la maison de la Société à Arône, près de Milan, un ancien manuscrit de l'*Imitation*, sans date, intitulé : *Incipiunt capitula primi libri abbatis Johannis Gesen, de Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi.* On lisait à la fin du volume : *Explicit liber quartus et ultimus abbatis Johannis Gersen de sacramento altaris* (1).

Comme cette maison avait appartenu jadis à l'Ordre de St-Benoît, le père Rossignoli crut posséder un volume de l'ancienne bibliothèque des Bénédictins, qui lui révélait tout à coup le véritable auteur du précieux livre de l'*Imitation.* Fier de sa prétendue découverte, il se hâta de la communiquer aux pères Possevin et Bellarmin qui, sans examiner ses preuves, ni contester ses conjectures, le félicitèrent du succès qu'il semblait avoir obtenu. On sut plus tard que ce manuscrit n'avait jamais appartenu aux Bénédictins d'Arône. Le père Maggioli, en entrant dans la Compagnie de Jésus, l'avait apporté de Gênes, l'année 1579, longtemps après la suppression de la maison Bénédictine.

Dès que le père Rosweyde, alors à Anvers, eut connaissance de l'aventure du père Rossignoli, il écrivit à ses confrères d'Italie pour leur prouver sommairement que les droits de Thomas à Kempis étaient incontestables, et que la prétendue découverte d'Arône n'était d'aucune valeur. Sa lettre, écrite en 1615 (2), arriva trop tard à Rome pour prévenir une discussion qui devait durer plus de deux siècles.

(1) Voy. De Grégory, *Hist. du livre de l'Imitation*, t. II, p. 8 et 11. Paris, 1843.

(2) D. Cajétan l'a reproduite en partie dans la préface de sa première édition de l'*Imitation*, p. 6. Romæ, 1616. Je ne l'ai pas trouvée ailleurs.

Dom Constantin Cajétan, religieux Bénédictin de la congrégation du Mont-Cassin, abbé de Baronte et secrétaire de Paul V, ne pouvait souffrir qu'une aussi belle occasion d'enrichir le catalogue des écrivains de son Ordre lui échappât. Il était alors à la recherche de toutes les gloires de la famille de saint Benoît; il y agrégeait depuis plusieurs années tous les saints, tous les évêques, tous les auteurs distingués, dont les faits et gestes donnaient la moindre prise à ses conjectures. C'était peu de chose pour lui de compter saint Grégoire-le-Grand parmi les disciples de saint Benoît (1); il fit de saint Thomas d'Aquin un novice Bénédictin (2); il soutint hardiment que saint Ignace de Loyola

(1) Le cardinal Baronius a tâché de prouver, dans ses *Annales*, ad. an. 581, n. 8, t. X, p. 366, éd. Mansi, que saint Grégoire-le-Grand n'a jamais appartenu à l'Ordre de St-Benoit; il a développé ses preuves dans un opuscule pseudonyme intitulé : *Apologeticus liber Antonii Gallonii Congreg. Oratorii presbyteri, pro assertis in Annal. eccles. de monachatu S. Gregorii papae, adversus D. Constantinum Bellotum, monachum Cassinensem*, etc. 4°. Romæ, 1604. Le P. Van den Zype, prieur du monastère de St-Jean, à Ypres, répondit à Baronius par un opuscule intitulé : *S. Gregorius magnus, ecclesiae doctor, primus ejus nominis pontifex romanus, ex nobilissima et antiquissima in ecclesia Dei familia Benedictina oriundus*, etc., auctore D. Henrico Van den Zype, S.-T. Baccal. priore monasterii S^ti^-Joannis in Monte, Ipras translati. 18°, Ipris, ex typographia Franc. Belletti, 1610. Dom Constantin Cajétan, qui s'intitulait *Vindex Benedictinus*, publia un autre plaidoyer en faveur de son Ordre; il l'intitula : *De S. Gregoiri Magni, ejusque discipulorum monachatu Benedictino*, etc. 4°. Salisburgi, 1620. Sainte Marte, dans la vie de saint Grégoire (*Operum* t. IV, p. 206), soutient l'opinion de Cajétan, qui repose cette fois sur une tradition respectable de l'Ordre de St-Benoît.

(2) « Angelicum illud lumen, Thomas Aquinas, doctoribus Benedictinis non abs re adscribendus venit.» Praef. op. *De religiosa S. Ignatii per Patres Benedictinos institutione.* Avant Cajétan, le père M.-A. Scipio avait avancé la même fable dans ses *Elogia abbatum monasterii Cassinensis.* Nap. 1640. Ange De Nuce la mit de nouveau au jour dans une dissertation anonyme *De Monachatu Benedictino D. Thomae Aquinatis apud Cassinenses, antequam ad Dominicanum Praedicatorum Ordinem se transferret.* Venetiis. 1724. On lui répondit par une dissertation intitulée : *De fabula Monachatus Be-*

avait été formé par des religieux de son Ordre, et que le livre si fameux des *Exercices spirituels*, n'était qu'une pâle copie de l'*Exercitatorium spirituale* de Jacques de Cisneros, un de ses confrères d'Espagne (1). Dom Cajétan poussait le zèle en cette matière jusqu'au ridicule. On raconte de lui, qu'ayant trouvé un jour dans l'église de S[t]-Sébastien à Rome, un ancien monument qui représen-

nedictini D. Thomae Aquinatis, etc. Cependant Gattula ne put résister à la tentation de soutenir l'opinion de D. Cajétan, dans son histoire latine du Mont-Cassin, publiée à Venise en 1733. O.-J.-F.-B.-M. De Rubeis, dans ses *Dissertationes criticae et apologeticae, De gestis et scriptis ac doctrina S. Thomae Aquinatis,* dissert. I, p. 1. Venet., 1750, renverse de fond en comble la prétention des Bénédictins. Le P. Touron, dans sa *Vie de saint Thomas d'Aquin*, chap. 4, p. 10., Paris, 1740, prouve en peu de mots que jamais le docteur Angélique n'a pris un engagement au Mont-Cassin, et qu'il n'a même pas été offert au monastère par ses parents.

(1) D. Cajétan a consigné cette découverte dans un petit volume intitulé : *De religiosa S. Ignatii, sive Enneconis, fundatoris Societatis Jesu, per Patres Benedictinos institutione; deque libello Exercitiorum ejusdem, ab Exercitatorio venerabilis servi Dei Garciae Cisneri, abbatis Benedictini, magna ex parte desumpto, Constantini abbatis Cajetani, vindicis Benedictini libri II.* Venetiis, 1641. Les fables que dom Cajétan a rassemblées dans cet opuscule ont été très-bien réfutées dans l'ouvrage suivant : *Joannis Rho, Mediolanensis, e Soc. Jesu, Achates ad D. Const. Cajetanum... adversus ineptias et malignitatem libelli pseudo-constantiniani, de S. Ignatii institutione atque Exercitiis.* Lugduni, 1644. Le P. Rho feint de croire qu'un ennemi de la Compagnie s'est emparé du nom de Cajétan malgré lui, pour soutenir ces paradoxes. J'ai sous les yeux la première édition de l'ouvrage de Garcia de Cisneros, imprimée à Paris en 1511, sous ce titre : *Tractatus directorii horarum canonicarum, et exercitatorii vitae spiritualis* (99 folios, ou 198 pages in-24, sans la table, en caractères gothiques), et l'édition qui en a été donnée à Salamanque, en 1712, par Emmanuel Navarro (298 pages in-18, et le *Directorium horarc.an.*, 54 pages), avec la vie de Garcia De Cisneros en espagnol (120 pages), et un abrégé de l'*Exercitatorium* dans la même langue (141 pages). Je puis affirmer qu'il n'y a de commun entre ce livre et l'œuvre de saint Ignace que le nom de l'ouvrage et quelques idées générales qui se trouvent dans tous les livres ascétiques. On ne rencontre dans l'*Exercitatorium* aucune trace des idées fondamentales des *Exercices spirituels.* Ainsi le plan général et ses principales divisions, l'ordre et l'enchaînement des matières, les règles pour l'élection et pour le discernement des esprits, les

tait la sainte Vierge, placée entre saint Marc et saint Marcellin, martyrs, il s'imagina que la sainte Vierge était saint Benoît, et que les deux martyrs étaient saint Pierre et saint Paul. Il fit ausssitôt graver le monument en changeant le voile de Marie en un froc de Bénédictin, et en substituant aux armures dont les martyrs étaient couverts, les habits et les attributs de saint Pierre et de saint Paul, dans le seul but d'associer son saint fondateur à la gloire des apôtres (1).

C'est dans de pareilles dispositions d'esprit que se trouvait le savant Bénédictin, lorsqu'il apprit que le P. Rossignoli venait de découvrir, dans une ancienne maison Bénédictine, un manuscrit qui attribuait le livre de l'*Imitation* à un *abbé* nommé *Jean Gesen* et *Gersen*. A cette nouvelle, il ne se posséda plus. Cet abbé ne pouvait être, selon lui, qu'un enfant de saint Benoît; l'*Imitation* revenait de plein droit à sa congrégation; la conquête était magnifique, éblouissante.

Sans perdre un instant, dom Cajétan se procura le manuscrit d'Arône; il le mit sous presse et le publia à Rome

degrés de l'humilité et les différentes formes d'oraison, qui font le mérite réel des *Exercices spirituels*, ne figurent pas dans l'ouvrage de Garcia de Cisneros. Le livre de cet écrivain, qui n'est pas sans mérite, est calqué sur le plan vulgaire des trois voies de la perfection, la purgative, l'illuminative et l'unitive, qui conduisent à la parfaite union avec Dieu. En attribuant les *Exercices spirituels* de S[t] Ignace à G. De Cisneros D. Cajétan nous fournit une nouvelle preuve de son génie inventif, qui mérite ici une sérieuse attention.

(1) Voy. De Boissy, *La contestation touchant l'auteur de l'Imitation*, etc., préface. Baronius se plaint de cette singulière manie de D. Cajétan, dans ses *Annales*, an. 494, n. 77 et 78, t. VIII, p. 584, où il le range parmi ces écrivains, *qui nimio Ordinis, sub quo profitentur, amore, nullum habentes delectum, quoscumque repererint doctrina vel sanctitate claros, eosdem sub S. Benedicti regulam constituunt professores*. Philippe Chifflet, dans sa première lettre touchant le véritable auteur de l'*Imitation*, dit que D. Cajétan fut reconnu pour un homme *prêt à tout gaster par ses impostures et phantaisies extravagantes*, p. 19. Voy. le n° 1580 de la bibliothèque Van Hulthem, aujourd'hui à la bibliothèque royale de Bruxelles.

en 1616, sous ce titre : *Venerabilis viri Joannis Gessen, abbatis Ordinis S^ti Benedicti, de Imitatione libri quatuor...* Le manuscrit portait simplement le nom de Jean Gesen, Gessen et Gersen ; dom Cajétan gratifia l'auteur du nom de *vénérable ;* il en fit un religieux *Bénédictin*, selon sa louable habitude ; il poussa la fiction plus loin encore. Sans preuves ni motifs, il osa dire que le manuscrit était écrit de la main même de l'auteur (1), ou du moins dicté par lui ; que Gessen appartenait à une famille noble de Milan, appelée *Gessen* ou *de Gessate*, famille dont l'habitation, voisine au monastère de St-Pierre, portait encore le nom de l'auteur retrouvé. Afin que rien ne manquât à la fable, il assigna à cette famille une magnifique villa dans les environs de Milan.

On ne pouvait être ni plus généreux, ni plus précis. Mais, hélas ! une pareille fiction ne pouvait vivre longtemps. Tout le monde apprit bientôt que Milan ne possédait ni maison, ni villa, ni famille du nom de Gessen, et le roman s'évanouit. Dom Cajétan lui-même eut quelque honte de sa témérité. Dans sa seconde édition de 1618, il supprima ces détails fabuleux ; mais sans revenir à la vérité historique. A ses premières inventions, il substitua des inventions nouvelles. Il avait découvert entre temps à Gênes un exemplaire du livre de l'*Imitation*, imprimé à Venise en 1501 ; sur ce volume une main inconnue avait tracé cette note : *Hunc librum non compilavit Johannes Gerson, sed D. Johannes abbas Vercellensis, ut habetur usque hodie propria manu scriptus in eadem abbatia* (2). C'en fut assez pour créer Ges-

(1) « Gessen abbatis manu exaratum, » p. 15, éd. 1616.

(2) Voy. De Grég., *Hist. du livre de l'Imit.*, t. II, p. 47. L'édition de 1501 porte cette épigraphe : *De Imitatione Christi, libri IV, Joannis Gersen cancellarii parisiensis.* L'auteur de la note manuscrite comprit bien que l'éditeur, dans l'inscription imprimée, désignait *Gerson*, quoiqu'il l'appelât *Gersen*, et il se garda de dire que *l'abbé Jean de Verceil*, dont il parlait, s'appelait *Gersen*. Mais ce qu'il ignorait, D. Cajétan le sut par inspiration.

sen *abbé de Verceil.* Du moment où l'abbé Jean devenait abbé de Verceil, il acquérait le droit de bourgeoisie en Italie. Cajétan, sans produire aucun document, affirma qu'il était Italien, *Gersen italum :* il avait *hésité* d'abord *sur* le nom à donner à son héros. La première édition fut imprimée sous le nom de *Gessen*; le nom de *Gersen*, qui se trouve à la fin du manuscrit d'Arône, ne fut inséré que dans la préface en forme de variante (1). Dans la seconde édition, le nouvel auteur fut définitivement baptisé du nom de *Gersen*, qu'il a retenu jusqu'à nos jours.

Plus tard, l'abbé Jean, devint *Jean de Canabaco*, grâce à un manuscrit de l'*Imitation* qui portait ce nom (2). Par l'effet d'une méprise, on le créa ensuite docteur en droit canon (3). A défaut d'œuvres authentiques, on lui attribua un livre anonyme *De professione religiosorum*, publié par dom Pez (4) : on vanta son savoir ; on nomma ses disciples et ses maîtres ; son dernier défenseur demande sérieusement sa canonisation (5).

(1) Voy. page 14 de la 1re édition.

(2) Le MS. connu sous le nom de Braschianus et d'Allatianus.

(3) Olivier Légipont, le Mabillon de l'Allemagne, écrivit dans son *Hist. littér. de l'ordre de St.-Benoît*, part. III, p. 553, en parlant de la bibliothèque du monastère de Schyr : « Memorandus omnino venit liber in-4° omnibus vetutissimae editionis caracteribus vestitus, sine loco et anno, typis gothicis impressus, complectens *Sermones, seu Vademecum fratris Johannis Decretorum doctoris, et abbatis* VERCELLENSIS, *de tempore et de Sanctis...* Authorem hujus operis, eumdem esse credimus cum JOANNE GERSEN Vercellensi abbate, librorum de Imitatione Christi genuino parente. » Cette observation a suffi pour que les Gersénistes accordassent à leur héros la qualité de *docteur en droit canon.* Lorsqu'on examina, avec plus d'attention, le volume indiqué, on y lut : «*Incipit Vademecum fratris Johannis Decretorum doctoris et abbatis* VINCELLENSIS, *de collationibus dominicis et festivis.* » L'abbaye de Vincelles est un monastère de Bourgogne et non pas d'Italie. Depuis lors, l'abbé Jean Gersen perdit son titre de docteur en droit canon. Voy. *Joan. de Canabaco, ex comitibus de Canabaco*, etc., p. 48-54.

(4) *Thesaur. noviss. Anecdot.*, t. I, p. 80. — DeGrégory, *Hist. du livre de l'Imit.*, t. II, p. 34.

(5) M. DeGrégory, *Hist. du livre de l'Imit.*, t. I, p. 301. Bucelin, dans son

Voilà la première origine de cette fameuse controverse, qui a enfanté tant de volumes, et fatigué tant de savants. Si les religieux de l'Ordre de St-Benoît s'étaient moqués de dom Cajétan au lieu de prendre ses fables au sérieux, cette controverse n'eût jamais existé. Mais le sort en était jeté; on regarda la prétendue découverte comme une bonne fortune pour l'Ordre, et dès lors les arguments triomphants que le père Rosweyde produisit en 1617, furent considérés comme non avenus (1). On encouragea si bien dom Cajétan, déjà très-belliqueux de sa nature, que cet écrivain persista dans ses démonstrations fabuleuses, et qu'il tâcha même de les étendre et de les confirmer en 1618, dans la seconde édition de sa préface (2). On lui opposa, en 1621, une nouvelle édition des *Vindiciæ Kempenses* de Rosweyde, et, en 1626, une série de témoignages tirés des meilleurs manuscrits en faveur de Thomas à Kempis (3). Mais tous ces efforts devaient échouer contre son invincible courage.

Dom Cajétan remuait ciel et terre pour faire prévaloir son opinion. Ce fut pour lui une insigne victoire que d'avoir obtenu en 1638, de la Congrégation de l'*Index*, la PERMISSION d'imprimer l'*Imitation* sous le nom de Gersen (4). Sa joie fut plus grande encore lorsqu'il vit, cette année

Menologium Benedictinum, avait déjà inséré le nom du *Bienheureux Gersen* au cinq des calendes de décembre.

(1) *Vindicae Kempenses pro libello Thomae a Kempis, de Imitatione Christi, adversus Constantinum Cajetanum abbatem S. Baronti.* Antv., 1617, 128 p. in-12, à la suite de la belle *Imitation* imprimée cette année par Balthasar et Jean Moretus.

(2) *Domni Constantini Cajetani, pro Joanne Gersen, abbate Vercellensi, librorum de Imitatione Christi auctore, concertatio, priore editione auctior; accessit apologetica ejusdem responsio, adversus Herib. Rosweydum, S. J. Presb.* 1618.

(3) *Certissima testimonia quibus Thomas a Kempis auctor asseritur librorum* DE IMITATIONE CHRISTI, 7 pages in-12, reproduites par Bollandus dans son édition Elzévirienne de 1630.

(4) Voy. De Grégory, t. II, p. 53.

même, dom Valgrave, Bénédictin anglais, prendre hautement sa défense, et attaquer ses adversaires (1). Mais il fut très-surpris de rencontrer à l'instant trois adversaires redoutables dans la personne des pères Fronteau (2) et Simon Werlin (3), chanoines réguliers de S[t]-Augustin, confrères de Thomas à Kempis, auxquels se joignit Thomas Carré, directeur des religieuses anglaises de Paris (4).

Deux Ordres puissants, les Bénédictins et les chanoines réguliers de S[t]-Augustin, croyaient leur honneur engagé dans cette querelle, lorsque le cardinal de Richelieu fit faire, à l'imprimerie royale du Louvre, une édition de luxe du livre de l'*Imitation.* Les deux partis songèrent à exploiter cette publication. Les Bénédictins adressèrent au cardinal une humble supplique, afin qu'il daignât adopter Gersen; les chanoines réguliers firent valoir les droits de leur confrère. Charles Labbé, chargé par Richelieu de discuter cette grave question, eut la malencontreuse idée de proposer un troisième candidat, le chancelier Gerson... C'était à ne s'y plus entendre... Le cardinal ayant perdu tout espoir de mettre les parties d'accord, ordonna de publier le volume *sans non d'auteur* (5). Il voulait par cette mesure laisser la question intacte; mais on ne lui permit pas de

(1) Franc. Valgravi *Animadversiones apolegeticae ad titulum et textum quatuor librorum de Imitatione Christi,* 77 pages in-12. Paris, 1638. Il tâche d'affaiblir les *témoignages* produits par Rosweyde.

(2) *Thomas a Kempis Vindicatus per unum e canonicis regularibus Ord. S. Aug. Congreg. Gallicanae.* Paris. 1641, 117 pag. in-8°; iterum, Paris. 1649.

(3) Sim. Werlini, can. reg. Ord. S. Aug. præpositi Diessensis, *Vindiciae novae Kempenses, contra Fr. Valgravium.* Monachii, 1641.

(4) *The Following of Christ,* etc., *reviewed,* etc., by M. C. (Carré)... Paris, 1641. Dans la préface de cette seconde édition de la traduction de l'*Imitation*, M. Carré tâche de prouver que Th. à Kempis est indubitablement l'auteur de ce livre. Ses réflexions ont été traduites et publiées à Paris en 1644, à la tête d'une traduction française de l'*Imitation.*

(5) Ce magnifique volume parut en 1640.

demeurer indifférent. On trouva jusque dans son silence un moyen de perpétuer les querelles. Dom Valgrave soutint sérieusement que la réserve de l'imprimerie royale enlevait à Thomas à Kempis *sa possession* (1), et dom Cajétan, convaincu de la même opinion, entonna un nouveau chant de victoire (2).

Ce cri eut du retentissement en Allemagne, où Thomas Mezler, Bénédictin de Zwifhalten, prêta à Gersen le poids de son autorité (3) ; mais il n'empêcha pas le savant Philippe Chifflet de se prononcer en faveur de Thomas à Kempis (4). L'année 1647, Simon Werlin reparut dans l'arène avec son *Rosweydus redivivus* (5), qui fut le précurseur des combats les plus rudes de cette guerre.

Pendant les années 1649 à 1652, il y eut une mêlée générale. Le P. Fronteau ouvrit le feu par son *Thomas a Kempis vindicatus* (6), excellent résumé des arguments produits jusqu'alors. Dom Quatremaire, Bénédictin, lui répondit sans délai par une longue amplification des arguments de dom Cajétan (7). Le fameux De Launoy prêta aux Bénédictins

(1) *Animadvers. apologet.*, p. 156 : « Thomas a possessione dejectus est. »

(2) « Hoc quid aliud, quaeso, fuit, quam possessionem improbam decernere, tamdiu male usurpatam. » Voy. *Responsio apologetica, pro magno Dei servo* Jo. Gersen, abbate, et italo-benedictino, *germano auctore librorum quatuor de Imitatione Christi, adversum vindicias Kempenses Heriberti Rosweydi*, p. 56. Romae, 1644. C'est la troisième édition augmentée de sa préface de 1616, qu'il intitule aussi : *Gersen restitutus.*

(3) Th. Mezleri, monach. Swifaltens., *Epist. dedicatoria ad R. P. Udalric.* abb., scripta die 4 Augusti 1645, à la tête de sa traduction en vers, reproduite à Bruxelles en 1649.

(4) Dans l'avis au lecteur, de son éd. française de l'*Imitation*, Anvers, 1646, et dans *Deux lettres touchant la question du véritable auteur de l'Imitation.*

(5) *Rosweydus redivivus, id est, Vindiciae vindiciarum Kempensium, adversus Fr. Valgravium et Const. Cajetan.* Colon. Agrip., 1649. Scripta an 1647.

(6) *Th. a Kemp. vindicatus per R. P. Joan. Frontonem*, 99 pag., dans l'édition de l'*Imitation* publiée en 1649.

(7) *Joannes Gersen, abbas Vercellensis. Ord. S. Bened., librorum de Imit.*

le secours de ses arguments négatifs, qu'il développa en plusieurs liv: ·ts, bien peu intéressants aujourd'hui (1). La question était toute brûlante en France, lorsque le P. George Héser, de la Compagnie de Jésus, vint du fond de l'Allemagne se précipiter sur les adversaires de Thomas à Kempis, armé de sa *Dioptra Kempensis*, de sa *Réponse à la dernière attaque de Cajétan*, et d'un *Avertissement aux pseudo-Gersénistes*, tiré du catalogue authentique des œuvres de Thomas (2).

Dom Valgrave revint aussitôt à l'idée favorite des Gersénistes ; il tâcha de prouver que l'*Imitation* est antérieure à Thomas à Kempis (3); mais le P. Fronteau, armé des arguments des PP. Rosweyde et Héser, n'eut aucune peine à repousser ses attaques (4); il répliqua en même temps à dom Quatremaire et à M. De Launoy, qui ripostèrent la même année, 1650, sans produire d'arguments nouveaux.

Le P. Héser, fier de ses triomphes, publia, en 1651, un

Christi, contra Th. a Kempis vindicatum J. Frontaei, author assertus a D. Rob. Quatremaires, mon. Bened. Cong. S. Mauri. Paris, 1649, 223 pages.

(1) *Dissert. continens judicium de auctore librorum de Imitatione Christi*, auct. J. De Launoy. Paris, 1649, 45 pag., éd. 2e, 1650, 53 pag.

(2) *Dioptra Kempensis, qua Thom. a Kemp. demonstratur verus auctor lib. IV de Imit. Christi*, 32, Ingolst., 1650. *Summula apparatui Constantini Cajetani abb. ad Joan. Gersen restitutum opposita.* Ibid. *Praemonitio nova adversus pseudo-Gersenistas, cum indice operum omnium Thomae a Kemp.* Ibid., réimprimé à Paris en 1651, par Naudé.

(3) *Argument. chronol. contra Kempensem, quo Thomas a Kempis, non fuisse, nec esse potuisse auctorem lib. de Imit., adversus Joan. Frontonis* Thomam a K. vindicatum, *demonstratur*. Paris, 1650, 180 pag.

(4) *Refutatio eorum quae contra Thomae Kemp. vindicias scripsere R. Quatremaire, et D. De Launoy, etc., et sustinetur evictio fraudis qua nonnulli usi hoc opus cuidam ignoto J. Gerseni concessere*, in-8°. Paris, 1650, 110 p. La même année Launoy donna la 3me et la 4me édition, augmentées de sa dissertation précédente; D. Quatremaire donna son *J. Gersen, abb. Vercel. Ord. S. Bened. auctor libr. de Imit. Chr. iterum assertus, contra refutationem P. Fronteau*, in-8°. Paris, 1650, 228 pag.

Lexique fort curieux des *idiotismes flamands* que renferme le livre de l'*Imitation* (1), une suite de témoignages favorables à Thomas à Kempis et une liste des écrivains qui avaient soutenu sa cause (2). On vit éclore en même temps le *Thomas a Kempis a se ipso restitutus*, par Thomas Carré (3), qui, le premier, présenta au public un parallèle remarquable des pensées et des expressions que l'on rencontre dans les œuvres incontestées de Thomas à Kempis et dans le livre de l'*Imitation*.

Une querelle assez plaisante vint interrompre ces sérieux débats. Gabriel Naudé, médecin érudit, qui avait fréquenté dom Cajétan à Rome, accusa très-vivement ce religieux d'avoir altéré les manuscrits de l'*Imitation* pour étayer sa cause. Les Bénédictins français, irrités de ce procédé, maltraitèrent cruellement Naudé dans leurs écrits. Celui-ci, irrité à son tour, présenta, le 17 août 1650, au Parlement de Paris, une requête dans le but de faire saisir les écrits de dom Valgrave et de dom Quatremaire, qui l'avaient outragé. Le parlement autorisa la saisie, qui eut lieu.

Mais dom Roussel et dom Quatremaire portèrent aussitôt plainte au Parlement, des *calomnies atroces* et *des injures scandaleuses* dont Naudé s'était rendu coupable envers dom Cajétan et tout l'Ordre de St-Benoît. Ce médecin mal avisé avait osé dire que dom Cajétan était un *homme rabougri*. L'expression parut infâme aux Bénédictins; l'étymologie du

(1) *Lexicon Germanico-Thomaeum*, in-18°. Ingolstadt, 1651, et *Septuaginta Palmae in laudem librorum Th. a K.* Ibid., 1651.

(2) *Bibliographia Kempensis, sive eorum qui dissert. aut libris editis Thomae Kemp. causam adversùs Gersenistas tuendam susceperunt, syllabus alter*, publiée par Naudé. Voy. Niceron, *Mémoires*, etc., t. IX, p. 98 et 102-106.

(3) *Thomas a Kempis a seipso restitutus, una cum repetitionibus Thomae Carraei, qui sanctimonialibus Anglis Parisiensibus, a sacris confessionibus est*, etc. Paris, 1651, 96 pag. Ce petit volume est un des plus exacts et des plus curieux que la controverse ait produits.

mot fut discutée ; l'Académie française dut intervenir, et intervint pour déclarer que cette expression signifiait seulement un *homme contrefait* (1). Entre temps, les *factum*, farcis d'injures et de personnalités, se multipliaient à l'envi. Ce ne fut qu'après deux années de procédures, le 12 février 1652, que le Parlement ordonna de supprimer de part et d'autres les injures échangées, donna mainlevée aux Bénédictins pour les livres saisis, et prononçant sur le fond, *défendit d'imprimer l'Imitation sous le nom de Gersen*, et *permit* aux Chanoines réguliers de l'imprimer sous le nom de Thomas à Kempis (2).

Comme dom Cajétan s'était prévalu du silence de Richelieu, qui ne prouvait rien dans cette controverse littéraire, les Chanoines réguliers se prévalurent de la sentence du Parlement. Ce fut une faiblesse d'autant plus excusable qu'ils avaient évidemment le bon droit de leur côté. Du reste, ils n'abandonnèrent pas les arguments solides que leurs devanciers avaient produits. Après que le P. Desnos, chanoine de Ste-Geneviève, eut chanté le triomphe de Thomas à Kempis (3), le P. de Boissy, de la même congrégation, publia un excellent plaidoyer, pour convaincre ceux qui ne croyaient pas à l'infaillibilité du Parlement en ces matières (4).

(1) Voy. *Les sentiments de l'Académie française sur la signification du mot* RABOUGRY, *recueillis des lettres de deux académistes, écrites au sieur Naudé*, à la suite des lettres de Ph. Chifflet, pag. 27, dans le n. 1580 de la Biblioth. roy. de Brux., fonds Van Hulthem.

(2) D. Thuillier donne les détails de ce procès, dans son *Hist. de la contestation sur l'auteur de l'Imitation de J.-C.* Voy. aussi les pièces du procès énumérées par Barbier, dans le *Catalogue chronologique des ouvrages imprimés, relatifs à la contestation sur l'auteur de l'Imitation de J.-C.* p. 170. Paris, 1812, et de Grégory, *Hist.*, t. II, p. 200.

(3) *Thomae a K... pro recuperato de Imitatione Christi aureo libro, Triumphus de adversariis*, etc. auct. P. Nic. Desnos. in-4°. Niverni, 1652.

(4) *La contestation touchant l'auteur de l'Imitation de J.-C. rendue mani-*

Du reste, pendant ce procès, la guerre n'avait pas été interrompue. En 1651, Naudé avait reproduit, sous différentes formes, une partie des arguments de Carré (1); le P. Raynaud, de la Compagnie de Jésus, avait proposé deux arguments nouveaux (2); le premier est tiré de la ressemblance parfaite du livre de l'*Imitation* avec les écrits des membres de la congrégation de Windesem, à laquelle Thomas appartenait. Le second est tiré de l'emploi des mots *devoti* et *devotio*, qui étaient très-usités dans l'école de Gérard Groot et de Florentius, et qui étaient peu usités ailleurs.

Pour arrêter les Gersénistes qui invoquaient sans cesse, comme une autorité décisive, le témoignage des PP. Possevin, Bellarmin et Sirmond, on leur opposa, en 1652, le triple témoignage d'Holstenius, d'Allatius et de Camille de Capoue, Bénédictin, qui leur étaient positivement contraires (3). Cet acharnement des défenseurs de Thomas à Kempis, joint à la respectable autorité du Parlement, parut atterrer les Gersénistes, qui, après ces coups, gardèrent le silence pendant vingt ans.

Ils étaient battus, mais non convertis. La trêve fut con-

feste par l'opposition de toutes les preuves proposées par les Bénédictins et les Chanoines réguliers, etc., in-4°. Paris, 1652, 240 pag.

(1) *Velitatio prima Kempensis adversus J. De Launoy*, in-8°. Paris, 1651, 27 pag. — *Causae Kempensis conjectio pro curia romana*, etc. Paris, 1651, 199 pag. Voy. Niceron, *Mémoires*, etc., loc. cit.

(2) *Argumenta duo nova, primum Theophyli Eustachii, a similitudine quam habent lib. IV de Imit. Christi, cum aliis Canonicorum regularium spiritualibus libris; alterum J. Frontonis, a frequenti in iisdem libris* vitae communis *et* devotorum *facta mentione, quibus demonstratur adversus Pseudo-Gersenistas Thomam Kemp. verum esse auctorem librorum de Imit. Chr.* Paris, 1651, 44 pag., publié par Naudé.

(3) *Testimonium triplex Lucae Holstenii, Leonis Allatii, Cam. de Capua, Benedictini*, ab Ant. Payen, advocato in curia romana celebrr. litteris consignatum, in-8°. Paris, 1652, 32 pag., publié par Naudé.

sacrée à la recherche des manuscrits du livre de l'*Imitation*. Comme il était impossible de prouver l'existence de Gersen par des monuments historiques, les Bénédictins feignirent de mépriser ce genre de preuves. Ils prétendirent que l'issue du procès dépendait désormais de l'antiquité des livres manuscrits que l'on pourrait produire. Ce principe, qui n'était au fond qu'une ruse de guerre, se rattachait aux études de prédilection de l'Ordre. La congrégation de Saint-Maur venait de se consacrer à la recherche et à l'étude des manuscrits , pour donner des éditions correctes des SS. Pères; elle se persuada donc facilement que la controverse relative à l'auteur de l'*Imitation* dépendait du jugement que l'on porterait sur les manuscrits. Les Bénédictins se livrèrent aux recherches les plus actives, pour découvrir les exemplaires les plus anciens du livre de l'*Imitation;* toutes les bibliothèques de l'Ordre furent explorées avec soin (1), et l'on parvint ainsi à réunir un certain nombre de manuscrits; mais la plupart étaient sans valeur; on n'en découvrit pas un seul qui décidât la controverse en faveur de Gersen.

Les Bénédictins voulurent cependant tirer parti de leurs travaux. Sous prétexte de réfuter les calomnies de Naudé, ils obtinrent en 1671, de monseigneur de Harlay, archevêque de Paris, la permission de réunir en sa présence les savants les plus distingués de la capitale de France, pour décider une bonne fois si les manuscrits cités en faveur de Gersen étaient altérés ou intacts. Treize manuscrits furent étalés; on décida que ces livres n'étaient point corrompus (2). Pas un mot ne fut dit sur le fond de la controverse.

(1) Voy. l'article *L'Escale,* dans la *Bibliothèque de Lorraine,* par D. Calmet, pag. 573 et suiv. Nancy 1751.

(2) Voy. le procès-verbal de cette assemblée, dans l'*Hist. du livre de l'Imitation de J.-C.*, par De Grégory, t. II, p. 467.

L'occasion parut bonne néanmoins à dom Delfau pour renouveler la guerre. Il publia une édition de l'*Imitation* préparée à sa manière, c'est-à-dire purgée des locutions flamandes, qui protestaient trop évidemment contre les droits d'un auteur italien, tel que l'on supposait Gersen (1); il y ajouta le procès-verbal de l'assemblée de 1671, et une nouvelle défense de Gersen, qui n'est au fond qu'un recueil d'incroyables chicanes (2). Comme il avait reçu de Rome un manuscrit jusqu'alors inconnu, qui portait en toutes lettres le nom de Gersen, une nouvelle assemblée de savants fut convoquée à Saint-Germain-des-Prés en 1674; on y décida que ce manuscrit, appelé *Slusianus*, du nom de son dernier propriétaire, Gualteri Slusio, avait au moins deux cents ans, c'est-à-dire qu'il remontait à l'époque de la mort de Thomas à Kempis (3). Dom Delfau ajouta l'autorité de ce manuscrit à celle des manuscrits déjà connus, et lança hardiment son livre dans le public.

Les Chanoines réguliers s'émurent à cette nouvelle levée de boucliers. Le P. Philibert Testelette fut chargé de répondre à dom Delfau, et il le fit solidement (4); mais il fut combattu par dom Mabillon, qui s'attacha surtout à venger son Ordre des accusations dont il était devenu l'objet (5).

(1) Ainsi au lieu d'écrire: *Scire totam Bibliam* EXTERIUS, *Savoir toute la Bible par cœur,* il écrivit : *Scire totam Bibliam.* Les Gersénistes ont cité deux ou trois mauvais MSS. à l'appui de cette leçon que tous les bons MSS. repoussent.

(2) *Libri de Imitatione Christi, J. Gersenni iterato asserti*, auct. Franc. Delfau. — Ces réflexions, qui forment la préface de l'édition de l'*Imitation* de 1674, ont aussi été publiées à part.

(3) Voy. De Grégory, t. II, p. 63 et 473.

(4) *Vindiciae Kempenses adversus R.-P. Franc. Delfau*, etc. Paris, 1677, 216 pag.

(5) *Animadversiones in Vindicias Kempenses* , R.-P. (Testelette). Paris, 1677, 62 pag. in-8°, reproduites dans le 1er vol. des *Œuvres posthumes* de Mabillon.

Toutes ces contestations déterminèrent les Chanoines réguliers, qui avaient été exclus de l'assemblée des savants réunie, en 1671, chez l'archevêque de Paris, à convoquer eux-mêmes, dans le monastère de S[te]-Geneviève, une nouvelle assemblée de savants experts, pour émettre leur opinion sur l'âge et la valeur des manuscrits qui portent le nom de Thomas à Kempis (1). Cette assemblée eut lieu en 1681, mais elle ne décida rien (2). Les Bénédictins, pour opposer assemblée à assemblée, réunirent de nouveau en 1687, à S[t]-Germain-des-Prés, les savants qui leur avaient déjà prêté leur témoignage bienveillant; et ils y firent examiner les manuscrits que dom Mabillon avait rapportés d'Italie (3). Cette assemblée, comme toutes les autres, fut sans résultat.

Après tant de contestations et de querelles, le public parut fatigué. La guerre cessa pendant un demi-siècle environ; mais elle reprit avec une nouvelle ardeur, sur un théâtre nouveau, en 1724.

Le P. Erhard, Bénédictin allemand, publia cette année à Augsbourg, le texte de l'*Imitation*, accompagné d'une traduction en vers latins et d'une concordance des matières (4). Selon les traditions de l'Ordre, il attribua le livre à Gersen. Le P. Eusèbe Amort, Chanoine régulier de Pol-

(1) Voy. De Grég., *Hist. de l'Imit.*, t. II, p. 64.

(2) Ce fut en cette année 1681, qu'Henri Brewer, curé de Saint-Jacques à Aix-la-Chapelle, publia la vie de Thomas à Kempis, sous ce titre : *Thomae a Kempis Biographia, in qua ipsius natales, vita, mors, elevatio, epitaphium, scriptorum catalogus, elogia, controversia super lib. IV de Imitatione Christi*, etc. *Vindiciae*, etc. (continentur). *Exibat in orbem studio Henr. Brewer S. Th. Licenciati.* Col. Agrip. 1681, 80 p. in-12°.

(3) De Grég., *Hist. de l'Imit.*, t. II, p. 64 et 475.

(4) *Libri quatuor de Imitatione Christi, magni et ven. servi Dei Joannis Gersen de Canabaco, Ordinis S. Benedicti, abbatis Vercellensis in Italia, ad commodiorem usum in versus distributi, una cum novis concordantiis*, studio R.-P. Thomae, Aq. Erhard, Bened. Wessofontani, 3 vol. in-12. Aug. Vindel., 1724.

linghen, entra aussitôt en lice. Il donna, en 1725, un excellent résumé des arguments qui militent en faveur de Thomas à Kempis (1), et, trois ans plus tard, en 1728, il développa ses preuves dans le *Bouclier kempiste* qu'il ajouta à l'édition des œuvres complètes de son auteur (2). Le père Erhard se vengea de ces attaques, dans son *Polycrates Gersenensis* (3), que le P. Amort pourfendit aussitôt dans son *Polycrates exauctoratus* (4), et puis il y eut trêve pendant trente ans (5).

En 1758, l'abbé Joseph Valart eut la malencontreuse idée de refaire le latin de l'*Imitation*, qu'il tronqua d'une manière vraiment malheureuse. Son nouveau texte fut adopté dans la belle édition de Barbou (1758), et passa ensuite dans la magnifique édition in-4° du Louvre (1789) et dans l'édition, plus belle encore, que Bodoni publia à Parme en 1793. Au lieu de justifier ces fâcheuses interpolations, l'abbé Valart ajouta à son livre une dissertation française de 20 pages, dans laquelle il soutint que si Thomas à Kempis avait été l'auteur de l'*Imitation*, il n'aurait jamais com-

(1) *Plena et succincta informatio de statu totius controversiae, quae de auctore libelli de Imitatione Christi inter Thomae Kempensis Can. reg.*, *et Joannis Gersenis Ord. S. Bened. abbatis patronos jam a centum annis agitatur*, etc., authore Eusebio Amort, in-12. Aug. Vindel, 1725.

(2) *Scutum Kempense, seu vindiciae quatuor librorum de Imitatione Christi*, auth. E. Amort, in-4° Colon., 1728, et de nouveau en 1759.

(3) *Polycrates Gersenensis contra Scutum Kempense instructus prodiens*, *sive Apologia pro Joan. Gersene. Ord. S. Bened.*, etc., in-12. Aug. Vindel., 1729.

(4) *Polycrates Gersenensis exauctoratus post novissimam T. Erhardi apologiam*, 51 pag. in-12. Monachii, 1729.

(5) On ne peut guère compter parmi les ouvrages polémiques, l'exposé de la controverse donnée en 1734, à Cologne, par le chanoine Gérard Casteel, dans sa *Controversia XLV de authore librorum de Imitatione Christi.* (Voy. *Controversiae ecclesiastico-historicae, utiliter curiosae*, etc., p. 540. Colon., 1734.) L'auteur, après avoir exposé les arguments des deux opinions, déclare que la question reste encore indécise.

mis les fautes de grammaire et de copiste que l'on remarque dans le manuscrit autographe d'Anvers (1441). Ensuite, sur le témoignage d'un prêtre de Metz qui vivait au XVI[e] siècle, il prétendit que l'*Imitation* avait été traduite en allemand par Ludolphe de Saxe, avant l'année 1380; enfin, il opina en faveur de Gersen, dont les Bénédictins avaient acclimaté la renommée en France (1).

Le P. Géry, Chanoine régulier de S[te]-Geneviève (dont il devint plus tard abbé), réfuta victorieusement les arguments de l'abbé Valart (2).

A peine cette escarmouche était-elle terminée en France, que le feu de la guerre reprit en Allemagne. Ange Mærz, religieux Bénédictin de Schyr (3), s'en prit tout à coup à la réponse qu'Eusèbe Amort avait faite au P. Erhard en 1725: c'était remonter bien haut; cependant ses coups furent sensibles; il ouvrit toutes les plaies des Chanoines réguliers, et força le P. Amort, devenu vieux, à rentrer dans l'arène;

Le courageux défenseur de Thomas à Kempis accepta le défi, et comme son adversaire, beaucoup plus téméraire que ses devanciers, avait soutenu que Gersen avait réellement appartenu à une famille distinguée d'Allemagne, du nom de Canabaco (4), et qu'il avait été abbé de Verceil, et docteur en droit canon, Amort débuta par un petit volume, plein de sel, dans lequel, sous le spécieux prétexte de

(1) Cette dissertation fut développée plus tard et réimprimée à Paris en 1764, à la suite d'une nouvelle édition de l'*Imitation;* on l'imprima une troisième fois en 1773. Je n'ai vu que la première édition de 1758.

(2) *Dissertation sur le véritable auteur du livre de l'Imitation, pour servir de réponse à celle de M. l'abbé Valart, par un Chanoine régulier de S[te]-Geneviève*, 40 pag. in-12. Paris, 1758. E. Amort l'a traduite en latin, et insérée dans sa *Deductio critica*, p. 272 et suiv.

(3) *Dissertatio critica, qua libri IV de Imitatione Christi, Joanni Gersen, de Canabaco, postliminio vindicantur*, auctore Angelo, Mærz, Benedictino Schyrensi, in-8°. Frisingae, 1760, 143 pages.

(4) Le MS. d'Allatius porte en tête : *Joan. de Canabaco.*

prouver l'existence de Gersen, et sa parenté avec les comtes de Canabaco, il tourna en ridicule, de la manière la plus spirituelle, la fable des Gersénistes (1).

Le P. Mærz ne se tint pas pour battu; il répliqua deux fois dans le courant de 1761 à Eusèbe Amort (2), qui écrasa son adversaire sous le poids de sa *Deductio critica*, énorme volume de 350 pages in-4°, publié à Augsbourg en 1762. Cet ouvrage resta sans réponse, ainsi que les deux opuscules que le P. Trautwein avait publiés l'année précédente (3). Le Bénédictin en fut réduit à publier sous un titre nouveau (4) les chicanes de D. Delfau et les remarques de Ma-

(1) *Joannes de Canabaco, ex comitibus de Canabaco oriundus, qui vulgo venditur pro authore IV libr. de Imit. recenter detectus a quodam Can. reg. S. Aug. congreg. Later. Canabaci, sumptibus haeredum J. Gersenii*, 1760. L'auteur donne jusqu'aux armoiries des comtes de Canabaco. Le P. Mærz attribua cet ouvrage au P. Grég. Trautwein, abbé de Wingen.

(2) Il publia d'abord : *Angelus contra Michaelem, sive Crisis apologetica Angeli Mœrz, contra Rev. Michaelem Wingensem*. in-8°. Frisingae, 1761. Amort lui répondit par son *Anticrisis in Crisin apologeticam inscriptam* ANGELUS CONTRA MICHAELEM, *quam edidit Adolphus de Kempis*, in-8°, 64 p. Canabaci, 1761, et *Appendix ad Anticrisim, de palinodia E. Card. Rob. Bellarmini in favorem Th. de Kempis adversus Gersenistam Schyrensem*, 16 pages. D. Mærz revint à la charge avec sa *Crisis in Anticrisim Adolphi de Kempis* lata a P. Aug. Mærz, Ord. S. Bened. Schyrae. Monachii, 1761. Amort répliqua, la même année, par sa *Notitia historico-critica de Codice Veneto sive Januensi, qui in controversia de auctore lib. IV* DE IMITATIONE CHRISTI, *saepius allegari solet, publicata ab Adolpho de Kempis*, 64 pag. in-8°. Coloniae, 1761. Dans cet ouvrage, il montre que l'édition de l'*Imitation*, faite à Venise en 1501, dont Cajétan avait trouvé un exemplaire à Gênes, ne prouve rien en faveur de Gersen. Il discute aussi d'autres arguments.

(3) *Lapsus Angeli Schyrensis in libello cui titulus :* ANGELLUS CONTRA MICHALEM, *super auctore IV libr.* DE IMITATIONE CHRISTI, *detecti et castigati* a Greg. Trautwein, Can. reg. et decano Wingensi, 404 pag. in-8°. Aug. Vindel. 1761, et *Lapsus deteriores Didymi Vercellensis* (auct. Trautwein). Ibid. On cite encore *Publii Vigilii Wenkerose, canonici Mechliniensis in Ibin Schyrensem carmen laureatum*, 24 pag. in-8°. Swolis, 1761, que je n'ai pu voir.

(4) *Basis firma aedificii Gerseniani a F. Delfau et J. Mabillon an.* 1674

billon, qui étaient oubliées depuis près d'un siècle. Ce fait prouve combien peu de progrès ces débats avaient fait faire à la controverse.

Pour achever son adversaire abattu, l'infatigable Amort publia, en 1764, un dernier ouvrage, dans lequel il tâcha de prouver que les droits de Thomas à Kempis sont *moralement certains* (1). Ce livre est très-curieux par les nombreux *fac-simile* des manuscrits de l'*Imitation* qu'Amort y a insérés; il est, quoiqu'un peu indigeste, avec la *Plena informatio*, la *Deductio critica*, et les ouvrages de Rosweyde, de Carré et de Héser, un des meilleurs plaidoyers qui aient été faits en faveur de Thomas à Kempis. Amort mourut peu de temps après cette publication, et la controverse expira avec lui.

On recueillit cependant encore, dans le courant de ce siècle, des témoignages précieux. Le père Ghesquière donna, en 1775, le *fac-simile* du manuscrit de Kirckheim, et de la note marginale de ce manuscrit, qui atteste que l'*Imitation* est l'œuvre de Thomas à Kempis, et que cette copie a été faite en 1425, dans une maison des Chanoines réguliers (2). Xavier de Feller, en rendant compte de cette pu-

et 1677 *posita, adjectis animadversionibus novis in Deductionem criticam D. Euseb. Amort*, 264 pag. in-8°. Ratisbonae, 1762. On attribue encore à A. Mærz: *Documenta historica ex chronico Windesemensi et chronico Ste Agnetis, quibus ostenditur Thomam a Kempis, libelli de Imitatione Christi auctorem dici non debere*, 104 pag. in-8°. Ratisb., 1762. J'omets la vie de Thomas à Kempis, publiée en 1762 sous ce titre: *Vita vener. Thomae a Kempis ex antiq. et recent. docum. collecta*, auct. J.-A. Zungo, Can. reg. Later. Voravii professo, 188 pages in-8°. Venetiis, 1762. L'auteur y prouve que Gersen n'est qu'un fantôme.

(1) *Moralis certitudo pro ven. Thoma Kempensi, contra Exceptiones novi Gersenistae Ratisbonensis*, etc., in-4°. Aug. Vind., 1764.

(2) Ce MS. porte aujourd'hui le n° 15, 137 à la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles. Ce fut l'abbé de St-Léger qui en publia à Paris, l'an 1775, le *fac-simile*, avec une dissertation de l'abbé Ghesquière, intitulée: *Dissertation sur l'auteur du livre intitulé de l'Imitation de J.-C.* Verceil et Paris, 1775, 82 pag. in-18.

blication, déclara qu'à son avis, la controverse était décidée depuis longtemps en faveur de Thomas à Kempis, au tribunal des vrais savants (1). Le P. Desbillons, dans une excellente dissertation publiée à Manheim en 1780, à la tête de l'*Imitation* (2), résuma et confirma les arguments déjà vingt fois produits en faveur de notre auteur. Il fut le dernier écrivain de ce siècle, qui soutînt cette cause (3).

Dès les premières années du siècle suivant, qui est le nôtre, Gersen parut reprendre faveur. Le chevalier Napione de Turin prit la défense de Gersen en 1808 (4); l'abbé Cancellieri marcha sur ses traces à Rome, en 1809 (5);

(1) *Journal hist. et litt.* du 15 mars 1775, p. 408. Voy. le même recueil, mars 1781, p. 326, et août 1785, p. 506. Le jugement que Feller porta sur notre controverse en 1781 est très-catégorique. « L'attribution romanesque, dit-il, faite à un certain *Gesen*, *Gersen*, *Gessen*, être imaginaire, dont on n'a même pu déterminer le nom d'une manière fixe, est une de ces marottes que l'esprit de parti seul a pu accréditer pendant quelque temps, pour avertir les savants qu'avec beaucoup d'érudition on peut écrire des choses parfaitement ridicules. »

(2) *De Imitatione Christi libri IV ad veram lectionem revocati, et auctori suo Thomae a Kempis, Can. reg. denuo vindicati,* per F.-J. Desbillons, in-12 (Manheim), 1780. Le P. Desbillons donne, dans ce volune, un catalogue des altérations introduites dans le texte par l'abbé Valart, et il montre que la plupart de ces changements ont été faits contre toutes les règles de la critique.

(3) En 1788, Godescard, dans une note ajoutée à la vie de saint André Avellini, au 10 novembre, p. 158 de l'éd. de Louvain, 1832, discute les droits de Thomas à Kempis sans oser se prononcer. Il n'avait point examiné les pièces du procès. Les savants éditeurs allemands de Butler ont développé cette note, et y ont ajouté l'indication de plusieurs articles de journaux et d'écrits qui ont rapport à notre controverse. — L'abbé de St-Léger rendit compte dans l'*Année littéraire*, t. I, p. 196, 1788, de l'*Imitation* publiée chez Barbou en 1787, par Beauzée, d'après le texte de Rosweyde. Il y parle aussi de la dissertation de l'abbé Ghesquière et de celle du père Desbillons.

(4) *Dissertazione epistolare intorno all' autore dell' Imitazione di Cristo.* Firenze, 1808, 36 pages.

(5) *Notizie storiche e bibliographiche di Gio. Gersen di Cavaglià, abbate di San Stefano a Vercelli, autore dell' Imitazione di Cristo.* Roma, 1809, 51 pages, dans ses *Dissertazioni epistolari bibliografiche.*

le chevalier Napione revint à la charge en 1811 (1) ; il discuta les arguments de l'abbé Ghesquière, qui lui étaient inconnus en 1808 ; mais son principal mérite fut de susciter à Gersen le plus prolixe de ses défenseurs. Il était lié d'amitié à M. le chevalier de Grégory de Turin, qui fut admis dans la magistrature française au temps de l'empire. Ce docte magistrat s'était occupé d'abord d'agriculture ; son amitié pour le chevalier de Napione l'intéressa aux droits de Gersen : ce fut dans une dissertation sur la culture du riz en Lombardie, qu'il fit son premier pas dans notre controverse (2). Il trouva plus tard une occasion plus naturelle de défendre son héros, dans ses *Mémoires sur l'histoire littéraire du Vercellais* (3). Ensuite il publia à Paris, en 1827, un *Mémoire spécial sur la question* (4). Ce mémoire fut traduit en allemand par M. l'abbé Weigl, qui l'enrichit de notes et d'observations, dans l'édition qu'il en donna à Sulzbach en 1832 (5). Mais à cette époque la controverse venait d'entrer dans une phase nouvelle.

En 1830, à l'heure où grondait le canon de juillet, M. de Grégory trouva à Paris un manuscrit de l'*Imitation*,

(1) *Dissertazione intorno al manoscritto* DE IMITATIONE CHRISTI, *detto il codice di Arona. Memorie dell' Acad. delle scienze in Torino* 1811, et Firenze, 146 pages. On possède encore de M. Napione, *Dissertazione seconda, letta nel* 1829, insérée dans les *Mémoires de l'Académie de Turin*, comme la précédente.

(2) *De la culture du riz en Lombardie*, p. 86. Paris, 1818. Cité dans *l'Hist. du liv. de l'Imit.*, t. II, p. 220.

(3) *Storia della Vercellese letteratura ed arti*, t. I, p. 302, 1819, et t. IV, p. 474.

(4) *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*, 140 p. in-12. Paris, 1827.

(5) *Denkschrift über den wahren Verfasser des Buches von der Nachfolge Christi, von Herrn G. von Grégory... In's Deutsche übersetzt, und mit den nothwendigen Erläuterungen und Zusätzen versehen* von J.-B. Weigl. k. b. Lyceal-Rektor und Professor in Regensburg. Sulzbach, 1832.

sans date, copié en Italie, et qui, en 1550, avait appartenu au chanoine Jérôme De'Avogadri, comme l'attestait une note écrite sur la garde du volume. Il se hâta de chercher quelle était cette famille, et, par un merveilleux concours de circonstances, il trouva dans les archives de la maison De'Avogadri de Céridon, dans le Vercellais, un vieux mémoire, qui attestait que le livre de l'*Imitation* a été légué, le 15 février 1347, à Vincent De'Avogadri par un de ses frères (1). M. De Grégory n'hésita pas à croire que le manuscrit acheté par lui était bien identiquement celui dont les archives de cette famille faisaient mention. En tout cas, l'*Imitation* ayant été léguée en 1347 à un membre de cette famille, Thomas à Kempis n'en pouvait être l'auteur; il fallait donc bon gré mal gré accepter Gersen, et le proclamer auteur de ce livre.

Pour établir cette nouvelle théorie, M. De Grégory passa en revue les arguments produits dans cette controverse; il consigna ses études dans une volumineuse *Histoire du livre de l'Imitation*, qui ne parut qu'en 1842, quatre ans avant la mort de l'auteur (2); il publia une traduction italienne et une traduction française de l'*Imitation* sous le nom de Gersen; enfin, il donna une double édition latine (3) de son manuscrit *De'Avogadri*, *De Advocatis*, qui, selon lui, terminait définitivement la controverse.

Ses efforts ne furent pas isolés. M. l'abbé Weigl, dans la préface de son *Imitation polyglotte*, publiée à Sulzbach en 1837 (4), reproduisit une partie des arguments qu'il avait

(1) Voy. De Grég., *Hist. de l'Imit.*, t. II, p. 238.

(2) M. De Grégory est mort en septembre 1846.

(3) Dans la première édition, il conserva l'orthographe fautive de son manuscrit, et il la rectifia dans la seconde. Cette double édition fut imprimée par M. Didot en 1843.

(4) *De Imitatione Christi libri quatuor, multiplici lingua nunc primo*

déjà adoptés dans son premier Mémoire. M. Nolhac, de Lyon, défendit la même opinion en 1841 (1), ainsi que l'auteur anonyme de la préface de la traduction des quatre livres de l'*Imitation* en italien, imprimés à Padoue en 1845 (2); et récemment M. l'abbé Rohrbacher s'est prononcé pour Gersen, dans son *Histoire de l'Eglise* (3).

Un écrivain distingué d'Italie, M. l'avocat Emidio Cesarini, dans une vie de Thomas à Kempis donnée au public en 1835, a défendu avec erudition et critique les droits de notre auteur (4).

Personne en France n'a pris en main la cause de Thomas à Kempis, dans le courant de ce siècle.

En Belgique, M. Bormans, professeur à l'université de Liége, le seul écrivain qui, dans ce pays, se soit occupé depuis peu de notre controverse, a proposé un argument nouveau à l'appui de l'opinion que nous défendons (5).

En Allemagne, les écrivains qui ont parlé de notre controverse, à l'exception du chanoine Weigl, se sont tous

impressi, et quidem latina archetypi, interpretationibus, italica, hispanica, gallica, germanica, anglica, gracca, cum notis et variis lectionibus, curante J.-B. Weigl, eccles. cath. Ratisb. canon. et officiali. Solisbaci, 1837, XLVIII et 608 p.

(1) *Du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, et du siècle dans lequel vivait son auteur.* Lyon, 1841, 185 p.

(2) Voy. Moroni, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, etc. art. *Gersen*, t. XXX, p. 6. Venez. 1845, où cet écrivain est appelé, *l'autore della bella ed importante prefazione, nell' edizione di Padova* 1844, *co' tipi di F. A. Sicca, Della imitazine di Gesù Cristo, libri quattro,* etc.

(3) *Histoire eccles.*, t. XVIII, p. 489. Nancy, 1846.

(4) Voy. Moroni, *Dizion. di erud. storico-eccles.* art. *Kempis*, t. XXXVII, p. 15. Venez. 1846.

(5) *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. X, p. 156. *Notice sur un manuscrit de Thomas à Kempis appartenant au séminaire de Liége*, par M. Bormans, professeur à l'université de cette ville. Bruxelles, 1845. Ce manuscrit, que nous avons sous les yeux, n'est certainement pas écrit de la main de Thomas à Kempis.

prononcés en faveur de Thomas à Kempis : M. Siebert, à Vienne (1) ; M. Ullmann, à Hambourg (2) ; M. Liebner, à Göttingue (3) ; M. Hase, à Paris (4) ; M. Gieseler, à Berlin (5), considèrent Thomas à Kempis comme l'auteur certain du livre de l'*Imitation*.

Ce sentiment est partagé par les savants de Hollande, tels que M. Delprat, auteur de savantes recherches sur l'école de Gérard Groot, et sur l'influence que les Frères de la vie commune ont exercée en Hollande sur les sciences et sur la religion, après le XIVe siècle (6). M. J.-G.-L. Scholz, auteur d'une dissertation historico-théologique sur la doctrine de Thomas à Kempis, de Gérard Groot et de Wessel Gansfort (7), MM. Kist, Royaards et Clarisse, professeurs à

(1) *Gersen, Gerson und Kempis, oder : Ist Einer von diesen Dreyen, und welcher ist der Verfasser der vier Bücher von der Nachfolge Christi? mit einem kritischen Rückblick auf die Behauptungen der neuern französischen Kritiker, A.-A. Barbier und J.-B.-M. Gence*, von J.-P. Silbert, in-12. Wien, 1828, 81 p.

(2) *Reformatoren vor der Reformation, vornehmlich in Deutschland und den Niederlanden.* IIter Bd. *Beilage, uber den Verfasser der Schrift* DE IMITATIONE CHRISTI, p. 710 et seq. Hamburg, 1842.

(3) *Liber quidam secundus tractatus de Imitatione Christi*, e cod. Quedlinburgensi. Edidit et praefatus est T.-A. Liebnerus, in-4°. Gottingae, 1842. Ce prétendu second livre de l'*Imitation* a été traduit en français, à Bordeaux, et publié à Paris chez Waille, sous ce titre : *L'Imitation de Jésus-Christ, livre inédit, trouvé dans la bibliothèque de Quedlimbourg et traduit du latin*. Paris, 1845, XI et 58 p. in-32. L'auteur de la traduction signe G. B.

(4) Voy. J.-G.-L. Scholz, *Dissertat. mox citanda.*

(5) *Kirchen Geschichte*, t. II, part. IV, p. 347, note *M*.

(6) *Verhandeling over het Broederschap van G. Groot, en over den invloed der Fraterhuizen op den Wetenschappelijken en Godsdienstigen toestand, voornamelijk van de Nederlanden, na de XIVde eeuw;* door G.-H.-M. Delprat, leeraar by de walsche gemeente te Rotterdam. Te Utrecht, 1830, p. 303.

(7) *Dissertatio historico-theologica inauguralis, exhibens disquisitionem, qua Thomae a Kempis sententia de re christiana exponitur, et cum Gerardi Magni, et Wesselii Gansfortii sententiis comparatur*, in-8°. Groningae, 1839.

l'Université de Leyde (1), et M. Schotel de Bréda (2), considèrent notre opinion comme incontestable.

Ce simple exposé de la controverse prouve déjà de quel côté se trouve la vérité historique. Mais notre conclusion deviendra plus évidente encore au chapitre suivant.

Si l'on nous demande comment le droit si évident de Thomas à Kempis a pu être contesté si longtemps, nous répondrons d'abord avec M. Ullmann, que cette guerre s'explique par l'esprit de corps dans les uns, par un patriotisme malentendu dans les autres; dans plusieurs, par l'ignorance où ils se trouvaient du langage, et surtout du corps de doctrines qui sont propres à Thomas, à ses maîtres et à ses disciples. Nous dirons ensuite, avec M. Scholtz que, malgré le zèle des Bénédictins qui ont attribué l'*Imitation* à un religieux de leur Ordre, et l'ardeur des écrivains italiens, qui l'ont attribuée à un religieux de leur pays, tous les bons historiens de notre époque reconnaissent et soutiennent les droits incontestables de Thomas à Kempis.

Il est temps de nous occuper des partisans de Gerson.

Art. 2.

Controverse avec les Gersonistes.

Jamais les partisans de Gerson n'ont montré autant d'ardeur et d'assurance que les défenseurs de Gersen. Ils ont

(1) *Archief voor kerkelijke Geschiedenis, inzonderheid van Nederland*, VIII[ste] deel, p. 367. Leyden, 1837. Dans le même recueil, t. I, p. 335, t. II, p. 245; t. III, *Beilage*; t. VIII, p. 1, on trouve de curieuses recherches sur l'esprit et la manière de penser de Gérard Groot, publiées par M. J. Clarisse, professeur à l'université de Groningue. Cet écrivain parle de Thomas à Kempis, comme de l'auteur indubitable du livre de l'*Imitation*.

(2) *Iets over de Navolging van Jesus-Christus*, door Schotel, in-8°. Breda, 1845, 28 p.

eu, en quelque sorte, conscience de la faiblesse de leur cause, et ils ne l'ont soutenue qu'avec une mollesse qui accusait chez eux l'absence de toute conviction.

Ce n'est guère que depuis une dizaine d'années, que je ne sais quel sentiment national et quels élans poétiques ont fait hausser le ton aux partisans de Gerson, et inspiré des hymnes de victoire qui étaient bien peu justifiés.

Nous verrons, dans le dernier chapitre de ces recherches, combien ces chants de victoire étaient téméraires; nous devons nous borner ici à montrer que le nombre des défenseurs de Gerson est infiniment petit, et qu'on peut lui appliquer avec justesse ces mots de Virgile :

Apparent rari nantes...

M. Daunou, qui parut favorable à Gerson, avoue que depuis 1615, où la controverse fut soulevée, jusqu'à nos jours, on ne peut citer que cinq ou six écrivains qui aient soutenu cette cause (1).

Pierre Corneille, dit-il, *eût voulu que l'on pût prouver les droits de Gerson* (2); mais ces droits n'étaient pas démontrés pour lui.

Charles Labbé, avocat, proposa au cardinal de Richelieu d'imprimer le livre de l'*Imitation* sous le nom de Gerson (3); il était seul de son avis.

(1) *Journal des savants*, décembre 1826 et octobre 1827. — Les éditeurs qui ont publié l'*Imitation* sous le nom de Gerson, ne peuvent point compter parmi les partisans du chancelier : ils ont suivi aveuglément l'autorité des MSS. altérés, comme nous le prouverons au dernier chapitre.

(2) M. De Grégory, *Hist. du liv. de l'Imit.*, t. II, p. 76, donne la préface que Corneille plaça à la tête de la première édition de sa traduction en vers du livre de l'*Imitation*, in-12. Rouen, 1653.

(3) *Sinopse ou Sommaire des observations de Charles Labbé, pour la restitution du livre* DE IMITATIONE CHRISTI *en son entière splendeur, et à son vray autheur M. Jean Gerson, chancelier*, etc. Barbier, dans son catalogue des ouvrages relatifs à la contestation sur l'auteur de l'*Imitation de J.-C.*, p. 209,

Le père d'Avrigni nous apprend, à l'année 1671 de ses *Mémoires*, que M[gr] Camus, évêque de Belley, s'était prononcé pour Gerson en 1642 (1).

Louis Haslé, bien peu connu dans le monde littéraire, soutint, le 20 janvier 1653, en Sorbonne, une thèse à la mémoire de Gerson. Il fit de l'opinion qui attribuait l'*Imitation* au chancelier, une des positions de sa thèse (2).

L'abbé Andry publia, l'année 1690, en faveur de Gerson, une dissertation que l'abbé Posombieri adopta et traduisit en italien l'année 1723. Je n'ai pu la voir.

En 1729, Grancolas favorisa Gerson.

En 1731, l'abbé Lenglet Dufresnoy tenta une voie nouvelle pour établir les droits du chancelier. Il s'imagina que les manuscrits de l'*Internelle Consolation*, qui ne renferment qu'une vieille traduction française de l'*Imitation*, le troisième livre en tête, contenaient le texte original de cet ouvrage, et avaient pour auteur un écrivain français, le chancelier Gerson. Cette conjecture n'a pas la moindre vraisemblance: nous le prouverons en son lieu.

Trente ans après Lenglet Dufresnoy, l'abbé Faita, prieur d'un monastère de Brescia en Lombardie, attribua hardiment le livre de l'*Imitation* à Gerson. Il prétendit que ce livre appartenait de droit à l'auteur qui avait le plus ancien titre de possession. Or, comme, selon lui, la première *édition imprimée* de l'*Imitation* avait été publiée à Venise en 1483, avec le nom de Gerson, il était évident, pour lui, que Gerson était l'auteur du livre. Il ignorait qu'on possédait une *édition imprimée* de 1468 ou 1472, avec le nom de Thomas à Kempis, et un manucrit daté de 1425 qui

indique cet ouvrage comme inédit. Dupin reproduit une permission d'imprimer l'*Imitation* sous le nom de Gerson, accordée à Labbé, par le Parlement de Paris en 1653. Voy. *Opera Gersonis*, t. I, p. CLXXXVII.

(1) *Mémoires chronologiques*, t. III, p. 103. 1739.

(2) Voy. l'abbé L'Ecuy, *Essai sur la vie de Gerson*, t. II, p. 276. Paris, 1832.

porte le même nom. Il eut aussi la simplicité de croire que les *Conférences aux Toulousains*, attribuées à saint Bonaventure, étaient plus anciennes que Thomas à Kempis; et il ne vit pas que s'il en était ainsi, elles étaient aussi antérieures à Gerson, et renversaient tout son système.

L'année suivante, 1763, il publia une seconde édition de son mémoire, ou plutôt un mémoire nouveau, dans lequel il abandonna tous les arguments proposés en faveur de Jean Gerson le chancelier, et attribua l'*Imitation* au frère de Gerson, qui portait le même nom que lui, Jean, et qui fut prieur des Célestins à Lyon (1). Il finit par dire qu'il n'avait aucune opinion; qu'il était plus incertain en terminant qu'il ne l'était en prenant la plume. Que n'eût-il la bonne idée de ne pas grossir le catalogue des livres publiés dans notre controverse, de deux volumes inutiles!

Un demi-siècle plus tard, en 1809, M. Gence, ancien archiviste attaché au dépôt des chartes, prit en main la cause de Gerson dans le *Journal des Curés*, qui se publiait alors à Paris. Trois ans après, en 1812, M. A.-A. Barbier embrassa l'opinion de M. Gence, et inséra même à la suite de sa *Dissertation sur soixante traductions françaises de l'Imitation*, les *Considérations* de cet écrivain *sur la question relative à l'auteur de l'Imitation*, considérations qui ont obtenu, en 1832, les honneurs d'une seconde édition.

M. Gence proclama, plutôt qu'il ne prouva, son opinion, dans plusieurs articles de la *Biographie universelle* de M. Michaud, et dans un grand nombre de pièces volantes, dont M. De Grégory a bien voulu nous conserver le souvenir (2).

(1) Il avait découvert un manuscrit assez récent d'extraits de l'*Imitation*, attribués tantôt à Gersen, tantôt à Gerson. Ce manuscrit avait été écrit par un certain frère Gabriel, de son monastère de Brescia, entre les années 1476 et 1492. Ces notes insignifiantes l'ont déterminé à écrire inutilement deux volumes sur le véritable auteur de l'*Imitation*. Est-il étonnant dès lors qu'on ait écrit beaucoup sur ce sujet?

(2) *Hist. du liv. de l'Imit.*, t. II, p. 213-219.

Il eut cependant un mérite incontestable : ce fut celui de donner, en 1826, une bonne édition latine de l'*Imitation*, avec les variantes des manuscrits les plus célèbres dans la controverse.

M. Daunou, ancien oratorien français, écrivain versé dans les règles de la saine critique, quoique lié d'amitié avec M. Gence, ne prit la défense de Gerson qu'avec une prudente réserve. Il se borna pour ainsi dire à réfuter les objections faibles et insignifiantes que M. De Grégory avait faites contre son système (1). Les droits de Gerson étaient problématiques à ses yeux.

En 1837, M. Onésime Leroy adopta l'hypothèse de Lenglet Dufresnoy. Il prétendit avoir découvert dans un manuscrit de Valenciennes, écrit en 1462, le *texte français original* des trois premiers livres de l'*Imitation*, qu'il attribua à Gerson.

Il consigna sa découverte dans ses *Études sur les mystères* ou drames du moyen âge. Malheureusement il ne put justifier son opinion que par des assertions gratuites, des conjectures arbitraires, et des inductions vagues ou forcées. Il supposa que le manuscrit de Valenciennes renfermait un choix des œuvres de Gerson; il fit observer qu'à la marge des sermons de Gerson, copiés dans ce volume, on renvoie le lecteur aux livres qui précèdent, et que l'*Internelle Consolation* précède ces sermons; d'où il conclut que Gerson a renvoyé le lecteur a l'*Internelle Consolation* comme à son œuvre.

Nous verrons plus tard que ce volume contient une compilation récente, et que la note de renvoi, qui est l'œuvre d'un copiste, ne renvoie pas le lecteur à l'*Internelle Consolation*, mais à d'autres sermons qui la précèdent dans ce volume. Revenons à la controverse.

(1) Voy. le *Journal des savants*, déc. 1826 et oct. 1827.

porte le même nom. Il eut aussi l ... lua et la d
les *Conférences aux Toulousain*s ... en 18
venture, étaient plus ancienne ... l
ne vit pas que s'il en était ai
res à Gerson, et renversa
L'année suivante, 17
de son mémoire, ou r ... n
quel il abandonna ... rneil
de Jean Gerson ... livre à Br
frère de Gerso ... St-Donat en ce
et qui fut pri
qu'il n'avai ... , tout aussi gratuite que la p
terminant ... aux amis de notre Flandre. M. l'abbé
il la bo ... e de zèle pour la gloire de notre province,
publi ... il se hâta de communiquer l'analyse des obser-
v ... ns de M. Leroy aux membres de la Société historique
a ... il est le président, et il les publia sous ce titre : *L'I-mitation, composée à Bruges, par un doyen de St-Donat* (1).

Quoique la démonstration de M. Onésime Leroy ait été jugée très-sévèrement par les partisans les plus habiles de Gerson, elle ne laissa point de faire des conquêtes, ou du moins de susciter au chancelier de nouveaux défenseurs.

M. Montfalcon, savant médecin de Lyon, publia en 1841, une édition polyglotte de l'*Imitation* qu'il attribua à Gerson (2); et M. Géraud adopta la même opinion dans une série d'articles insérés dans le journal l'*Univers* en 1842 (3).

La même année, M. Jehan Spencer Smith imprima à Caen,

(1) Voy. *Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire de la Flandre occidentale.* Bruges, 1842.

(2) *De l'Imitation de N.-S. J.-C., par J. Gerson, traduite en français, en grec, en anglais, en allemand, en espagnol, en portuguais*, publiée par J. B. Montfalcon, médecin, in-8°. Lyon, 1841.

(3) *L'Univers, journal religieux*, etc., des 13 et 18 mars et des 15 et 24 avril 1842.

...tre de C ... 1er.
...; etc ... e Thomas à Kempis.
...al

...RE.

...niale est de toutes la ...etit... oins oculaires de ...ans sa ... un fait que per- ...x (2). Il rejet... ...ute plus de la ...ésime Leroy croit ... dubitable. Eh ...e du chancelier de Paris q... l'Imitation ...este tout à la fois et la faiblesse ... ribué ce l'obscurité de sa thèse. Il est, je pense, ... vant sa ...seur de Gerson (3). ... liqué ... in-

(1) *Collectanea Gersoniana, ou Recueil d'études, de recherches et de co... pondances littéraires, ayant trait au problème bibliographique de l'origine de l'Imitation de Jésus-Christ*, publiées par Jehan Spencer Smith, in 8°, 334 p. Caen, 1842 et 1843. Ce volume contient plusieurs pièces qui n'ont aucun rapport, ni à Gerson, ni au livre de l'*Imitation*. Nous y trouvons un jugement bizarre, sinon ridicule, de M. Michelet, sur notre controverse (p. 221), et un article inséré dans le n° 103 de l'*Investigateur historique*, février 1843, par M. Trémolière, membre de la deuxième classe de l'*Institut historique*, qui est convaincu, que M. O. Leroy a *tranché la question en faveur de Gerson.*

(2) *Les gloires de la France, Jean Gerson, chancelier de Notre-Dame et de l'Université de Paris*, LXXII et 375 p. in-12. Paris, 1843.

(3) On ne peut considérer comme une défense de Gerson, la brochure que M. Onésime Leroy publia en 1843, contre M. Thomassy, sous ce titre : *Gerson auteur de l'Imitation, monument à Lyon. Etrange découverte de M. T....* 19 pages in-8°. Paris 1843. Les personnalités y occupent plus de place que le fond de la question. Le zélé défenseur de Gerson y annonce une réimpression parisienne de la dissertation de M. l'abbé Carton. Voici les termes dont il se sert : « Sous presse incessamment : *Preuves que l'Imitation de Jésus-Christ a été composée à Bruges*, etc. (Anonyme). — La cause de Gerson est gagnée, depuis les preuves apportées par les manuscrits de St-Trond (*Sancti Trudonis*), de Valenciennes et par la lettre de Lyon. (Résumé.) — Cet ouvrage anonyme que nous recevons de Bruges, et dont M. Leroy n'a pas moins

M. Leroy, fier de sa découverte, l'expliqua et la défen-
dit de nouveau, dans l'ouvrage qu'il publia en 1841, sur
Corneille et Gerson. Ce livre fut couronné par l'Institut,
obtint un prix de 1500 francs.

Dans ses *Études sur les mystères*, M. Leroy avait
que Gerson composa l'*Imitation* à Lyon, dans les
res années de sa vie, parmi les Célestins qui lui
donné asile. Dans ses *Études sur Corneille et Gerson*
soutint que Gerson avait composé ce livre à Bruges,
exerça les fonctions de doyen de S[t]-Donat en celle
la fleur de son âge.

Cette dernière assertion, tout aussi gratuite
mière, dut sourire aux amis de notre Flandre.
Carton, qui brûle de zèle pour la gloire de notre
fut séduit. Il se hâta de communiquer l'analyse
vations de M. Leroy aux membres de la Société
dont il est le président, et il les publia sous
mitation, composée à Bruges, par un doyen

Quoique la démonstration de M. Onésime
jugée très-sévèrement par les partisans
Gerson, elle ne laissa point de faire
du moins de susciter au chancelier

M. Montfalcon, savant médecin
une édition polyglotte de l'*Imitation*
son (2); et M. Géraud adopta la
d'articles insérés dans le journal

La même année, M. Jehan

(1) Voy. *Annales de la*
Flandre occidentale. Bru

(2) *De l'Imitation de*
grec, en anglais, en
J.-B. Montfalcon,

(3)

21

Kempis.

... est de toutes la
... oculaires de
... un fait que per-
... doute plus de la
... indubitable. Eh
... livre de l'*Imitation*
...; ils ont attribué ce
... quarante ans avant sa
...; ils l'ont revendiqué
... de leur ami. Cent cin-
... à Kempis, cette tra-
... contestation et sans doute...
... à Kempis une preuve
..., fournie par les amis
... auteur; voici leurs témoi-

... TÉMOIN.

...400, fit, en 1420, profession reli-
... des Chanoines réguliers de St-Au-
... qui n'était éloigné que d'une lieue du
..., où Thomas à Kempis était sous-
... Buschius mérita par ses connaissan-
... piété, les faveurs du cardinal de Cusa,
... co-visiteur lorsqu'il entreprit, en qua-
...olique, la réforme des monastères de
... Ce pieux et savant religieux mourut
... à Kempis, dont il avait été
... sa vie tout entière.

CHAPITRE II.

DES TITRES DE THOMAS A KEMPIS.

La plupart des partisans de Gersen se bornent à réfuter les arguments de leurs adversaires, et ne songent pas à établir et à défendre les leurs. Ils raisonnent ainsi : Ni Thomas à Kempis, ni Gerson n'ont composé le livre de l'*Imitation ;* donc Gersen en est l'auteur (1). Ce n'est point à de pareilles preuves que j'aurai recours pour établir les droits de Thomas à Kempis. Je prouverai ses droits par des témoignages positifs, contemporains, par l'état des manuscrits, par les inscriptions des éditions les plus anciennes, par la forme même de l'ouvrage et par les doctrines qu'il renferme.

Après avoir développé ces preuves positives, il sera facile de répondre aux difficultés que les Gersénistes soulèvent, et d'apprécier les titres des autres compétiteurs de Thomas à Kempis.

à se louer que Gerson, est de M. l'abbé Carton, instituteur des sourds-muets de Bruges; nous ne le réimprimerons qu'avec sa permission, pour ne pas *contrefaire* un procédé que nous blâmons. On ne lira pas sans intérêt, une publication faite avec autant d'impartialité par un savant compatriote de Thomas à Kempis. » On voit qu'un zèle ardent pour Gerson n'a pas étouffé chez M. Leroy un profond respect pour la propriété littéraire. — Peut-être nos *Recherches* le feront-elles renoncer à son projet de réimpression!

(1) D. Delfau insiste sur ce raisonnement : Thomas à Kempis a perdu sa cause; donc Gersen l'a gagnée, parce que tous ses compétiteurs étant écartés, il reste seul. Voy. *Libri de Imit. C. J. Gerseni adserti*, p. 87. Ce raisonnement ne prouve rien, lorsqu'on ne peut produire aucun argument positif en faveur de Gersen.

Art. 1er.

Témoins contemporains de Thomas à Kempis.

PREMIER TITRE.

En fait d'histoire, la preuve testimoniale est de toutes la plus forte. Lorsqu'on voit plusieurs témoins oculaires de bonne foi, instruits, respectables, attester un fait que personne n'a contesté de leur temps, on ne doute plus de la réalité de ce fait, mais on l'admet comme indubitable. Eh bien, des témoins oculaires ont vu le livre de l'*Imitation* sortir des mains de Thomas à Kempis; ils ont attribué ce livre à notre auteur pendant plus de quarante ans avant sa mort; ils l'ont propagé sous son nom; ils l'ont revendiqué comme l'œuvre de leur confrère et de leur ami. Cent cinquante ans après la mort de Thomas à Kempis, cette tradition était reçue partout, sans contestation et sans doute... Il y a donc en faveur de Thomas à Kempis une preuve historique décisive, incontestable, fournie par les amis et les frères mêmes de notre auteur; voici leurs témoignages :

PREMIER TÉMOIN.

Jean Buschius, né en 1400, fit, en 1420, profession religieuse dans le monastère des Chanoines réguliers de St-Augustin, à Windesem, qui n'était éloigné que d'une lieue du monastère de Ste-Agnès, où Thomas à Kempis était sous-prieur à cette époque. Buschius mérita par ses connaissances étendues et sa piété, les faveurs du cardinal de Cusa, qui le choisit pour co-visiteur lorsqu'il entreprit, en qualité de nonce apostolique, la réforme des monastères de l'Allemagne inférieure. Ce pieux et savant religieux mourut en 1479, huit ans après Thomas à Kempis, dont il avait été le confrère et l'ami pendant sa vie tout entière.

En 1464, sept ans avant la mort de Thomas à Kempis, Buschius termina la chronique de son Ordre (1), dans laquelle il raconte que peu de jours avant la mort de Jean Van Heusden, prieur de Windesem, et un des fondateurs de la congrégation de ce nom, *deux frères notables du monastère du Mont-Ste-Agnès, près de Zwoll, de son Ordre, arrivèrent à Windesem, pour consulter son prieur Jean Van Heusden, sur certaines affaires. L'un*, poursuit-il, *était le frère Thomas à Kempis, homme d'une vie sainte, qui a composé plusieurs livres de piété, à savoir :* QUI SEQUITUR ME, DE IMITATIONE CHRISTI *et d'autres encore. La nuit suivante il eut un songe qui présageait des événements futurs* (2). Buschius ajoute que Thomas comprit dans ce rêve, l'annonce de la mort prochaine de Jean Van Heusden, et qu'il fit part de sa vision au clerc qui l'accompagnait.

Voilà donc un témoin oculaire qui parle de l'un des frères les plus *notables* de son Ordre, et qui rappelle, sans affectation, un fait qui a rendu ce frère célèbre. Il consigne ce fait dans son histoire, comme une chose qui ne peut être révoquée en doute, parce qu'elle est connue de tout le monde. Il raconte ce fait en présence de Thomas à Kempis encore vivant, aux amis de Thomas qui pouvaient

(1) « Ego in virtutibus omnium novissimus, licet corde tepido, aggrediar conscribere ea, quae *coram positus oculis ipse conspexi, aut a meis majoribus frequentius audivi*, aut a generali nostro Capitulo determinata cognovi... » Buschius ab initio *Chron. Wind.*

(2) « Contigit ante paucos dies sui (Heusdenii) obitus, ut duo fratres notabiles de Monte S. Agnetis prope Zwollis, Ordinis nostri, dictum priorem nostrum super certis rebus consulturi, in Windesem advenirent; quorum unus frater Thomas de Kempis, vir probatae vitae, qui plures devotos libros composuit, videlicet : *Qui sequitur me, de Imitatione Christi*, cum aliis, nocte insecuta, somnium vidit, praesagum futurum. » *Chronic. Windesh.*, l. I, c. XXI, p. 345, ed. 1621. M. De Grégory, *Hist. du livre de l'Imit.*, t. I, p. 231 et 297, a la hardiesse de dire que Buschius ne cite pas le traité de l'*Imitation* comme une œuvre de Thomas à Kempis! Avait-il lu Buschius?

le démentir, aux supérieurs de l'Ordre qui n'eussent pas toléré un mensonge en pareille matière.

Remarquons encore que l'*Imitation* n'avait pas acquis alors la célébrité qu'elle obtint plus tard, et que Buschius attribua ce livre à Thomas, sans aucun but polémique, sans aucun mouvement de vaine gloire, à une époque où personne ne contestait à Thomas ses droits d'auteur.

Ce témoignage est décisif à nos yeux. Les adversaires de Thomas l'ont compris. Aussi n'y a-t-il point d'effort qu'ils n'aient tenté pour le rendre suspect et pour l'anéantir.

Ils ont commencé par en nier l'authenticité : la chronique de Windesem, disaient-ils, a été interpolée par une main récente, qui y a inséré le précieux témoignage. Mais cette assertion n'a pas eu de succès. Le R. P. Th. Bosmans, prieur du couvent de S[t]-Martin, de la congrégation de Windesem, à Louvain, possesseur de la plupart des manuscrits du couvent de S[te]-Agnès, a fait attester en 1760, par le notaire Eyckermans, en présence de plusieurs témoins, que les paroles citées par nous se lisent dans le manuscrit *autographe de Buschius*, intitulé : *Liber de viris illustribus patrum et fratrum antiquorum in Windesem*, etc., et que *ces paroles, collationnées avec l'autographe, ont été trouvées écrites de la même main, du même caractère, avec la même encre, dans le même contexte, dans les mêmes lignes, sans aucune rature, sans la suppression d'un seul mot, sans parenthèse* (1).

On a trouvé une copie de la chronique de Windesem, dans le célèbre monastère de Rebdorf en Bavière. Ce manuscrit fait en 1477, six ans après la mort de Thomas à Kempis, deux ans avant la mort de Buschius, par la main du frère Jean Offenburg, mort en 1478, renferme à la lettre le témoignage que nous avons cité, dans le contexte,

(1) Amort, *Deduct. crit.*, p. 93.

de la même main, de la même encre, sans interpolations ou ratures, comme partie intégrante de la chronique (1).

Poussés dans leurs derniers retranchements, les Gersénistes en sont réduits à dire avec dom Delfau, que Buschius *a pu se tromper;* qu'*il s'est égaré*, qu'*on doit lui pardonner son erreur* (2); ou bien que Buschius ne savait point ce qu'il écrivait; qu'il a ramassé, sans jugement ni critique les faits glorieux à son Ordre, sans s'inquiéter de leur réalité.

Leibniz jugeait tout autrement la chronique de Buschius. « Cette chronique, dit-il (dans la préface de la *Collection des historiens de Brunswick*), *qu'on aurait tort de mépriser*, renferme beaucoup de choses utiles pour éclaircir l'histoire des églises d'Allemagne. On y voit que de grands abus s'étaient introduits dans les monastères de son temps; mais on y voit aussi que l'ignorance et la corruption y étaient beaucoup moindres qu'on ne le pense vulgairement. *Il est manifeste que Buschius ne dissimule pas les abus, et ne flatte pas les siens* (3.) »

M. De Grégory est plus faible encore. Il oppose aux témoignages de Buschius le silence que cet auteur garde dans un autre passage de son histoire. Au commencement de sa chronique, dit M. De Grégory, Buschius fait l'éloge des deux frères Jean et Thomas à Kempis; il vante leur habileté dans la description des manuscrits; et il ne prononce pas un mot qui ait rapport au livre de l'*Imitation* (4).

De ce que Buschius n'ait rien dit de l'*Imitation* au commencement de sa chronique, suit-il en bonne logique qu'il ait avancé une fausseté, en disant, vers le milieu du livre, que Thomas à Kempis a composé ce célèbre ouvrage?

(1) Amort, *Moralis certitudo*, p. 149-152.
(2) *Libri de Imit. Joanni Gerseni iterato adserti*, etc., p. 70.
(3) Praef. in *Script. Brunsw.*, n° 39, p. 45.
(4) *Hist. du livre de l'Imit.*, t. I, p. 231 et 297.

Nous ne voyons pas la liaison de ces deux idées; mais ce qui nous paraît très-clair, c'est que les Gersénistes, pour anéantir le témoignage de Buschius, en sont réduits à affirmer hardiment le contraire d'un fait prouvé; à déprécier une histoire, que les écrivains les plus célèbres estiment ; à proposer des arguments négatifs qui feraient rire un enfant.

SECOND TÉMOIN.

Le frère Hermann Ryd, né en 1408, entra au monastère de Wittenbroeck en 1427, à l'âge de 19 ans. En 1447, il fut envoyé au monastère *Novi Operis*, près de Halle, où il brilla par sa piété et par son savoir (1). Dans une description des couvents des Chanoines réguliers de la congrégation de Windesem, il écrit : *Le frère qui a compilé le livre de l'*Imitation *s'appelle Thomas ; il est sous-prieur dans le susdit monastère du Mont-Ste-Agnès, près de Zwoll, du diocèse d'Utrecht, de la province de Cologne; ce monastère n'est distant que d'une lieue du monastère de Windesheim, qui est le monastère principal, dans lequel les Chanoines réguliers de la province de Cologne, de Mayence et de Trèves célèbrent chaque année leur Chapitre général. Cet écrivain vivait encore en 1454, et moi frère Hermann du monastère du Nouvel-Ouvrage, près de Halle, au diocèse de Magdebourg, envoyé au Chapitre général, je lui ai parlé* (2).

(1) Amort, *Moral. cert.*, p. 49.

(2) « Frater iste qui compilavit librum *De Imitatione*, dicitur sive nominatur Thomas, supprior in dicto monasterio Montis S. Agnetis prope Swollis, dioecesis Trajectensis, provinciae Coloniensis, et distat dictum monasterium uno milliari a Windesheim, quod est monasterium superius, in quo singulis annis Canonici Regulares de provincia Coloniensi, Moguntinensi, Trevirensi celebrant Capitulum generale. Vixit autem hic compilator adhuc anno 1454, et ego frater Hermannus de monasterio Novi Operis prope Hallas, Magdeburgensis dioecesis, eodem anno missus ad dictum Capitulum generale, fui eidem locutus. » Amort, *Deductio crit.*, p. 98.

Voilà encore un témoin oculaire qui atteste, en 1454, dix-sept ans avant la mort de Thomas à Kempis, la tradition de la congrégation de Windesem, dont il était membre. Il est impossible de supposer ici, soit une méprise, soit un mensonge.

TROISIÈME TÉMOIN.

Le monastère de Wingen possédait encore en 1760, un traduction allemande des trois premiers livres de l'*Imitation*, écrite en 1448, vingt-trois ans avant la mort de Thomas à Kempis. L'auteur de cette traduction attribue les livres de l'*Imitation* à Thomas.

Ce livre de l'Imitation de Jésus-Christ, écrit-il à la tête du volume, *a été composé par un père très-vénérable, Maître Thomas*, *Chanoine régulier; il contient tout ce dont un homme spirituel a besoin* (1).

A la fin du volume on lit :

Ce livre a été terminé le mercredi avant la fête de Pâques, avant neuf heures, l'an 1448, par moi Gaspar de Pforzheim. Que Dieu tout-puissant soit loué (2) !

Gaspar Pforzheim parle avec vénération de Thomas à Kempis, comme d'un écrivain qui lui était personnellement connu. On ne peut rien désirer de plus précis que son témoignage.

QUATRIÈME TÉMOIN.

Un biographe, contemporain de Thomas à Kempis, nous fournit une des preuves les plus concluantes que l'on puisse

(1) « Das Büchlein von der Nachfolgung Christi das hat gemacht ain andachtiger wirdiger Vatter, Maister Thomas, canonicus regularis; dar in Begriffen wurdt alles das, das ainen gaistlichen Menschen nott is. » *Deductio crit.*, p. 101.

(2) Amort, *Ded. crit.* loc. cit.

produire dans cette controverse. On voit par son récit qu'il a connu les moindres détails de la vie de notre auteur, et qu'il a recueilli de la bouche des frères de Thomas à Kempis, toutes les circonstances qu'il mentionne dans son histoire.

Eh bien! cet écrivain, dont la candeur est admirable, nous raconte que Thomas à Kempis, dès ses plus tendres années, recueillit des trésors de vertus, se fit une bonne renommée, et vit accomplir, en sa personne, cette parole de l'Écriture : *Heureux l'homme qui a porté le joug du Seigneur dès sa jeunesse* (Thren. III. 27)! « *Ces mots* poursuit-il, *ont été vérifiés tout à fait, dans les traités qu'il a écrits, et surtout dans son* SOLILOQUE DE L'AME, *dans lequel Jésus-Christ s'entretient avec son âme, comme avec son épouse... Ce bon père avait coutume de dire, quand il se promenait avec la communauté ou avec d'autres, dès qu'il sentait une inspiration divine, dès que son époux Jésus-Christ désirait parler à son épouse : Mes chers frères, il faut que je m'en aille; quelqu'un m'attend dans ma cellule. Les frères, très-édifiés de sa demande, y consentaient aussitôt. Ainsi fut accompli en lui ce passage de l'Ecriture :* Je le conduirai dans la solitude, et là je m'entretiendrai avec lui (Osée, II, 14); *et Thomas lui-même disait au Seigneur :* Parlez, Seigneur; car votre serviteur vous écoute (1 Reg., III, 9). *Nous avons, du reste, ce qu'il disait alors au Seigneur, et ce qu'ils disaient ensemble, dans son traité* DE LA LOCUTION INTÉRIEURE DE JÉSUS-CHRIST A L'AME FIDÈLE (le troisième livre de l'Imitation), *dont le second chapitre commence par ce texte :* Parlez, Seigneur; car votre serviteur écoute... (1). »

Voilà un écrivain parfaitement informé de ce que Tho-

(1) Voy. *Opera et libri vitae fratris Thome de Kempis, Ordinis Canonicorum regularium*, etc. (éd. Georg. Pirckamer, presbyter carthusie domus Nuremberge humilis prior). Noremb., 1494, p. LXXXIV verso et LXXXV recto.

mas à Kempis avait coutume de dire et de faire : il raconte avec simplicité , pour l'édification des fidèles, ce qu'il avait vu et entendu; il vante le *Soliloque de l'âme*, ouvrage connu de Thomas à Kempis, avant de parler de l'*Imitation*. Lorsqu'il cite ce dernier ouvrage , il ne parle pas du premier livre, qui s'appelait proprement le livre de l'*Imitation*, mais du troisième, qui est intitulé *de la locution intérieure;* il ne cite pas cet ouvrage pour faire valoir le mérite littéraire de Thomas, mais pour faire connaître sa piété et son esprit intérieur. Toutes les circonstances indiquent un témoin de bonne foi et bien informé.

A la fin de la vie le biographe anonyme donne le catalogue des œuvres de Thomas à Kempis.

« *Comme le frère Thomas*, dit-il, *a écrit et dicté beaucoup de traités pendant sa vie, et comme peu de personnes connaissent leur titre et leur nom, je transcrirai ici le catalogue de ses traités et de ses livres, afin que ceux qui les lisent ou en entendent parler, puissent savoir combien il en existe* (1). »

C'est donc avec une parfaite connaissance de cause, et afin de prévenir toute erreur, qu'il rédige ce catalogue des œuvres de Thomas à Kempis. Eh bien ! que nous apprend-il dans ce catalogue officiel ?

Il cite au n° 1, l'ouvrage *Des trois tabernacles*, et poursuivant sa liste, il arrive au

N° 4. *Lettre de Marie et de Marthe, avec d'autres lettres.*

N° 5. *Le petit livre des sentences et des paroles de l'humble Jésus. Ailleurs on l'appelle de l'*IMITATION DE J.-C. *à savoir :* Qui sequitur me.

N° 6. *Le second traité :* Regnum Dei intra vos est (c'est le second livre de l'*Imitation*).

(1) « Et quia multos tractatus scripsit et dictavit in vita, et pauci sciunt quomodo intitulantur vel vocantur; ideo tabulam de ejus tractatibus et libris hic intitulare et scribere intendo, ut omnes qui legunt vel audiunt possint scrire quot sunt. » *Op.* Thomae, loc. cit.

N° 7. *Le troisième traité du Sacrement :* Venite ad me (c'est le 4e livre de l'*Imitation*).

N° 8. *Le quatrième traité, de la locution interne de Jésus-Christ à l'âme fidèle, à savoir* : Audiam, quid loquatur in me (c'est le 3e livre de l'*Imitation*).

N° 9. *Le traité* De Disciplina claustralium *commence ainsi :* Apprehendite disciplinam.

Il poursuit en énumérant jusqu'à 38 opuscules, qui existent parmi les œuvres incontestées du vénérable Thomas à Kempis, et qui sont certainement de lui, et il termine en ces termes :

Ici finissent les titres des livres, traités, sermons et lettres, au nombre de 38, *du frère Thomas à Kempis.*

Ce catalogue des œuvres de Thomas à Kempis ne se trouve pas dans l'édition des œuvres données à Augsbourg, par George Pirckamer, qui n'a édité la biographie elle-même que dans un but d'édification ; il a retranché le catalogue comme une pièce étrangère à son plan. Mais ce catalogue existe complet dans douze éditions des œuvres de Thomas à Kempis antérieures à l'année 1501 (1) ; et le P. Héser l'a publié de nouveau d'après trois manuscrits de l'abbaye de Rebdorf, en 1651. Un de ces manuscrits a été copié en 1488 de la main de frère Nicolas Numann de Francfort, profès dans la maison de Frankentael (2), dix-sept ans seulement après la mort de Thomas à Kempis. L'ouvrage est donc plus ancien ; et dom Delfau a mauvaise grâce à dire que l'auteur anonyme de cette biographie n'est pas contemporain (3).

Le témoignage est donc authentique : il est aussi décisif. Le biographe énumère les quatre livres de l'*Imitation* comme quatre opuscules différents ; de sorte que son attestation constate l'authenticité de chaque livre en particulier, et

(1) Amort, *Moral. cert.*, p. 83.
(2) Amort, *Moral. cert.*, p. 148.
(3) *Libri de Imit. J. Gers. iterato adserti*, p. 75.

équivaut pour l'ouvrage tout entier à une attestation quadruple. Il cite ces livres sans prétention et en simple historien, sans soupçonner la moindre contestation. Il mêle les livres de l'*Imitation* aux autres opuscules de Thomas à Kempis, sans mention spéciale; il remarque seulement en passant que *le petit livre des sentences de l'humble Jésus*, S'APPELLE AUSSI *l'Imitation de Jésus-Christ.* Il y a dans cette remarque un abandon qui éloigne tout soupçon d'artifice ou d'ignorance.

CINQUIÈME TÉMOIN.

M. Ullmann a découvert récemment, dans la bibliothèque de Munich, un manuscrit qui renferme les écrits d'Albert Hardenberg, disciple de Wessel, qui fut lui-même disciple de Thomas à Kempis. Ce manuscrit contient un passage inédit de Hardenberg, dont j'offre ici la traduction littérale :

« *Les religieux du Mont-Ste-Agnès*, dit Hardenberg, *m'ont montré plusieurs écrits du très-pieux Thomas à Kempis, dont on a conservé, outre plusieurs autres écrits, l'ouvrage vraiment inestimable* de l'Imitation de Jésus-Christ, *dans lequel Wessel avouait avoir puisé le premier goût de la véritable théologie* (ascétique). *Ce livre l'avait déterminé, lorsqu'il était jeune encore, à se rendre à Zwoll pour y étudier les éléments des belles-lettres, et pour jouir de l'amitié du pieux Thomas à Kempis. qui était chanoine dans la maison de Ste-Agnès. Wessel honorait beaucoup ce religieux, et préférait cette demeure à toutes les autres* (1). »

(1) « *Monstrabant quoque illi viri* (monachi Stae Agnetis) *scripta plurima piissimi viri domini Thomae Kempis*, cujus praeter plurima alia etiam exstat opus aureum *De Imitatione Christi;* ex quo libro Wesselus fatebatur se primum gustum verae theologiae percepisse; eoque accensum ut Zwollas admodum adolescens pergeret, ut rudimenta artium disceret, simulque, ex intervallo uteretur consuetudine piissimi patris Thomae qui in Agnetano collegio canonicus erat; quod Wesselus propterea reveren-

Dans la *Vie de Wessel*, Hardenberg écrit encore : « *La réputation de l'excellent homme frère Thomas à Kempis attirait autour de lui beaucoup de monde... Il écrivait vers cette époque le livre de l'*Imitation de Jésus-Christ, *qui commence ainsi :* Qui sequitur me. *Wessel avait coutume de dire, qu'il avait puisé dans ce livre, son premier zèle pour la piété, ce qui le détermina à s'engager dans une connaissance plus intime, et même dans la familiarité de maître Thomas, à tel point, qu'il alla jusqu'à embrasser la vie monastique dans le même couvent* (de S[te]-Agnès (1)). »

SIXIÈME TÉMOIN.

Mathias Farinator, religieux carme d'Augsbourg, transcrivit de sa main les quatre livres de l'*Imitation* avec le nom de Thomas à Kempis, en 1472 ou 1475 (car le manuscrit porte ces deux dates). L'*Index* du volume qu'Eusèbe Amort a vu de ses yeux porte ces mots : *Première partie. Traité de l'Imitation de Jésus-Christ, par Thomas, chanoine régulier du Mont-S[te]-Agnès* (2).

Farinator, contemporain de Thomas à Kempis, transcrivit donc l'*Imitation* un an après la mort de notre auteur, sous le nom de celui-ci.

D. Delfau prétend, d'après Possevin et Semler, que Mathias Farinator naquit en 1300, et fut l'ami de Jean XXII.

ter colebat, et nullo loco libentius, quam illic erat. » Ullmann, *Reformatoren vor der Reformation, vornehmlich in Deutzchland und der Niederlanden.* II[er] B[d], p. 295 et 732. Hambourg, 1842.

(1) « Attrahebat multos ad se fama optimi viri fratris Thomae Kempis... *Scribebat ea tempestate Thomas librum de* IMITATIONE CHRISTI, cujus initium est : *Qui sequitur me.* Fatebatur autem Wesselus se prima incitamenta pietatis ex illo libro percepisse, *quo factum est, ut se insinuaret in intimiorem notitiam et familiaritatem domini Thomae*, eo plane instituto, ut in eodem coenobio vitam monasticam amplecteretur. » Hardenberg in *Vita Wesselii* MSS. ap. Ullmann, loc. cit., p. 296 et 732.

(2) *Deductio crit.*, p. 107.

Ces deux écrivains se trompent, comme le prouve à l'évidence le père Testelette (1). L'erreur de Semler vint de ce qu'il avait lu dans le manuscrit des *Moralités*, copié par M. Farinator, cette note ambiguë : *Hunc librum Moralitatum a M. Farinatore editum anno* 1477, *jussu Joannis XXII pontificis maximi*, LUMEN ANIMAE *dictum est*. Il est dit que ce livre, copié en 1477 par Farinator, fut appelé *la lumière de l'âme* par ordre de Jean XXII, lorsqu'il fut composé : il n'est pas dit que Farinator le composa du temps de Jean XXII, comme le crut à tort Semler, qui aurait pu se détromper en lisant la préface dans laquelle Farinator déclare que ce livre appelé *la lumière de l'âme*, par ordre de Jean XXII, *a été divisé par lui en titres, et les titres en paragraphes, etc.*, *et publié en* 1477, après qu'il fut resté très-longtemps inconnu dans la poussière des bibliothèques (2). Farinator est donc contemporain de Thomas à Kempis, qu'il a reconnu pour auteur de l'*Imitation*.

SEPTIÈME TÉMOIN.

Pierre Scot, chanoine de Strasbourg, poëte et orateur distingué, publia en 1488, à la tête des œuvres de Gerson, un éloge du chancelier de Paris, qui renferme ce passage remarquable : « *Parmi ces œuvres, il y a des traités qu'on attribue quelquefois à Gerson, quoiqu'ils aient* UN AUTEUR CERTAIN ; *tel est le livre* DE CONTEMPTU MUNDI ; *car il* CONSTE *que ce livre a été publié par un certain Thomas à Kempis, Chanoine régulier. Ces traités n'ont pas éte insérés dans les œuvres de Gerson* (3). »

(1) *Vindiciae Kempens.*, p. 164 et suiv.

(2) *Liber moralitatum, jussu Joannis Pont. M.* LUMEN ANIMAE *dictus, quem post diutinam occultationem*, quum adhuc informis esset... *Frater Mathias Farinatoris, in titulos et titulos in paragraphos distinxit... et editus est anno* 1477. Voy. Testelette, l. c., p. 165, et De Villiers, *Bibliotheca carmelitana*, t. II, p. 410. Aurel., 1752.

(3) « Alii tractatus, qui sibi (Gersoni) nonnunquam tribuuntur, sed

Pierre Scot, avant d'écrire ces mots, avait fait un examen critique des œuvres de Gerson. Ce fut à la suite de cet examen qu'il déclara que l'*Imitation* avait un *auteur certain*, Thomas à Kempis. Remarquez que cette déclaration fut faite dix-sept ans seulement après la mort de notre auteur.

D. Delfau rejette ce témoignage, parce que Scot ne traite pas *ex professo* la question de l'auteur de l'*Imitation* (1). Cette circonstance donne, selon nous, un nouveau poids à son témoignage : elle prouve que l'éditeur n'a mis ni apprêt, ni ostentation dans ses paroles, et qu'il a simplement rappelé un fait notoire, auquel il était indifférent.

HUITIÈME TÉMOIN.

Jean Mauburne, Chanoine régulier, fit son noviciat dans le monastère du Mont-S[te]-Agnès sous la direction de Renier, qui vécut dans ce monastère, pendant six ans, avec Thomas à Kempis (2). On l'appelait *Jean de Bruxelles*, du nom de sa patrie. Après avoir exercé les principales charges de l'Ordre dans la congrégation de Windesem, il fut appelé en France pour y réformer plusieurs abbayes. Jeune encore, il avait composé, pour son propre usage, des *Exercices spirituels*, qu'il communiqua plus tard à ses disciples. En 1491, ces exercices furent imprimés à Bâle sous ce titre : *Rosetum spiritualium exercitiorum*, et réimprimés ensuite à Paris en 1510, à Milan en 1603, et à Douai en 1620.

Dans cet ouvrage, Mauburne cite plusieurs fois Thomas

tamen authorem certum habent, ut est libellus *De contemptu mundi*, quem constat a quodam Thoma canonico regulari editum, et plures alii, non sunt operibus suis inserti. » Apud Amort, *Ded. crit.*, p. 109. Cet *Encomium Gersonis* avec la phrase citée, a été reproduit dans la plupart des éditions suivantes des œuvres du chancelier.

(1) *Libri de Imit. Joan. Gerseni restit.*, p. 75.

(2) Amort, *Moral. certit.*, p. 43 et 46.

à Kempis, comme auteur de l'*Imitation*. Au troisième § du *Dietario exercitiorum*, on lit : *Notre dévot Thomas à Kempis nous avertit en ces termes : Lorsque vous célébrerez* (la sainte Messe), *ne soyez ni trop long, ni trop pressé, mais gardez la bonne mesure commune de ceux avec qui vous vivez.* Ces paroles sont tirées du livre IV de l'*Imitation*, chapitre X. On trouve dans le même ouvrage deux autres citations semblables que j'omets (1). J'ajoute seulement le témoignage que le même écrivain rend à notre auteur dans son *Venatorium*, ou *Catalogue des hommes illustres de la congrégation de Windeshem. « Le frère Thomas à Kempis*, dit-il, *parmi d'autres opuscules, a composé aussi le livre :* QUI SEQUITUR ME, *que plusieurs attribuent faussement à Gerson* (2). »

Mauburne, membre de la congrégation de Windesem, élève du monastère de Ste-Agnès, homme pieux, instruit, considéré en France comme un écrivain de grande autorité (3), reconnaît donc Thomas à Kempis pour auteur de l'*Imitation*, d'abord dans un écrit déstiné à son propre usage, ensuite dans le catalogue authentique des écrivains de son Ordre. Il est impossible de ne pas voir la tradition de Windesem dans ce double témoignage.

Les Gersénistes ont prétendu que Mauburne avait copié Trithème. Ailleurs ils prétendent que Trithème n'a pas attribué l'*Imitation* à Thomas à Kempis. Comment concilier ces deux assertions? Le fait est que Mauburne a publié son *Rosetum* en 1491, trois ou quatre ans avant que Trithème mît au jour son catalogue des écrivains ecclésiastiques. Il n'avait d'ailleurs besoin d'aucun intermédiaire pour connaî-

(1) Amort, *Ded. crit.*, p. 116.

(2) Fronto, *Thomas vindicat.*, part. 1, § 2, n° 3.

(3) *Gallia christiana*, t. VII, p. 836. Foppens, *Biblioth. belgica*, voce *Joan. Mauburnus*. Amort, *Moralis certit.*, p. 43-49. Mauburne mourut en 1502.

tre les traditions de la congrégation de Windesem, dont il était membre.

NEUVIÈME TÉMOIN.

L'éditeur du livre de l'*Imitation*, publié en 1489 à Memmingen, dit dans sa préface : *L'auteur du divin traité de l'Imitation de Jésus-Christ s'appelle Thomas, préposé et prélat des Chanoines réguliers* (1).

DIXIÈME TÉMOIN.

L'éditeur de la traduction française de l'*Imitation*, publiée à Paris en 1493, placa à la tête du volume le titre suivant : *Cy commence le livre très salutaire, intitulé de l'Imitation de notre Seigneur Jésu-Crist, lequel a esté par aucuns jusques à présent attribué à saint Bernard, ou maître Jean Gerson, posé que soit autrement. Quar l'auteur d'icelluy soubs notre Seigneur, fut ung vénérable père et très dévot religieux, chanoine réglé, vivant en son temps en observance régulière jouxte la règle monseigneur Augustin, nommé frère Thomas de Kempis, prieur en ung prieuré d'icelluy ordre, nommé Windesem, au diocèse du Traict, translaté de latin en françois pour la consolation des simples, non saichant entendre latin ; laquelle translacion a été diligemment corrigée sur l'original* (2).

Le traducteur de l'*Imitation* dut examiner la question qui nous occupe, avant de prononcer. C'est après être remonté jusqu'à la source de la véritable tradition, qu'il affirma *à Paris, où les œuvres de Gerson étaient assez connues*, que Thomas à Kempis avait composé l'*Imitation* dans le diocèse d'Utrecht.

(1) Amort, *Ded. crit.*, p. 109.
(2) De Grég., *Hist. du liv. de l'Imit.*, t. I, p. 257.

ONZIÈME TÉMOIN.

George Pirckhamer, prieur de la Chartreuse de Nuremberg et visiteur d'Allemagne, publia les livres de l'*Imitation* parmi les œuvres de Thomas à Kempis, en 1494.

DOUZIÈME TÉMOIN.

Pierre Danhauser, homme instruit, comme l'atteste sa préface, donna, la même année 1494, et dans la même ville de Nuremberg, une édition du livre de l'*Imitation*, sous le nom de Thomas à Kempis, auquel il l'attribue positivement (1).

TREIZIÈME TÉMOIN.

Jean Gailer Kaisperger, orateur renommé de Strasbourg, où il naquit en 1445, trente-six ans avant la mort de Thomas à Kempis, cite deux fois le 3me livre de l'*Imitation* sous le nom de Thomas (2), dans sa *Navicula fatuorum*, publiée en 1498.

QUATORZIÈME TÉMOIN.

Jacques Philippe Forestus, de Bergame, né en Italie l'an 1434, trente-sept ans avant la mort de Thomas à Kempis, dans son *Supplément du supplément des chroniques*, qu'il rédigea jusqu'en l'année 1503, écrit que Thomas, écrivain illustre et pieux, publia plusieurs opuscules pour l'instruction du public, et en premier lieu quatre livres du *Mépris du monde*, qui commencent ainsi : *Qui sequitur me* (3).

QUINZIÈME TÉMOIN.

Cette tradition était si bien établie à la fin du XVe siècle,

(1) Amort, *Ded. crit.*, p. 117.
(2) *Ded. crit.*, p. 118.
(3) *Ded. crit.*, p. 118.

trente ans après la mort de Thomas à Kempis, que les *Bénédictins du monastère de St-Germain-des-Prés*, qui ont été les plus chauds adversaires de Thomas, après qu'on eut attribué l'*Imitation* à un auteur Bénédictin, prièrent le célèbre Badius Ascensius, de Bruxelles, alors libraire à Paris, de réimprimer toutes les œuvres de Thomas à Kempis, y compris l'*Imitation de Jésus-Christ*. Badius Ascensius raconte lui-même, dans la préface de son édition, que ce fut à la prière des Bénédictins de St-Germain, des Chartreux de Paris et des Célestins de Soissons, qu'il donna cette édition complète, ornée d'une Vie nouvelle de Thomas à Kempis, qu'il avait tirée lui-même des documents les plus authentiques. Il s'était proposé, dit-il, en écrivant cette Vie, d'offrir un hommage aux instituteurs de son enfance, aux frères de la maison de St-Jérôme à Gand, qui étaient sortis de l'école et de la société de Florentius, maître de Thomas à Kempis, *armés de savoir, à peu près comme les Grecs étaient sortis du cheval de Troie*. Son édition parut en 1500.

CONCLUSION.

Une tradition bien établie plus de trente ans avant la mort d'un auteur, et reçue encore sans contestation pendant plus de trente ans après cette mort, ne peut pas être légitimement suspecte. Cette tradition est surtout légitime, incontestable, lorsqu'elle a été conservée dans le sein d'un corps, d'une société, d'un Ordre religieux dont tous les membres se connaissent, s'aident, se surveillent, et ne peuvent ni conspirer pour tromper le public, ni être trompés eux-mêmes au sujet d'un fait qui s'est passé sous leurs yeux.

J'ajouterai qu'il est inouï dans l'histoire des lettres, qu'on ait attribué à un auteur moderne un ouvrage ancien. On a plusieurs fois attribué à un auteur ancien un ouvrage

moderne, afin de lui concilier une plus grande autorité ; mais le contraire ne s'est jamais fait et n'a jamas pu se faire. Or, voilà ce qui aurait eu lieu selon les Gersénistes : l'*Imitation* qui existait depuis environ deux siècles aurait été attribuée à Thomas à Kempis, qui ne l'avait jamais écrite. Un pareil plagiat est impossible, surtout lorsqu'il s'agit d'un ouvragc aussi remarquable que l'*Imitation de Jésus-Christ.*

Il faut donc accepter la tradition contemporaine, domestique, constante, incontestée, universelle, que nous venons de prouver, ou tomber dans un véritable scepticisme historique.

Art. 2.

*Des manuscrits de l'*Imitation de Jésus-Christ *qui portent le nom Thomas à Kempis.*

SECOND TITRE.

Les seuls manuscrists dont on puisse raisonnablement invoquer l'autorité dans cette controverse, sont ceux qui portent un nom d'auteur et une date certaine; ou bien qui suppléent à ces deux notes par des indices matériels incontestables.

Les autres manuscrits, et c'est ici le plus grand nombre, qui ne portent ni nom d'auteur, ni date, ne fourniront jamais de preuve certaine, parce que leur âge ne peut être fixé que d'après des conjectures très-contestables et toujours contestées; conjectures qui ne reposent d'ailleurs sur aucune base solide, puisqu'elles dépendent de l'appréciation des caractères, qui changent à peine au bout d'un siècle. Les plus savants paléographes sont d'accord sur ce point, qu'il est impossible de fixer l'âge des manuscrits non datés, à trente ans près, même d'une ma-

nière probable (1). Or, pour tirer un argument des manuscrits anonymes et sans date que l'on produit dans cette controverse, il faudrait fixer l'âge de ces manuscrits avec la dernière précision. Je n'entrerai donc point, comme la plupart des défenseurs de Gersen, dans des voies sans issue ; je me bornerai à citer les manuscrits dont le témoignage clair et précis est placé au-dessus de toute contestation.

PREMIER MANUSCRIT.

Le premier manuscrit, qui est aussi le plus ancien avec date, est le manuscrit de Kirckheim, dont l'abbé Ghesquière a publié le *fac-simile* en 1775 (2). Ce volume in-4° renferme les trois premiers livres de l'*Imitation*, et porte au bas de la première page ces mots remarquables :

Notandum quod iste tractatus editus est a probo et egregio viro, magistro Thoma, de Monte Stae-Agnetis et Canonico regulari in Trajecto, Thomas de Kempis dictus, DESCRIPTUS EX MANU AUCTORIS IN TRAJECTO, ANNO 1425, IN SOCIATU PROVINCIALATUS.

On peut traduire ainsi :

Il faut remarquer que ce traité a été composé par un homme pieux et savant, maître Thomas, du Mont-Ste-Agnès, et Chanoine régulier à Utrecht, appelé Thomas à Kempis. IL A ÉTÉ COPIÉ SUR L'AUTOGRAPHE DE L'AUTEUR A UTRECHT, L'ANNÉE 1425, DANS LA MAISON-MÈRE DU PROVINCIALAT (3).

(1) Amort, *Deduct. crit.*, p. 14. Trombelli, *L'arte di conoscere i codici.*

(2) Ce manuscrit appartient aujourd'hui à la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles. Il est inscrit sous le n° 15,137.

(3) Feller lit 1424, parce qu'il oublie qu'à cette époque le 5 avait la forme du 4 de nos jours. M. De Grégory écrit inexactement : *In societate provinciali*, quoique le P. Ghesquière, qu'il cite, ait donné le *fac-simile* exact de la note. Le même écrivain (*Hist.*, t. I, p. 229) objecte que cette note est placée à la marge (inférieure). La place qu'elle occupe dans le manuscrit ne diminue en rien son autorité. On voit d'ailleurs que la même

Voilà donc une copie de l'autographe de Thomas à Kempis prise à Utrecht, dans la maison des Chanoines réguliers, dix ans environ après que l'ouvrage eut été composé. Il n'existe aucun autre manuscrit *daté, avec nom d'auteur*, aussi ancien que ce manuscrit. Thomas à Kempis précède donc ici tous ses concurrents.

Le plus ancien manuscrit daté avec le nom de Gersen est de 1464 (le manuscrit de Parme).

Le plus ancien manuscrit daté avec le nom de Gerson est de 1460 (le manuscrit *Sangermanensis* ou *Bretonianus*) (1).

Ainsi le plus ancien manuscrit daté avec le nom de Thomas à Kempis est antérieur de 35 ans au plus ancien qui porte le nom de Gerson, et de 39 ans au plus ancien qui porte le nom de Gersen.

Le manuscrit le plus ancien avec le nom de Thomas à Kempis a été écrit 46 *ans avant la mort* de ce pieux écrivain; tandis que le manuscrit le plus ancien avec le nom de Gerson a été écrit 31 *ans après sa mort;* et le manuscrit le plus ancien avec le nom de Gersen, environ *deux siècles et demi après sa mort.*

Ainsi Thomas à Kempis, qui est mort 42 ans après Ger-

main a placé le *minium* à cette note et aux titres des chapitres. Le rouge est tout à fait de la même nuance. M. Weigl, qui n'a pas vu le manuscrit, dit dans son *Denkschrift,* p. 177, qu'il est de 1424, et qu'il renferme les quatre livres de l'*Imitation*. Ce manuscrit est vraiment de 1425, et ne renferme que les trois premiers livres.

(1) M. Weigl, *Denkschrift*, p. 178, et M. De Grégory, *Hist. du liv. de l'Imit.*, parlent, d'après Amort, d'un manuscrit avec le nom de *Gersone*, et la date de 1441, qui se trouve au monastère de Pollingen. Ils citent la *Plena informatio*, p. 146. Or, à cette page, Amort indique un manuscrit de 1477, avec nom de Gerson. Comme Amort était religieux de Pollingen et qu'il ne fait nulle part mention du manuscrit gersoniste de 1441, je range ce manuscrit parmi les monuments fabuleux des adversaires de Thomas à Kempis.

son, et plus de 250 ans après Gersen, à ce qu'on assure, a été reconnu positivement comme auteur du livre de l'*Imitation* avant ces deux écrivains. Quoique postérieur à ces deux auteurs, il a été reconnu auteur de l'*Imitation*, dans des manuscrits plus anciens que ceux de ses adversaires.

Thomas à Kempis a donc l'avantage en fait de manuscrit sur tous ses compétiteurs.

SECOND MANUSCRIT.

Le second manuscrit, avec date et nom, est celui des pères Jésuites d'Anvers, qui a joué un grand rôle dans cette controverse (1). Il est écrit de la main de Thomas à Kempis et porte à la fin du volume cette inscription : *Finitus et completus anno Domini MCCCCXLI, per manus fratris Thomæ Kempensis in Monte S^tæ Agnetis, prope Zwollas.*

Ce manuscrit prouve les droits de Thomas à Kempis parce qu'il renferme les quatre livres de l'*Imitation de J.-C.* copiés de la main de Thomas à Kempis à la tête de ses œuvres incontestables. Il est tout à fait impossible qu'un écrivain aussi humble et aussi pieux que Thomas à Kempis ait voulu transcrire à la tête de ses œuvres, quatre opuscules très recommandables qui ne lui appartenaient point. On possède plusieurs copies des œuvres de cet auteur transcrites de sa main; il n'en est aucune où ses ouvrages soient mêlés dans un même volume aux écrits d'autres écrivains. En copiant les quatre livres de l'*Imitation* à la tête de ses œuvres Thomas à Kempis s'en est déclaré l'auteur. En cette matière son témoignage fait preuve; personne ne voudrait le recuser.

(1) Il se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, sous les n°s 5855-5861.

Les défenseurs de notre pieux auteur ont tâché d'établir ses droits par ces mots de l'épigraphe *per manus fratris Thomæ;* ils ont prétendu que cette expression indiquait l'auteur du volume. Les adversaires de Thomas à Kempis ont soutenu au contraire que ces mots renversaient les droits de cet écrivain, parce qu'ils indiquent le copiste. Ils en concluaient que notre auteur avait *copié l'Imitation;* et de plus qu'il ne l'avait *pas composée.* Nous n'admettons aucune de ces conséquences. D'abord les mots de l'épigraphe ne prouvent point les droits de Thomas à Kempis puisqu'on les trouve sur des volumes que cet écrivain n'a point composés mais copiés, tels que le Missel de 1417 et la S[te] Bible latine de 1438. Ensuite ces mots ne renversent point les droits de Thomas à Kempis, parce que les fonctions de copiste n'excluent point les droits d'auteur, surtout lorsqu'il s'agit d'un auteur tel que Thomas à Kempis qui était copiste par état, et qui a transcrit plusieurs fois ses propres œuvres (1).

TROISIÈME MANUSCRIT.

Le troisième manuscrit, que M. Weigl appelle le second d'Indersdorf, porte cette inscription : *Tractatus qui intitulatur de Imitatione Christi; compilavit quidam canonicus regulae S[ti] Augustini episcopi* (2). Ce manuscrit est daté de l'an 1441. Le Chanoine régulier de S[t]-Augustin, dont il parle, ne peut être que Thomas à Kempis.

(1) La Bibliothèque de Bourgogne possède encore (sous les n[os] 4585-4587) un MSS. autographe de Thomas à Kempis, sans date, qui provient de la maison des pères Jésuites de Courtrai. Ce volume renferme une collection d'opuscules de Thomas à Kempis, parmi lesquels l'*Imitation* ne figure point. On y trouve les *airs notés* des rhythmes, composés par Thomas à Kempis à l'honneur de Jésus, de Marie et des Saints. L'auteur a copié cette musique de sa main comme le reste du livre, qui ne renferme que ses œuvres. On y remarque de nombreuses corrections, ce qui me porte à croire que ce volume renferme le manuscrit primitif.

(2) De Grég., *Hist. du liv. de l'Imit.*, t. I, p. 185.

QUATRIÈME MANUSCRIT.

Le quatrième manuscrit des quatre livres de l'*Imitation* existait autrefois au monastère de Pollingen ; il était sans date, mais on y trouvait un autre traité, écrit de la même main, en 1442, et orné de cette inscription : *Editus ut dicetur*, *a quodam Canonico regulari in monasterio Pödiken*, *Paderbornensis diocesis.*

Le copiste atteste la renommée qui attribuait l'*Imitation* à un *Chanoine régulier ;* mais il se trompe sur une circonstance particulière de lieu, qu'il pouvait ignorer dans sa solitude, éloignée de la province où le livre avait été copié.

CINQUIÈME MANUSCRIT.

Le cinquième manuscrit est celui du séminaire de Liége, copié en 1445, sur l'autographe de Thomas à Kempis, 26 ans avant la mort de notre auteur, comme a tâché de le prouver M. Bormans, professeur distingué de l'Université de Liége, et membre de l'Académie royale des sciences de Belgique (1).

(1) *Notice sur un manuscrit de Thomas à Kempis appartenant au séminaire de Liége*, par M. Bormans, professeur à l'Université de cette ville, insérée dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. X, p. 156. Bruxelles, 1845. M. Bormans paraît croire que le MSS. de Liége a été écrit en partie ou retouché par l'auteur. Je ne puis partager cet avis. J'ai sous les yeux quatre volumes écrits de la main de Thomas à Kempis : 1° un *Nouveau Testament*, latin, qui appartient à M. l'abbé Verdeghem, professeur au petit séminaire de Roulers ; 2° les *Sermones ad novitios* et les *Vitae sanctorum*, qui appartiennent à la bibliothèque de l'Université de Louvain ; 3° le manuscrit dit d'Anvers, écrit en 1441 ; 4° un recueil d'opuscules de Thomas à Kempis qui appartint jadis aux pères Jésuites de Courtrai. Ces deux derniers se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque de Bourgogne. Il est évident pour moi que Thomas à Kempis n'a pas mis la main au manuscrit du séminaire de Liége.

SIXIÈME MANUSCRIT.

Le sixième manuscrit est celui de Cologne, qui porte la date du 28 octobre 1447, et renferme, outre des opuscules étrangers à Thomas, *quelques opuscules d'un certain dévot régulier*. Une main postérieure a ajouté à la marge : *Son nom est Thomas à Kempis, du couvent près de Zwol.*

Le quatrième livre de l'*Imitation* y est copié en premier lieu; puis viennent *Des sept choses qui plaisent à Dieu dans ses élus*, le *Breviloquium des exercices spirituels*, le *Traité des vertus*, le *Soliloquium animæ* en forme de dialogue; enfin le premier livre de l'*Imitation* (1).

Il faut remarquer que le copiste transcrit les deux livres de l'*Imitation* séparément et dans un ordre inverse de l'ordre reçu, parmi les opuscules avoués de Thomas à Kempis, et qu'il attribue au même auteur ces livres de l'*Imitation* et ces opuscules qui appartiennent indubitablement à Thomas à Kempis. La note marginale postérieure explique et confirme ce que le copiste avait indiqué. L'état du manuscrit fournit donc un témoignage distinct de cette note.

DES AUTRES MANUSCRITS.

Le septième manuscrit est celui des Chartreux de Bruxelles (2), daté de 1463.

Le huitième manuscrit est celui de Vienne, daté de 1467 (3).

Le neuvième manuscrit est celui de Buxheim, en Souabe, daté de 1471 (4).

Le dixième manuscrit est celui d'Afflighem, de 1471 (5),

(1) *Deduct. crit.*, p. 130.
(2) *Deduct. crit.*, p. 132.
(3) *Ded. crit.*, p. 133, et De Grég., t. I, p. 252.
(4) Amort, *Moral. cert.*, p. 153.
(5) De Grég., *Hist.*, t. I, p. 251.

Le onzième manuscrit est celui de Gries (?), en Tyrol, de l'année 1474 (1).

Le douzième manuscrit est celui de Maeseyk, daté de 1477 (2).

Le treizième manuscrit est celui de Hohendorf, daté de 1487 (3).

Le quatorzième manuscrit est celui de Rebdorf, daté de 1488 (4).

On cite encore un grand nombre de manuscrits non datés, qui attribuent l'*Imitation* à Thomas à Kempis.

Le plus remarquable est celui que les Chanoines réguliers de St-Martin, à Louvain, avaient hérité du monastère de Ste-Agnès près de Zwoll. Il était écrit de la main de Thomas à Kempis lui-même, et contenait le quatrième livre de l'*Imitation* à l'état d'ébauche (5); ce qui prouve que Thomas à Kempis avait commencé à rédiger ce livre avant l'année 1441, où il le copia correctement dans le fameux manuscrit d'Anvers; il en résulte, en outre, qu'on ne peut rien conclure, contre les droits de Thomas, de l'existence des manuscrits antérieurs à l'année 1441.

Viennent ensuite les manuscrits de Rottenbuech (6), de Dalhem (7), des Dunes, à Bruges (8), deux d'Augsbourg (9),

(1) Amort, *Mor. cert.*, le n° 18 de ses *fac-simile.*

(2) Fronteau, *Refutatio eorum*, etc., p. 74. M. De Grég., t. I, p. 251, estropie le nom de ce manuscrit, il écrit *Mascyhensis.*

(3) De Grég., t. I, p. 253.

(4) De Grég., t. I, p. 253. L'*Imitation* y est mêlée aux ouvrages indubitables de Thomas à Kempis.

(5) Amort, *Deductio crit.*, p. 137.

(6) Ib., p. 121. De Grég., *Hist.*, t. I, p. 255.

(7) Ib., p. 133. Ce manuscrit a été fait par un copiste qui offrit le saint sacrifice pour Thomas à Kempis défunt, en 1471 : *Pro quo*, dit-il, *debitum solvi anno* 1471 (sic), *Cosmae et Damiani, quo anno obiit.*

(8) D'après un catalogue, dans Amort, *Ded. crit.*, p. 134. J'ai eu en main ce manuscrit, qui se trouve encore à la bibliothèque du séminaire de Bruges.

(9) Amort, *Ded. crit.*, p. 136 et 139.

6

un d'Arras (1), trois autres indiqués par Sanderus (2), vingt indiqués par Amort (3), qui portent tous le nom de Thomas à Kempis, et militent par conséquent en sa faveur.

Ce témoignage mérite une certaine attention. Il faut que la réputation de Thomas à Kempis ait été très-grande, pour que tant de copistes aient inscrit son nom sur leurs livres à une époque où ce soin était généralement négligé. Cet accord des copistes doit donc être considéré comme l'effet de la tradition, que nous avons établie dans l'article précédent, par une foule de témoignages contemporains.

On ne peut se dissimuler que la preuve tirée des manuscrits ne soit très-favorable à Thomas à Kempis, d'abord en elle-même, et abstraction faite des titres que ses compétiteurs pourraient faire valoir pour leur cause, et en second lieu, relativement à ces compétiteurs, qui, vu leur âge, auraient dû posséder des titres meilleurs, et qui ne peuvent revendiquer cependant aucun titre comparable à ceux de notre auteur.

Art. 3.

*Des éditions imprimées de l'*Imitation de Jésus-Christ *avec le nom de Thomas à Kempis.*

TROISIÈME TITRE.

Les deux ou trois premières éditions connues du livre de l'*Imitation* portent le nom de Thomas.

(1) Amort, *Ded. crit.*, p. 141.
(2) Ib., p. 141.
(3) Ib., P. 138-155. Amort indique *quinze* manuscrits, dont cinq ont été cités par nous. A la page 301 de sa *Deductio critica*, il en indique encore dix autres, conservés à la bibliothèque de l'Ordre de Malte, à Strasbourg.

La plus ancienne de toutes est celle que Ginther Zainer, imprimeur à Augsbourg, fit en 1468, in-folio. Elle ne porte point de date, mais les bibliographes sont parvenus, par la comparaison des caractères, à la fixer à l'année que j'indique. Cette édition a été faite avec soin et imprimée avec luxe (1). L'éditeur ne copie point le titre de son manuscrit. Il fait observer au lecteur, qu'à proprement parler, le premier livre seul, ou même le premier chapitre seul, mérite le nom de *Imitation de J.-C.* Mais, dit-il, comme l'Évangile de S[t] Mathieu tout entier a reçu le nom de *Livre de la généalogie de Jésus-Christ*, quoique le premier chapitre seul ait rapport à ce sujet, de même les quatre livres de l'*Imitation* ont reçu le nom du premier chapitre. On voit ici un éditeur qui raisonne, et qui ne suit pas aveuglément la routine de ses devanciers.

Si le calcul des bibliographes est exact, cette édition a été faite trois ans avant la mort de l'auteur. En tout cas elle est antérieure à l'année 1475, où Ginther Zainer mourut (2).

Les bibliographes citent une édition de l'*Imitation*, sans date, en lettres gothiques, avec le nom de Thomas à Kem-

(1) Voy. Amort, *Ded. crit.*, p. 102. Je possède un exemplaire magnifique de cette édition. Le volume commence ainsi : *Incipit libellus consolatorius ad instructionem devotorum, cujus primum capitulum est de Imitatione Christi et contemptu damni vanitatum mundi. Et quidam totum libellum sic appellant, scilicet libellum de Imitatione Christi ; sicut evangelium Mathei appellatur Liber generationis Jhesu Christi, eo quod in primo capitulo fit mentio de generatione Christi secundum carnem.* Le volume est terminé par cette épigraphe : *Viri egregii Thome Montis sancte Agnetis in Traiecto, regularis canonici, libri de Christi Imitatione, numero quatuor finiunt feliciter, per Gintherum Zainer, ex Reutlingen progenitum, literis impressi ahenis.*

(2) Rosweyde fixe la mort de G. Zainer au 14 avril 1475, d'après un obituaire du couvent de S[te]-Croix d'Augsbourg. Zapf la fixe au 1[er] octobre 1478, d'après l'obituaire du monastère de Buxheim. Voy. *Annal. typographiae Augustanae*, p. XVIII. Aug. Vindel., 1778.

pis ; ils la croient antérieure à celle de Zainer, et par conséquent, imprimée du vivant de l'auteur.

Amort a vu (1) une autre édition de Ginther Zainer placée à la suite du *Speculum vitæ humanæ*, imprimée en 1471, l'année même de la mort de Thomas à Kempis.

Je me bornerai à citer les autres éditions d'après Amort et De Grégory, que l'on peut consulter pour les détails.

Tubingue,	1472.	Strasbourg,	1489.
Augsbourg,	1472.	Memmingen,	1489.
Strasbourg,	1480.	Ingolstadt,	1489.
Metz,	1482.	Paris,	1493 (4).
Augsbourg,	1486 (2).	Lunebourg,	1493.
Tubingue,	1486.	En Portugal,	1493 (5).
Strasbourg,	1487.	Nuremberg,	1494 (6).
Nuremberg,	1487.	Paris,	1495 (7).
Strasbourg,	1489.	En Portugal, vers	1500.
Lyon,	1489 (3).	Paris, Badius,	1500 (8).

On peut dire que les éditeurs du livre de l'*Imitation* ont

(1) *Ded. crit.*, p. 135.

(2) C'est une traduction allemande, ainsi que l'édition suivante de Tubingue.

(3) A la suite de l'*Imitation* imprimée sous le nom de Thomas à Kempis, l'éditeur a imprimé le livre *De meditatione cordis* de Gerson. Ainsi 60 ans après la mort de Gerson, on distinguait parfaitement les œuvres du chancelier, de celles de Thomas à Kempis, dans la ville où Gerson avait vécu et était enterré.

(4) C'est la traduction française dont nous avons transcrit le titre cidessus, p. 51.

(5) Version portugaise.

(6) L'éditeur assure que l'*Imitation*, écrite par Thomas à Kempis, a été faussement attribuée à Gerson. De Grég., t. I, p. 259. Amort, *Ded. crit.*, p. 117, indique deux éditions de Nuremberg, 1494.

(7) Version française.

(8) Th. Carré compte QUARANTE ÉDITIONS publiées avec le nom de Thomas à Kempis, dans le XVI[e] siècle. Voy. *Thomas de Kempis a seipso restitutus*, p. 45-50.

constamment reconnu la tradition littéraire qui attribuait l'*Imitation* à Thomas à Kempis, et que cette tradition était encore intacte au commencement du XVIe siècle.

Il y a plus, les éditeurs de Gerson ont reconnu que l'*Imitation* était faussement attribuée à cet écrivain, et qu'elle avait Thomas à Kempis pour *auteur certain.*

La preuve tirée des éditions est donc très-concluante en faveur de Thomas à Kempis.

Art. 4.

*Arguments intrinsèques, tirés de la doctrine et des expressions employées dans le livre de l'*Imitation.

QUATRIÈME TITRE.

Comme les Gersénistes n'ont pu découvrir aucun monument historique pour étayer leur système, ils ont abandonné la preuve si convaincante du témoignage, pour se lancer dans les voies sans issue des conjectures, des hypothèses, des comparaisons arbitraires, et ils ont accumulé dans leurs livres une multitude d'observations, les unes mal fondées, les autres futiles : toutes sans aucune portée.

Dès que la controverse eut pris cette tournure, les défenseurs de Thomas à Kempis furent contraints de suivre leurs adversaires sur le terrain des preuves intrinsèques, et d'examiner avec soin, si les principes admis par l'auteur, si les événements mentionnés par lui, si les allusions aux hommes et aux choses, si les expressions et le langage dont il se sert indiquent Gersen écrivain du XIIIe siècle, ou Thomas à Kempis écrivain du XVe.

Cette discussion, comme toutes les autres, a abouti au résultat le plus satisfaisant pour Thomas à Kempis, et le plus désespérant pour Gersen.

Les Gersénistes ont considéré leur héros comme un personnage unique, isolé, placé en quelque sorte au milieu des siècles, comme un phénomène imprévu ; privé de parents et de postérité ; n'ayant appartenu à aucune école ; n'ayant jamais fait de disciples... Gersen, selon eux, n'est connu que par un seul livre, celui de l'*Imitation*. Son nom, sa famille, sa patrie, sa profession, son existence, tout est problématique, tout est contesté. Cet écrivain ne nous est révélé que par cinq ou six manuscrits du XVe siècle, dont l'autorité est très-précaire.

Les partisans de Thomas à Kempis au contraire suivent cet écrivain du berceau à la tombe. Après avoir cité l'un après l'autre un grand nombre de témoins qui l'ont connu et loué, ils montrent du doigt l'école célèbre dans laquelle il a été formé, et dont il fut plus tard un des plus beaux ornements. C'est Gerardus Magnus (Geert Groot), c'est Jean Van Heusden, c'est Florentius Radewyns, ces célèbres fondateurs des Frères de la vie commune, qui ont formé l'auteur de l'*Imitation* ; ce sont eux qui ont enseigné à cet écrivain tous les principes de la *Dévotion moderne*, dont font mention, à chaque page, et Thomas à Kempis, et Buschius et tous les écrivains de Windesem. La fraternité qui existe entre les livres de cette école et le livre de l'*Imitation* est frappante, incontestable.

Ces pieux auteurs parlent sans cesse du devoir *d'imiter Jésus-Christ*, de *marcher sur ses traces*, de *méditer sa passion*, de *rechercher la solitude et le silence*, *d'aimer la cellule*, *d'éviter les discours futiles et les propos mondains* ; de *fuir les honneurs*, de *mortifier sa chair*, de *travailler à sa perfection* ; de *méditer les saintes Écritures*, de *marcher sur les traces des saints Pères*. Le livre de l'*Imitation* n'est pour ainsi dire que le commentaire, ou, si l'on veut, le développement des doctrines que ces saints religieux inculquaient sans cesse à leurs disciples.

Un des plus habiles défenseurs de Thomas à Kempis (Thomas Carré) a placé en parallèle les points principaux de doctrine que renferme le livre de l'*Imitation*, et les passages où Thomas à Kempis expose, en écrivant la vie de ses maîtres, les principes qu'il a puisés à leur école; or ce parallèle conduit évidemment à ce résultat, que l'auteur de l'*Imitation* n'a développé aucun point de doctrine important, que Thomas à Kempis n'ait appris, jeune encore, des maîtres que nous venons de nommer (1).

A ces remarques générales, j'ajouterai des preuves précises, dont l'évidence frappera tous les yeux. Je montrerai d'abord, par des citations parallèles, que l'auteur de l'*Imitation* appartient à la congrégation des *Frères de la vie commune* (appelés aussi Chanoines réguliers de S[t]-Augustin); je ferai voir ensuite, par le même procédé, que l'*Imitation* et les œuvres indubitables de Thomas à Kempis ont été conçues par le même esprit, et découlent de la même plume.

Il n'existe plus, je pense, qu'une seule lettre de Jean Van Heusden, qui était abbé général de la congrégation de Windesem, en 1391, et qui mourut dans cette maison l'année 1424, en présence de Thomas à Kempis (2). Eh bien! cette lettre unique renferme presque toutes les idées sur lesquelles l'auteur de l'*Imitation* insiste. Que le lecteur en juge; je lui mets sous les yeux les traits les plus saillants des deux écrits. Voici ce que disent

Jean Van Heusden	et L'Auteur de l'Imitation.
Vita D. N. Jesu Christi quae nos praecessit, fons est omnium virtutum, qua mediante ad omnes virtutes citius pervenitur, sine qua ad	Qui sequitur me non ambulat in tenebris; haec sunt verba Christi, quibus admonemur quatenus *vitam ejus* et mores imitemur, si velimus

(1) *Thomas a Kempis a seipso restitutus*, p. 15.

(2) Voy. Buschius, *Chron. Windesh.*, l. II, c. 21, p. 346.

Van Heusden	et L'Auteur de l'Imitation.
veras virtutes et ad suum amorem pervenire non possumus. (Ap. Buschium, *Chron. Windes.*, p. 221).	veraciter illuminari, et ab omni caecitate cordis liberari; summum igitur studium nostrum sit in *vita Jesu Christi* meditari (*De Imit.*, l. I, c. 1).
Quia exercitium et cognitio pariunt amorem, idcirco necesse est, ut prius in ea exerceatur; et qui ista negligit, quamvis haberet et *sciret omnem Bibliam*, et Scripturam, et Legem unquam positam aut conscriptam, id minime sufficeret (Loc. cit.).	Qui autem vult plene et sapide Christi verba intelligere oportet ut totam vitam suam illi studeat conformare. Si *scires totam Bibliam* exterius et omnium philosophorum dicta quid totum tibi prodesset (*De Imit.*, l. I, c. 1)?
Eorum inspice multiplices et graves labores, et quam perfecte Deo obtulerunt *amicos et cognatos* omnes, et possessiones, temporalia bona et mundi *honores* (Ibid., p. 230).	Intuere SS. Patrum vivida exempla. Omnibus divitiis, dignitatibus, *honoribus*, *amicis*, *et cognatis* renunciabant (*De Imit.*, l. I, c. 18).
Quid dulcius, o dilecte frater, quid securius, quid simplici columbae salubrius, quam in petrae foramine, hoc est in *Christi Jesu vulneribus delitescere* et requiescere (Ibid., p. 244).	Requiesce in passione Christi, et in sacris vulneribus ejus libenter habita; si enim *ad vulnera ejus devote confugies*, magnam consolationem sentics (*De Imit.*, l. II, c. 1).
Ad externa officia nullatenus, dilecte frater, aspires, nec aliquam *praelaturam* affectes (Ibid., p. 237).	Multo tutius est stare in subjectione quam in *praelatura* (*De Imit.*, l. I, c. 9).
Libenter, cum potest fieri, *solus* sis (Ibid., p. 218).	Pete secretum tibi; ama *solus* habitare tecum (*De Imit.*, l. III, c. 53).
Nihil penitus agas sine *consilio*; et plus semper expertis, quam tibi ipsi credas (Ibid., p. 230).	Cum sapiente et conscientioso *consilium* habe; et quaere potius a meliore instrui, quam tuas adinventiones sequi; *De Imit.*, l. I, c. 4).
Humilis corde sis et apparatu, et *nimis multum non teneas de te ipso* (Ibid., p. 241).	Haec est altissima et utilissima lectio, sui ipsius vera cognitio et despectio, *de se ipso nihil tenere* (*De Imit.*, l. I, c. 2).
Ama nesciri, et ab aliis contemni opta (Ibid., p. 242).	*Ama nesciri* et pro nihilo reputari. (*De Imit.*, l. I, c. 2).
Juxta hunc modum fratres *devotarum congregationum*, et fratres in Vindesem, se solent exercere. (Ibid., p. 246 (1)).	Utinam in te non dormiret profectus virtutum, qui multa saepius vidisti *exempla devotorum!* (*De Imit.*, l. I, c. 18).

(1) Je publierai à la suite de ces *Recherches* un opuscule inédit de

Voilà certes des points de ressemblance qui ne sont pas l'effet du hasard.

Mais avançons.

Comment les fondateurs de la congrégation de Windesem et des Frères de la vie commune appelaient-ils leur Ordre ? et comment s'appelait l'Ordre auquel appartenait l'auteur du livre de l'*Imitation ?*

La congrégation de Windesem a été appelée par Buschius la *Dévotion moderne*; tous les membres de cette congrégation font un usage habituel des mots *devoti*, *devotorum* pour désigner leurs confrères, et du mot *devotio* pour désigner leur Ordre ou leurs statuts. Eusèbe Amort assure que ces mots sont employés *quatre cent quarante* fois dans les œuvres incontestées de Thomas à Kempis (1).

Or, quelle est l'habitude de l'auteur du livre de l'*Imitation ?* Précisément celle que je viens de signaler dans les écrivains de Windesem et du couvent de S[te]-Agnès Cette assertion est évidente pour quiconque a comparé l'*Imitation* aux écrits des Frères de la vie commune. En voici quelques preuves.

BUSCHIUS. et	L'AUTEUR DE L'IMITATION.
Sicut magister *Gerardus Magnus* origo fuit et pater primus omnium hominum *Modernae Devotionis* hujus patriae, ad quem Deo servire cupientes, securum semper habuere recursum, et post eum pater venerabilis, dominus *Florentius* Radervini, primus rector congregationis clericorum in Daventria, ita *devotus* pater noster, frater *Joannes de*	Quando recordor *Devotorum* aliquorum ad sacramentum tuum, Domine, cum maxima *devotione* et affectu accedentium, tunc saepius in me ipso confundor et erubesco, quod non ita vehementer sum attractus et affectus, sicut multi *Devoti* fuerunt, qui prae nimio desiderio communionis et sensibili cordis amore, a fletu se non poterant continere... Licet

Florentius, et j'y ajouterai les passages parallèles du livre de l'*Imitation*, afin de compléter cette démonstration.

(1) *Deduct. crit.*, p. 219.

BUSCHIUS et L'AUTEUR DE L'IMITATION.

Heusden, prior in Windesem eorum fidelis factus est successor, in cura consulendi, auxiliandi et defendendi (*Chron. Windesh.*, l. I, c. 15).

Devotus frater Joannes de Heusden jussus est ad altiora conscendere, et ad sacros ordines promoveri... factus presbyter *devotus* frater... (Ibid., l. II, c. 12).

Devotus pater Willelmus Wornecken circa Eucharistiae venerabile sacramentum valde fuit timoratus (Ibid., l. II, c. 49).

Devotissimi fratris Gerlaci vitam describere aggredimur, cujus interna *devotio* externis indiciis saepius resultare videbatur... Addebat *devotus* Gerlacus Petri, ideo semper nova mentis renovatione ad haec sacramenta debere *quemlibet Devotum* sese disponere, quod, etc... (*Chron. Wind.*, l. II, c. 55).

tanto desiderio tam *specialium Devotorum* tuorum non ardeo, tamen de gratia tua illius magni inflammati desiderii desiderium habeo (*De Imit.*, lib. IV, c. 14).

Omnium *Devotorum* jubilationes, ardentes affectus, mentales excessus, et supernaturales illuminationes, ac coelicas visiones, tibi offero et exhibeo (*De Imit.*, lib. IV, c. 17)!

Offero tibi omnia pia desideria *Devotorum* (*De Imit.*, lib. IV, c. 9).

Potest *quilibet Devotus*, omni die ad spiritualem Christi communionem et sine prohibitione accedere... toties mystice communicat quoties Incarnationis Christi mysterium, Passionemque *devote* recolit, et in amore ejus accenditur (*De Imit.*, lib. IV, c. 10).

THOMAS A KEMPIS et L'AUTEUR DE L'IMITATION.

Devotus pater Florentius dum divina mysteria celebraret, Christus cor ejus et animam spiritualis laetitiae vino potissimum replevit (*Vita Florentii*, c. 3).

Quum igitur studii causa, in annis adolescentiae Daventriam pervenissem, quaesivi iter pergendi ad regulares in Windesem, ibique inventis fratribus Canonicis regularibus cum Germano meo, hortatu illius inductus sum adire summae reverentiae virum magistrum Florentium. Adjunctus tam *devoto* viro, et *devotis* ejus fratribus, quotidie *devotam* eorum conversationem attendi; nunquam prius tales homines vidi tam *devotos* (*Vita Joan. Gronde*, c. 1).

Multi *Devoti* fuerunt, qui prae nimio desiderio communionis,... a fletu se non poterant continere... (*De Imit.*, lib. IV, c. 14).

Non decet me inter *Devotos tuos* commemorari (*De Imit.*, lib. III, c. 52).

Utinam in te non dormiret profectus virtutum, qui multa saepe vidisti exempla *Devotorum* (*De Imit.*, lib. I, c. 18).

Quando recordor *Devotorum*... tunc in me erubesco (*De Imit.*, lib. IV, c. 14).

Ces derniers passages sont remarquables. Thomas à Kempis raconte (dans la vie de Jean Gronde) qu'il fut reçu parmi les *Dévots* de Windesem, et qu'il étudia leur vie *dévote*, qui lui inspirait la plus vive admiration. Eh bien ! l'auteur du livre de l'*Imitation* déclare à son tour qu'il vit parmi les *Dévots;* mais qu'il est indigne de vivre parmi eux, parce qu'il n'a pas assez profité des nombreux exemples de vertu qu'ils lui ont donnés!... Si l'auteur du livre de l'*Imitation* n'est pas Thomas à Kempis lui-même, il faut avouer qu'il lui ressemble d'une manière vraiment étonnante.

Mais la congrégation des Frères de la vie commune fut fondée en Hollande, dans la Germanie inférieure ; et c'est parmi les populations de ces contrées qu'elle s'est constamment recrutée. Est-il certain que l'auteur du livre de l'*Imitation* parlait le hollandais ou le flamand ? Trouve-t-on dans l'*Imitation* des traces évidentes de ce langage ?

La réponse affirmative ne souffre par la moindre contestation. Voici quelques expressions propres à convaincre les adversaires les plus prévenus.

Au premier chapitre du premier livre de l'*Imitation* on lit : *Si scires totam Bibliam* EXTERIUS. Cette expression se traduit, en flamand, *à la lettre : Al wist gy geheel de Schriftuer* VAN BUITEN (1); *Quand même vous sauriez toute la sainte Écriture* DEHORS, c'est-à-dire, *par cœur;* car *savoir par cœur*, se dit en flamand, *savoir dehors.* Jamais un auteur français, tel que Gerson, jamais un auteur italien, tel que Gersen, n'a pu faire passer matériellement dans le texte latin de son livre un idiotisme essentiellement flamand. L'auteur qui a traduit en latin cette expression intraduisible, appartenait donc à nos provinces.

Je sais que plusieurs manuscrits de l'*Imitation*, copiés

(1) Voy. *Vier boeken van de navolging Christi, uit het latyn in 't neerduitsch gesteld*, door J. David, priester, profes. aen de cathol. hoogeschool te Leuven. Mechelen, 1843, p. 2.

en Italie, ne renferment pas ce mot *exterius*, parce que les copistes ne l'ont pas compris (1). On cite aussi un manuscrit où ce mot est remplacé par cette expression : *In mente*; le copiste a traduit la pensée de l'auteur (2), afin d'éviter cette expression barbare. Aucun traducteur, italien ou français, n'a rendu l'expression à la lettre; plusieurs même n'en ont pas rendu le sens (3). Ce mot était vraiment inintelligible pour eux. Il est très-clair et très-précis cependant pour tous ceux qui comprennent la langue flamande. C'est donc un écrivain flamand qui l'a employé.

Au liv. III, ch. 59, § 2, on lit : POST TE *gemere... necesse est.*

Mon savant collègue et ami, M. le chanoine David, traduit *à la lettre*, dans son élégante traduction de l'*Imitation* : NAER U TE *zuchten*, etc. (4). Les traducteurs français et italiens n'ont pas compris cette expression. M. De la Mennais a traduit : *Je ne puis*, LOIN *de vous*, *que soupirer et gé-*

(1) Tels sont les manuscrits d'Arône et de la Cave. Voy. *de Imitat. Christi*, ed. Gence. Paris, 1828, p. 3.

(2) Voy. *Ibid.*, p. 3. Les Gersénistes, pour se tirer d'affaire, ont prétendu que ce mot a été inséré dans les manuscrits par des copistes flamands : mais cette conjecture n'a pas le moindre fondement. Les meilleurs manuscrits, je dirai même tous les manuscrits, y compris les plus anciens, portent cette leçon. Je n'en connais que trois où le mot *exterius* ait été omis. La leçon de ces trois manuscrits a suffi aux Gersénistes pour supprimer le mot dans leurs éditions, quoiqu'il y ait plus de cent manuscrits qui le conservent.

(3) M. De la Mennais a traduit : *Quand vous sauriez toute la Bible...* C'est une version vague, et dont le sens reste suspendu. Le P. Cesari, dans sa traduction italienne, imprimée à Florence en 1831, emploie une tournure équivoque : *Se tu avessi a mente le parole di tutta la Bibbia*; Si vous aviez *dans l'esprit les paroles de toute la Bible.* Qu'il y a loin de ces mots à l'expression nette et claire de la langue flamande : *Savoir extérieurement*; *Scire exterius!*

(4) *Vier boeken van de navolging Christi*, etc., door J. David, etc. Mechelen, 1843, p. 2.

mir (1); le P. Cesari : *M'è forza di piangere, di gridare* (2). Le traducteur flamand a écrit : *Après toi*, *Post te*, et sa version est claire et précise.

Je ferai remarquer, en outre, que le mot *naer* est équivoque en flamand, et qu'il signifie en français *vers*, en latin *ad*, et de plus, *après*, *post*. Le peuple confond souvent ces deux significations L'auteur de l'*Imitation* les a confondues dans le passage cité. Au lieu de dire : *Ad te gemere*, d'après la signification réelle du mot *naer* dans cette phrase, il a dit : *Post te gemere*, dans la signification populaire, équivoque, inexacte ; d'où il suit qu'il s'est montré doublement flamand en employant cette expression.

Lorsqu'on veut dire en bon flamand qu'une personne a envisagé un événement avec indifférence, on dit qu'elle l'a regardé *avec un visage égal*. Eh bien ! cette expression est employée *à la lettre* par l'auteur de l'*Imitation*, au ch. 25 du liv. III, § 3 : *Ita*, dit-il, UT UNA ÆQUALI FACIE *in gratiarum actione maneas*. C'est à la lettre, en flamand : *Met een gelyk aengezicht*. Remarquez que le pronom *een* est traduit par *una*.

Les meilleurs traducteurs étrangers n'ont pu rendre l'expression. M. De la Mennais traduit : *Regardant du même œil* (p. 223); le P. Cesari : *Con uno stesso viso tu perseveri* (p. 179). En flamand, on dit, à la lettre : *Avec un visage égal*.

Le même sentiment d'indifférence s'exprime très-élégamment en flamand, lorsqu'on dit : *Je ne tombe pas sur cela ;* en d'autres termes : Je n'y tiens pas, *Ik val daer niet op*.

L'auteur de l'*Imitation* n'a pas négligé cet idiotisme. Au

(1) *L'Imitation de J.-C.*, traduction nouvelle, par M. l'abbé F. De la Mennais, etc. Paris, 1826, p. 348.

(2) *Della Imitazione di Cristo, di Tommaso da Kempis*, volgarizzata dal P.-A. Cesari. Firenze, 1831, p. 265.

liv. II, ch. 9, § 3, il écrit : *Verus amator Christi* NON CADIT SUPER *consolationes*. M. David traduit à la lettre : *De ware minnaer van Jesus* VALT OP GEENE *vertroostingen* (p. 85). M. De la Mennais et le P. Cesari ont rendu très-imparfaitement le passage. L'un traduit : *Celui qui a vraiment l'amour de Jésus-Christ* NE CÈDE PAS *à l'attrait des consolations* (p. 113); l'autre : *L'amator vero di Cristo* NON S'ABANDONA *alle consolazioni* (p. 98).

La charité interprète toutes choses en bonne part, et ne s'irrite jamais. On exprime très-bien cette pensée en flamand, lorsqu'on dit : *Recevez tout pour bon; Neemt alles voor goed aen.*

L'auteur du livre de l'*Imitation*, liv. III, ch. 49, § 7, n'a pas manqué de dire : PRO BONO TOTUM ACCIPIAS ; et il a été traduit à la lettre par M. David (p. 214); et il n'a pas été compris par les traducteurs étrangers. M. De la Mennais écrit : *Ayez soin de l'accomplir* AVEC UNE AFFECTION SINCÈRE (p. 305); et le P. Cesari ; *Tu riceva per bene ogni cosa* (p. 233), ce qui présente à peine un sens.

Lorsqu'on veut dire en flamand que tout dépend d'une chose, on dit très-élégamment que tout est *couché* dans cette chose, ou bien que tout *est debout* dans cette chose.

L'auteur de l'*Imitation*, au liv. II, chap. 12, § 3, a rendu cette pensée en ces termes : *Ecce in cruce* TOTUM CONSTAT, *et in moriendo* TOTUM JACET ! A la lettre : ALLES BESTAET *dan in het kruis, en in het sterven* LIGT ALLES. M. De la Mennais traduit : *Ainsi tout* EST *dans la croix et* CONSISTE *à mourir* (p. 126), expression d'une pâleur effrayante ! et le P. Cesari : *Ecco che nella croce sta tutto, e tuto nel morire' è* RIPOSTO (p. 108). Le mot *sta* est employé ici dans un sens forcé; et l'antithèse du *stare* et du *jacere*, que le flamand rend à la lettre, a complétement disparu.

On est dans les bonnes grâces de quelqu'un, lorsqu'on *est bien debout avec lui.* Ainsi le veut le génie de la langue

flamande. Aussi l'auteur de l'*Imitation*, en parlant de l'état de grâce, a-t-il écrit, au liv. III, chap. 44, § 1 : *Si* BENE STETERIS CUM DEO... à la lettre : *Indien gy* WEL STAET MET GOD. M. De la Mennais écrit : *Si vous prenez soin d'avoir Dieu pour vous* (p. 280); et le P. Cesari : *Se tu sii bene di Dio* (p. 215). Il leur était impossible de traduire cette expression à la lettre.

En bon flamand, une difficulté s'appelle *une gravité*, *eene zwarigheid*. L'auteur de l'*Imitation* préfère cette expression à toute autre. *Bonum nobis est*, dit-il, liv. Ier, chap. 12, § 1, QUOD *aliquando* HABEMUS ALIQUAS GRAVITATES; à la lettre : *Het is ons goed* DAT *wy somtyds* EENIGE ZWARIGHEDEN HEBBEN.

Dans la traduction de M. De la Mennais, les *gravitates* de l'*Imitation* deviennent *des peines et des traverses* (p. 27); dans la traduction italienne, elles sont : *Qualche travaglio e contrarietà* (p. 30).

La même observation s'applique aux passages suivants, liv. II, chap. 12, § 4 : *Non enim* STAT *meritum nostrum*, *et profectus status nostri in multis* SUAVITATIBUS *et consolationibus*, *sed potius in* MAGNIS GRAVITATIBUS *et tribulationibus perferendis*. En flamand à la lettre : *Want onze verdiensten*, *en onze voortgang in de volmaektheid* BESTAEN *niet in den overvloed van* ZOETIGHEDEN *en vertroostingen; maer veel eer in het verdragen van* GROOTE ZWARIGHEDEN, *en harde beproevingen* (M. David, p. 101).

Dans la traduction de M. De la Mennais, les MAGNAS GRAVITATES sont devenues *de grandes tribulations* (p. 132), et dans celle du P. Cesari, des *gravi molestie* (p 114).

Aux *grandes gravités* nous pouvons opposer les *petites*, dont l'*Imitation* fait mention au liv. IV, chap. 10, § 3. *Propter aliquam* PARVAM GRAVITATEM, *sacram ne dimittas communionem;* à la lettre : *Om eene* KLEINE ZWARIGHEID.

Cette expression naturelle, élégante en flamand, est intraduisible dans les idiomes étrangers (1).

L'expression latine qui est opposée au mot *graviter*, le mot *leviter*, nous fournit un nouvel argument. D'après notre langue, on fait une chose *légèrement* lorsqu'on la fait *facilement*; une chose *légère* est une chose *facile*.

L'auteur de l'*Imitation* se montre donc bon Flamand lorsqu'il écrit au liv. Ier, chap. 6, § 1 : LEVITER *indignatur, si quis ei resistit*; c'est-à-dire : dès qu'on lui résiste, il s'indigne; la moindre chose le trouble, parce qu'il *s'émeut facilement*. Le traducteur français a rendu la pensée, en disant : *Il est disposé à l'impatience* (p. 15); le traducteur italien ne l'a pas comprise : LEGGERMENTE *ancora si crucia*, dit-il, *se alcun gli contrasta;* le traducteur flamand a rendu à la lettre : *Hy valt* LIGT *in onverduldigheid, als hem iemand wederstaet* (2).

Je pourrais indiquer encore nombre de passages du même genre, mais je me borne aux suivants.

Au liv. III, chap. 50, § 8, on lit : QUID EST *homo inde melior* QUIA *reputatur ab homine major ?* expression éminemment flamande, que le dernier traducteur a rendu à la lettre par un idiotisme : WAT IS *een mensch* ER *beter om*, ALS *hy van een ander mensch voor groot gehouden is* (p. 219)? M. De la Mennais traduit : *Un homme en vaut-il mieux, parce qu'un autre homme l'estime grand* (p. 311)? et le P. Cesari : *Che ne megliora egli l'uomo, perche sia reputato migliore* (p. 238) ? La tournure du texte latin est complétement abandonnée.

L'auteur de *l'Imitation* dit encore au liv. III, chap. 57,

(1) Voy. encore liv. III, chap. 7, § 3; chap. 30, § 3; chap. 25, § 2 et chap. 55, § 5, où la même expression se trouve.

(2) On lit encore, liv. I, chap. 21, § 6 : « Saepe est inopia spiritus unde *tam leviter* (*zoo ligtelyk*) conqueritur miserum corpus; » et liv. III, chap. 30, § 3 : « *Leviter* trahi ad suggestionem inimici. »

§ 2. Pone *ex corde* : Zet *uit uwe gedachten* (p. 237) ; tandis que le traducteur français écrit : *Bannissez de votre cœur* (p. 338) ; et l'italien : *Getta dal cuore* (p. 257) ; l'expression latine n'est pas rendue.

Dans le même livre, chap. 18, § 3, les mots flamands *achter blyven* sont traduits matériellement *retro manere* : au liv. II, chap. 12, § 12, le mot *verzekerd* est traduit de même *securatus* ; le mot *stellen* par *ponere*, et le mot *moeten* par *debere*. Au liv. I[er], chap. 17, § 1, et ailleurs, le mot *houden*, *tenir*, dans le sens de *penser*, *juger*, *croire*, est rendu par le verbe *tenere*. Au liv. III, chap. 52, § 1, l'expression flamande *niet weerdig*, *indigne*, passe tout entière dans le texte latin où on lit : *Nihil dignus sum*. En un mot, il est impossible à une personne habituée au langage flamand de lire l'*Imitation*, sans voir et sans sentir que l'auteur du livre a pensé en flamand le texte qu'il a rédigé en latin (1). Tous les raisonnements du monde n'ébranleront pas le sentiment intime que l'on éprouve lorsqu'on lit ce livre, et ne renverseront pas les faits matériels que nous avons signalés. Si les Gersénistes et les Gersonistes ne tiennent pas compte de ces arguments, c'est qu'ils ne les comprennent pas, comme l'a fait observer avec beaucoup de justesse M. Ullmann; leur ignorance seule peut ici leur tenir lieu d'excuse; rien ne justifie cependant leur incrédulité, puisque, dans une question dont ils ne peuvent se rendre compte à eux-mêmes, ils devraient s'en rapporter à des juges compétents et désintéressés (2).

(1) Leibniz lui-même fut frappé de ce fait, et il le reconnut explicitement. Voy, *Scriptores rerum Brunswic.*, t. II, p. 43.

(2) M. De Grégory, *Hist. du liv. de l'Imit.*, t. I, p. 239, nie hardiment les flandricismes, ou germanismes, que l'on trouve dans l'*Imitation*. C'est fermer les yeux à l'évidence. M. le chanoine Weigl, qui, en sa qualité d'Allemand, n'a pu nier un fait incontestable, a été obligé de recourir à une nouvelle *hypothèse* pour défendre la cause de Gersen. Jusqu'ici on

Cette preuve est si importante que je ne puis me dispenser de faire remarquer au lecteur la nature des expressions que nous venons de signaler. Qu'il veuille bien observer que nous n'avons pas relevé des mots vagues et insignifiants, des mots communs à plusieurs langues, des termes triviaux, des tournures vulgaires, mais des idiotismes proprement dits, des expressions qui appartiennent tellement à la langue flamande qu'elles n'appartiennent à aucune autre. Dans notre langue, ces expressions ont un sens clair, précis, quelquefois même proverbial ; en toute autre langue, elles ont un sens incertain, obscur, et même barbare, inintelligible.

Si ces locutions flamandes appartenaient aussi à la langue française ou italienne, les écrivains habiles qui ont traduit l'*Imitation* en auraient parfaitement saisi le sens, et ils les auraient rendues sans effort par une expression analogue. Nous venons de voir qu'ils ont tous échoué dans cette traduction, et que le traducteur flamand seul a pu rendre fidèlement, je dirai même matériellement, les expressions qui, dans le livre de l'*Imitation*, s'écartent le plus sensiblement du génie de la langue latine.

Ce fait remarquable nous force à croire, même à défaut d'autres preuves, que l'auteur de l'*Imitation* n'est ni Français, ni Italien d'origine, mais qu'il est né dans le pays où a fleuri la Congrégation de la *Dévotion moderne*, et qu'il a parlé toute sa vie un langage que ni Gersen, ni Gerson n'ont connu.

Maintenant que nous avons établi, par le genre de

avait prétendu que cet écrivain était d'origine italienne ; M. Weigl prétend qu'il était né Allemand, quoiqu'il fît profession dans un monastère d'Italie : il soutient que le monastère Bénédictin de Verceil recevait beaucoup de sujets d'Allemagne, et que Gersen fut de ce nombre. Malheureusement il n'a aucune preuve de ce qu'il affirme. Son assertion est gratuite. Les défenseurs de Thomas à Kempis au contraire procèdent l'histoire à la main.

preuves que les Gersénistes affectionnent, les rapports intimes qui ont existé entre l'auteur de l'*Imitation* et les membres de cette Congrégation; maintenant que la parfaite identité de doctrine, de langage, de patrie et d'école est constatée, il me reste à prouver que l'auteur de l'*Imitation* est bien certainement Thomas à Kempis, un *des frères notables* du couvent de Sainte-Agnès, un des écrivains les plus célèbres de l'Ordre.

Pour m'acquitter de cette tâche, je ferai voir au lecteur par des citations parallèles : 1° que Thomas à Kempis a constamment traité les *sujets* qui sont traités dans l'*Imitation*, et qu'il les a traités dans le même ordre, et souvent dans les mêmes termes; 2° que Thomas à Kempis a constamment employé dans sa *manière d'écrire* les formes qui ont été adoptées par l'auteur de l'*Imitation*; 3° enfin, que Thomas à Kempis a constamment employé les mêmes *locutions étranges*, les mêmes expressions inusitées, les mêmes termes barbares, et qu'il a fait les mêmes solécismes que l'auteur du livre de l'*Imitation*. Si ces ressemblances ne prouvent pas l'identité de l'auteur de l'*Imitation* et de Thomas à Kempis, j'ose dire qu'il n'existe plus de preuves acceptables dans le domaine de la critique littéraire.

J'ai dit que Thomas à Kempis traite de préférence les sujets traités dans l'*Imitation*, et qu'il les traite dans le même ordre d'idées : qu'on lise et qu'on juge. Voici une double liste des titres des chapitres de l'*Imitation* et des chapitres des opuscules indubitables de Thomas à Kempis. On lit :

DANS L'IMITATION.	DANS LES OEUVRES DE TH. A KEMPIS.
Lib. I, c. 16 :	*Ve sermon aux novices :*
De sufferentia defectuum aliorum.	De patientia conservanda inter desides et perversos.
Lib. III, c. 45 :	*VIIe sermon aux novices :*
De facili lapsu verborum.	De custodia oris.

L'IMITATION.	OEUVRES DE THOMAS A KEMPIS.
Lib. I, c. 10 :	*IX[e] sermon aux novices* :
De cavenda superfluitate verborum.	De periculo ex multiloquio.
Lib. III, c. 41 :	*VIII[e] sermon aux novices* :
De contemptu omnis temporalis honoris.	De vana gloria cavenda.
Lib. III, c. 3 :	*VIII[e] sermon, 2[de] part.* :
De obedientia humilis subditi.	De humili obedientia servanda.
Lib. II, c. 12 :	*I[er] sermon, 3[e] part.* :
De regia via sanctae crucis.	De cruce quotidie tollenda.
Lib. I, c. 22 :	*Soliloquium animae*, c. 5 :
De consideratione humanae miseriae.	De brevitate et miseria praesentis vitae.
Lib. III, c. 49 :	*Soliloquium*, c. 6 :
De desiderio aeternae vitae.	De anhelatione aeternae vitae.
Lib. III, c. 31 :	*Soliloquium*, c. 9:
De neglectu omnis creaturae.	De elongatione a creaturis.
Lib. I, c. 1 :	*Soliloquium*, c. 10 :
De contemptu omnium vanitatum mundi.	De contemptu omnium consolationum terrenarum.
Lib. III, c. 9 :	*Soliloquium*, c. 12 :
Quod omnia ad Deum sicut ad finem ultimum sunt referenda.	De unico et summo bono quaerendo.
Lib. II, c. 9 :	*Soliloquium*, c. 14 :
De carentia omnis solatii.	De tristitia animae, absente Dilecti gratia.
Lib. III, c. 49 :	*Soliloquium*, c. 19 :
De desiderio aeternae vitae.	De desiderio divinae fruitionis.
Lib. I, c. 1 :	*Hortulus rosarum*, c. 2 :
De contemptu mundi.	De fuga saeculi.
Lib. I, c. 12 :	*Hortulus rosarum*, c. 4 :
De luctamine adversus concupiscentias.	De pugna contra propria vitia.
Lib. III, c. 3 :	*Hortulus rosarum*, c. 5 :
Oratio ad implorandam devotionis gratiam.	De devotionis gratia acquirenda.

L'Imitation.	Oeuvres de Thomas a Kempis.
Lib. II, c. 6 :	*Hortulus rosarum*, c. 8 :
De laetitia bonae conscientiae.	De gaudio bonae conscientiae.
Lib. III, c. 33 :	*Hortulus rosarum*, c. 10 :
De instabilitate cordis.	De instabilitate humani cordis.
Lib. I, c. 1 :	*Hortulus rosarum*, c. 17 :
De Imitatione Christi.	De Imitatione sanctissimae vitae D. N. Jesu Christi.
Lib. III, c. 3:	*Vallis liliorum*, c. 3 :
Ego fortis probator omnium devotorum.	De probatione devotorum per contraria.
Lib. III, c. 6 :	*Vallis liliorum*, c. 4 :
De probatione veri amoris.	De vero amatore Dei.
Lib. I, c. 2 :	*Vallis liliorum*, c. 8 :
De pace acquirenda.	De pace cordis et quiete in Deo.
Lib. I, c. 20 :	*Vallis liliorum*, c. 18 :
De amore solitudinis et silentii.	De solitudine et silentio.
Lib. I, c. 18 :	*Vallis liliorum*, c. 23 :
De moribus boni religiosi.	De bonis moribus humilis monachi (1).

Ce tableau prouve à l'évidence que les titres des *Sermones ad Novicios*, du *Soliloquium animae*, de l'*Hortulus rosarum* et du *Vallis liliorum* répondent presque mot à mot aux titres de l'*Imitation*. Le 17me chapitre de l'*Hortulus rosarum* est même intitulé : *De Imitatione ss. vitæ D. N. Jesu Christi.* Il est donc évident aussi que les sujets de prédilection de Thomas à Kempis sont les sujets de prédilection de l'auteur de l'*Imitation.*

Cette ressemblance, manifeste dans la doctrine et dans la pensée, éclate aussi dans l'expression et dans la manière d'écrire.

Les quatre livres de l'*Imitation* commencent par un texte

(1) Amort, *Deduct. crit.*, p. 169, étend encore ce parallèle.

de l'Ecriture; eh bien, on compte jusqu'à quinze opuscules de Thomas à Kempis qui commencent de la même manière (1).

L'auteur de l'*Imitation* commence souvent sa phrase par une exclamation; Thomas à Kempis a la même habitude. Voici quelques exemples :

L'AUTEUR DE L'IMITATION S'ÉCRIE :	THOMAS A KEMPIS ÉCRIT :
Lib. I, c. 3 :	*Sermo VI :*
O quam cito transit gloria mundi!	O quam cito transit delectatio!
Lib. I, c. 3 :	*Sermo XXVIII :*
Quam multi pereunt per vanam scientiam!	Vae illi qui cogitat vana!
Lib. I, c. 18 :	*Sermo XXVIII :*
Heu! quid est vita nostra!	Benedicti omnes *devoti!*
	Sermo XX :
O quantus fervor religiosorum in principio! O quanta *devotio* orationis!... O tepor et negligentia status nostri!	O quam sanctum est in custodia oris stare! O religiose frater!
Lib. I, c. 22 :	*Sermo XIV :*
O quanta fragilitas humana!	Heu! miser et insipiens homo!
Lib. I, c. 23 :	*Sermo III :*
Ah, longa vita non semper emendat culpam!	Vae omnibus ambulantibus in desideriis carnis!
Lib. I, c. 25 :	*Sermo XXII :*
O si Jesus in cor nostrum veniret, quam cito docti essemus!	O si posses in amore Jesu proficere! Felix qui meretur admonitiones Jesu!
Lib. II, c. 12 :	*Sermo XX :*
Ecce in cruce totum constat (2).	O vere beata crux Christi! O vere pretiosissimum lignum!

Cette ressemblance est frappante; mais elle devient plus

(1) Amort, *Ded. crit.*, p. 163.

(2) Voy. Amort, *Ded. crit.*, p. 179 et seq. et le § 220, p. 238.

sensible encore lorsqu'on compare la coupe générale des phrases de l'*Imitation* avec celle des opuscules de Thomas à Kempis. *L'Imitation* ne se compose réellement que d'une série de pieuses pensées, énoncées la plupart en forme d'aspiration, d'avertissement, de méditation et de prière (1). Chaque verset renferme une doctrine complète, qui n'a pas toujours une liaison manifeste avec le verset qui précède ou celui qui suit. Le titre même que l'on a donné à l'*Imitation* confirme cette observation. Dans plusieurs manuscrits ce livre est intitulé : *Liber sententiarum de Imitatione Christi*, ou bien *Admonitiones ad spiritualia trahentes.* On n'y voyait qu'une suite d'avis, de conseils, d'axiomes sans enchaînement sensible.

Et bien, ce style est le style de Thomas à Kempis. Cet écrivain ne développe presque jamais son sujet; jamais il ne s'abandonne à un élan; il accumule des sentences; il entasse des maximes; il forme une agglomération de pieuses pensées; il ne s'attache jamais à lier ses idées de manière à les présenter comme une chaîne continue dont tous les anneaux se tiennent (2). Le défaut de plan et d'enchaînement est tout aussi sensible dans le *Jardin des Roses* et dans la *Vallée des Lis* que dans *l'Imitation.* On est donc forcé de reconnaître encore ici une même plume guidée par une même pensée.

Une troisième preuve intrinsèque résulte de l'emploi

(1) Voici comment Thomas à Kempis décrit sa manière de composer, qui est bien évidemment celle de l'auteur du livre de l'*Imitation :* « Vario etiam sermonum genere, nunc loquens, nunc disputans, nunc orans, nunc colloquens, nunc in propria persona, nunc in peregrina, placido stylo textum praesentem circumflexi. » *Prolog. Soliloq. animae*, p. 443, oper. edit. Antv., 1615.

(2) Cette manière d'écrire était commune aux maîtres et aux disciples. En lisant attentivement l'opuscule inédit de Florentius, que nous publierons à la suite de ces *Recherches*, on verra dans quelle école l'auteur de l'*Imitation* a formé son style.

des expressions étranges, barbares, inusitées qui se trouvent tout à la fois dans l'*Imitation* et dans les œuvres de Thomas à Kempis. Le nombre de ces termes est si considérable qu'il est impossible de supposer ici une coïncidence fortuite. Je n'en donnerai qu'un choix, et cependant ma liste sera longue; la voici : On lit dans

L'Imitation.	Les oeuvres de Thomas a Kempis.
Lib. I, c. 1. Quid prodest tibi *alta* de Trinitate disputare?... Si scires totam Bibliam *exterius*.	*Alta* pour des choses sublimes s'y trouve 40 fois. *Scire exterius* s'y trouve une fois.
Lib. I, c. 2. Si multa *satis* bene intelligis, scito tamen *quia* sunt multo plura, quae nescis.	*Satis* pour le superlatif s'y trouve 52 fois. *Quia* pour *quod*, habituellement.
De se ipso nihil *tenere*... magna sapientia est.	*Tenere* pour *aestimare* s'y rencontre 12 fois.
Noster sensus *modicum* videt.	*Modicum* pour *parum*, 39 fois.
Lib. I, c. 6. Ideo *leviter* indignatur.	*Leviter* pour *faciliter* s'y trouve 18 fois.
Lib. I, c. 9. *Valde* magnum est in obedientia *stare*, sub praelato vivere.	*Valde* pour le superlatif, 123 fois. *Stare* pour *perseverare*, 74 fois.
Lib I, c. 11. Nunc *pro magno* videtur, si quis primi fervoris partem posset retinere.	*Pro magno*. Cette expression s'y trouve 6 fois.
Lib. I, c. 12. Bonum est quod aliquando habeamus aliquas *gravitates* et contrarietates.	*Gravitas* pour *difficultas* s'y trouve 29 fois.
Lib. I, c. 12. Qui non radicem evellit, ad eum tentationes *redient*.	*Redient* pour *redibunt*, très-souvent.
Lib. I, c. 14. Ultra proprium *videre* nemo libenter ducitur.	L'infinitif pris substantivement 44 fois.
Lib. I, c. 15. Quidquid ex caritate agitur, *totum* efficitur fructuosum.	*Totum* pour *omne*, 30 fois.
Lib. I, c. 17. Oportet ut discas te in multis *frangere*, si vis pacem *tenere*.	*Se frangere* s'y trouve 33 fois. *Tenere* pour *servare*, 12 fois.
Lib. I, c. 20. Trahunt desideria sensualitatis ad *spatiandum*.	*Spatiamentum*, une fois.
Lib. I, c. 21. Non *attrahas* tibi res aliorum.	*Attrahere sibi* pour *esse sollicitus*, 2 fois.
Si inferni pœnas *cordialiter* perpenderes.	*Cordialiter*, 11 fois.

L'Imitation.	Les oeuvres de Thomas à Kempis.
23. Dabit magnam con- pportatio adversitatis.	*Supportatio*, une fois.
25. *Grosse* vestiuntur.	*Grossus*, 6 fois.
1. Disce *exteriora* con- id *interiora* te dare.	*Exteriora* et *interiora*, 121 fois.
. 10. *Pone te* ad pa-	*Ponere se*, 14 fois.
11. In moriendo totum	In aliquo *jacere*, une fois.
c. 7. Forte serva *pro-*	*Propositum* pour *professio religiosa*, 56 fois.
c. 62. Nunc *dimitte*	*Dimittere* pour *sinere*, très-fréquemment.
c. 63. Illi bene et op- *antur*, si homines sci- *ari*.	*Contentari*, comme verbe passif, 12 fois.
c. 1. Verba tua mihi nt accipienda.	*Gratanter*, 17 fois.
:. 3. Ad *pauperculam* ire animam.	*Pauperculus* s'y rencontre 14 fois.
10. Cuncta *phantasmata* s sunt retorquenda.	*Phantasmata* s'y trouve 9 fois.

issons au lecteur le soin du juger si un écrivain XIIIe siècle a pu se trouver d'accord d'une mai remarquable avec un écrivain hollandais du XVe, y ait eu entre eux le moindre rapport de fra- Ordre ou d'école ? Nous demanderons aux esprits : si un écrivain hollandais du XVe siècle a pu ler de ses propres idées et de son propre lan- point d'imiter servilement un écrivain italien écrivain inconnu, écrivain dont un seul livre est ter ? Un pareil phénomène est inouï dans l'his- lettres, et il faut toute la bonhomie des Gré- r s'y arrêter comme à une planche de salut.

Grégory avoue que les œuvres de Thomas à Kem- remplies de *maximes tirées de l'Imitation* (1) ; mais

lu liv. de l'Imit., t. I, p. 223.

il explique cette ressemblance par un fait très-simple. Thomas à Kempis, dit-il, avait *médité* l'*Imitation*, il l'avait même apprise par cœur (1). Thomas, étant postérieur à Gersen, a pu s'approprier les pensées du religieux Bénédictin, et donner ainsi à ses écrits une couleur Gersséniste. Voilà comment les avocats de Gersen essaient d'éluder nos arguments.

Leur réponse aurait un côté spécieux, si les œuvres de Thomas à Kempis renfermaient des citations textuelles du livre de l'*Imitation*, et si le style de ce dernier ouvrage différait sensiblement du style de Thomas à Kempis. Dans ce cas, l'emprunt, et si l'on veut, le plagiat, serait facile à découvrir. Mais on a dû voir que Thomas à Kempis n'a pas cité l'*Imitation* à la lettre; qu'il n'en a point fait d'extraits; qu'il n'en a emprunté aucun passage. Mais il en emploie quelques termes; il en suit les idées. La ressemblance est surtont frappante dans le style, dans la manière de parler, dans la manière de penser. C'est en un mot dans la tournure d'esprit qui est propre à un auteur; c'est dans ces qualités de l'âme dont un écrivain ne peut se défaire et dont un autre auteur ne peut s'emparer que brille la fraternité de ces livres. Cette fraternité n'est pas seulement apparente, et en quelque sorte à la surface de ces écrits; elle se manifeste jusque dans le fond de la pensée et dans tout l'ensemble de la composition. Cette ressemblance est si intime, que si on voulait s'arrêter à l'hypothèse des Gersénistes, il faudrait admettre sans hésiter que Thomas à Kempis a fait du livre de l'*Imitation* son livre unique; qu'il l'a étudié depuis son enfance jusque dans sa dernière vieillesse; qu'il s'en est tellement pénétré dès l'époque de son noviciat, que pendant le reste de sa vie il s'est borné à en faire des paraphrases. Il faudrait

(1) *Hist. de l'Imit.*, t. I, p. 227.

aller plus loin encore, car ces doctrines et cette manière d'écrire sont plus anciennes que Thomas à Kempis ; il faudrait dire que Gerardus Magnus, Van Heusden et Florentius se sont formés à l'école d'un seul livre, qui fut inconnu jusqu'à leurs temps, mais qui devint tout à coup, sans aucune cause connue, la source de tout leur enseignement et le résumé de toute leur doctrine.

Personne n'admettra des conséquences aussi peu vraisemblables; disons plus, des conséquences aussi contraires à la vérité. Tout le monde avouera que Thomas à Kempis, pénétré de la doctrine de ses maîtres, l'a expliquée avec bonheur dans ses divers opuscules, mais surtout dans les quatre livres qui forment aujourd'hui *l'Imitation de Jésus-Christ*. Cette conclusion découle spontanément des faits que nous avons exposés dans cet article, et elle confirme évidemment toutes les preuves réunies dans les articles précédents.

CHAPITRE III.

EXAMEN DES DIFFICULTÉS QUE LES GERSÉNISTES OPPOSENT AUX KEMPISTES.

Les défenseurs de Gersen se sont donné beaucoup plus de peine pour anéantir ou obscurcir les preuves décisives que nous venons de résumer, que pour établir les droits de leur héros. Notre discussion serait donc incomplète, si nous ne les suivions sur le terrain où ils se sont placés. Afin de dissiper tous les doutes, nous répondrons : 1° d'abord aux témoignages qui paraissent contraires à Thomas à Kempis; nous examinerons ensuite 2° si l'*Imitation* peut être attribuée avec une ombre de vraisemblance à des écrivains antérieurs à Thomas à Kempis; 3° si l'on a produit des manuscrits antérieurs à cet écrivain; 4° s'il existe des ci-

tations antérieures; enfin, 5° si les notions que l'on a de la personne et des qualités de Thomas à Kempis, ainsi que le contenu de l'*Imitation*, nous obligent à croire que cet écrivain n'a pas composé ce livre.

Art. 1er.

Témoignages contraires aux droits de Thomas à Kempis.

Les Gersénistes n'ont découvert qu'un seul écrivain qui ait contesté les droits de Thomas à Kempis, avant le commencement de la controverse au XVIe siècle, et cet écrivain est Jean Trithème, qui attribua l'*Imitation* à Jean de Kempis, frère de Thomas, et religieux, comme lui, dans le couvent de Ste-Agnès. On conclut de ce témoignage que Trithème, quoique versé dans l'histoire de son temps, et à peu près contemporain de Thomas à Kempis, ignora la tradition que nous avons alléguée, et que, par conséquent, cette tradition est au moins suspecte. Comme cet écrivain assura, de plus, que les vieillards de son Ordre racontaient de son temps que des religieux plus anciens avaient lu l'*Imitation* (1), on prétend encore que, d'après Trithème, l'*Imitation* existait avant le commencement du XVe siècle, où Thomas à Kempis, selon nous, la composa.

L'opinion de Trithème, quelque défavorable qu'elle puisse paraître à la cause de Thomas à Kempis, ne prête aucun appui aux Gersénistes, puisqu'elle transmet à Jean de Kempis les titres que nous revendiquons pour Thomas. Elle fixe ainsi aux premières années du XVe siècle la publication d'un livre que les Gersénistes fixent au XIIIe. Mais allons plus loin. Trithème avait attribué l'*Imitation* à Thomas à Kempis, dans son *Catalogue des écrivains ecclésias-*

(1) « Quem (librum *De Imit.*) ante multos annos seniores nostri, suos ferunt legisse seniores. »

tiques, publié en 1495. Deux ans plus tard, dans son *Histoire des hommes illustres de l'Ordre de St-Benoît* il jeta un doute sur l'opinion qu'il avait émise, et parut croire que Jean de Kempis avait composé ce livre. Il avoua cependant que l'opinion générale lui était contraire. Sa seconde opinion reposait donc sur une simple conjecture, à laquelle s'opposaient, de son aveu, et la tradition reçue partout, et le témoignage qu'il avait rendu lui-même à cette tradition, dans son Catalogue des écrivains de l'Eglise. Une conjecture proposée avec hésitation, une opinion isolée, peut-elle prévaloir au témoignage positif des témoins oculaires que nous avons cités dans le chapitre précédent ?

Les *anciens des anciens* de l'Ordre de St-Benoît avaient lu l'*Imitation* depuis longues années, lorsque Trithème écrivait : nous l'accordons, mais c'est en vain que l'on invoquerait ce fait contre Thomas à Kempis. Trithème a publié son *Catalogue des écrivains ecclésiastiques* en 1495, c'est-à-dire 80 ans après que l'*Imitation* avait été composée... Depuis l'année 1414, où, selon nous, ce livre fut écrit, jusqu'à l'époque de Trithème, *trois générations* s'étaient succédé. On pouvait donc dire avec vérité que les anciens des anciens avaient lu ce beau livre depuis longues années. Comment nous prouverait-on que l'expression de Trithème suppose que l'*Imitation* a été composée avant l'année 1414 ?

Quant à l'opinion de Possevin, de Bellarmin et de Sirmond, qu'on allègue encore contre Thomas à Kempis (1), elle n'a point une grande autorité dans notre controverse, parce que les deux premiers se sont prononcés sans examen (2) en faveur de l'opinion du P. Rossignoli, qui ne

(1) De Grég., *Hist. du liv. de l'Imit.*, t. I, p. 242, 309; t. II, p. 10, etc.

(2) Bellarmin déclare, par exemple, que l'*Imitation* ne se trouve point parmi les OEuvres de Thomas à Kempis. Cette observation s'applique à deux ou trois éditions, mais elle est démentie par plus de douze autres

s'appuyait lui-même que sur des conjectures mal fondées. Sirmond s'attachait à un seul manuscrit, dont l'époque a été jugée bien postérieure à celle qu'il avait fixée.

On peut dire que Bellarmin et Sirmond ont changé d'avis plus tard; mais qu'importe? Du jour où la controverse a été soulevée, ces écrivains, comme tous les savants qui ont partagé leur première opinion, n'ont plus été juges ou témoins, mais parties. C'est fouler aux pieds toutes les règles de la critique, que d'opposer aujourd'hui aux droits de Thomas à Kempis, l'opinion des défenseurs de Gersen, qui n'a pas plus de valeur que les raisons sur lesquelles elle est fondée. A ces autorités, nous opposons des autorités tout aussi respectables et beaucoup plus nombreuses; mais ce n'est point ainsi que l'on peut éclaircir la question. Les seules autorités sur lesquelles on puisse raisonnablement s'appuyer sont les auteurs contemporains et les écrivains anciens qui ont conservé la tradition. Or, nous avons vu que toutes ces autorités se prononcent en faveur de Thomas à Kempis, et que Trithème seul hésite au milieu d'une multitude de témoins irrécusables. La preuve tirée des témoignages contemporains en faveur de Thomas à Kempis reste donc intacte.

Art. 2.

*Des prétendus auteurs de l'*Imitation *qui sont antérieurs à Thomas à Kempis.*

Quoiqu'il ne suffise pas de prouver que l'*Imitation* exista avant l'époque où Thomas à Kempis a pu l'écrire, pour constater les droits de Gersen, plusieurs Gersénistes ont dirigé tous leurs efforts vers ce but, et, avec un zèle

éditions des OEuvres complètes de notre écrivain. Bellarmin n'a jamais examiné la question.

plus ardent qu'éclairé, ils ont attribué l'*Imitation* à des écrivains tout aussi distincts de Gersen que de Thomas à Kempis. L'esprit de chicane que D. Cajétan avait implanté dans la controverse, y a ouvert une vaste carrière aux conjectures, et y a multiplié les concurrents outre mesure. Il est donc nécessaire d'étouffer une bonne fois tous ces fantômes, et de montrer que les droits de Thomas à Kempis ne souffrent pas plus du nombre de ses concurrents que de leurs titres.

Quoique trois manuscrits, un de Genève, de 1457, un de Toulouse, de 1467 (1) et un de Raiten-Haslagen, du XVe siècle (2), attribuent l'*Imitation* à saint Bernard, personne n'ose dire que ce saint Docteur ait composé ce livre. L'auteur de l'*Imitation* parle de l'*humble saint François*, qui naquit 150 ans après la mort de saint Bernard, et il emploie un style qui n'a aucune ressemblance avec celui de l'abbé de Clairvaux. On convient donc qu'il y a méprise et dans les manuscrits cités, et dans les éditions peu nombreuses qui ont été publiées sous le nom de *saint Bernard* (3).

Thomas Gallus, que M. de Grégory associe à l'Ordre de St-Benoît (4), malgré l'Académie de France (5), afin de pouvoir soutenir que saint Antoine de Padoue, dont ce théologien fut le maître, vécut à Verceil dans un couvent Bénédictin, et connut l'auteur de l'*Imitation ;* Thomas Gallus, dis-je, naquit en Piémont, d'une famille française, dans les premières années du XIIIe siècle. Il fut premier abbé

(1) De Grégory, *Hist. de l'Imit.*, t. I, p. 210.

(2) Amort, *Ded. crit.*, p. 205.

(3) On cite celles de Strasbourg, en 1480, de Brescia (Brixen?) en 1481 et 1485, de Bâle, en 1487, et de Toulouse, en 1488.

(4) *Hist. de l'Imit.*, t. I, p. 144.

(5) *Hist. litt. de France*, t. XVII, p. 356. Paris, 1832. M. Gence attribue ce XVIIe volume aux Bénédictins, qui n'ont publié que les treize premiers volumes de ce remarquable ouvrage. Une commission formée parmi les membres de l'Institut a publié les volumes suivants, au nombre de huit.

du monastère de St-André de Verceil, et appartint à l'Ordre de St-Augustin. On possède de lui un commentaire étendu sur le Cantique des cantiques, dont le style n'a aucun rapport avec celui de l'*Imitation*. Quelques écrivains ont supposé néanmoins qu'il avait composé ce livre, et le P. Spotorno, savant Barnabite, bibliothécaire de la ville de Gênes, a tâché, en 1838, sous le pseudonyme d'Albo Docilio, de donner un corps à ces hypothèses. Mais les observations vagues et les arguments négatifs, sur lesquels il s'appuie, sont si faibles et si peu concluants, qu'il est inutile de les reproduire et de les réfuter ici (1).

Bernardin de Bustis cite l'*Imitation* sous le nom de saint Bonaventure; mais le texte qu'il allègue ne se trouve ni dans l'*Imitation*, ni dans les écrits du saint Docteur (2). Son opinion manque de base. Il faut donc attribuer aussi au caprice d'un copiste l'inscription d'un manuscrit de l'*Imitation*, qui, au témoignage d'Amort (3), porte le nom de saint Bonaventure.

Jean-Marie Suarèz, pour concilier tous les systèmes, attribue le premier livre de l'*Imitation* à Gersen, le second à Ubertin de Casal, le troisième à Pierre de Corbario, antipape sous le nom de Nicolas V, en 1333, et le quatrième à Gerson; il veut bien admettre que Thomas à Kempis a coordonné les écrits de ces quatre auteurs (4). C'est un roman de pure imagination que rien ne justifie, que rien n'explique. Nous discuterons plus loin les titres de Gersen et de Gerson; nous verrons aussi qu'Ubertin de Ca-

(1) Voy. *Le Journal Ligurien des lettres et des arts*, cité par M. De Grég., *Hist. de l'Imit.*, t. II, p. 145 et s., et t. I, p. 67, 72.

(2) Voy. *Prodomus op. s. Bonav.*, l. VIII, part. IV, § 15, p. 745, in-fol. Bassani, 1767. L'auteur de ce *Prodomus* fait remarquer que l'opinion de Bernardin de Bustis n'a aucun fondement. Voy. p. 710.

(3) *Ded. crit.*, p. 292.

(4) Voy. sa préface de l'*Imitation* imprimée à Rome en 1667, et De Grég., *Hist. de l'Imit.*, t. I, p. 157.

sal, auquel Grancolas a prêté l'appui de son autorité (1), n'a pas composé l'*Imitation*. Son style, ses doctrines, son caractère, l'âge où il a vécu, l'absence de témoins, de manuscrits et de citations, tout prouve qu'il n'est pas l'auteur de ce livre. Les mêmes raisonnements s'appliquent à Pierre de Corbario. Papebroch a publié la rétractation, lue par cet anti-pape, dans le consistoire qui a suivi sa déposition (2). Le plus simple examen de ce document suffit pour convaincre tout homme impartial qu'il n'existe aucune analogie entre les idées et les expressions de Pierre de Corbario et les idées et les expressions de l'auteur du livre de l'*Imitation*.

Mabillon avait découvert dans le monastère des Chartreux du Parc, dans le Maine, un manuscrit de l'*Imitation*, qui, d'après son inscription, avait été *composé par un certain religieux de l'Ordre des Chartreux* (3). Il eut connaissance plus tard d'un autre manuscrit des Chartreux de la Chapelle, en Flandre (4), où l'*Imitation* était suivie d'une *Chronique des prieurs de la grande maison des Chartreux* (5), terminée par ces mots : *Compilata sunt hæc a Dno. Henrico Kalkar, sub anno Dni. ejusdem Jesu Christi millesimo tricentesimo, nonagesimo octavo, circa festum B. Joan. Baptistæ.* Mabillon conclut de ce manuscrit que le livre de l'*Imitation* avait été copié, sinon composé, en 1398, par Henri Kalkar, Chartreux de Strasbourg, qui mourut en 1408, plusieurs années avant que Thomas à Kempis ait pu écrire

(1) *Dissert. sur l'auteur de l'Imit.*, à la tête de sa traduction française de l'*Imitation*, imprimée en 1729. Je n'ai pu la voir.

(2) Voy. *Propylaeum Maii*, p. 82, § 11, part. II.

(3) « Quem composuit religiosius quidam Ordinis Carthusianorum. » Voy. Amort, *Ded. crit.*, p. 294.

(4) Le cinquième opuscule, qui est l'*Imitation*, y porte ce titre : *Incipit libellus quidam devotus, copulatus a quodam devoto Carthusiensi domus Gelriae.* Voy. Amort, *Moral. certit.*, p. 137.

(5) *Chronica Priorum domus majoris Carthusiae.*

ce livre (1). L'abbé Gérard Casteel, dans ses *Controverses d'histoire ecclésiastique* (2), a exposé les droits des Chartreux avec une certaine complaisance.

Il est impossible néanmoins de décidér la question en faveur des Chartreux, d'après les faibles données que nous venons d'indiquer. L'autorité isolée de trois ou quatre manuscrits n'est d'aucun poids dans notre controverse, puisqu'on en trouve autant en faveur de saint Bernard, et davantage pour chacun des trois concurrents principaux, quoiqu'il soit impossible que tous les trois aient composé l'*Imitation*. D'ailleurs, l'inscription de ces manuscrits n'est pas identique; sur l'un on lit : *Carthusianus de Rheno;* sur un autre : *Carthusianus domus Gelriæ,* etc. (3); ce n'est donc point d'après une tradition certaine, mais d'après un bruit vague que les copistes ont adopté ces titres, comme d'autres copistes ont adopté des inscriptions qui attribuent le livre à saint Bernard ou à saint Bonaventure.

On a cru, pendant quelque temps, que Henri Kalkar n'était pas mort en 1408, mais dix ou quinze ans plus tard. Il est bien constaté aujourd'hui qu'il est mort en cette année, comme Mabillon l'avait assuré; mais il n'est pas moins certain qu'il n'a ni composé ni copié le livre de l'*Imitation.*

Le chevalier Menwecq, prêtre de l'Ordre de Malte à Strasbourg, a fourni à Eusèbe Amort un catalogue complet des œuvres de Henri Kalkar, jusqu'à l'année 1407, peu de mois avant sa mort. L'*Imitation* n'y figure pas.

(1) Un auteur anonyme, que je n'ai pu consulter, a pris en main la cause de Kalkar dans une dissertation intitulée : *Historische Nachricht von dem wahren Verfasser der 3 Bücher* DE IMITATIONE CHRISTI *Henri Calcar*. Voy. l'*Hannov. Magazin von* 1760, p. 1607, cité par H. W. Lawäz, *Handbuch der Bücherkenntiss*, etc. *Erster Nachtrag* zum IV Bd. des I Theiles, p. 385. Halle, 1792.

(2) *Controversiae ecclesiastico-historicae, utiliter curiosae,* authore D. G. Casteel. in-4°, Colon. Agripp., 1734, p. 540.

(3) Voy. De Grég., *Hist.*, t. I, p. 197, 198, n° 54 et 55, et p. 185, n°s 36.

Le manuscrit de la Chapelle, en Flandre, d'après la description qu'en fournit Amort, se compose d'une collection d'opuscules écrits à diverses époques, et réunis en un volume, quoiqu'ils n'eussent aucun rapport entre eux. On y trouve un opuscule de saint Éphraem, copié en 1419, onze ans après la mort de Kalkar, et un autre opuscule copié à Delft en 1428, quatorze ou quinze ans après que Thomas à Kempis eut composé l'*Imitation.* Ces opuscules précèdent, dans le volume, la chronique terminée par Kalkar en 1398, ce qui prouve que le compilateur de ce volume n'a eu aucun égard aux dates en réunissant ces opuscules, et que Kalkar ne peut être considéré comme l'auteur de l'*Imitation*, à plus de titres qu'il ne peut être considéré comme l'auteur des opuscules de saint Éphraem.

Wharton s'est permis une conjecture en faveur de Gualter Hilton, religieux anglais (1). Une conjecture est peu de chose, lorsqu'on pèse les arguments que nous avons exposés dans le second chapitre.

Art. 3.

Des manuscrits que l'on croit antérieurs à Thomas à Kempis.

Si l'on opposait aux droits de Thomas à Kempis des manuscrits *datés*, la discussion serait très-facile; un coup d'œil suffirait pour trancher la question.

(1) Wharton, dans Usserii *De Scripturis vernaculis, Auctarium*, p. 443, imprimé en 1690, écrit : « Celeberrimum opus *De Imitatione Christi*, non minus aequo jure, sibi FORSAN vindicare potest (Gualterus Hilton) quam Thomas à Kempis, *aut quivis alius.* Extant enim in bibliotheca Lambethana bini codices mss. et alibi plures, qui tres priores operis istius libros complectuntur titulo : *Musicae ecclesiasticae.* Codicum alter Hiltoni nomen prae se fert, illumque ejusmodi opus conscripsisse Balaeus confirmat. » Les mêmes conjectures furent émises par Vogt, *Apparatus litterar.*, t. II, p. 376, Wittenb., 1718. M. De Grégory, *Hist.*, t. II, p. 158, fait observer que l'*Imitation* a été attribuée à Jean Pommario et à Martin le Chartreux. Il est impossible de s'arrêter à de pareilles opinions.

Mais malheureusement les Gersénistes nous opposent des manuscrits *non datés*, dont l'âge n'est prouvé que par l'*opinion* des savants qui les ont examinés. Jusqu'ici on n'a pu produire un seul manuscrit *daté* qui fût antérieur à l'époque où Thomas à Kempis a écrit, selon nous, le livre de l'*Imitation*. Nous sommes donc réduits à discuter la valeur des jugements qui ont été portés sur l'âge des manuscrits *non datés* que l'on *suppose* antérieurs à Thomas à Kempis.

Pour peu que l'on soit exercé dans l'examen des anciens manuscrits, on sait combien il est difficile de fixer, d'une manière exacte et précise, l'âge d'un manuscrit non daté. L'appréciation dépend tout entière de l'application de quelques règles générales basées sur l'observation. On a remarqué qu'à telle ou telle époque, telle lettre a revêtu telle forme; telle abréviation a été admise; telle contraction a été introduite; et l'on en a conclu que les manuscrits dans lesquels on rencontre ces formes, appartiennent à la même époque. Grâce à ces règles, on peut déterminer l'âge d'un manuscrit, d'une manière approximative, à 25 ou à 50 ans près : mais il est impossible de déterminer l'année où il a été écrit. La différence des caractères ne s'introduit pas subitement, mais à la longue et insensiblement; plusieurs copistes ont transcrit des livres pendant 50 à 60 ans, et dans cet espace de temps, ils n'ont guère modifié leur manière d'écrire. L'écriture d'une époque empiète toujours sur celle d'une autre. Rien ne prouve mieux d'ailleurs l'incertitude et l'insuffisance des règles établies, que le désaccord des hommes les plus habiles, lorsqu'ils sont appelés à se prononcer sur l'âge des manuscrits (1).

Ce genre de preuves ne peut donc servir à discuter les droits relatifs de Gerson et de Thomas à Kempis, qui sont

(1) Voy. Nouv. *Traité de Diplom.* t. II, p. 383, et Wailly, *Paléogr.* t. I, 612.

contemporains. Il pourrait avoir une valeur réelle pour Gersen, si l'on produisait un manuscrit qui, de l'aveu unanime des savants, remontât au delà du XVe siècle.

Or, ce manuscrit n'a pas encore été produit. Tous ceux que l'on a donnés pour tels, ont été jugés non-seulement postérieurs à l'époque où Thomas à Kempis a écrit l'*Imitation*, mais même à l'époque où l'ouvrage était connu partout.

Examinons ces manuscrits :

Le premier est le manuscrit d'Arône, que Mabillon croyait écrit vers l'an 1387 (1). Eh bien, des hommes très-versés dans l'étude des manuscrits, à qui ce *Codex* fut présenté à Milan, jugèrent qu'il n'était *certainement point antérieur au XVe siècle* (2).

Le P. Hartzheim déclara à la même époque que l'écriture de ce manuscrit ne dépasse *certainement* pas le XVe siècle, où l'imprimerie fut inventée, et qu'il est peut-être moins ancien (3). Le P. Joseph Blanchini, de l'Oratoire, Assemani, Foggini, bibliothécaire du Vatican, l'abbé Savoldi, Charles Doneda, François Padaldi, jugèrent en 1761 que le manuscrit d'Arône datait de la première moitié du XVe siècle (4). Le P. François Antoine Zaccaria assure que l'écriture de ce manuscrit prouve qu'il a été fait dans le courant du XVe siècle : *cela*, dit-il, *est très-certain ;* le reste

(1) Voy. De Grég., *Hist.*, t. II, p. 476. Dans le congrès de 1687, tenu à St-Germain-des-Prés, on écrivit : *Quae scriptura nobis videtur non inferior annis trecentis.* Mabillon ratifia cette opinion dans son *Museum italicum.*

(2) Amort, *Ded. crit.*, p. 75. « Unanimi consensu, post diligens examen, pronunciant (eruditi Mediolanenses) exemplar praefatum (MSS. Aron.) ante annum 1400 MINIME fuisse conscriptum. » Lettre du P. Casati au P. Bisselius, provincial de Bavière, du 17 juillet 1726. M. De Grégory cite l'opinion des savants Milanais en sa faveur, parce qu'il a omis le mot MINIME, *Hist. de l'Imit.*, t. II, p. 12 et p. 479, et t. I, p. 247.

(3) Voy. sa lettre dans Amort, *Ded. crit.*, p. 76.

(4) Voy. les témoignages dans Amort, *Mor. certit.*, p. 33.

n'est que conjecture (1). Mabillon croyait ce manuscrit postérieur à celui de Grammont, qui est lui-même du XVe siècle, comme nous le prouverons à l'instant. Comment donc le manuscrit d'Arône pourrait-il prescrire contre Thomas à Kempis (2)?

Le manuscrit de Grammont, trouvé dans le monastère des Bénédictins de cette ville, est écrit en grandes lettres. Mabillon, qui le jugeait le plus ancien de tous les manuscrits de l'*Imitation* (3), l'a inséré dans son célèbre ouvrage sur l'*Art diplomatique*, comme un spécimen des manuscrits du XIVe siècle. Ce manuscrit ne porte aucune date : mais le P. Almaert, bibliothécaire du monastère de Grammont, déclara sous serment et devant notaire, en 1663, que, seize ans environ avant cette époque, il avait lu sur le dernier feuillet de ce volume l'inscription suivante, qui en avait été arrachée plus tard : *Ce livre a été écrit par frère Louis de Monte, qui mourut avant l'année mil quatre cent* (4).

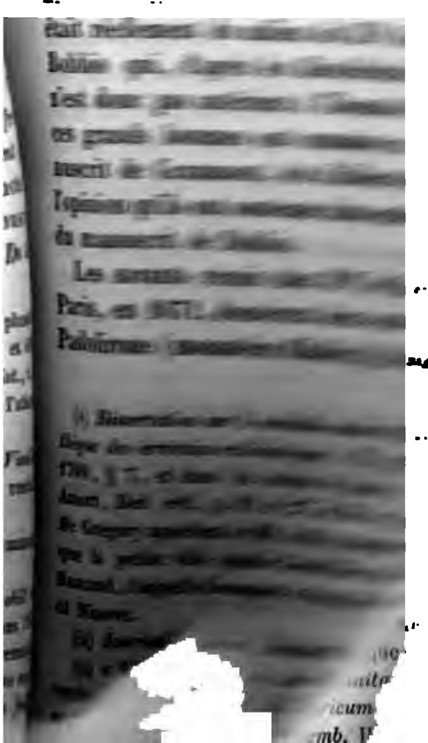
« Comme on ignore, dit Dupin, par qui cette note a été faite, et à quelle époque, et comme ce manuscrit renferme d'ailleurs l'ouvrage de Thomas à Kempis, *De dis-*

(1) Voy. Amort, *Ded. crit.*, p. 77, en note. M. Daunou cite plusieurs savants modernes qui placent le manuscrit d'Arône entre 1460 et 1470. Voy. le *Journal des savants*, décembre 1826, et De Grég., *Hist.*, t. II, p. 373. Ce manuscrit est conservé aujourd'hui à la Biblioth. de l'ath[illegible] de Turin.

(2) Desbillons, *Disp. crit.*, p. 32 et 33, prouve, d'après les [illegible] de Rosweydus, que le manuscrit d'Arône est très-défectue[illegible] beaucoup de mauvaises leçons.

(3) « Omnium antiquissimus. » Voy. *Animad. in Vind* [illegible] porte aujourd'hui le n° 3591 à la Biblioth. roy. [illegible]

(4) *Hic liber conscriptus fuit a Fr. Lud*[illegible] *annum millesimum quadringentesimum* [illegible] *de l'Imit.*, par De Grég., t. II, p. 4[illegible] combien les Gersénistes sont [illegible] ici sur l'*ancien souv*[illegible] *arraché!*



faite
elle a
ne peut

l'assemblée de 1674,

, indutus fui habitu Ordi-
honorem SS. apostolorum
t. I, p. 180, et t. II, p. 470.
de France, janv. 1743, p. 103,
cette opinion sur un
cardinal de Turrecre-
fait faire à Rome. On
tiones supradictae et
mini M. Quadringen-
anachronismes mani-

l'an 1471, année de la mort de Thomas à Kempis. Cette opinion ne nuit pas à Thomas. Mais M. De Grégory, voulant enchérir sur les Bénédictins, prétend, dans son *Histoire du livre de l'Imitation*, que ce manuscrit porte la date de 1414, et que le monastère de Padolirone a été réuni en 1414 à celui de Ste-Justine de Padoue (1).

Si l'assertion de M. De Grégory était fondée, elle ne blesserait point les droits de Thomas à Kempis, qui a écrit l'*Imitation* l'année 1413 ou 1414, comme nous l'avons dit ailleurs. Mais comme M. De Grégory ne prouve pas son assertion, et que d'ailleurs il propose assez fréquemment des preuves imaginaires, nous préférons à son opinion personnelle, le jugement désintéressé des Gersénistes qui l'ont précédé, et nous persistons à croire avec les Bénédictins de St-Germain-des-Prés et avec le savant Ghesquière que le manuscrit de Padolirone n'est guère antérieur à l'année 1470 (2).

Le manuscrit d'Allatius, qui porte en tête le nom de Jean De Canabaco, n'indique point si ce personnage est l'auteur ou le possesseur du volume. D'ailleurs ce manuscrit renferme une bulle datée de l'année 1448, écrite de la même main que l'*Imitation* (3). L'assemblée de 1671 n'a pas osé se prononcer sur son âge.

Le manuscrit de Thevenot, rangé par Mabillon, dans son

ce manuscrit *antérieur de 200 ans à Thomas à Kempis;* ils l'ont déclaré antérieur de 200 ans à l'époque où ils étaient réunis, c'est-à-dire à l'année 1671. Ce manuscrit porte le n° 1536 à la Bibl. roy. de Paris. Voy. sur le manuscrit de Padolirone, Amort, *Ded. crit.*, p. 89, et Launoy, *OEuv.*, t. IV, part. 2, p. 41.

(1) *Hist.*, t. I, préf., p. VIII et 231; t. II, p. 471. Amort, *Moral. cert.*, p. 29.

(2) Ghesquière, *Dissert.*, p. 72. Comme le chiffre qui a frappé M. De Grégory se trouve à la fin du volume, nous sommes autorisés à croire que ce chiffre indique le numéro d'ordre de la bibliothèque dans laquelle ce manuscrit a été placé. Nous citerons plus loin les termes de l'épigraphe, qui servent de base à notre opinion.

(3) Amort, *Moral. cert.*, p. 31.



Art diplomatique, parmi les manuscrits du XIV[e] siècle, renferme l'opuscule de Thomas à Kempis, *De tribus tabernaculis* (1). Il est donc du XV[e] siècle.

Le manuscrit du collége de Clermont à Paris, que le P. Sirmond croyait antérieur à Thomas à Kempis, fut jugé bien postérieur par Naudé, Pétau et Raynaud (2).

Le manuscrit de Gualteri Slusio, qui porte le nom de Gersen, et que son propriétaire offrit à D. Delfau, fut jugé de l'année 1474 par les savants réunis en 1674 (3).

On produit enfin un manuscrit du IV[e] livre de l'*Imitation*, appartenant autrefois au monastère de S[t]-Jacques à Liége, manuscrit qui porte, dit-on, la date de 1417. Cette date n'est pas antérieure à l'année où Thomas à Kempis composa l'*Imitation* : mais ce qu'on affirme n'est pas exact. Le manuscrit ne porte aucune date : un religieux y écrivit seulement, à une époque inconnue : *L'an 1417, le 15 du mois d'octobre, j'ai reçu l'habit de S[t]-Benoît, dans le monastère bâti à l'honneur des SS. Apôtres Jacques et André* (4).

Cette note, postérieure à l'année 1417, a pu être faite par ce religieux, l'année de son jubilé, en 1467 ; elle a pu être faite plus tôt et plus tard ; mais personne ne peut en fixer la date (5).

(1) Amort, *Ded. crit.*, p. 279.

(2) Amort, *Ded. cril.*, p. 82.

(3) « Ab annis minimum ducentis exaratum. » Dans l'assemblée de 1674, dans De Grég., *Hist.*, t. II, p. 474.

(4) « Anno Domini 1417, xv die mensis Octobris, indutus fui habitu Ordinis S[ti] Benedicti, in monasterio aedificato in honorem SS. apostolorum Jacobi et Andreae. » Voy. De Grég., *Hist.*, t. I, p. 180, et t. II, p. 470.

(5) M. Boudet prétend, dans le *Mercure de France*, janv. 1743, p. 103, que l'*Imitation* était déjà écrite en 1407. Il appuie cette opinion sur un manuscrit de l'*Imitation*, suivi des *Méditations* du cardinal de Turrecremata sur les peintures des martyrs que ce cardinal avait fait faire à Rome. On lit à la fin de ces méditations : *Finitae sunt contemplationes supradictae et continuatae Romae, per Ulricum Han, anno Domini M. Quadringentesimo septimo die ult. Decemb.* Il y a ici plusieurs anachronismes mani-

Le dernier manuscrit dont nous ayons à nous occuper ici, est celui que M. De Grégory appelle le *Codex de Advocatis* (1), codex qu'il considère comme le plus ancien de tous. Ce manuscrit remonte, *selon lui*, à l'âge de Gersen, c'est-à-dire au XIII[e] siècle. M. De Grégory croit suivre des yeux son volume; il le trouve en 1349, chez un membre de la noble famille De' Avogadri... Ces deux dates, le XIII[e] siècle et l'année 1349, renversent le système kempiste par sa base, et favorisent la cause de Gersen. Plusieurs savants ont eu la complaisance de partager l'avis de M. De Grégory sur l'âge de ce manuscrit.

Malheureusement pour cet écrivain, tous les savants ne sont pas d'accord sur ce point. M. Gazzera, entre autres, quoique consulté par M. De Grégory lui-même, n'a pu s'empêcher de déclarer que l'écriture de ce manuscrit *ressemble* à celle qui fut en usage à la fin du XIV[e] siècle, et *surtout dans le siècle suivant*, qui est le siècle de Thomas à Kempis (2).

M. Dubner, bon juge en ces matières, considère ce manuscrit comme très-fautif. En rendant compte de l'édition de ce codex donnée par M. De Grégory (3), ce critique s'exprime en ces termes : « Si c'était ici le lieu de se livrer à des discussions critiques sur les détails, il y aurait matière à beaucoup d'observations. Plusieurs fois on aurait dû préférer la leçon des autres manuscrits à celle du *Codex de Advocatis*. M. De Grégory ne l'a fait que là où les fautes

festes. Jean de Turrecremata était cardinal lorsqu'il fit faire ces peintures, et lorsqu'il écrivit ces contemplations; or, il ne reçut le chapeau de cardinal qu'en 1439. De plus, il écrivit ces méditations vers la fin de sa vie, c'est-à-dire vers l'an 1468. Ulric Han les imprima en 1470 ou 1473. Cet imprimeur n'était probablement pas né en 1407. L'opinion de M. Boudet n'a donc pour fondement qu'une inscription fausse ou mal comprise.

(1) De Grég., *Hist. de l'Imit.*, t. II, p. 269-281.

(2) Ib., t. II, p. 271. — Nous développerons cette réponse au chap. IV. §. 4.

(3) Dans le *Nouveau journal de littérature* de Leipzig, en 1834.

étaient palpables. Mais déjà l'assonance ordinaire dans les maximes principales, souvent même la rime entière, à laquelle M. De Grégory n'a fait aucune attention, aurait dû lui faire penser que l'ordre fourni par les autres manuscrits n'aurait pas dû être changé (1). »

Ce manuscrit est rempli d'abréviations, et son texte est moins pur que celui des autres manuscrits; c'est là un signe certain de nouveauté, qui place le *Codex de Advocatis* au-dessous des bons manuscrits que nous avons cités en faveur de Thomas à Kempis, et qui lui assigne une origine postérieure au XIIIe et même au XIVe siècle.

Avant de terminer ce paragraphe relatif aux manuscrits, je suis forcé de relever une méprise qui préoccupe encore les adversaires de Thomas à Kempis, quoique les Kempistes aient fait, depuis longtemps, tout ce qui était nécessaire pour la prévenir.

Mabillon a dit, en 1677, que toute la question dépendait du manuscrit de 1441, qui appartenait alors aux PP. Jésuites d'Anvers. Si l'on trouve, disait-il, des manuscrits plus anciens que celui d'Anvers, c'en est fait des droits de Thomas à Kempis; car l'ouvrage a été connu avant qu'il y apposât son nom.

Eusèbe Amort a répondu que les chanoines réguliers de St-Augustin possédaient, dans leur couvent de Louvain, un autre manuscrit de l'*Imitation*, écrit de la main de Thomas à Kempis, plus ancien que le manuscrit de 1441, puisqu'il renferme le quatrième livre à l'état d'ébauche. Le P. Ghesquière a publié ensuite le *fac-simile* du manuscrit de Kirckheim, qui fut copié, en 1425, sur les manuscrits de Thomas à Kempis dans la maison provinciale des Frères de la vie commune à Utrecht. Ce manuscrit, le plus ancien

(1) M. De Grégory a eu la loyauté de rapporter ce jugement sévère, dans son *Hist. de l'Imit.*, t. II, p. 355.

avec nom d'auteur et date, constate les droits de Thomas à Kempis. Le raisonnement de Mabillon a donc perdu toute valeur. La question ne peut plus être posée comme il la posa; et cependant l'abbé Valart a répété, en 1757, et MM. De Grégory (1), Onésime Leroy et Thomassy répètent encore aujourd'hui que toute la question dépend du manuscrit de 1441! Est-il étonnant dès lors que la controverse ne finisse jamais?

Concluons. Malgré tous les efforts que les Gersénistes ont faits pour découvrir des manuscrits antérieurs à Thomas à Kempis, il reste avéré : 1° que l'on ne connaît aucun manuscrit daté qui soit antérieur à l'année 1421; 2° que le plus ancien manuscrit daté avec nom d'auteur est celui de 1425, qui porte le nom de Thomas à Kempis; 3° qu'il n'existe aucun manuscrit *non daté* que les savants fixent d'un accord unanime à une époque antérieure au XVe siècle; 4e que les critiques les plus savants, tels que Mabillon et Sirmond, se sont positivement trompés dans le jugement qu'ils ont porté sur l'âge des manuscrits non datés; 5° que l'examen des manuscrits du livre de l'*Imitation* n'a fourni aucune preuve contre les droits de Thomas à Kempis, mais fournit au contraire, outre de fortes présomptions, des arguments solides en sa faveur.

Art. 4.

*Des citations du livre de l'*IMITATION*, faites avant l'époque où Thomas à Kempis a pu l'écrire.*

La controverse est née d'une citation littérale du livre

(1) M. De Grégory, *Hist.*, t. I, p. 222 et 233. Ce savant critique transcrit, page 236, le passage où Eusèbe Amort déclare qu'il ne tire aucune preuve de l'épigraphe du manuscrit de 1441 : il n'en répète pas moins, à la p. 233, que les Chanoines réguliers font de cette épigraphe un argument capital.

de l'*Imitation*, faite dans les *Conférences aux Toulousains*, que des éditeurs modernes ont attribuées à saint Bonaventure. Nous avons vu, dans le premier chapitre de ces recherches, que Manriquez fut frappé de ce fait dès les premières années du XVII[e] siècle. Dom Cajétan s'en empara; tous les Gersénistes des siècles suivants s'en sont prévalus.

Voici toute la difficulté.

Une œuvre de saint Bonaventure renferme des citations littérales du livre de l'*Imitation* : ce saint Docteur mourut en 1274, plus de cent ans avant la naissance de Thomas à Kempis; il est donc impossible que ce dernier ait composé le livre de *l'Imitation*.

L'argument repose sur l'hypothèse que saint Bonaventure a composé les *Conférences aux Toulousains* : or, cette hypothèse est fausse. La première conférence est extraite mot à mot d'un ouvrage d'Ubertin de Casal, intitulé : *Arbor vitæ crucifixæ*, qui ne fut composé qu'en 1305, trente ans après la mort de saint Bonaventure, comme l'auteur lui-même le déclare dans le prologue de son ouvrage : *J'ai terminé*, dit-il, *cet ouvrage au mois de septembre, dans la vigile de l'archange saint Michel* DE LA PRÉSENTE ANNÉE MIL TROIS CENT CINQ, *depuis la très-heureuse naissance du véritable soleil Jésus; depuis ma misérable profession*, *l'année trente-deuxième* (1). Il déclare, en outre, que l'esprit de Jésus lui a permis de dicter ce livre tout entier, qui est fort étendu, dans l'espace de *trois mois et sept jours*. Il s'étonne de sa fécondité; *car*, ajoute-t-il, *depuis mon enfance*, *j'ai toujours*

(1) « Illo mense (Septembris) terminavi in vigilia archangeli Michaelis, presentis anni, *millesimi trecentesimi quinti* a felicissimo ortu veri solis Jesu; a mea vero vili conversione tricesimi secundi. » Prol. *Arb. vitae crucifixae*. Pour ma première édition j'ai dû me servir de l'exemplaire manuscrit de l'*Arbor vitæ crucifixæ*, qui porte le n° 3074 à la Bibliothèque de Bourgogne. Depuis j'ai pu me procurer un exemplaire imprimé de l'édition faite à Venise en 1485. Il est conforme au MS.

éprouvé tant de difficulté à composer que j'ai pu à peine écrire ou dicter un seul chapitre quelque utile ou dévot qu'il eût pu paraître, et quoique j'eusse été importuné par les violences plutôt que par les prières de plusieurs (1).

Voilà qui est bien clair. Avant l'année 1305, point de livre d'Ubertin de Casal : donc saint Bonaventure n'a pu citer cet écrivain ; donc les *Conférences aux Toulousains* sont postérieures et à saint Bonaventure et à Ubertin de Casal ; donc rien n'empêche qu'elles ne soient postérieures à Thomas à Kempis ; donc la preuve que l'on tire de ces conférences contre notre auteur est complétement nulle.

Cette réponse paraîtra péremptoire à quiconque cherche le véritable auteur de l'*Imitation*, sans préjugé ni parti pris : mais elle est loin de satisfaire les partisans de Gersen. Voici comment ils tâchent de prolonger la lutte.

Ils prétendent qu'Ubertin de Casal fut reçu dans l'Ordre de S[t]-François par Jean de Parme : et ils en appellent au témoignage d'Ubertin lui-même. *Alors*, dit Ubertin, dans son Prologue, *visitant les sanctuaires de Rome, j'arrivai chez l'ange de la science de Jésus, le très-saint homme Jean de Parme, à Riéti, et, fortifié, absous et instruit par lui, j'entrai dans l'église de la bienheureuse Vierge Marie de la Portioncule le second jour du mois d'août, le jour même de l'indulgence, et j'y passai la nuit... J'y éprouvai un grand changement, et j'y reçus un nouvel esprit de la vie de Jésus-Christ et l'intelligence de notre sainte Règle* (2).

(1) « Hujus autem difficultatis ratio mihi ab infantia infuit, quod vix unquam potui unam modicam distinctiunculam vel aliquid aliud scriptitare, vel cuique scribenti dictare, quantumcumque utile et devotum, etiam opportunis non tam precibus quam coactionibus a pluribus molestatus. » Loc. cit.

(2) « Et tunc romana sanctuaria visitans, et ad angelum scientiae Jesu, vere sanctissimum virum Johannem de Parma, ad Rupem veniens Graecii, et ab ipso confortatus, absolutus et instructus, in die indulgentiae, secundae diei Augusti, intravi ecclesiam Beatae Mariae de Portiuncula de Assisio, et juxta eam pernoctavi... ubi tantam immutationem accepi, et

Or, Jean de Parme abdiqua ses fonctions en 1256 (1), et se retira à Riéti pour y passer le reste de ses jours; Ubertin a donc dû faire sa profession entre les années 1249 et 1256, dix-huit à vingt ans avant la mort du docteur séraphique.

Quelque spécieux que soit ce raisonnement, il ne prouve point que saint Bonaventure a pu citer avant 1274 un livre qui ne fut écrit qu'en 1305. De plus, dans le passage que je viens de citer, Ubertin de Casal ne raconte pas sa réception dans l'Ordre de St-François, mais l'entrevue qu'il eut avec Jean de Parme, longtemps après sa profession. Il déclare expressément que, son noviciat terminé, il passa treize années dans les pratiques de la vie spirituelle; et ce fut après ces longs exercices qu'il visita les sanctuaires romains et vit Jean de Parme à Riéti (2).

Il est probable que cette entrevue eut lieu en 1286. Ubertin raconte qu'il fut offert à l'Ordre de St-François par ses parents, à l'âge de 14 ans, et il ajoute qu'en 1305, il avait atteint la 32me année de sa profession religieuse; il avait donc été reçu dans l'Ordre en 1273, peu de temps avant la mort de saint Bonaventure, qui en était général. Comme il visita Jean de Parme 13 ans après avoir terminé son noviciat, il dut le voir en 1286 ou en 1288,

novum vitae Christi spiritum, et sanctae Regulae intellectum... » In Prologo *Arboris vitae crucifixae.*

(1) Wadding, *Annal. Minor.*, ad an. 1256, t. IV, p. 5, ed. Rom., 1733.

(2) « Tertio decimo vel quarto decimo anno vitae meae, cum multis praeambulis desideriis, ad suae vitae sanctissimum Ordinem, per seraphicum virum Franciscum, ab ipso Jhesu mundo institutum, misericorditer adduxit me a patre et matre oblatum... Postea inter vanos studentium cuneos et saepe philosophicis studiis deditus... Imprimis ergo exercitiis sic per tredecim annos, per forinseca exercitia Jesu, me suus spiritus occupabat; nondum me introducens ad altas suae mentis perfectiones, et inestimabiles sui cordis dolores. Et tunc romana sanctuaria visitans, etc., » ut supra. Prologo citato.

lorsqu'il eut atteint lui-même la 27me ou la 29me année de son âge.

L'exaltation de ses idées le jeta plus tard dans la secte des Franciscains, qui professaient une pauvreté impossible, celle qui consiste à ne pas avoir en commun la propriété des choses que l'on consomme. Pour le soustraire à l'indignation de ses supérieurs, Jean XXII lui permit, en 1317, de quitter l'Ordre de St-François, et de suivre la règle de Saint-Benoit, dans le monastère de Gembloux (1) ; en 1330, il parut devant le même Souverain Pontife pour rendre compte de sa conduite (2) : il avait alors 73 ans, d'après nos calculs. D'après les Gersénistes, il aurait eu alors 95 ans. Cependant il quitta ensuite l'Ordre de St-Benoît, pour entrer dans celui des Chartreux, démarche fort extraordinaire chez un religieux qui comptait à peu près cent ans de vie.

Quoi qu'il en soit de ces circonstances secondaires, qui confirment le récit d'Ubertin, un fait capital nous est acquis, c'est que l'*Arbor vitæ crucifixæ* n'a pu être cité du vivant de saint Bonaventure ; et que les *Conférences aux Toulousains* ne sont qu'une compilation récente, extraite d'Ubertin de Casal, de l'*Imitation*, etc. à une époque incertaine.

Les derniers éditeurs de saint Bonaventure ont déclaré qu'on ne trouve aucun manuscrit de ces Conférences anté-

(1) Voy. Wadding, *Annales Minorum*, ad an. 1317, t. VI, p. 271, ed. Rom., 1733, et Mansi, notes à Raynaldi, *Annal. eccles.*, an. 1325, t. V, p. 307, ed. Luca, 1750.

(2) Voy. Baluze, *Miscellanea*, ed. Mansi, Lucae, 1761, t. II, p. 279. Wadding, *Script. Ord. Minor.*, p. 329, ed. Rom., 1650, dit d'Ubertin de Casal : *Floruit sub annum* 1325. Dans ses *Annales Minorum*, an. 1299, t. V, p. 417, ed. Rom., 1733, il établit, d'après le Prologue de l'*Arbor vitae crucifixae*, des calculs qui s'accordent pour le fond avec les nôtres. M. De Grégory, t. I, p. 156, dit qu'Ubertin de Casal fut reçu *à Rome* par Jean de Parme : Ubertin dit en propres termes que ce fut *à Riéti* qu'il vit l'ancien général de l'Ordre.

rieur à la fin du XV[e] siècle, et que les meilleurs manuscrits des œuvres du saint docteur ne les renferment point (1). Ils sont unanimes à rejeter cet ouvrage comme une œuvre supposée (2). M. Daunou, dans sa réponse à M. De Grégory, assure que les Conférences contiennent des extraits de saint Bernardin de Sienne, qui est mort en 1444, environ 170 ans après la mort de saint Bonaventure (3). Je n'ai pu contrôler son assertion; mais indépendamment de ce fait, il est évident que les *Conférences aux Toulousains* ne sont qu'une compilation moderne, et par conséquent n'infirment en rien les titres de Thomas à Kempis.

Mais voici une autre difficulté. Saint Thomas d'Aquin a cité le livre de *l'Imitation* dans son office du saint Sacrement (4). Le docteur angélique est mort en 1274; donc l'*Imitation* est antérieure à Thomas à Kempis.

Nous sommes d'avis que l'auteur de l'*Imitation* a copié saint Thomas d'Aquin, et que saint Thomas d'Aquin n'a pas copié l'auteur de l'*Imitation*.

L'office du saint Sacrement est un chef-d'œuvre, que le docteur angélique a tiré tout entier de son propre fonds,

(1) Les éditeurs de Lyon, en 1688, n'ont trouvé ces Conférences dans aucun manuscrit de St Bonaventure. Voy. De Grégory, *Hist.*, t. I, p. 151.

(2) Le dernier éditeur de saint Bonaventure fait remarquer, dans sa *Diatriba historico-chronologico-critica* des œuvres du saint docteur, que les anciennes éditions des Conférences, faites à Strasbourg, à Venise et à Rome, portent le nom d'Ubertin de Casal à la tête de la première conférence. Voy. p. 125, t. I, Venet., 1751. Un autre écrivain de l'Ordre de S[t]-François (Cavalesius), qui a publié une histoire littéraire des œuvres de saint Bonaventure en 1767, déclare que les conférences ne sont certainement pas l'ouvrage du saint docteur. Voy. *Prodromus ad opera omnia S. Bonaventurae*, etc., p. 702. Venet., 1767.

(3) Voy. De Grégory, t. II, p. 374, ou le *Journal des savants*, décembre 1829. Le P. Testelette a résolu la difficulté tirée des *Conférences aux Toulousains*, dans sa réponse à D. Delfau, p. 126 et seq.

(4) De Grégory, *Hist.*, t. II, p. 453, et t. I, p. 158. Voy. l'*Imitation*, liv. IV, c. 13, n° 2, 17.

et dont toutes les parties sont si bien liées et si belles, qu'il est impossible d'y soupçonner un emprunt. Il est incroyable d'ailleurs que saint Thomas, qui n'a pas même emprunté aux saints Pères les leçons du second Nocturne, ait dérobé à un auteur obscur, qui ne fut connu qu'au XV[e] siècle, deux ou trois phrases isolées qui s'enchâssent parfaitement dans le texte de l'Office.

D'autre part, Thomas à Kempis a l'habitude de citer les livres liturgiques. Dans son opuscule de *Trois tabernacles*, chapitre 3, il cite la strophe :

Consolator optime,
Dulcis hospes animae,
Dulce refrigerium (1).

Il était bien naturel à ce pieux écrivain de répéter, dans ses belles méditations sur la sainte Eucharistie, quelques-unes des aspirations que l'Eglise place dans la bouche de ses ministres au jour de la fête du divin Sacrement.

L'abbé Valart, qui a prétendu jouer un grand rôle dans notre controverse, soutient, dans sa *Dissertation sur l'auteur de l'Imitation* (p. 12), que Ludolphe de Saxe, mort en 1380, peu d'années avant la naissance de Thomas à Kempis, a traduit l'*Imitation* en allemand. Il prouve cette opinion par le témoignage d'un prêtre de Metz, qui, ne pouvant se procurer le texte latin de ce livre pour le traduire en français, finit par le traduire de l'allemand. La version française imprimée chez Martin Lempereur, à Anvers, en 1530, selon Valart, en 1538, selon Barbier (2), renferme une préface datée de Vienne, et adressée à Marguerite, sœur du bon prêtre de Metz. On y lit

(1) C'est ainsi que l'auteur de l'*Imitation* cite encore ces paroles de la *Postcommunion* de la Messe du second Dimanche de l'Avent : « Spiritus docet eos terrena despicere et amare coelestia. » Lib. III, c. 4, n° 4.

(2) Barbier, *Dissert. sur 72 trad. franç. de l'Imitation*, p. 9.

les paroles suivantes : *L'auteur de cette traduction germanique a esté*, SI COMME J'AI ENTENDU *de gens savants*, *et particulièrement exercés en telles vacations*, *un personnage docte et dévot de l'Ordre des Chartreux*, *appelé Ludolphe de Saxe.*

Ainsi, sur le témoignage isolé d'un ecclésiastique anonyme, qui vécut deux cent cinquante ans après la mort de Ludolphe de Saxe, et qui ne parle que d'après un ouï-dire, l'abbé Valart soutient que la traduction allemande de l'*Imitation* existait en 1580 ; et lorsque les nombreux témoins contemporains de Thomas à Kempis affirment que cet écrivain a composé l'*Imitation*, il rejette ou élude leur imposant témoignage ! Voilà comment on est parvenu à prolonger, pendant des siècles, une controverse qu'on pouvait résoudre en quelques heures !

Est-il nécessaire de dire que les écrits de Ludolphe de Saxe sont très-connus, et qu'ils ont été reproduits dans tous les formats, même depuis l'invention de l'imprimerie ? Cependant personne n'a vu ou connu sa traduction de l'*Imitation*, avant que le bon prêtre de Metz n'en fît mention. On sait au contraire que, dès l'année **1448**, Gaspar Pforzheim composa une traduction allemande des trois premiers livres (1) de l'*Imitation*, dont le prêtre de Metz a pu se servir. L'*argument sans réplique* que l'abbé Valart nous oppose n'a donc au fond pas d'autre base que l'ouï-dire d'un bon prêtre, qui s'était fort peu informé, selon toute apparence, du véritable auteur de la traduction qu'il employait, et dont l'autorité n'est certainement pas comparable à celle des témoins oculaires contemporains, qui déposent en faveur de Thomas à Kempis.

« Gérard de Rayneval, dit M. De Grégory (2), auteur du livre *De la vie commune*, florissait incontestablement dans

(1) Amort, *Ded. crit.*, p. 101 et ici pag. 42.
(2) *Hist. du livre de l'Imit.*, t. I, p. 159.

le XIV[e] siècle, car il est mort en 1384. Or, M. Gence fut forcé d'avouer et d'admettre, dans la *Biographie universelle* de Michaud, que le livre du même Gérard, intitulé *De conversione interna*, PARAÎT ÊTRE le second livre en langue vulgaire française de l'*Imitation de Jésus-Christ:* IL FAUT DONC que Gérard ait puisé son ouvrage dans le traité de l'*Imitation*; comment pouvait-il conclure autrement? »

Voici une objection qui renferme autant de méprises que de mots. Dans la *Biographie universelle* de Michaud, il n'est point question du Gérard de Rayneval, qui vécut au XIV[e] siècle. M. De Grégory a confondu Gérard Groot, ou Magnus, maître de Florentius, qui fut le maître de Thomas à Kempis, avec M. le comte Gérard de Rayneval, diplomate français, mort depuis très-peu d'années. L'article de M. le comte Gérard précède immédiatement celui du fondateur des *Frères de la vie commune.* La méprise est évidente, car Gerardus Magnus est mort précisément en 1384, l'année obituaire du prétendu Gérard de Rayneval, et il a composé un livre : *De vita in communi degentium*, et un autre : *De cohabitatione et exercitis devotorum* (1). M. de Grégory n'a jamais vu le livre *De conversatione interna*, qu'on attribue à Gerardus Magnus, livre qui n'est pas encore imprimé (2) : mais il n'en affirme pas moins que ce livre est calqué sur l'*Imitation*, du moins *cela paraît;* et de cette apparence il conclut : *il faut* que Gérard ait puisé son ouvrage dans l'*Imitation*... Tout le monde voit que

(1) Voy. Fabric., *Biblioth. mediae et infimae latin.*, ed. Manzi, t. III, p. [illegible]. Patavii, 1754.

(2) D'après Paquot, *Mémoires pour servir à l'hist. litt. des Pays-Bas*, t. I, p. 422, Louvain, 1765, un ouvrage de Gérard Groot existait sous ce titre parmi les manuscrits des *Frères de la vie commune* à Delft, et dans la bibliothèque du chapitre de N.-D. à Utrecht; mais cet ouvrage n'a jamais été publié. Thomas à Kempis, disciple de Gérard Groot, a emprunté ce titre à son maître, et il l'a adapté au second livre de l'*Imitation*.

sa conclusion n'est pas logique, et que son raisonnement est pitoyable.

Mais Denis le Chartreux, né en 1394, mort en 1471, la même année que Thomas à Kempis, n'a-t-il, pas emprunté à l'*Imitation* la belle division de la voie *purgative*, *illuminative et unitive* qu'on remarque dans son opuscule *De fonte lucis et semitis vitæ? Il n'eût probablement pas fait cela si Thomas à Kempis, son contemporain, avait écrit l'Imitation*. Ains raisonne M. De Grégory (1).

Nous lui répondons en deux mots, que la division de la voie *purgative, illuminative et unitive*, se trouve dans les auteurs ascétiques du moyen âge, plusieurs siècles avant la naissance de Thomas à Kempis et de Denis le Chartreux (2). Ce n'est donc pas à l'auteur de l'*Imitation* que Denis a emprunté cette division. S'il l'avait empruntée, on ne pourrait point en conclure que l'*Imitation* est plus ancienne que lui. Tous les jours on cite et l'on copie des auteurs contemporains.

Quant à la bienheureuse Osanne Andreassi, qui a cité l'*Imitation* (3), elle ne peut nuire à notre cause, car elle est née à Mantoue en 1449, trente-cinq ans après que ce livre avait été écrit, et elle est morte en 1503, trente-quatre ans après la mort de Thomas à Kempis. Elle a donc

(1) *Hist. du livre de l'Imit.*, t. I, p. 159.

(2) Cette division est indiquée par le faux Denis l'Aréopagite, dans le premier chapitre de sa *Théologie mystique*. Il faut que M. De Grégory ait fait bien peu de recherches, pour croire que l'auteur de l'*Imitation* a employé le premier cette division vulgaire.

(3) M. De Grégory, qui nous fait cette objection, a cru trouver des citations de l'*Imitation* dans le poëme du Dante (*Hist. du liv. de l'Imit.*, t. I, p. 160). Nous laissons aux littérateurs qui ont lu le Dante le soin d'apprécier cette allégation. Ils n'y verront probablement, comme nous, qu'une peinture des croyances catholiques que l'on retrouve dans tous les livres religieux du monde.

pu citer le livre de l'*Imitation*, comme tous les mortels qui sont nés depuis que ce livre existe (1).

Il n'y a donc aucune citation du livre de l'*Imitation* qui soit antérieure à l'époque où Thomas à Kempis l'a mis au jour.

Art. 5.

Difficultés tirées de la personne de Thomas à Kempis.

On n'est pas d'accord sur l'année précise où Thomas à Kempis a composé les quatre livres de l'*Imitation*. Les uns fixent cette époque à l'année 1410; d'autres inclinent pour l'année 1412; d'autres pour l'année 1414; cette dernière opinion nous paraît la plus vraisemblable. Ce qui est certain, c'est que le premier livre fut composé avant l'année 1421 (2), les trois premiers avant 1425 (3), et les quatre livres avant 1441 (4).

L'incertitude où l'on se trouve de l'année précise où l'*Imitation* fut composée, n'infirme pas plus les droits de Thomas à Kempis que ceux de Gerson ou de Gersen; ici la partie est au moins égale; il y a donc une méprise étrange dans la conclusion que M. De Grégory tire de

(1) François Silvestre et Jérôme Montolivétan, ses deux biographes contemporains, ne lui ont jamais attribué le livre de l'*Imitation*. On ne trouve aucun manuscrit de ce livre sous son nom. Papebroch a donné sa Biographie écrite par elle-même, dans le IIIe vol. des *Acta Sanctorum Junii*. p. 729, et ses lettres, p. 781, et ses biographes, p. 667.

(2) L'abbaye de Moelck, sur le Danube, en Autriche, possédait un manuscrit du premier livre, sans nom d'auteur, qui portait la date de 1421, au moins en note.

(3) Ces trois livres existent dans le manuscrit de Kirckheim, de 1425.

(4) Les quatre livres sont transcrits de la main de Thomas à Kempis, à la tête des opuscules de cet écrivain, dans le célèbre manuscrit d'Anvers, achevé en 1441, qui porte aujourd'hui, à la Bibliothèque royale de Bourgogne, à Bruxelles, le n° 5837.

cette incertitude contre l'auteur (1). Il n'y aurait difficulté réelle pour notre opinion que dans le cas où Thomas à Kempis n'aurait pas été capable d'écrire l'*Imitation* avant l'année 1421, 1414, ou tout au plus tard 1410 (2). Or, qui oserait dire qu'à cette époque Thomas n'avait point assez de savoir et de piété pour composer ce livre? En 1410, il avait atteint sa 30e année; il comptait dix années de vie religieuse, dont six de noviciat et quatre de profession; en 1414, il avait 34 ans et 8 ans de profession (3). Ses œuvres incontestées nous montrent en lui une profondeur d'esprit et une élévation de pensée bien rares dans les écrivains du XVe siècle. Lorsque j'eus lu vingt fois dans les écrits des Gersénistes que Thomas à Kempis était un auteur médiocre, dont les écrits étaient bien inférieurs aux livres de l'*Imitation*, je parcourus de nouveau quelques-uns de ses opuscules qui m'avaient charmé autrefois, et j'y découvris des traits vraiment sublimes. En voici trois, qui sont remarquables :

« Il est plus facile de nier le ciel et la terre, s'écrie Thomas à Kempis, que de nier l'existence de Dieu !... Où est donc mon Dieu? L'avoir contemplé une seule fois, c'est avoir tout appris (4)! » « Dieu, dit-il encore, est je

(1) *Hist. de l'Imit.*, t. I, p. 255.

(2) M. De Grég., *Hist.*, t. I, p. 66. C'est une ancienne objection des Gersénistes.

(3) Saint Antoine de Padoue est mort à l'âge de 36 ans, après avoir composé plusieurs volumes, et converti des milliers de pécheurs. Duns Scot, qui a laissé vingt volumes in-folio, ne dépassa pas sa 33e année. Le célèbre Pascal est mort à 39 ans. Thomas à Kempis avait été formé dès son jeune âge à l'école de Gerardus Magnus, de Jean Van Heusden et de Florentius Radewyns. Il s'était nourri dès son noviciat de la doctrine de saint Augustin, de saint Grégoire-le-Grand et de saint Bernard, que les Frères de la vie commune recommandaient surtout à leurs novices. Sous l'influence d'un pareil enseignement, un esprit aussi solide et aussi profond que celui de Thomas à Kempis a dû faire de rapides progrès. Il n'est donc pas étonnant qu'à la fleur de son âge, il montrât tant de maturité.

(4) *Soliloq. animae*, c. 20, p. 494.

ne sais quoi, qui est tout entier au-dessus de moi, et comme un nuage inaccessible dont j'ignore le commencement et la fin (1)! » Quel est le philosophe qui a parlé de la Divinité avec plus de justesse et de profondeur? Voulez-vous savoir ce que Dieu est pour nous, au ciel, sur la terre? Thomas à Kempis vous l'enseignera.

« Cherche, ô mon âme, s'écrie notre pieux auteur, ce bien unique qui surpasse tous les biens! Aussi longtemps que tu vivras en ce monde, ne te lasse pas de chercher, car tu ne trouveras jamais assez, ce que tu ne pourras jamais parfaitement embrasser. L'heure des recherches finira quand l'heure de la jouissance arrivera; car alors Dieu sera tout en toutes choses, et lui seul, unique, suffira à tous et à chacun. Si on le cherche encore là haut où on le trouve toujours, ce n'est plus comme ici-bas, avec fatigue, mais c'est avec une joie suprême et un souverain amour... Bien des noms nous expliquent ce que Dieu est à l'homme pieux dès cette vie, et les hommes qui l'ont éprouvé ne l'ignorent pas. Remarquez donc pendant quelques instants, en écoutant les leçons de l'expérience, quels sont les noms de la divine piété. Je vous en expliquerai un petit nombre; la grâce divine vous en expliquera davantage et de plus sacrés. Voici : il est l'époux de ceux qui l'aiment; il est le souverain redoutable de ceux qui le servent avec crainte; il est le père de ses enfants dociles; il est le juge inexorable des méchants; il est le médecin des infirmes; il est la nourriture solide de ceux qui se portent bien; il est le docteur des ignorants et le salut éternel de ceux qui lui obéissent; il est la voie de ceux qui commencent; il est la vérité de ceux qui avancent; il est la vie des parfaits; il est l'espérance des âmes pénitentes; il est le meilleur des consolateurs pour les justes; il est la gloire des humbles et

(1) *Soliloq.*, c. 12, n° 6, p. 462.

e supplice des orgueilleux; il est la lumière dans les ténèbres; il est notre lampe durant la nuit; il se tient debout près de ceux qui combattent; il marche avec ceux qui avancent; il court avec ceux qui sont fervents; il vole avec ceux qui contemplent; il prie avec ceux qui prient; il parle avec ceux qui lisent; il se repose avec ceux qui méditent (1)! »

Si l'on rencontrait cette page dans les œuvres de saint Jean Chrysostôme ou de saint Augustin, on dirait qu'elle est digne de ces grands docteurs. Un écrivain médiocre n'a pu l'écrire.

J'ajouterai que les partisans de Gersen arrivent bien tard, qu'on me pardonne l'expression, pour jeter du discrédit sur les œuvres de Thomas à Kempis. La réputation de cet écrivain est établie depuis si longtemps, et par tant d'hommages, qu'il est impossible de l'ébranler aujourd'hui. N'eût-il en sa faveur que le nombre des éditions complètes de ses œuvres, publiées dans l'espace de peu d'années, il s'élèverait de beaucoup au-dessus du rang que ses adversaires lui assignent. On cite les éditions de Paris, en 1493, 1520, 1521, 1523, 1549; de Nuremberg, en 1494; de Venise, en 1535, 1568, 1576; d'Anvers, en 1574, 1600, 1607, 1615; de Cologne, en 1660, 1728, 1754; et l'on pourrait sans doute en ajouter d'autres (2). L'Ordre de St-Benoît y attacha autrefois le plus grand prix. C'est Badius Ascencius, célèbre imprimeur de Paris et éditeur des œuvres de Thomas à Kempis, qui nous l'apprend. Les religieux Bénédictins de St-Germain-des-Prés, les Chartreux de Paris et les Célestins de Soissons l'avaient conjuré à plusieurs reprises de publier ces écrits, lorsqu'il les mit sous presse. Ils avaient même offert de supporter les frais de l'édition tant ils désiraient placer ces livres dans les mains de leurs no-

(1) *Soliloq.*, c. 12, n° 4, p. 468.

(2) Pontas, *Dict. des cas de conscience.* Table des auteurs.

vices. Pouvaient-ils rendre un hommage plus éclatant au mérite des œuvres de Thomas à Kempis?

Que toutes ces œuvres n'aient point la profondeur des quatre livres de l'*Imitation*, et qu'ils n'en aient point toute la beauté, nous l'accordons sans peine, mais aussi, sans blesser les droits de Thomas à Kempis; car, est-il dans toute la république des lettres un seul écrivain qui soit constamment semblable à lui-même? Saint Jean Chrysostôme n'a pas composé beaucoup de livres qui soient comparables à son traité sur le sacerdoce, et saint Augustin n'a pas laissé beaucoup d'écrits comparables à sa *Cité de Dieu*. Un grand écrivain compte peu d'inspirations sublimes dans sa vie; et l'on trouve dans les œuvres de Thomas à Kempis plus de cent passages comparables aux plus beaux traits de l'*Imitation*. Qu'on cesse donc de lui contester un mérite incontestable.

Mais l'auteur avait atteint la vieillesse, nous dit-on, lorsqu'il écrivit ce livre.

« Nous sentons souvent, écrit-il, que nous étions meilleur et que notre vie était plus pure, lorsque nous avons embrassé l'état religieux, qu'*après un grand nombre d'années de profession* (1). » « Quelques-uns, dit-il encore, éprouvent les tentations les plus fortes au commencement de leur entrée en religion; *d'autres à la fin;* d'autres, pour ainsi dire, pendant toute leur vie (2). »

Les mots *un grand nombre d'années* n'indiquent qu'un certain laps de temps. Thomas à Kempis a pu s'en servir, huit ans après sa profession, quatorze ans après son entrée au monastère; il a pu exprimer par ces mots, ce qu'il

(1) « Saepe sentimus, ut meliores et puriores in initio conversionis nos fuisse inveniamus, quam *post multos annos* professionis. » Lib. I, c. 11.

(2) « Quidam in principio conversionis graviores tentationes patiuntur, quidam autem in fine, quidam vero, quasi per totam vitam. » Lib. I, c. 13.

avait éprouvé lui-même, ou tout au moins ce qu'il avait observé dans des religieux plus âgés que lui.

Si l'on entendait ces passages dans le sens rigoureux que les partisans de Gersen leur donnent, on devrait en conclure que l'auteur n'a écrit ce livre qu'après sa mort : car, s'il est vrai de dire qu'il l'a composé dans sa vieillesse, parce qu'il parle de ce qui arrive après un grand nombre d'années, il sera vrai de dire aussi qu'il l'a écrit après avoir terminé sa carrière, parce qu'il a écrit que plusieurs éprouvent des tentations *jusqu'à la fin*, et pour ainsi dire, *pendant toute leur vie.* Il faut donc ici s'en tenir aux règles du sens commun, et admettre que l'auteur, arrivé à l'âge mûr, a parlé ainsi ou d'après sa propre expérience, ou d'après celle de ses maîtres (1).

Les observations que nous venons de présenter prouvent à l'évidence que Thomas à Kempis n'a point été *un simple copiste.* Il s'est distingué dans la transcription des livres, qui constituait dans sa congrégation *le travail des mains*, auquel les religieux étaient astreints par leur règle (2);

(1) M. l'abbé Carton, qui répète cette objection, d'après M. Leroy, n'a pas remarqué sans doute que Gerson à qui il attribue ce livre, n'avait que 33 ans lorsqu'il fut nommé doyen de St-Donat à Bruges, c'est-à-dire, qu'il était parvenu précisément à l'âge que Thomas à Kempis avait, selon nous, lorsqu'il composa l'*Imitation.*

(2) On connaît de lui un beau missel copié en 1417 ; Amort en donne le *fac-simile* dans sa *Certitudo moralis ;* on connaît aussi une Bible, probablement détruite ou égarée aujourd'hui. Il faut se rappeler aussi les quatre manuscrits autographes dont j'ai fait mention plus haut à la page 39, note 1. Thomas à Kempis, dans ses œuvres incontestées, fait souvent allusion à son travail favori. Il emprunte ses comparaisons à l'*art d'écrire*, jusque dans ses prières. « Dicant iterum et revocent, *dit-il,* cum ingenti gaudio laudes universas tuo Nomini digne dicendas, tot utique vicibus, quot coelum stellas, quot mare pisces, quot gramina tellus, *quotque Biblia continet apices.* » *Soliloq. animae*, c. 25, n° 2, p. 511. Il compte la transcription des livres parmi les œuvres méritoires des bons religieux. « Ubicumque fuerit bonus homo occupatus cum Deo, orando, meditando, studendo, *scribendo*, ibi adsunt angeli sancti, congaudendo, adsunt et

mais ce travail manuel n'a point arrêté en lui le travail intellectuel dont il nous a laissé le précieux fruit dans ses œuvres. Il a copié plusieurs fois ses propres ouvrages au profit de son couvent; sans doute parce qu'il désirait les retoucher, ou parce que ces manuscrits autographes avaient plus de valeur que les copies faites par une main étrangère: on n'est donc point surpris de trouver deux exemplaires de l'*Imitation* écrits de sa main : l'un qui fut conservé chez les Chanoines réguliers de S[t]-Augustin de Louvain, héritiers des livres du Mont-S[te]-Agnès; l'autre qui fut gardé par les pères Jésuites d'Anvers.

L'épigraphe de ce dernier manuscrit de 1441 : *Finitus et completus anno Dni MCCCCXLI° per manus fratris Thomæ Kempis, in Monte S[tae]-Agnetis, propre Zwollas*, prouve que Thomas à Kempis l'a écrit; mais elle ne prouve pas qu'il ne l'a pas composé. Que dis-je, ce manuscrit démontre à l'évidence que Thomas à Kempis plaçait cette épigraphe à la suite de ses œuvres indubitables; car ce volume renferme l'opuscule *De disciplina claustralium*, et d'autres écrits tout aussi incontestés de notre auteur. Cette épigraphe ne prouve donc ni pour Thomas à Kempis, puisqu'on la trouve sur son missel de 1417, et sur d'autres livres qu'il n'a pas composés, ni contre lui, puisqu'on la trouve à la suite de ses œuvres certaines (1).

daemones ipsum tentando et distrahendo. » *Hortulus rosarum*, c. 14, n° 2, p. 526. C'est donc bien lui qui craint que l'on ne tire vanité de l'habileté dans l'art d'écrire, lorsqu'il dit dans l'*Imitation*, lib. III, c. 31, n° 5: « Si quis fuerit fortis, dives, pulcher, *habilis vel bonus scriptor*, bonus cantor, bonus laborator, investigatur; quam pauper sit spiritu, quam patiens et mitis, quam *devotus* et internus, a multis tacetur. »

(1) Dans le manuscrit de 1441, les quatre livres de l'*Imitation* sont copiés à la tête des autres opuscules de l'*auteur-copiste*. Il y aurait ici une imposture de sa part, s'il avait placé les œuvres d'autrui à la tête des siennes, sans aucun signe distinctif. Thomas à Kempis était trop pieux et trop humble pour recourir à de pareils artifices. Voy. ici pag. 57 et 58.

L'abbé Valart s'est beaucoup appesanti sur les barbarismes, les solécismes, les mots omis, les fautes d'écriture qu'il a relevés dans le manuscrit de 1441, manuscrit qu'il considérait comme le seul autographe de Thomas à Kempis, et comme le volume dont toute la controverse dépendait. Il a prétendu qu'un auteur ne commettrait point ces fautes, et qu'un copiste a pu seul les commettre.

Cette conclusion n'est pas légitime, parce que Thomas à Kempis a commis les mêmes fautes dans ses ouvrages incontestés. On y trouve plusieurs fois le mot *redient* pour *redibunt*, qu'on lit aussi au livre 1er, chap. 13, de l'*Imitation*. On y trouve les mots barbares que l'auteur de l'*Imitation* emploie, tels que *spatiamentum*, *supportatio*, *grossus*, *contentari*, etc. (1). Le style de l'*Imitation* a paru si imparfait à l'abbé Valart lui-même, qu'il a cru pouvoir le corriger presque tout entier, pour lui donner une tournure latine. Est-il étonnant qu'un écrivain aussi peu élégant, malgré la profondeur de ses doctrines, ait employé des mots barbares et violé les règles de la syntaxe (2)? Ces négligences que l'on retrouve dans les œuvres de Thomas à Kempis, loin de nuire à notre opinion, lui fournissent au contraire un nouvel appui.

L'assemblée de 1671, l'abbé Valart, et M. De Grégory insistent beaucoup sur l'omission d'un vers qui paraît nécessaire pour compléter le sens d'un distique. Le manuscrit d'Anvers, copié de la main de Thomas à Kempis, conserve ce vers d'Ovide : *Principiis obsta, sero medicina paratur;* mais il ne renferme point le vers suivant : *Cum mala per longas invaluere moras.* Les adversaires de Thomas à Kem-

(1) Voy. plus haut, p. 84.

(2) La même remarque s'applique au verset du chapitre 36 du IIIe livre : « Quod si ad praesens tu videris *succumbi* » au lieu de *succumbere*. Ce barbarisme vaut le *redient* au lieu du *redibunt*, que l'on trouve dans l'*Imitation* et dans les autres œuvres de Thomas à Kempis.

pis infèrent de cette omission qu'il n'a pas compris le distique, qu'il a laissé le sens suspendu, qu'il n'est, par conséquent, pas l'auteur, mais le simple copiste du livre de l'*Imitation*.

Les extraits que nous avons donnés des œuvres de Thomas à Kempis ne nous permettent point de croire que cet écrivain ait copié le distique sans le comprendre. Il est d'ailleurs très-probable qu'il a vu un sens complet dans le premier vers, en y sous-entendant la particule *vel*, et en l'expliquant de cette manière : Opposez-vous aux commencements, *ou bien* les remèdes seront appliqués trop tard.

Il est très-vraisemblable aussi que l'auteur de l'*Imitation* a cité ce vers d'après l'un ou l'autre écrivain ascétique qui l'avait employé; car il serait difficile de croire que ce pieux auteur l'a emprunté directement à Ovide, dont *l'Art d'aimer*, auquel appartient ce vers, n'était guère lu dans les monastères. M. Gence nous assure que saint Bernard a cité ce vers isolé dans une de ses lettres à Joscelin, évêque de Soissons; je n'ai pu l'y découvrir. Quoi qu'il en soit, comme tous les manuscrits, à l'exception de deux, ne citent qu'un vers, il est évident que l'auteur n'a voulu en citer qu'un seul (1). Si Thomas à Kempis avait voulu transcrire le distique complet, il eût pu le faire, en relisant sa copie; car il y a ajouté plus tard quelques mots qu'il avait omis dans la rapidité de la transcription.

L'omission de ce vers a fourni un nouveau sujet de litige à l'abbé Valart. Cet écrivain a prétendu qu'un auteur n'omet jamais un mot dans son propre ouvrage; d'où il conclut que l'omission indiquée est évidemment une faute de copiste.

Nous ne partageons pas cet avis; nous dirons même que l'assertion de l'abbé Valart est insoutenable en présence

(1) *De Imitatione Christi*, ed. Gence, p. 28. Paris, 1826.

du manuscrit autographe des sermons de Thomas à Kempis (aujourd'hui à la Bibliothèque de Louvain), dans lequel on remarque un grand nombre de mots omis par l'auteur, et superposés aux lignes, ou placés à la marge avec renvoi. Et qu'y a-t-il d'étonnant dans ces omissions? Un auteur est-il moins sujet aux distractions en copiant son propre ouvrage qu'en transcrivant celui d'autrui? Ces négligences échappent à tout le monde, et ne prouvent, par conséquent, contre personne.

Un manuscrit d'Augsbourg porte cette inscription : *Compilator hujus opusculi fuit quidam frater Thomas.* Dom Delfau en conclut que Thomas à Kempis passait pour le *compilateur*, et non point pour *l'auteur* du livre de l'*Imitation.*

Je réponds qu'au moyen âge on appelait *compilateur*, non-seulement les écrivains qui composaient un livre de pensées et de maximes rassemblées d'abord avec soin, puis mises en ordre, tel qu'est le livre de l'*Imitation*, mais encore les écrivains qui publiaient un ouvrage tout à fait original. Ainsi Herman Ryd, dont nous avons parlé au second chapitre, appela *Compilatio nova*, une *Apologie de son Ordre* (1). On ne peut donc entendre ce mot, dans le sens rigoureux qui lui est donné aujourd'hui... D'ailleurs, que prouve l'inscription *d'un seul* manuscrit contre l'affirmation de tant de témoins oculaires, contemporains, que nous avons cités?

Enfin, on a découvert une immense difficulté dans ces mots *Ama nesciri*, qui démontrent, nous assure-t-on, que l'auteur a voulu cacher son nom. Or, Thomas à Kempis n'a pas voulu cacher le sien, puisqu'il a signé le manuscrit de 1441, en disant : *Finitus et completus, per manus fratris Thomæ Kempensis;* Thomas n'est donc pas l'auteur du livre (2).

(1) Voy. Amort, *Moral. certit.*, p. 51 et 81.

(2) Voy. entre autres M. De Grégory, *Hist. de l'Imit.*, t. I, p. 78. Ce précepte : *Ama nesciri* est probablement emprunté à saint Bernard, qui écrivit : « Tu ergo qui Christum sequeris, inventum absconde thesaurum.

Cette conséquence est évidemment forcée. Les mots *Ama nesciri*, tels qu'on les rencontre dans l'*Imitation*, n'ont aucun rapport à la gloire d'avoir composé l'*Imitation*, mais à la gloire du monde et à la vaine estime des hommes. Il est d'ailleurs étrange que les partisans de Gersen prétendent maintenant que Thomas à Kempis a signé l'*Imitation*, eux qui nous ont répété tant de fois que cette signature n'indiquait pas l'auteur, mais le copiste ! Cet argument est donc futile, et laisse tous nos arguments intacts. Voyons maintenant si le livre fait naître autant de difficultés apparentes que l'auteur lui-même.

Art. 6.

*Difficultés tirées du livre de l'*IMITATION.

La première difficulté naît de ce que l'auteur de l'*Imitation* parle de saint François d'Assise comme d'un personnage vivant. Du moins, les partisans de Gersen nous l'assurent. On lit au 50e chapitre du IIIe livre : *Quantum unus quisque est in oculis tuis* (Domine!), *tantum est, et non amplius, ait humilis sanctus Franciscus.* Voyez-vous, répète l'abbé Valart, comment l'auteur emploie le mot *ait* au présent? Saint François vivait donc encore lorsque l'*Imitation* fut composée.

Il y a dans cet argument un très-grand inconvénient : si on l'appliquait au passage de l'*Imitation*, où l'auteur écrit *ait Dominus*, on devrait en conclure que l'*Imitation* a été composée du vivant de Jésus-Christ, ce que les partisans de Gersen n'admettront jamais. Qu'ils reconnaissent donc dans les paroles qu'ils nous opposent, une maxime de saint François d'Assise que Thomas à Kempis a pu lire dans la

Ama nesciri; laudet te os alienum; sileat tuum. » *De Nativ. Domini*, sermo III, n° 2, col. 782, ed. Mabil. Paris, 1690.

quatorzième lettre du saint Patriarche (1), ou ailleurs, et qu'ils n'abusent plus contre nous d'une manière de parler vulgaire, qui substitue, dans la narration, le temps présent du verbe au temps passé.

Au moins, faut-il convenir, nous dit-on, que l'auteur de l'*Imitation* était *moine*, et que Thomas à Kempis ne le fut jamais! Il était Chanoine régulier. M. De Grégory assure que les mots *monachus* et *monasterium* ne sont pas employés dans les œuvres du pieux Chanoine régulier (2).

Cette objection prouve que les adversaires de Thomas à Kempis n'ont jamais lu ses œuvres. Le mot *monachus* se trouve dans le *premier sermon* de Thomas à Kempis aux *novices*, à la tête de ses écrits : *O religiose monache*, dit-il à ses frères, *et sectator arctioris vitæ*, *noli ab assumpta cruce in Ordine, recedere!* Remarquons ces mots *ab assumpta cruce*, qui indiquent ici, comme dans l'*Imitation*, la vie monastique. Le 23e chapitre du *Vallis liliorum* porte cette inscription : *De bonis moribus boni monachi*. J'omets les autres passages (3). Le célèbre manuscrit de 1441 porte, en caractères du XVe siècle, cette inscription : *Liber* MONASTERII *canonicorum regularium in monte Stæ-Agnetis*. Dans le concile de Constance, tous les réguliers ont été appelés des *moines*, par Gerson et par les autres théologiens.

(1) « Scitote quod in conspectu Dei sunt quaedam res nimis altae et sublimes, quae aliquando reputantur inter homines pro vilibus et abjectis; et aliae sunt charae et spectabiles inter homines, quae coram Deo tenentur pro vilissimis et abjectis. » *Opuscul. B. Franc.*, t. I, p. 10, ed. Aug. Vind., 1739. Divers auteurs renvoient au 19e chapitre de la vie de saint François, par saint Bonaventure; mais cette vie n'a que 17 chapitres, et je n'ai pu y découvrir la maxime citée par l'auteur de l'*Imitation*.

(2) *Hist. du liv. de l'Imit.*, t. I, p. 240. Le même auteur assure, p. 47, que le mot *monachus* est propre aux religieux de l'Ordre de St-Benoît.

(3) Voyez encore *De discipl. claustralium*, c. 6, no 4, et cap. 7, no 3; *Vallis liliorum*, c. 18, no 5; Amort, *Moral. cert.*, p. 114, et *Deduct. crit.*, p. 35. Thomas à Kempis appelait souvent ses frères des *Regulares*. Voy. *Ded. crit.*, p. 132.

Les partisans de Gersen insistent aussi sur les paroles que nous venons de citer : *Qu'il serait honteux d'être endormi et paresseux*, etc. Ils y voient un amer reproche aux religieux que l'auteur apostrophait. Or, du temps de Thomas à Kempis, la Congrégation de Windesem était un modèle de ferveur. Les Pères du concile de Constance, après avoir entendu lire et expliquer l'Institut de cet Ordre, s'écrièrent d'une voix unanime : *Voilà les religieux que nous désirions depuis longtemps voir et entendre* (1). Il faut donc fixer à une époque plus reculée que le XVe siècle la publication de l'*Imitation.*

Ce raisonnement est d'autant plus étrange qu'on nous disait à l'instant qu'au XIIIe siècle tous les Ordres étaient fervents. L'abbé Mærz, gerséniste fougueux, répète à satiété que les Bénédictins étaient d'une ferveur admirable à cet âge. Comment Gersen leur a-t-il donc adressé des reproches amers ?

Les partisans de Gersen sont donc pris de nouveau dans leurs propres filets ; et pourquoi ? parce que leur raisonnement repose sur une fausse hypothèse. L'auteur de l'*Imitation* ne fait ici aucun reproche à ses frères ; mais il stimule leur ardeur pour le bien, en leur inspirant la crainte de la moindre faute. Il les exhorte à imiter les religieux plus fervents qu'eux, et à faire de nouveaux progrès dans la vertu ; il paraphrase les mots si connus de l'Écriture : *Que celui qui est saint se sanctifie davantage.*

Mais, nous dit le même adversaire, si Thomas à Kempis a composé l'*Imitation*, pourquoi ne parle-t-il pas des Franciscains et des Dominicains ?

Je réplique : Pourquoi Gersen n'en parle-t-il pas ? Ces religieux existaient et florissaient de son temps. J'ajoute qu'au temps de Thomas à Kempis, les Dominicains com-

(1) De Grégory, *Hist.*, t. I, p. 224.

battaient avec ardeur l'Ordre des Frères de la vie commune. Matthieu Grabon, Frères Prêcheur, avait même porté ses plaintes devant le concile de Constance, où Gerson défendit contre d'injustes attaques la Congrégation naissante de Windesem. Si M. de Grégory veut à tout prix que l'auteur de l'*Imitation* ait parlé de l'Ordre de S[t]-Dominique et de l'Ordre de S[t]-François, qu'il les range parmi les *autres Ordres* dont il est fait mention à l'endroit cité.

Je ne m'arrêterai pas longtemps à la difficulté que le même écrivain a cru découvrir dans les paroles de l'*Imitation*, où, selon lui, il est fait mention de la communion sous les deux espèces. Il cite les passages où l'auteur de l'*Imitation* exalte le bonheur de recevoir *le Corps et le Sang de N. S.*, et où il ajoute : *Je présenterai ma bouche au chalumeau céleste* (liv. IV, chap. 4, § 3). Ces paroles, d'après notre adversaire, font allusion au chalumeau qui servait au moyen âge à prendre le saint Sang. Elles s'adressent dit-il, aux frères laïques, voire même *aux laboureurs* employés par l'Ordre de S[t]-Benoît : elles indiquent donc une époque antérieure au XV[e] siècle, où la communion sous les deux espèces fut interdite par le concile de Bâle.

Je ferai observer au lecteur que des objections de ce genre pourraient émouvoir, que, d'après la lettre de nos catéchismes, les laïques qui communient *sous une espèce*, reçoivent vraiment *le Corps et le Sang de N. S.*, parce que le Corps et le Sang est sous chaque espèce. J'ajouterai que l'expression *chalumeau céleste* est une figure qui répond, dans la même phrase, à la *plénitude de la fontaine* où l'auteur *désire boire à satiété*, c'est-à-dire, que l'auteur ne parle pas de la manière dont le peuple recevait la sainte Communion, mais des grâces invisibles que le divin Sacrement procure aux âmes fidèles. Je ne sais à quel titre M. De Grégory introduit ici des *laboureurs;* mais ce qui est évident pour tout lecteur attentif, c'est que les expressions de

l'*Imitation* s'adressent presqu'exclusivement à des prêtres. Je passe sur le décret du concile de Bâle, que M. De Grégory n'a jamais vu. Ce concile, loin d'interdire le premier la communion sous les deux espèces, fut le premier à la permettre aux Bohémiens. Cette permission ne fut octroyée qu'en 1436, longtemps après que l'*Imitation* avait été écrite. Avant ce décret, la communion sous les deux espèces était sévèrement interdite aux laïques depuis plusieurs siècles (1).

Comme le concile de Trèves ordonna en 1227, can. 12, de réunir aux biens des communautés les *prébendes* possédées par des moines, M. De Grégory prétend qu'après l'année 1227, aucun religieux ne put posséder ces sortes de bénéfices. Cependant l'auteur de l'*Imitation* écrit : *Dites-moi, où sont ces docteurs? d'autres possèdent leurs* PRÉBENDES (liv. I, chap. 3); et au livre III, chap. 3 : *Pour une petite* PRÉBENDE, *on entreprend un grand voyage.*

Dans ces paroles, l'auteur ne fait pas allusion aux prébendes des religieux, mais des *docteurs* séculiers.

S'il faisait mention des prébendes des religieux, on n'en pourrait rien conclure contre Thomas à Kempis, parce que les *bénéfices réguliers*, BENEFICIA REGULARIA, existaient au temps de Thomas à Kempis, au temps du concile de Trente, et ils ont existé jusqu'à l'époque de la révolution française, comme on peut le voir dans les actes des conciles et dans tous les canonistes du monde. Le concile de Trèves n'interdit pas la possession des prébendes aux réguliers; au contraire, il la suppose; mais il leur défend de les *diviser* de leur autorité privée, et de s'en approprier les revenus, au lieu de les rapporter à la communauté. Il veut, en un mot, que toutes les aumônes et tous les casuels des moines soient remis aux abbés, qui en disposeront pour l'entre-

(1) Voy. Labbe, *Coll. concil.*, t. XII, col. 600 et 1419, et Bossuet, *Œuvres*, t. VIII, p. 673, éd. de Paris, 1846. etc.

tien de leurs subordonnés (1). Le décret de ce concile n'a donc aucun rapport à notre controverse.

Je finirai ce paragraphe et ce chapitre en signalant une méprise assez grave, dans laquelle M. De Grégory est tombé. Cet estimable écrivain s'est imaginé que le mot *prœlatus*, employé par l'auteur de l'*Imitation*, indique un abbé Bénédictin, et ne s'applique jamais aux supérieurs des Chanoines réguliers (2).

C'est là une erreur toute matérielle. En droit canon la qualification de *Prélat* s'applique à tout supérieur qui a juridiction ordinaire dans les deux fors. Ainsi on appelle *Prœlatus* tous les supérieurs des réguliers, qu'ils soient abbés, prieurs, gardiens ou recteurs. Si M. De Grégory avait lu Eusèbe Amort, qui a écrit longtemps avant lui, il aurait pu se convaincre que les mots *prœlatus* et *prœlatura* se trouvent employés jusqu'à *soixante et treize fois* dans les œuvres incontestées de Thomas à Kempis, et qu'ils y sont appliqués fréquemment aux supérieurs des Chanoines réguliers (3). Il en est de même de la plupart des mots auxquels M. De Grégory assigne une origine purement italienne. On les rencontre dix, quinze et vingt fois dans les œuvres de Thomas à Kempis.

De toutes ces difficultés, les unes spécieuses, les autres futiles, que nous avons résumées, il n'en est aucune que nous n'ayons réduite à néant (4). Thomas à Kempis reste

(1) « De denariis anniversariorum vel tricesimorum, et omnium quae ad manus eorum (monachorum) devolvuntur, nemo sibi quidcunque appropriare praesumat, *nec per monachos*, nec per moniales *dividantur* de caetero, sicut hactenus per abusionem fieri consuevit, sed in communes usus omnia redigantur; item *praebendae quae per abusionem hactenus divisae fuerant, in communitatem redigantur.* » *Conc. Trevir.*, an. 1227, cap. XIII, ap. Hartzheim, *Concilia Germaniae*, t. III, p. 534. Colon., 1760.

(2) De Grég., *Hist. du liv. de l'Imit.*, t. I, p. 240, et t. II, p. 160.

(3) *Deduct. crit.*, p. 214.

(4) Le champ des chicanes ouvert par les partisans de Gersen est sans

donc en possession des titres que nous lui avons assurés dans notre second chapitre, et dès lors la cause de ses adversaires est jugée. Examinons cependant les arguments que l'on produit en leur faveur.

CHAPITRE IV.

LES DROITS DE GERSEN.

Du moment que nous avons prouvé par des témoignages positifs, par des monuments matériels, par une suite de considérations frappantes, que Thomas à Kempis a composé le livre de l'*Imitation*, il est impossible que Gerson, Gersen, ou un autre écrivain quelconque, l'ait composé.

Quoique cette démonstration indirecte soit péremptoire, je ne m'y arrêterai point, de crainte que mes lecteurs n'ignorent une partie notable de la controverse. Je leur mettrai maintenant sous les yeux toutes les ressources, ou, pour mieux dire, toute la faiblesse du système gersénien, et je répondrai brièvement à ceux de ses arguments qui ont une apparence de réalité.

Les partisans de Gersen ont à surmonter dès leur début un obstacle que les partisans de Gerson et de Thomas à Kempis ne rencontrent point dans cette controverse. Ils sont obligés de prouver l'existence de leur héros : car son nom, sa patrie, ses qualités, sont tout aussi problématiques que ses droits à l'honneur d'avoir composé le livre de l'*Imitation*. Nous chercherons donc d'abord, dans ce chapitre, si Gersen a réellement existé, et si les titres qu'on lui donne ne sont pas supposés; nous examinerons ensuite si l'on peut avec vraisemblance lui attribuer le livre de l'*Imitation*. Nous discuterons, enfin, le nouveau système de M. De Grégory qui n'a pas encore été discuté jusqu'ici.

limites. Je n'ai reproduit ici que les difficultés qui avaient au moins une apparence de réalité. Un lecteur judicieux fera facilement justice des autres.

Art. 1er.

De l'existence de Gersen.

L'existence de Gersen paraît tout à fait imaginaire. Depuis l'année 1240, où il est censé avoir vécu, jusqu'en 1616, où D. Cajétan le tira de l'oubli,... ou plutôt du néant, personne au monde n'en a parlé, personne ne l'a connu, personne ne l'a cité. Les Bénédictins n'en ont jamais fait mention dans les annales de leur Ordre. Trithème qui, à la demande de ses supérieurs, explora toutes les bibliothèques des monastères Bénédictins, et indiqua une multitude de livres moins remarquables que l'*Imitation*, loin d'attribuer ce livre à Gersen, l'attribue, au contraire, à Thomas à Kempis ou à son frère Jean à Kempis. Ce courageux explorateur ne trouva donc nulle part la moindre trace de l'existence de Gersen, et personne après lui n'a pu en indiquer une seule.

Il n'y a donc ni témoins contemporains, ni historiens postérieurs qui aient connu Gersen avant le commencement de la controverse; et l'existence de cet auteur n'est pas historiquement prouvée.

Les historiens qui ont parlé plus tard de Gersen comme d'un être réel, sont modernes, et n'allèguent aucun document ancien. La plupart même ne font mention de cet écrivain que d'après un ouï-dire, ou d'une manière hypothétique... Mais avant de discuter leur récit, voyons en quels termes M. De Grégory le propose.

« L'existence de Gersen, dit M. De Grégory (1), est attestée par les historiens Jean-Baptiste Modena, né à Verceil en 1522, et Marc-Aurèle Cusano, né en 1599, qui furent chanoines de la cathédrale; par Charles Bellini, par Aurelio Corbellini, historien Vercellais, qui a vécu en 1625, par

(1) *Hist.*, t. II, p. 14 et 107.

l'évêque Augustin de la Chiesa, né à Saluzzo en 1593; par le père André Rossotti, né à Mondovi en 1610, par le docteur Mulaterra, historien Vercellais, né à Biella en 1735; par le président chevalier Durandi, historien Vercellais, né en 1739; par le premier président comte Napione, dans ses dissertations de 1809, 1811 et 1829. La famille de Gersen habita tout près de *Canabaco*, aujourd'hui *Cabaliaca*, ou *Cavaglia* en italien, village du Vercellais, et dans un petit hameau, dit *Dei Campi*, où encore aujourd'hui se trouvent d'honnêtes cultivateurs qui portent le nom de Jean *Ghersen* ou *Garson*. Ce fait a été vérifié par le même historiographe, Jacques Durandi, en 1768, assisté du secrétaire de la commune de Cavaglia, Jean Boscono, lequel lui présenta deux anciens tableaux des frères de la Compagnie de St-François, où il atteste avoir lu les noms de plusieurs frères, et parmi eux, celui *mal écrit*, de *Ghersen* ou *Garsen*, et appelé par le peuple *Garson*. Le même notaire Boscono a fait connaître à Durandi, qu'il avait trouvé le nom de Gersen dans de plus anciens documents, et il déclara en même temps, que, d'après une tradition populaire et constante, non-seulement le Bénédictin Jean Gersen était natif de Cavaglia, mais qu'il était tenu pour vénérable et bienheureux. »

M. le comte Napione (1) invoque aussi le témoignage de feu le président Durandi, qui a examiné les documents de l'an 1014, relatifs au monastère des Bénédictins à Canabaco, et qui a déclaré par écrit que le chanoine régulier Frova lui avait assuré, en 1768, avoir *vu* un ancien parchemin qui contenait les noms des abbés Bénédictins de St-Étienne de Verceil, et sur lequel on lisait à l'année 1247 le nom de Jean Gersen.

Ces assertions si positives sont presque toutes contro-

(1) De Grég., *Hist.*, t. II, p. 106.

ées, et il n'en est aucune que l'on puisse raisonnablement invoquer pour prouver l'existence de l'abbé Gersen.

Jean-Baptiste Modena dit seulement, dans son *Histoire du Vercellais*, que S'IL EST PROUVÉ QU'UN CERTAIN JEAN, *abbé de Verceil a composé l'Imitation, cet écrivain doit avoir appartenu au monastère de St-Étienne* (1), et non pas à celui de St-André. Est-ce là un témoignage en faveur de l'existence de Gersen ?

Si Marc-Aurèle Cusano, Aurelio Corbellini, Charles Bellini, le père André Rossoti et le docteur Mulaterra avaient découvert la trace de l'existence de Gersen, M. De Grégory n'aurait pas manqué d'indiquer leur témoignage et de citer les documents sur lesquels ils s'appuient. Puisqu'il se borne à citer leur autorité, tout à fait incompétente dans cette matière, il est bien évident qu'il allègue encore ici des opinions récentes au lieu de témoignages contemporains.

Augustin della Chiesa n'a pas parlé de Gersen dans son *Catalogue des hommes illustres de la ville de Verceil*, publié en 1614. Ce ne fut qu'en 1648, quatre ans après que D. Cajétan eut publié ses dernières conjectures, qu'Aug. Della Chiesa compta Gersen parmi les écrivains du Piémont. Il eut alors tant de confiance dans les assertions de D. Cajétan, qu'il affirma, sur le témoignage de cet auteur, que le manuscrit autographe de *l'Imitation* existait encore dans le monastère de St-Étienne de Verceil, qui était rasé depuis longtemps à l'époque où il écrivait. Après les répliques de Naudé et du père Fronteau, Aug. Della Chiesa omit le nom de Gersen dans les éditions de l'*Histoire des écrivains de Savoie*, publiées en 1657 et 1660 (2).

M. le président Durandi est mort en 1817, et M. le

(1) Amort, *Moral. cert.*, p. 72.
(2) Amort, *Moral. cert.*, p. 67 et 69.

comte Napione lui a survécu. Sont-ce là des témoins de l'histoire du XIIIe siècle?

De quel âge sont ces tableaux de confrérie et ces documents plus anciens sur lesquels le notaire Boscono a vu figurer le nom *mal écrit* de Gersen? Si un individu de ce nom exista jadis, comment prouver qu'il fut moine, abbé, auteur, natif de Cavaglia?

Si la *tradition populaire constante*, reconnue par M. Boscono, existait en 1768, ce que nous contestons, il faudrait prouver encore qu'elle remontait au XIIIe siècle, ou du moins qu'elle était antérieure aux contestations de D. Cajétan.

Si les historiens du XVIe siècle sont trop récents, pour prouver que Gersen fut abbé de Verceil en 1247, les monuments de l'année 1014, qu'on nous oppose, sont beaucoup trop anciens pour établir ce fait.

L'abbé Frova, qui a *vu* des parchemins relatifs à l'abbaye de St-Étienne, n'a jamais pu attester par écrit qu'il avait vu le nom de Gersen sur le catalogue des abbés de ce monastère, puisqu'il a certifié à Amort que ce catalogue n'existait plus (1).

Ainsi il n'y a réellement aucun témoignage historique que l'on puisse invoquer en faveur de l'existence de Gersen. On ne produit à l'appui de ce fait que des opinions et des conjectures, émises récemment par des auteurs qui, dans cette controverse, ne sont ni juges ni témoins, mais parties. L'impossibilité de prouver l'existence de Gersen par l'histoire est donc bien constatée. Peut-on la prouver par l'inscription des manuscrits? C'est là une question que nous tâcherons de résoudre.

(1) Amort, *Moral. cert.*, p. 68. L'abbé Frova fit observer à Amort, qu'Augustin Della Chiesa, en parlant de l'abbaye *di San Stephano di Citadella*, à Verceil, dans sa *Corona reale di Savoja*, p. 210 et seq., imprimée en 1657, ne fait mention d'aucun abbé. D'où il infère que A. Della Chiesa n'a jamais connu le prétendu catalogue des abbés de St-Étienne.

Les manuscrits qu'on nous oppose sont :

1° Le célèbre manuscrit d'Arône, dont nous avons déjà parlé, et qui porte le nom de Gersen en toutes lettres ;

2° Le manuscrit de Parme, terminé par cette inscription : *Explicit liber quartus et ultimus sancti Johannis Gersen de sacramento altaris* (1) ;

3° Le manuscrit de l'ancien monastère de Bobbio, dans lequel on lit au IVme livre : *Incipit liber Johannis Gersem, cum quanta reverentia et devotione, sacratissimum Dominicum Corpus et Sanguinem sit sumendum* (2) ;

4° Le manuscrit du monastère de Padolirone, près de Mantoue, qui porte cette inscription : *Incipit liber Johannis Gersen primus, de contemptu mundi et de Imitatione Christi.* On lit à la fin : *Explicit liber quartus Johannis Gersen, de sacramento altaris* (3) ;

(1) A la Bibliothèque royale de Paris, ce manuscrit porte le n° 1558. Voy. De Grégory, *Hist.*, t. II, p. 36.

(2) Il porte le n° 1555 à la Bibliothèque royale de Paris. M. De Grégory *Hist.*, t. II, p. 36, au lieu de *sacratissimum* lit *sacramentum*, ce qui ôte son sens à l'épigraphe.

(3) M. De Grégory, *Hist.*, t. II, p. 38, prétend que l'abbaye de Padolirone a été supprimée en 1414 ; il cite à l'appui de son opinion Lubin, *Notitia abbatiarum*, etc.; puis il prouve par l'inscription suivante que le manuscrit a été donné à l'abbaye cette même année 1414 : *Iste liber est monachorum Congregationis sanctae Justinae de observantia, deputatus monasterio S. Benedicti de Padolirone, signatus* n°s 951-414. Il me paraît certain que M. De Grégory a pris le chiffre d'ordre de la bibliothèque de Padolirone, pour le chiffre de l'année où le volume a été donné au monastère. Des méprises de ce genre ne sont pas rares chez l'estimable défenseur de Gersen. Le manuscrit de Padolirone renferme l'épitaphe suivante :

Magnum parva tenet virtutibus urna Johannem ;
Praecelsum meritis, Gersen *cognomine dictum ;*
Parisiis sacrae professor theologiae.
Claruit, ecclesiae qui consiliarius, anno
1429.

Voy. Amort, *Ded. crit.*, p. 258, et *Moral. cert.*, p. 30.

5° Le manuscrit de Slusio, avocat romain, qui le donna aux Bénédictins de Paris. Ce manuscrit porte une épigraphe semblable à celle du manuscrit précédent : *Explicit liber quartus et ultimus Johannis Gersen de sacramento altaris* (1);

6° Le manuscrit d'Allatius, appelé *Biscianus*, du nom de son propriétaire précédent. Ce manuscrit commence par ces mots : *Incipit tractatus Johannis de Canabaco de Imitatione Christi et comtemptu omnium vanitatum mundi.* On *suppose* que *Jean de Canabaco* est le même personnage que *Jean* Gersen, parce qu'on *suppose* aussi que Jean Gersen est né à Cavaglia, et que *Cavaglia* est bien le village de *Canabacum*, et que Gersen a été appelé *de Canabaco* du nom de sa patrie (2);

7° Le manuscrit de la Cave, monastère Bénédictin du royaume de Naples, qui ne porte ni nom d'auteur, ni date. Le copiste a peint un moine noir dans la lettre *Q* qui commence le livre : *Qui sequitur me*, et il a placé dans les mains de ce moine une croix, afin de faire allusion à ces paroles de l'*Imitation* : *Vita boni monachi crux est.* Les Gersénistes *prétendent* que ce moine est l'auteur du livre, que cet auteur est un Bénédictin, et que ce Bénédictin est Gersen (3);

8° Le manuscrit de Rome, intitulé : *Opuscula SS. Patrum.* Ce manuscrit renferme divers extraits, parmi lesquels on en trouve : *Ex libris Gersen*, *in cap. X*, § 7, *Non sis in celebrando nimis prolixus aut festinus* (4);

9° Le manuscrit de Pollingen en Bavière, qui porte et

(1) Il porte le n° 1558 à la Biblioth. roy. de Paris. Voy. De Grég., *Hist.*, t. II, p. 40. D. Delfau l'a produit le premier en 1671.

(2) De Grég., t. II, p. 40.

(3) Ib., p. 43.

(4) Ib., p. 39. Le manuscrit porte le n° 135 dans la Bibliothèque du Vatican.

date de 1441 et cette inscription incomplète : *De Imitane Christi, a Johanne Gers., lib. IV;*

10° Le manuscrit de Salzbourg, de l'an 1463, avec cette scription : *De Imitatione Christi, Johannis Gers.;*

11° Le manuscrit de Florence, de l'an 1464 : *Incipit ellus devotus et utilis, compositus a Johanne Gersen, canlario Parisiensi, de Imitatione Christi;*

12° Le manuscrit de Venise, de l'an 1465, indiqué par rbert (1), porte sur le dos : *Johan. Gersen de Imit. risti;*

13° Le manuscrit de Florence, de l'an 1466, est intitulé : *cipit libellus devotus, compositus a D. Johanne Gersen, ncellario Parisiensi, de Imitatione Christi* (2);

14° Le manuscrit de Schyr, dans lequel le nom de Gersen té effacé, mais de manière à ce qu'on le distingue encore (3);

15° Le manuscrit de Vérone, de l'an 1467, qui est inulé : *Tractatus de Imit. Christi, magistri Johannis Gersem, ncellarii Parisiensis* (4);

16° Le manuscrit de Wolfenbuttel, dont la table renferme s mots : *Capitulum primum compilatum per Johannem ersen, cancellarium Parisiensem* (5);

17° On peut ajouter aux manuscrits la traduction itaenne manuscrite dont Eusèbe Amort a donné le *fac-sile* (6), et que M. De Grégory range à tort parmi les éditions

(1) *Iter aleman., ital., gall.,* p. 469, San Blas., 1773, et De Grégory *ist.,* t. II, p. 44. M. De Grégory assure que ce manuscrit de Venise porte nom de Gersen et la date de 1465; mais il se trompe. Dom Gerbert dit l'il a vu deux manuscrits de l'*Imitation* dans la bibliothèque du mostère de St-George à Venise, l'un sans nom avec la date de 1465, utre sans date avec le nom de Gersen.

(2) Amort, *Ded. crit.,* p. 259.

(3) De Grég., *Hist.,* t. II, p. 45.

(4) Ib., t. II, p. 45.

(5) Amort, *Moral. cert.,* p. 30.

(6) Ib. Voy. la dernière planche des *fac-simile* gravés.

imprimées. Cette traduction commence par ces mots : *Incominciа lo libro composto da un servo di Dio chiamato Giovanni de Gersennis, della vita di Christo e del dispregio de tutte le vanità del mondo;* c'est-à-dire : *Ici commence le livre composé par un serviteur de Dieu, appelé Jean de Gersennis, de la vie de J.-C. et du mépris de toutes les vanités du monde.*

On cite enfin *deux éditions imprimées* avec le nom de Gersen, avant la controverse. La première fut faite à Augsbourg en 1488; elle ne porte pas le nom de Gersen en toutes lettres, mais en abrégé, de cette manière : *Incipit liber primus Johannis Ger.* Comme on trouve dans le même volume l'ouvrage *De Meditatione cordis* avec le nom de Gerson en toutes lettres, M. De Grégory prétend que la particule *Ger.* indique un autre auteur, *Gersen.*

La seconde édition, faite à Venise en 1501, est intitulée : *De Imitatione Christi, lib. IV, Johanni Gersen, cancellarii Parisiensis.* M. De Grégory fait observer que l'éditeur Sessa était *Vercellais* d'origine; cette remarque explique sans doute la méprise par laquelle il attribue l'*Imitation* à un chancelier de Paris, au lieu de l'attribuer à un Bénédictin de Verceil... C'est sur un exemplaire de cette édition, trouvé dans la bibliothèque de Ste-Catherine à Gênes, que D. Cajétan observa la note manuscrite qui fit de Gersen un abbé de Verceil. Elle était conçue en ces termes : *Hunc librum non compilavit Johannes Gerson, sed D. Johannes, abbas Vercellensis, ut habetur usque hodie propria manu scriptus in eadem abbatia.*

Les éditions postérieures à l'année 1615 ne méritent aucun égard, puisqu'on les a faites pour propager une opinion contestée.

Voyons maintenant si l'inscription de ces manuscrits et de ces deux éditions prouve l'existence de Gersen.

Il faut remarquer d'abord que la plupart de ces manuscrits ne portent pas de date, et que les manuscrits datés

sont postérieurs à la première moitié du XVe siècle, c'est-à-dire à l'époque où l'*Imitation* était déjà répandue sous le nom de Thomas à Kempis.

Le plus ancien des manuscrits datés, avec le nom de Gersen, est le manuscrit de Parme, copié en 1464, un demi-siècle après que Thomas à Kempis eut composé l'*Imitation*. Nous avons déjà démontré que les partisans de Gersen n'ont pu découvrir jusqu'ici un seul manuscrit qui, de l'âveu de tous les savants, fût antérieur au XVe siècle (1). On ne connait donc aucun manuscrit contemporain de Gersen; tous sont postérieurs de deux siècles ou de deux siècles et demi à l'époque où il est censé avoir vécu, c'est-à-dire que tous coïncident avec l'époque où Thomas à Kempis avait déja publié l'*Imitation*.

Les manuscrits de l'*Imitation* qui portent le nom de Gersen, sont donc beaucoup trop récents, pour faire foi dans notre controverse.

En second lieu, les inscriptions de ces manuscrits ne fournissent point de preuve historique. Elles appartiennent toutes aux copistes, qui les ont composées à leur fantaisie. La variété d'expression qu'on y remarque montre clairement qu'elles n'ont pas été reproduites d'après un premier type commun.

Les copistes se sont souvent trompés, surtout au XVe siècle, en composant des inscriptions arbitraires qui n'avaient d'autre origine qu'un bruit public, une opinion, une conjecture. On trouve des manuscrits de l'*Imitation*, copiés à cet âge, qui portent le nom de saint Bernard, de saint Bonaventure, d'un Chartreux du Rhin, d'un Chartreux d'Utrecht : on en trouve avec le nom de Gersen, de [illegible] son et de Thomas à Kempis. Il est [illegible] que les [illegible] noms ont été ajoutés [illegible]

(1) Voy. [illegible]

impossible que l'*Imitation* ait été composée par les trois auteurs qui se disputent ce livre. Les copistes sont donc pris en flagrant délit d'erreur et d'ignorance; délit qui ôte toute valeur historique à leur témoignage lorsqu'il est isolé.

Je dirai plus : la plupart des copistes qui ont attribué l'*Imitation* à Gersen n'ont jamais songé à un abbé Bénédictin de Verceil, mais à Gerson, chancelier de l'Université de Paris. Leurs inscriptions en font foi. Le manuscrit de Padolirone, les deux manuscrits de Florence, celui de Vérone, celui de Wolfenbuttel, l'édition de 1501, attribuent ce livre à *Gersen*, *chancelier de Paris*. Qui oserait dire qu'ils aient désigné sous ce nom Jean de Canabaco, abbé de Verceil, et non point Gerson? Les autres copistes, qui n'ont pas appelé Gersen *chancelier de Paris*, n'ont très-vraisemblablement voulu indiquer que Gerson, dont le nom avait été changé en celui de Gersen. Cette assertion n'est pas une conjecture hasardée; elle repose sur des faits que je signalerai.

Montfaucon cite une édition de l'*Imitation* donnée sous le nom de Thomas à Kempis, à Lyon, en 1489, et suivie du livre *De meditatione cordis*, qui est de Gerson, imprimé sous le nom de *Gersen* (1). Voici les titres : *Fratris Thomæ a Kempis, de Imitatione Christi liber*. Lugduni, 1489. Sequitur : *Johannis* GERSEN *De meditatione cordis*.

Ainsi, voilà le nom *Gersen* donné à Gerson, à Lyon, dans la ville où Gerson passa les dernières années de sa vie, et où sa personne et ses écrits étaient parfaitement connus. Gerson s'appelle donc *Gersen* dans un volume dont l'éditeur attribue l'*Imitation* à Thomas à Kempis, et refuse et à Gerson et à Gersen l'honneur d'avoir composé ce livre.

Ce n'est pas tout. L'éditeur qui donna en 1483, à Strasbourg, une édition complète des œuvres de Gerson, ap-

(1) *Biblioth. Bibliothecarum MSS.*, t. II, p. 1197.

pelle cet écrivain, à la tête du second volume : *Dominum Johannem de Gersenne* (1), dénomination qui ne diffère du nom de Gersen que par une syllabe ajoutée, et qui répond parfaitement à l'inscription de la version italienne, citée en faveur de Gersen, qui attribue l'*Imitation à Jean de Gersennis*. Voilà donc encore le nom de Gerson transformé en celui de Gersen.

En troisième lieu : Gerson ballotté par les événements politiques auxquels il prit part, s'intitula fréquemment : *Johannes Gerson peregrinus* (2). Or, le mot *peregrinus*, que le patriarche Jacob s'appliqua en Égypte, fit donner, selon l'observation de St-Jérôme, le nom de *terre de Gessen* au territoire que Pharaon lui abandonna. Comme au moyen âge on faisait souvent allusion aux événements et aux personnages de l'Écriture sainte, il est probable que le nom de *Gessen* fut donné à Gerson, comme une traduction du nom de *peregrinus* qu'il avait coutume de prendre. Cette conjecture très-plausible, qui n'altère sous aucun rapport les faits déjà cités par nous, est confirmée par les inscriptions du manuscrit d'Arône, qui attribue trois fois l'*Imitation* à *Gesen* et à *Gessen*, et une seule fois à *Gersen;* de sorte que la traduction du mot hébreu, indiquée par saint Jérôme, y prévaut à la transformation du nom de Gerson en celui de Gersen (3).

(1) Amort, *Ded. crit.*, p. 150.

(2) Amort, *Moral. cert.*, p. 87. Voy. aussi le titre de plusieurs de ses opuscules, où il prend le nom de *Peregrinus. Peregrinus* est même un des personnages qu'il introduit dans le dialogue de sa *Consolation théologique.*

(3) Qu'on nous permette encore une conjecture. Il est possible que l'usage du mot *peregrinus*, employé dans l'*Imitation* et rapproché du nom adopté par Gerson, ait déterminé un copiste à lui attribuer ce livre. Il n'en fallait pas davantage au XVe siècle pour grossir le catalogue des œuvres d'un auteur. On lit dans l'*Imitation*, l. I, c. 23, n° 9 : « Serva te tanquam *peregrinum* et hospitem super terram, » et l. II, c. 1, n° 3 : « Non

On nous oppose le titre d'*abbé* donné à Gersen dans certains manuscrits : ce titre ne convient pas à Gerson, nous dit-on ; les copistes n'ont donc pas voulu désigner le chancelier de Paris.

Le titre d'abbé n'est donné à Gersen que dans un seul manuscrit, celui d'Arône, et dans la note manuscrite de l'édition de 1501 (1). On peut donc considérer cette objection comme peu importante. Les copistes qui ont transformé de leur autorité privée le nom de Gerson en celui de Gersen, ont pu y ajouter de la même manière le titre d'*abbé*. C'est ainsi qu'ils ont placé le nom de Gerson, de saint Bernard et de saint Bonaventure sur des manuscrits anonymes. Peut-être ont-ils fait allusion à la dignité d'*abbé commendataire* dont Gerson fut revêtu. En tout cas, l'autorité d'un seul manuscrit, ou plutôt d'une seule inscription de manuscrit, est nulle lorsqu'on la compare à l'autorité des faits déjà constatés.

Les partisans de Gersen se sont efforcés de tourner contre nous l'argument que nous venons d'exposer. Ils prétendent que le nom de Gersen fut transformé en celui de Gerson, et que l'erreur des copistes a eu lieu à leur détriment, parce qu'on a changé l'abbé Bénédictin en chancelier de Paris.

Cette assertion est insoutenable. C'est évidemment la dignité, ce sont les attributs qui désignent la personne.

habes hic manentem civitatem, et ubicumque fueris, extraneus es et *peregrinus.* »

(1) Voy. Eus. Amort, *Notitia historico-critica de codice Veneto sive Januensi, qui in controversia de auctore lib. IV* De Imitatione Christi, *saepius allegari solet, publicata ab Adolpho de Kempis*, 8°. Colon. 1761. Nous avons déjà fait observer que l'éditeur du volume a voulu désigner Gerson chancelier de Paris, et que l'auteur de la note manuscrite, qui, en le corrigeant, refuse l'*Imitation* à Gerson, ne dit point que l'*abbé Jean de Verceil*, auquel il attribue ce livre, s'appelât Gersen. C'est donc à tort que les Gersenistes invoquent son témoignage en faveur de leur opinion.

En appelant Gersen chancelier de Paris, on a indiqué Gerson qui fut réellement chancelier de Paris, comme on aurait indiqué l'abbé de Verceil, si l'on avait appelé Gerson abbé Bénédictin. Or, aucun manuscrit ne porte cette inscription : *Johannis Gersonis, abbatis Ordinis sancti Benedicti;* tandis que les manuscrits cités en faveur de Gersen portent la plupart cette inscription : *Johannis Gersen, cancellarii Parisiensis.* Il faut donc admettre que Gerson est désigné partout où on parle du chancelier de Paris, quoiqu'on l'appelle Gersen, Gessen ou de Gersennis, comme on admettrait que Gersen est désigné partout où l'on parle de l'abbé Bénédictin de Verceil (s'il existait des manuscrits avec cette inscription), fût-il appelé Gerson ou de Gersonne. Il reste donc bien établi que le nom de Gerson a été changé en celui de Gersen, et que cette altération est la seule cause de l'existence prétendue du prétendu abbé de Verceil.

Quelques lignes suffiront maintenant pour réduire à néant l'autorité des manuscrits que nos remarques générales n'ont pas atteints.

Le manuscrit de la Cave renferme, dans la lettre initiale *Q*, un moine habillé en noir : mais rien n'indique que ce moine soit un Bénédictin, car plusieurs Ordres, parmi lesquels il faut compter quelques Congrégations de Chanoines réguliers de St-Augustin, portaient des habits de cette couleur. C'est là une figure de fantaisie ajoutée par le copiste, figure qui n'a aucune valeur historique. Eusèbe Amort a vu un manuscrit italien de l'*Imitation*, sur lequel étaient peints deux religieux en habits blancs, avec cette inscription : *Canonici Salvatorenses* (1). Les Chanoines réguliers de St-Augustin de Windesem portaient des soutanes blanches (2) ; mais les Bénédictins n'en ont jamais porté. Si

(1) Voy. *Moral. certit.*, p. 7.
(2) Voy. Hélyot, *Hist. des Ord. relig.* t. II. p. 354.

des peintures de ce genre avaient une valeur historique, les deux mignatures dont je viens de parler s'annuleraient l'une l'autre. Mais en considérant le manuscrit de la Cave en lui-même, on n'en peut tirer aucun avantage pour la cause de Gersen; car si l'on démontrait que le religieux, peint dans la lettre initiale du manuscrit de la Cave, est un Bénédictin, il faudrait prouver encore que ce Bénédictin est Gersen, et qu'il a été représenté comme auteur du livre.

Le manuscrit de Rome se compose de quelques notes assez modernes, dans lesquelles l'*Imitation* est citée tour à tour sous le nom de Gersen et sous celui de Gerson. Il est donc réellement sans valeur critique.

Les partisans de Gersen n'ont pas le droit de revendiquer, pour leur héros, les manuscrits qui portent les noms incomplets *Gers.* et *Ges.*, car ces noms appartiennent à tout autant de titres au chancelier de Paris qu'au prétendu abbé de Verceil. Dans le doute, nos remarques précédentes sur la transformation des noms feront certainement pencher la balance en faveur de Gerson.

Des trois éditions imprimées que M. De Grégory nous oppose, il n'en est pas une dont il puisse se prévaloir. La première, donnée à Augsbourg en 1488, ne porte pas le nom de Gersen, mais celui de *Jean Gers.*, qui est très-vraisemblablement Gerson, comme nous venons de le dire. La prétendue édition du livre de l'*Imitation* en italien, est un manuscrit sur lequel le nom d'auteur, *Jean de Gersennis*, répond au nom *Jean de Gersenne*, donné à Gerson par son éditeur de Strasbourg en 1483. L'édition de Venise publiée en 1501 attribue l'*Imitation* à un chancelier de Paris, c'est-à-dire à Gerson. Il n'existe donc aucune édition de l'*Imitation* imprimée sous le nom de l'abbé Gersen avant l'origine de la controverse. Partout et toujours les documents que l'on produit en faveur de cet abbé s

résolvent en arguments favorables à Gerson, qui n'a lui-même aucun titre à l'honneur d'avoir composé l'*Imitation*, comme nous le verrons bientôt.

Il est donc vrai de dire que ni l'histoire, ni les manuscrits ne fournissent la moindre preuve de l'existence de Gersen, et que ce bon religieux est parfaitement à sa place lorsqu'on le range parmi les êtres imaginaires (1).

Voyons maintenant ce qu'on nous apprend de ses qualités et de ses titres.

Art. 2.

Des qualités et des titres de Gersen.

Chose étrange, le nom du célèbre écrivain est problématique !

Dans le manuscrit d'Arône, ce nom est écrit de trois manières différentes, *Gesen*, *Gessen* et *Gersen* (2). D. Cajétan adopta le premier nom dans sa première édition, et le dernier, dans sa seconde. Depuis lors, on a découvert, dans le manuscrit de Bobbio, et dans celui de Vérone, un quatrième nom, celui de *Gersem*, pour ne point parler de *Jean de Gersennis*, qui est le même personnage, s'il faut en croire les partisans de Gersen. M. De Grégory voit

(1) Les éditeurs de la *Bibliothèque sacrée* ou ecclésiastique des pères Richard et Giraud, traduite en italien, et publiée à Milan depuis peu, avouent dans leur *Supplément* que l'existence de Gersen n'est pas encore prouvée. Voy. G. Moroni, *Dizionario di erudizione storico-eccles.*, t. XXX. p. 7. art. *Gersone.* Venezia 1845.

(2) Mabillon affirme dans son *Itinéraire d'Italie*, que le nom de *Gersen* est répété *quatre fois* dans le MS. d'Arône. Mais le P. F. A. Zaccaria assure avoir vérifié le fait que nous énonçons. Le nom de *Gersen* ne se trouve qu'*une seule fois* dans ce MS., à la fin du quatrième livre. Voy. F. A. Zacchariae *Epistola*, etc. dans Calogèra, *Raccolta d'opuscoli scientifici e filologici*, t. XLV, p. 173. Venezia 1751. Nous avons constaté le même fait d'après les *fac-simile* donnés par M. De Grégory.

même le *nom mal écrit* de son héros, dans le nom d'une famille d'honnêtes cultivateurs des environs de Cavaglia, qui s'appellent Garsen, Garson *ou* Garzoni.

Ces divergences seraient peu importantes si l'auteur était bien connu, et si tous ces noms avaient été appliqués à un être substantiel; mais elles jettent des doutes terribles dans l'esprit, lorsqu'on songe que ces noms révèlent un homme ignoré de tout le monde, et sont en quelque sorte son essence. Si ces noms n'étaient point écrits, Gersen n'existerait pas : et ces noms diffèrent tous les uns des autres! Gersen est donc réellement mort avant sa naissance.

Le manuscrit d'Allatius attribue l'*Imitation* à *Jean de Canabaco*, sans dire s'il fut abbé ou même Bénédictin. Les Gersénistes affirment que ce Jean de Canabaco est le même personnage que Gersen; mais cette affirmation est toute gratuite. Il n'y a de commun entre Gersen et Jean de Canabaco que le prénom de Jean : or, il y a toujours eu trop de *Jean* dans le monde, pour que ce prénom puisse indiquer l'identité de ces deux êtres. Qui nous prouvera que le manuscrit d'Allatius ne nous révèle point un nouvel auteur qui a autant de titres à l'honneur d'avoir composé l'*Imitation*, que saint Bernard ou saint Bonaventure?

Même incertitude sur la patrie de Gersen. Les Gersénistes français et italiens, qui n'ont pas conscience des germanismes dont l'*Imitation* fourmille, soutiennent qu'il naquit à Cavaglia, bourg des environs de Verceil. Le manuscrit d'Allatius leur paraît décisif à cet égard. Jean Gersen, disent-ils, est appelé Jean de *Canabaco;* or, *Canabacum* indique Cavaglia, donc, etc.

D'abord il n'est pas prouvé que Jean de Canabaco soit un même personnage avec Jean Gersen; en second lieu, le mot *Canabacum* ne signifie point Cavaglia, car ce bourg s'appelait jadis *Cabaliacum*, nom bien différent de celui qu'on trouve dans le manuscrit d'Allatius. Cette différence

n'embarrasse pas nos adversaires. Il y a erreur de copiste, disent-ils, et voilà tout. Les Gersénistes sont malheureux. Leur dernière ressource est toujours ou un souvenir ancien, ou une feuille arrachée, ou une méprise de copiste.

Pour nous, nous ne pouvons admettre que le mot *Cabaliacum* ait été changé en celui de *Canabacum* par la faute d'un copiste, qui aurait commis une quadruple substitution de lettres. On s'efforce d'expliquer l'erreur du copiste en disant qu'il a confondu *Cavaglia*, *Cabaliacum*, avec le *Canavais*, province italienne de la même contrée. C'est une nouvelle conjecture hasardée qui ne repose sur aucun fondement solide. D'ailleurs, Amort a prouvé que l'Allemagne a possédé une famille noble du nom de *Canabacum*, et il suppose que le titre du manuscrit d'Allatius, qui a été rapporté d'Allemagne, indique le propriétaire et non l'auteur de l'exemplaire qui porte ce nom.

M. le chanoine Weigl, qui, en sa qualité d'Allemand, reconnaît les germanismes de l'*Imitation*, déclare que Gersen est d'origine allemande, et que l'Italie n'est pas sa patrie; le voilà donc en contradiction manifeste avec M. De Grégory et avec tous les Gersénistes français. Pour concilier cette opinion avec le système qui confère la dignité d'abbé de Verceil à Gersen, il prétend, *sans aucune preuve*, que le monastère de Verceil recevait des sujets allemands et que Gersen fut de leur nombre.

M. De Grégory a inventé et mis en avant une autre fable. Il dit que des familles allemandes se sont établies dans le Vercellais au moyen âge, après les guerres des empereurs allemands en Italie. Parmi elles se trouve une famille du nom de *Garsen*, *Garson* ou *Garzoni*, qui est vraisemblablement la souche de l'abbé Gersen. Rien n'empêche de supposer ensuite que l'abbé Gersen apprit de ses parents l'idiome allemand, dont il laissa les traces dans son livre de l'*Imitation*.

Nous n'avons d'autre but en exposant ce roman que de faire voir que les Gersénistes eux-mêmes, malgré leurs affirmations tranchantes, ne connaissent ni la patrie ni l'origine de leur héros.

Sa dignité abbatiale n'est guère mieux constatée. Un seul manuscrit, celui d'Arône, donne le titre d'abbé à Gersen. La note manuscrite découverte par Cajétan, sur l'édition de 1501, confirme le témoignage du manuscrit. Voilà tout.

Il y a cependant cette différence entre les deux documents, que le manuscrit fait Gersen abbé *in partibus*, tandis que la note lui assigne l'abbaye de Verceil. C'est ici que les embarras commencent.

La ville de Verceil a possédé deux abbayes : l'une de St-André, qui appartint aux Chanoines réguliers de St-Augustin depuis l'année 1224, où elle fut fondée, jusqu'à l'année, où elle fut supprimée; l'autre de St-Étienne, qui appartint aux Bénédictins et qui fut détruite en 1581 (1).

Les Gersénistes n'ont jamais pu se décider dans le choix de ces deux abbayes. L'abbé Valart se prononça pour saint André; plusieurs autres préférèrent St-Étienne; M. De Grégory, plus accommodant que ses devanciers, abandonne le choix au lecteur. Ce procédé lui est familier : il avait déjà dit que Gersen était natif de *Canabacum* ou de *Gabaliacum* (2), que Gersen s'appelait *Gersen* ou *Garson* (3); maintenant il nous dit que Gersen fut abbé *de St-André* ou *de St-Étienne* (4), comme on voudra. Voilà certes un singulier procédé pour éclaircir et décider les questions critiques!

Quoi qu'il en soit, les adversaires de Gersen ont prouvé d'abord que le monastère de St-André appartenait aux

(1) De Grég., *Hist.*, t. II, p. 32.
(2) *Hist.*, t. II, p. 13.
(3) Ib., p. 14.
(4) Ib., p. 157.

Chanoines réguliers de S[t]-Augustin à l'époque où Gersen est censé avoir vécu, et que, par conséquent, aucun religieux Bénédictin, n'a pu y exercer les fonctions d'abbé. Ils ont publié ensuite le catalogue complet des abbés de ce monastère au XIII[e] siècle, et montré que ni le nom de Jean, ni celui de Gersen n'y figurent. C'en est donc fait de la dignité abbatiale du monastère de S[t]-André (1).

Mais Gersen aura été abbé de S[t]-Étienne? L'abbé Frova, interrogé par Eusèbe Amort sur ce point, répondit, en 1762, que le catalogue des abbés n'existait pas; il ajouta que, par ses propres recherches, il était parvenu à découvrir, dans les archives, les noms des abbés suivants :

Robald, abbé de 1206 à 1219;

Pierre, abbé en 1243;

Guillaume *de Advocatis*, abbé de 1320 à 1340.

Il ne découvrit aucun abbé de S[t]-Étienne du nom de Jean, avant la fin de l'année 1491.

Ainsi, point de catalogue des abbés; parmi les noms isolés, point de Gersen ni de Jean; à l'année 1243, où Jean Gersen est censé avoir été abbé de ce monastère, ce fut un nommé Pierre qui le gouverna.

Que nous reste-t-il maintenant de la dignité abbatiale de Jean Gersen de Canabaco, abbé de Verceil?

Gersen a été créé docteur en droit canon par dom Mærz : mais la méprise ayant été reconnue, le bonnet doctoral lui a été enlevé par ses propres amis (2).

(1) Voy. Amort, *Deduct. crit.*, p. 260, où il prouve par le témoignage de l'abbé Frova, appuyé sur des documents contemporains, que l'abbaye de S[t]-André de Verceil fut bâtie et donnée en 1224, aux Chanoines réguliers de S[t]-Augustin par le cardinal Guala Bicchieri. A la p. 262, on trouve le catalogue complet des abbés de S[t]-André de Verceil, depuis l'année 1224 jusqu'à l'année 1464. Il est inutile de dire que Gersen n'y figure pas. L'abbaye ne fut détruite, je pense, que vers la fin du XVI[e] siècle.

(2) Voy. ci-dessus p. 9, note 3.

On a fait de Gersen un savant. M. De Grégory prouve la profondeur de son savoir... par le livre de l'*Imitation*, c'est-à-dire qu'il suppose ce qui est en question.

Dom Pez, Bénédictin allemand, propose d'attribuer à Gersen le livre anonyme *De professione monachorum*, qu'il a publié dans le premier volume de son *Thesaurus novissimus Anecdotorum* (1). Le fond et la forme de ce livre s'écartent tant du style et du génie de l'*Imitation*, qu'il nous est impossible d'adopter l'opinion du savant Bénédictin.

Dom Valgrave, Gerséniste indomptable, se glorifia d'avoir découvert le *Recueil des sermons de Gersen ;* mais il n'osa jamais le publier, de crainte que la différence de style et de méthode, qu'on eût remarquée dans les sermons du prétendu Gersen et dans le livre de l'*Imitation*, ne culbutât de fond en comble son système.

Après tant de gloire et d'honneurs, Gersen devait parvenir au bonheur des élus. Un obscur copiste, devançant les vœux de M. De Grégory, lui donna en effet le nom de *saint Jean Gersen*, dans le manuscrit de Parme, copié en 1466. Bucelinus lui assigna un jour de fête, au cinq des calendes de décembre, dans son *Menologium Benedictinum* (2); enfin, M. De Grégory, jugeant ces canonisations anticipées tout à fait invalides, a invité le Saint-Siége à placer Gersen sur nos autels.

Pour nous, qui n'avons aucun intérêt à nous bercer d'illusions, Gersen n'est ni Italien, ni Allemand, ni abbé, ni religieux, ni docteur, ni auteur, ni bienheureux; il est tout simplement un être imaginaire, auquel dom Cajétan et ses confrères ont vainement tâché de donner une existence réelle.

(1) *Johannis, forte Gersenis, abbatis, liber aureus de professione monachorum*, tom. I, part. II, p. 567. Voy. aussi sa *Dissert. isag.*, art. 33, p. XVII.

(2) *Menol. Bened.*, p. 805 et 807. Aug. Vindel., 1656, apud Amort, *Joan. de Canabaco*, p. 80.

Art. 3.

Titres de Gersen à l'honneur d'avoir composé le livre de l'Imitation.

Nous avons prouvé les droits de Thomas à Kempis par des témoins contemporains, par l'autorité des manuscrits et par le contenu du livre. Nous suivrons ici la même marche, afin de faire mieux saisir au lecteur la distance énorme qui sépare les deux compétiteurs.

I.

Témoins contemporains favorables à Gersen.

PREMIER TITRE.

On n'en connaît point un seul. Nous avons cité *quinze* témoins en faveur de Thomas à Kempis.

II.

Des manuscrits favorables à Gersen.

SECOND TITRE.

Nous avons fait connaître ces manuscrits dans le IIIe chapitre, art. 3, p. 97, et dans le chapitre IV, art. 1er, p. 140. Il est résulté de nos recherches : 1° qu'on ne connaît aucun manuscrit du livre de l'*Imitation* qui appartienne, de l'aveu de tous les savants, au XIIIe ou au XIVe siècle; 2° que les manuscrits du XVe siècle qui portent le nom de Gersen, ou n'ont pas de date, ou portent une date bien postérieure à l'époque où Thomas à Kempis a composé le livre contesté; 3° que les inscriptions de ces manuscrits sont très-suspectes, parce qu'elles émanent de copistes qui ont fourni des preuves nombreuses de leur inexactitude

et de leur ignorance; 4° que ces inscriptions sont erronées dans beaucoup de manuscrits, qui portent le nom de saint Bernard, de saint Bonaventure et d'autres écrivains plus récents, et que, par conséquent, elles n'ont point d'autorité par elles-mêmes; 5° qu'il est moralement certain que le nom de Gersen n'est qu'une altération du nom de Gerson, et que tous les témoignages favorables au prétendu abbé de Verceil se résolvent définitivement en témoignages favorables à Gerson; 6° que ces manuscrits, loin de fournir la preuve des droits de Gersen au livre de l'*Imitation*, ne fournissent pas même celle de son existence.

Ces résultats nous dispensent de tout examen ultérieur des manuscrits favorables à Gersen. Nous passons donc aux preuves intrinsèques, tirées du livre de l'*Imitation*.

III.

Preuves intrinsèques tirées du livre de l'Imitation en faveur de Gersen.

TROISIÈME TITRE.

Les preuves intrinsèques que l'on tire d'un livre n'ont une certaine valeur que dans le cas où l'on puisse établir un parallèle entre les circonstances bien connues de la vie d'un auteur et les circonstances précises indiquées par le livre. Ici les deux termes de comparaison font défaut aux Gersénistes. La vie de leur auteur est complétement inconnue, et les passages de l'*Imitation* dans lesquels ils ont cru remarquer des indices favorables à leur système sont si vagues, si peu déterminés, qu'il serait facile de les appliquer à tous les écrivains du moyen âge, et à tous les pays du monde. Ils se livrent donc encore ici à un jeu d'imagination qu'on pourrait mépriser, s'il n'importait pas de prouver une dernière fois à quel juste titre on a taxé l'opinion gersénienne de conte et de fable.

Parmi les mille futilités que les défenseurs de Gersen ont amoncelées, au grand ennui de leurs lecteurs, il en est quelques-unes qui ont trait à l'histoire, et qui sont saisissables sous certains rapports. Ce seront les seules dont je m'occuperai. Je les citerai d'après M. De Grégory, le dernier et le plus prolixe des défenseurs de Gersen. Je serai aussi bref que possible.

M. De Grégory commence sa démonstration par un parallèle minutieux de la *Règle monastique de saint Benoît* et du livre de l'*Imitation;* il tâche de montrer que l'*Imitation* n'est qu'une paraphrase de cette règle (1).

Ce parallèle ne peut aboutir à aucun résultat, parce que la règle de saint Benoît ayant servi de type à toutes les règles monastiques d'Occident, comme celle de saint Basile servit de type à celles d'Orient, il peut se faire que l'on trouve dans les écrits des religieux étrangers à l'Ordre de S[t]-Benoit, des phrases, des idées, ou des observations qui rappellent cette règle.

Les règles écrites par saint Dominique et par saint François ont trop d'analogie avec les institutions Bénédictines, pour que l'on puisse distinguer un écrivain Dominicain ou Franciscain d'un écrivain Bénédictin, par des allusions vagues et générales à la règle de leurs fondateurs primitifs.

D'ailleurs, M. De Grégory ne s'attache qu'à des ressemblances accidentelles; ses remarques portent presque constamment sur des futilités, pour ne pas dire sur des niaiseries, de sorte que ses rapprochements n'existent réellement pas. Voici deux exemples.

L'auteur de l'*Imitation*, liv. I[er], chap. VIII, écrit : *N'ayez de familiarité avec aucune femme; mais, en général, recommandez à Dieu toutes celles qui sont vertueuses;* et au liv. IV, chap. IX : *Je vous offre, Seigneur, tous les besoins de mes*

(1) *Hist. de l'Imit.*, t. I, p. 53.

frères et de mes sœurs. M. De Grégory nous apprend (1) que ces paroles font allusion aux rapports de saint Benoît avec sa sœur sainte Scholastique!... Personne avant lui ne s'en était douté. D'ailleurs, faut-il appartenir à l'Ordre de St-Benoît, ou être abbé de Verceil, pour s'occuper des rapports de sainte Scholastique et de saint Benoît?

« Dans les quatre livres de l'*Imitation*, dit le même écrivain (2), on ne parle jamais ni de l'aumône au pauvre, ni du devoir de la faire, *ce qui prouve que l'auteur était un moine Bénédictin qui parle aux novices;* car au ch. XXXIII de la règle de St-Benoît, il est dit que le moine ne possède rien en propriété, pas même les livres, et que tout est en commun. »

De ce merveilleux raisonnement de M. De Grégory, il suit que tout livre ascétique dans lequel l'auteur ne parle pas du devoir de l'aumône, a été composé par un écrivain Bénédictin, et s'adresse à des novices de cet Ordre! Si dom Cajétan vivait encore, il se croirait dépassé.

Voyons maintenant de quelle manière les Gersénistes exploitent l'histoire.

Au XIIIe siècle, dit M. De Grégory (3), on enseignait la philosophie aristotélique à Verceil; cette ville possédait alors une école célèbre. Or, la philosophie d'Aristote perce dans le livre de l'*Imitation;* il faut donc admettre que ce livre a été composé à Verceil.

Autant vaudrait conclure que l'*Imitation* a été composée à Bologne ou à Paris, ou dans une autre université célèbre; car du XIIe au XVIIIe siècle, la philosophie aristotélique a été plus ou moins étudiée partout. On voit, par les œuvres de Thomas à Kempis, que cette philosophie était connue dans l'école de Deventer au XVe siècle. Les écrits de Ga-

(1) *Hist.* t. I, p. 131.
(2) Ib., p. 69.
(3) *Hist.*, t. I, p. 96.

riël Biel, membre de la Congrégation des Frères de la vie commune, comme Thomas à Kempis, attestent que les théologiens hollandais subissaient l'influence de la philosophie aristotélique au XV[e] siècle, comme les disciples de saint Benoît l'ont subie au XIII[e]. Gabriël Biel mourut en 1495, à l'âge de 65 ans. Il fut donc contemporain de Thomas à Kempis (1).

Mais, poursuit M. De Grégory, « les recherches sur l'impénétrable mystère de la très-sainte Trinité se lièrent dans la philosophie du XIII[e] siècle aux disputes qui avaient été réveillées par les Albigeois (2). » Or, l'auteur de l'*Imitation* fait allusion à ces disputes, lorsqu'il écrit au livre I[er], chapitre I[er] : *A quoi vous servirait-il de disputer des choses sublimes sur la Trinité, si, faute d'humilité, vous déplaisiez à la Trinité?*

Je réplique que tous les siècles de l'Église ont vu surgir des disputes sur la sainte Trinité, et le siècle de Thomas à Kempis n'en fut pas exempt. On vit soulever des questions sur ce grand mystère, au XII[e] siècle, par Abailard, au XIII[e], par l'abbé Joachim, au XIV[e], par Wiclef, au XV[e], par Raymond Lulle et les *Libres Esprits* dont parle Buschius dans sa chronique de Windesem. L'allusion de l'auteur de l'*Imitation* s'applique donc au XV[e] siècle, où vécut Thomas à Kempis, comme au XIII[e], où Gersen est censé avoir vécu.

M. De Grégory (3) s'empare encore de ces paroles du livre I[er], chap. IV : *De la diversité des opinions naissent assez souvent des dissensions entre les amis et les concitoyens, entre les personnes religieuses et les personnes dévotes;* et du liv. III, chap. VIII : *Gardez-vous de faire des recherches sur*

(1) Voy. Trithem, *De scriptor. eccl.*, cap. 903, p. 215, ed. Fabricii, in *Biblioth. eccl.* Miræi, Hamb., 1718, et Fabric., *Biblioth. med. et inf. lat.*, t. III, p. 1, ed. Mansi.

(2) *Hist.*, t. I, p. 102.

(3) *Hist.*, t. I, p. 109.

le mérite des Saints, et de disputer si l'un est plus saint que l'autre, ou quel est le plus grand dans le royaume des cieux.

L'estimable écrivain voit dans ces paroles une allusion directe aux dissensions qui existèrent au XIII[e] siècle entre les enfants de saint François et de saint Dominique, et aux contestations qui eurent lieu sur le mérite relatif de ces deux Saints.

Malheureusement pour lui, comme pour ces Ordres, la discorde qui troubla certains monastères, ne fut pas éteinte au XIII[e] siècle. On la retrouve dans les siècles suivants. Au temps de Thomas à Kempis, Matthieu Grabon, Dominicain hollandais, combattit vivement toutes les Congrégations qui, à l'exemple de celle de Windesem, professaient les conseils évangéliques hors d'un Ordre solennellement approuvé par l'Église. La dispute était si vive que la cause fut déférée au tribunal du concile de Constance, où Gerson prit sous son patronage le prieur de Windesem accouru au concile pour y défendre ses droits. Ces querelles avaient lieu précisément à l'époque où Thomas à Kempis composait le livre de l'*Imitation*. Il est donc impossible de voir une allusion aux événements du XIII[e] siècle dans les avis généraux que l'auteur de *l'Imitation* donne à ses frères, dans le but unique de les prémunir contre le danger des contestations et des disputes.

Voici qui paraît plus décisif. Au XIII[e] siècle, Amalric de Chartres et Jean de Parme ont enseigné que l'Évangile de Jésus-Christ n'avait été prêché par les Apôtres que *selon la lettre* et pour un temps; ils ajoutaient qu'avant l'année 1260, Dieu promulguerait dans l'Église un nouvel *Évangile selon l'esprit*, qui abolirait le premier Évangile et qui serait *éternel*. De là les disputes qui eurent lieu sur l'*Évangile éternel*. M. De Grégory (1) soutient que la publi-

(1) *Hist.*, t. I, p. 113.

cation du livre de l'*Imitation* coïncida avec ces disputes, et il le prouve par le second livre tout entier, qui réfute, selon lui, les partisans du nouvel Évangile. Il nous signale surtout les paroles du chap. III : *Mon fils, écoutez mes paroles; elles sont esprit et vie; il n'en faut pas juger par le sens humain; c'est moi qui ai instruit les prophètes dès le commencement...*, et du chap. IV : *Que la vérité éternelle vous plaise par-dessus toutes choses;* et enfin du chap. XIV : *La vérité du Seigneur demeure éternellement.*

Il est évident que ces lignes de l'*Imitation* s'appliquent à tous les temps. Elles renferment des paroles de l'Écriture que tout le monde a constamment à la bouche : le premier passage n'est qu'une paraphrase du 64e verset du VIe chapitre de saint Jean; le second fait allusion au verset 2e du psaume 116 : *Veritas Domini manet in æternum,* dont le troisième passage n'est que la traduction littérale. Ces phrases n'indiquent donc pas une époque plutôt que toute autre; elles appartiennent à tous les temps. D'ailleurs, si la conjecture de M. De Grégory était vraie, l'auteur de *l'Imitation*, au lieu de combattre les partisans de l'*Évangile éternel*, aurait, au contraire, propagé leur doctrine, car il dit : *Mes paroles sont esprit et vie; que la vérité éternelle vous plaise...* Est-ce là combattre l'Évangile éternel?

Le même écrivain (1) a observé une relation frappante entre ces paroles de l'*Imitation*, liv. III, chap. VII : *Quelques religieux imprudents se sont ruinés par la grâce de la dévotion, parce qu'ils ont voulu faire plus qu'ils ne pouvaient*, et le *culte de la douleur* qui fut introduit en Europe par les Manichéens d'Orient, au commencement du XIIIe siècle. Cette relation ne nous frappe pas. L'avis donné par l'auteur de l'*Imitation* aux religieux qui pèchent par excès de

(1) De Grég., *Hist.*, t. I, p. 125. Nous citons les passages de l'*Imitation* d'après la traduction de M. De Grégory, qui est souvent imparfaite.

zèle, et s'exposent ainsi au découragement, est utile et convenable à tous les âges.

Il nous est impossible de voir un souvenir de la personne de saint Antoine de Padoue, mort en 1231, dans les paroles du liv. III, chap. XXXXIII, où le Sauveur parle en ces termes : *Une certaine personne, en m'aimant intimement, apprit des choses divines, et elle en parlait merveilleusement* (loquebatur mirabilia); *elle a fait plus de progrès en quittant toutes choses qu'en étudiant des questions subtiles.* M. De Grégory n'est pas de notre avis : *A quel autre personnage*, dit-il, *pouvaient être adressées ces paroles, sinon à saint Antoine* (1)?

Nous répondrons qu'elles pouvaient être adressées à la plupart des Pères de Windesem et du Mont-Sainte-Agnès, dont Thomas à Kempis a raconté les vertus. Il insiste souvent dans ses biographies sur l'amour tendre de ces religieux envers l'humanité sainte du Sauveur, et sur leur mépris du savoir humain. Ces paroles de l'*Imitation* cadrent donc parfaitement avec les termes dont Thomas à Kempis se sert dans ses autres écrits, en parlant des fondateurs de sa Congrégation.

Nous admettons volontiers, sur la foi des biographes de saint Antoine, que ce saint disciple du grand saint François se rendit à Verceil pour étudier la théologie. Thomas Gallus, qui fut le maître de saint Antoine, atteste ce fait en termes exprès (2); mais nous ne pouvons admettre sans preuve que l'auteur de l'*Imitation*, en indiquant *une certaine personne qui parlait merveilleusement des choses divines*, ait voulu désigner saint Antoine de Padoue, dont Thomas Gallus

(1) *Hist.*, t. I, p. 126.

(2) Dans ses commentaires sur Denis l'Aréopagite, cités par M. De Grégory, t. I, p. 144 : « Multi penetrarunt arcana sanctissimae Trinitatis, sicut expertus sum in Antonio ex Minorum Ordine, in familiari consuetudine, quam habui secum. »

oue le savoir. Nous sommes obligé de ranger encore parmi les *fictions Gerséniennes*, selon l'expression d'Eusèbe Amort (1), l'opinion émise et soutenue par plusieurs écrivains, à savoir que Thomas Gallus fut Bénédictin, et que ce fut Gersen, un de ses disciples, qui composa l'*Imitation*. Il est historiquement démontré que Thomas Gallus fut Chanoine régulier de saint Augustin au couvent de Saint-André, et qu'il n'appartint jamais à l'Ordre de Saint-Benoît; l'Académie française l'a reconnu dans l'*Histoire littéraire de France*. Qu'un des disciples de ce grand homme ait composé l'*Imitation*, c'est encore une de ces assertions gratuites qui ne méritent aucune foi.

L'auteur de l'*Imitation* recommande aux religieux de conserver l'esprit de leur état, et de fuir l'embarras des affaires mondaines. Livre I, c. 21 : *Ne vous attirez pas les affaires des autres*, dit-il, *et ne vous engagez pas dans celles des grands* (2). Cet avis salutaire convient à tous les temps et à tous les religieux du monde. Eh bien! M. De Grégory a eu le talent d'y voir une allusion aux partis politiques de l'Italie. « L'auteur, dit-il, parle des Guelfes et des Gibelins... » Comment répondre à des objections de cette force?

Enfin, selon M. De Grégory, l'auteur de l'*Imitation* est Vercellais d'origine; comment le prouve-t-il? parce qu'au livre II, ch. 9, cet auteur loue saint Laurent et saint Sixte. En effet, aurait-il fait l'éloge de ces saints martyrs, s'il n'avait lu la première homélie de saint Maxime de Turin (3)?

M. De Grégory paraît ignorer que Thomas à Kempis a pu lire l'histoire de ces martyrs dans les œuvres de saint

(1) *Deduct. crit.*, p. 267.

(2) Ces paroles ne se trouvent pas à l'endroit indiqué par M. De Grégory, t. I, p. 128. On trouve un verset qui en renferme le sens au liv. I, chap. 8.

(3) M. De Grégory confond S. Maxime, évêque de Turin, qui mourut vers l'an 466, avec S. Maxime, de C. P. abbé, qui combattit les Monothélites, et qui mourut martyr en 662.

Ambroise, dans le Bréviaire romain et dans un recueil quelconque de Vies de Saints. Croit-il par hasard que tous les écrivains qui font mention de saint Sixte et de saint Laurent ont lu les œuvres de saint Maxime de Turin, et que tous ceux qui ont lu ces œuvres ont été abbés Bénédictins à Verceil?

Le même paralogisme est sensible dans les pages où M. De Grégory (1) s'efforce de montrer que le Dante a emprunté la description de l'enfer au livre de l'*Imitation*. Il cite des généralités qui appartiennent au fond de la doctrine chrétienne, et qui sont communes à tous nos écrivains. Par conséquent, ces citations ne supposent aucun rapport entre les expressions du poëte italien et de l'auteur du livre de l'*Imitation*.

Je termine par deux observations qui appartiennent, depuis longues années, à notre controverse et qu'il est nécessaire d'éclaircir.

Les défenseurs de Thomas à Kempis se sont fréquemment prévalus de ces paroles du livre IV, ch. 5, de l'*Imitation* : *Le prêtre, revêtu des habits sacrés, tient la place de Jésus-Christ, afin d'offrir à Dieu d'humbles supplications pour lui-même et pour tout le peuple.* IL PORTE DEVANT ET DERRIÈRE LUI LE SIGNE DE LA CROIX DU SAUVEUR, *afin que le souvenir de sa passion lui soit toujours présent.* IL PORTE DEVANT LUI LA CROIX SUR LA CHASUBLE, *afin de considérer attentivement les traces de Jésus-Christ, et de s'animer à les suivre.* IL PORTE LA CROIX DERRIÈRE LUI, *afin d'apprendre à souffrir avec douceur, pour Dieu, tout ce que les hommes peuvent lui faire de mal.* IL PORTE LA CROIX DEVANT LUI, *afin de pleurer ses propres péchés;* ET DERRIÈRE LUI, *afin que, par une tendre compassion, il pleure aussi les péchés des autres...*

On concluait de ce passage que l'auteur avait écrit en Belgique, où les chasubles sont ornées d'une double croix,

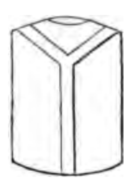
(1) *Hist.*, t. I, p. 160.

tandis qu'en France, où vécut Gerson, elles ne portent qu'une croix derrière, et en Italie, où est censé avoir vécu Gersen, elles n'en portent qu'une seule devant.

Comme il s'agit ici d'une coutume qui a varié à différentes époques et en diverses églises, j'ai omis cet argument, qui me paraissait peu solide, parce que les documents positifs font défaut. Je n'en aurais probablement point parlé, si M. De Grégory, au lieu d'y voir une difficulté pour sa cause, n'y avait cherché un argument pour Gersen. Ce procédé m'oblige à dire quelques mots des croix de la chasuble, et à faire voir que l'assertion des Gersénistes n'est pas soutenable.

Les chasubles les plus anciennes n'avaient point de croix proprement dite, dessinée dans la forme des croix actuelles: on avait coutume de les orner de bandes de trois à quatre doigts de largeur qui descendaient des épaules par devant et par derrière, et s'unissaient au milieu du dos et de la poitrine en guise de *pallium*, pour ne former qu'une seule bande qui descendait jusqu'aux bords de la chasuble. Ces bandes, qui formaient *une espèce de croix*, étaient quelquefois parsemées d'autres petites croix brodées en guise d'ornement. On voit encore des bandes semblables sur l'antique chasuble de saint Thomas de Cantorbéri, conservée dans l'église de St-Michel à Courtray, qui l'a héritée de l'abbaye de Groeninghe (1).

(1) Voici à peu près cette forme antique d'*une espèce de croix*, telle qu'on la voit encore sur la partie antérieure et postérieure de la chasuble de saint Thomas de Cantorbéri, conservée à Courtray.



« Dans la suite, dit Claude de Vert (1), les bandes qui figuraient les bras de la croix, ayant été retranchées en quelques églises par devant, et en d'autres par derrière, elles n'ont plus laissé qu'une croix *ou par devant, comme en Italie, ou par derrière, comme en France*, et de l'autre côté, il n'est resté que la simple bande du milieu, mais beaucoup plus large qu'elle n'était autrefois. »

Cette explication est tout à fait conforme aux documents qui nous restent sur la forme des chasubles au moyen âge. Dom Marrier, dans la préface de la *Bibliothèque de Cluni*, raconte que le cardinal Guillaume d'Estouteville donna, en 1473, au monastère de S[t]-Martin, deux chasubles faites à Rome. Elles différaient des chasubles françaises, en ce qu'elles étaient ornées d'une seule croix devant, tandis que les chasubles de France ne portaient qu'une seule croix derrière (2).

Du Saussay a observé le même fait; et il ajoute : « Quoi qu'il en soit de l'usage d'Italie, la coutume de l'Église de France n'en diffère pas essentiellement; car nous avons aussi des chasubles qui sont ornées d'une grande croix du haut en bas, mais les évêques seuls s'en revêtent; les cha-

(1) *Explication des cérémonies de l'Église*, t. II, p. 160. Paris, 1790.

(2) Voici la description de ces précieux ornements : « Ill. D. Guil. de Estoutevilla, anno Domini 1473, quaterna ornamentorum ecclesiasticorum paria, *Romae texta* sacris Martiniani nostri monasterii aedibus obtulit et devovit. Quae ut praeclarissima exquisitissimaque, ita operosissimi ob diversos quibus variantur flores, sunt artificii. Horum duo sunt damascena albi coloris, duo rubri, unum scilicet damascenum, alterum e panno serico... Ea autem sunt forma dispositae sacro faciendo casulae, ut a modernis nostris non nihil discrepent. Nam praeterquam sunt illis duplo ampliores, sic ut corpus totum contegant, latitudinis sunt ejusdem, atque altitudinis, extremosque digitos distensione sua attingunt, et *in quibus cruces, anterius, seu pectori, non autem posterius, id est humeris, ut in recentioribus more romano, insutae sunt.* » In praef. *Biblioth. Cluniac.* Paris. 1614.

subles qui sont propres aux simples prêtres ne sont ornées que d'une seule croix derrière (1). »

Les recherches actives que j'ai faites dans un grand nombre de livres liturgiques, ne m'ont fait découvrir que les documents peu nombreux que je viens de citer. Aussi n'ai-je pu m'empêcher de trouver étrange l'audace avec laquelle les partisans de Gersen, affirment sans renseignements et sans preuves, qu'au moyen âge les chasubles d'Italie étaient ornées de deux croix, l'une devant et l'autre derrière. Les monuments que je viens de citer nous conduisent à un résultat tout à fait différent. Nous sommes forcés d'en conclure qu'au XIIe siècle, il n'y avait pas de croix proprement dite sur les chasubles ; que, plus tard, les chasubles de France ont été ornées, le plus souvent, d'une seule croix derrière, et que celles d'Italie n'ont jamais eu qu'une seule croix devant. Cette dernière conclusion exclut tout à fait les prétentions des auteurs gersénistes.

Le petit subterfuge inventé par M. De Grégory n'infirme pas notre argument. Cet écrivain assure que les prêtres d'Italie portaient, au moyen âge, deux croix, l'une sur la chasuble, l'autre au milieu de l'étole, sur le cou (2). Cette affirmation est gratuite ; elle n'est appuyée d'aucun monument qui prouve l'usage, aujourd'hui reçu, de placer une croix sur l'étole. En second lieu, les expressions de l'au-

(1) « *Hanc* (crucem), ait Donius, *Itali anteriori plagae assuunt, Galli vero posteriori*... Quidquid sit de Italorum more, certe etiam in Gallia usus iste non est ab Italico adeo diversus ; nam etiam visuntur apud nos casulae crucis signum a summo ad imum vestis sacerdotalis ferentes in anteriori parte ; sed quae hac forma constant episcoporum sunt propriae ; sicut quae a tergo praeferunt propriae sunt presbyterorum. Ritus tritior tamen in Gallia is est, quo casulis in parte posteriori vel crux sola, vel Christus in cruce pendens assuuntur. » Du Saussay, *Panoplia sacerdotalis*, part. I, lib. VI, c. 11 ; *De forma casulae sacerdotalis*, p. 129, H. Lutetiae Paris. 1653.

(2) *Hist.*, t. II, p. 375.

teur de l'*Imitation* sont trop claires, pour qu'on puisse en violenter ainsi le sens. Cet écrivain dit que le prêtre porte deux croix, l'une devant, l'autre derrière; il ajoute que la première est sur la chasuble, et, sans explication aucune, il parle immédiatement de la croix postérieure, laissant assez entendre qu'elle se trouve sur le même vêtement. Il conclut en disant que le prêtre est *au milieu des deux croix* comme il est médiateur entre Dieu et les hommes : *Post se, ut aliorum etiam commissa defleat et* SE MEDIUM *inter Deum et peccatorum constitutum esse sciat.* Peut-on désirer plus de précision? Ainsi, la description de la chasuble que l'auteur de *l'Imitation* nous donne, ou confirme les droits de Thomas à Kempis ou ne prouve absolument rien.

Je termine ce paragraphe par l'examen des prétendus *italianismes*, dont *l'Imitation* formille, selon M. De Grégory (1).

On trouve au livre III, ch. 21, le mot *solatiocissimus,* superlatif barbare du mot italien *solazzoso;* on lit ailleurs les mots : *Licenciatus*, *bassari, pensare*, *regratiari*, *contentari*, *grossus*, *sentimenta devotionis*, *nihilitatis*, etc. Voilà bien des mots d'origine purement italienne, transformés en mots latins. Donc l'auteur de l'*Imitation* est Italien.

Il y a loin de ce catalogue de *mots* à la liste des *idiotismes* flamands que nous avons exposés au second chapitre!

Mais ces mots mêmes ne prouvent point l'origine italienne de l'auteur : ils ont tous été employés dans nos provinces. On peut même en indiquer l'origine. Comme ces expressions barbares dérivent presque toutes de la langue latine, qui a été parlée dans nos contrées par les armées romaines, et plus tard par le clergé, il est fort probable qu'elles sont restées dans l'usage, parmi nous, depuis

(1) *Hist.*, t. I, p. 81-87 et 239-240.

cette époque jusqu'au XVIe siècle, où le goût commença à s'épurer. Elles ont pu être forgées par des latinistes inhabiles. Elles ont pu être propagées par l'emploi des livres italiens répandus dans le pays. On n'était guère difficile au moyen âge sur le choix des termes. Du reste, quelle qu'ait été la voie par laquelle ces mots nous sont parvenus, voici un fait qui renverse et détruit l'argument laborieusement construit par M. De Grégory : ces mots ont été employés fréquemment par les Frères de la vie commune, et en particulier par Thomas à Kempis. Amort cite dix opuscules de cet écrivain, où le mot *regratiari* est employé (1); la même expression se trouve dans Buschius et dans Denis le Chartreux. Les œuvres de Thomas à Kempis renferment le mot *pensare* treize fois, *contentari* huit fois, *licentiare* quatre fois, *sentimenta* une fois, *grossus* deux fois, *solaziosissimus* une fois dans le 30me sermon (2), *bassari* ou l'équivalent *bassatio* et *bassus* quatre fois. Buschius emploie aussi le mot *sentimenta* au moins une fois, et le mot *bassari* deux fois. J'omets les mots qui ont une physionomie moins italienne que *solaziosissimus*, *pensare*, etc., parce qu'il est inutile de réfuter plus longuement un argument qui croule par la base (3).

Je m'arrête ici, fatigué de combattre des fantômes, mais disposé encore à dissiper par la discussion la dernière ombre qui protége les mânes et les droits imaginaires de Gersen.

(1) *Ded. crit.*, p. 62 et seq. Thomas Carré indique 12 passages des œuvres de Thomas à Kempis où le mot *regratiari* est employé. Voy. son *Thomas à Kempis a se ipso restitutus*, p. 1. Voy. ici p. 84 et 121.

(2) Amort, *Ded. crit.*, p. 181.

(3) On peut voir dans le Glossaire de Du Cange que tous ces mots ont été employés par des écrivains étrangers à l'Italie.

IV.

Du nouveau système de défense inventé par M. De Grégory.
Le MANUSCRIT *et le* DIARIUM DE ADVOCATIS.

Jusqu'à l'année 1830, M. De Grégory a marché sur les traces des anciens Gersénistes; mais cette année, pendant que le canon de juillet grondait encore, comme il nous l'apprend, il eut l'insigne bonheur de découvrir dans le magasin du libraire Techener, un nouveau manuscrit du livre de l'*Imitation*, qu'il s'empressa d'acquérir, et qui devint entre ses mains la base d'un nouvel édifice gersénien, je veux dire le fondement d'un nouveau système de défense en faveur de son héros.

A peine le volume fut-il acquis qu'on y découvrit les noms de ses anciens propriétaires; on lut sur les gardes les lignes suivantes :

1550. 3 *Maii, ad usum Dom. Hieronymi De Advocatis, civis Yperodiæ.*

Ad usum quoque Paracletum.

Ad usum Hieronymi (barré).

Frederici Advocatis, Ceridonii, scripsi 1568. 4 *Maii.*

Ad usum Hieronymi Advocatis.

Les dernières pages étaient chargées de notes, dont voici quelques extraits :

Nota quod anno 1527 *furmentum valuit florenos duodecim ad omnem cursum... item siligo valuit florenos undecim... Item in dicto anno Hispani fuerunt Rome, et dicta civitas Rome fuit sacheziata; duravit saccum decem dies... et hoc fuit die* 16 *Maii... Iste devotissimus liber concessus est ad usum fratris Johannis de Pasqualibus, Ordinis Minorum...*

D'après ces notes, il est évident que ce manuscrit s'est trouvé dans le courant du XVIe siècle en la possession de plusieurs membres de la famille *De Advocatis* qui, en italien, s'appelle *De' Avogadri.* Cette antique famille noble

existe encore à Bielle, dans le Vercellais, où elle est très-considérée.

Dans son *Histoire des lettres et des arts* du Vercellais, M. De Grégory avait déjà signalé plusieurs membres de cette famille qui s'étaient distingués au moyen âge (1); mais du moment qu'il posséda son *manuscrit De Advocatis*, il voulut entrer avec elle dans des rapports intimes, afin de découvrir l'origine de ce manuscrit.

Ces relations eurent pour lui un résultat aussi étonnant qu'inespéré. La famille De' Avogadri, de Bielle, possédait encore une espèce de journal du XIV[e] siècle, où différents événements, relatifs à ses membres, étaient consignés. On y découvrit, à la date de l'année 1349, une mention expresse du livre de l'*Imitation*. Voici l'extrait de ce remarquable journal, que M. De Grégory soumet à la méditation des savants (2) :

« § I. *Die 7[a] Martii* an. 1345. Nevicavit multum in castello Valdengi, ac fecit tempus horribile, res insolita fere, hoc tempore.

8[a] Meus Maxarius a latronibus, rediens a Platto, assassinatus fuit, vulneratus fuit.

§ II. Laus Deo in nomine Domini. Amen.

Die 11[a]. mensis Februarii an. 1349. Hodie mea mulier hora septima matutina genuit filiam; nominata fuit Catharina; fuerunt patrini, cognatus meus et mulier sua.

12[a] Pluvia maxima hodie cadit; Cibia inondavit meum pratum Olmetti, et eradicavit multas arbores; grave damnum attulit.

13[a] Sequitur pluvia et inondatio. Vicarius perpetuus parochiae Sancti Blasii Valdenghi obiit in odore sanctitatis, D. Lexona Carolus.

15[a] Die dominica mensis Februarii post divisionem fac-

(1) *Hist. du liv. de l'Imit.*, t. II, p. 233 et 234.

(2) *Hist.*, t. II, p. 224 et suiv.

tam cum fratre meo Vincentio, qui Ceridonii abitat, in signum fraterni amoris, quod hoc temporalibus tantum impulsus negotiis feci, dono ili preciosum codicem de Imitatione X*pti*, quod hoc ab agnatibus meis longa manu teneo; nam nonnulli antenati mei hujus jam recordarunt... »

On lit à la fin :

« Anno 1350, die 4 Julii, tempestas maxima devastavit omnes colinas Cossati, multumque damnum inferit.

12° Mea mulier correpta fuit gravi morbo accidentali de apoplexia. »

C'est ainsi que le *Diarium*, ou journal, est terminé.

M. De Grégory tire de ces deux manuscrits, celui de l'*Imitation*, qui appartint jadis à Jérôme *De Advocatis*, et celui du *Diarium* de la famille De' Avogadri, un triple argument en faveur de Gersen.

Il prétend d'abord que son Mss. de l'*Imitation* par sa forme et ses caractères appartient à la fin du XIIIe siècle, ou au commencement du XIVe, et approche ainsi de l'âge de Gersen.

Il soutient ensuite qu'une relation matérielle existe entre son manuscrit de l'*Imitation* et le *Diarium*. Selon lui l'exemplaire de l'*Imitation* qui fut légué en 1349 à Vincent De' Avogadri, est précisément celui qu'il acheta à Paris en 1830. Enfin il veut que le *Diarium* soit authentique; d'où il suit que le livre de l'*Imitation* existait avant l'année 1349; car l'auteur du *Diarium* déclare que *ses agnats ont possédé le précieux volume de l'*IMITATION *de longue main.* Donc cet ouvrage existait avant la naissance de Thomas à Kempis, et Gersen en est l'auteur.

Il est à remarquer que tout ce raisonnement est dirigé contre les droits de Thomas à Kempis, et qu'il n'établit sous aucun rapport les droits de Gersen. Ni le Mss. *De Advocatis*, ni le *Diarium* ne font mention de l'auteur Bénédictin. Ces arguments ne concluent en faveur de Gersen

qu'à l'aide de cette fausse hypothèse, que Gersen est l'auteur de l'*Imitation*, si Thomas à Kempis ne l'est pas. Si tous les faits allégués étaient exacts on pourrait en conclure que Thomas a perdu tous ses droits, mais il ne serait pas permis d'en conclure : donc Gersen a acquis les siens. Si Thomas à Kempis était exclu, le véritable auteur de l'*Imitation* resterait à chercher.

Mais les faits que M. De Grégory allègue n'existent pas. Son manuscrit de l'*Imitation*, *sans date* et *sans nom d'auteur*, est d'une écriture moderne. La forme des lettres a une ressemblance frappante avec le caractère du livre *De Meditatione cordis* de Gerson qui se trouve copié dans le même volume; or cette dernière écriture appartient très-vraisemblablement aux premières années du XVIe siècle. On est donc généreux en accordant que cet exemplaire de l'*Imitation* a été écrit à la fin du XVe. En outre quoique l'Écriture en soit nette et régulière, le texte en est très-fautif (1), ce qui indique une copie récente faite avec un certain soin sur un exemplaire déjà altéré. Plusieurs savants consultés sur l'âge de ce Mss., ont eu l'obligeance de le fixer selon les désirs de M. De Grégory, aux premières années du XIVe siècle; mais leur opinion n'a jamais été ratifiée par le jugement unanime des savants. Au contraire plusieurs paléographes distingués dont M. Gence a recueilli les jugements (2), pensent que le manuscrit *De Advocatis* ne monte pas au delà de l'époque où fut inventée l'imprimerie. M. Tourlet, ancien professeur de l'école des Chartes aux archives du royaume, est de cet avis.

(1) Voy. ici le jugement de MM. Gazzera et Dubner, p. 102 et 103.

(2) *Jugements motivés sur l'âge du* Codex de Advocatis, *dont les abréviations multipliées, l'accentuation approchant du point, et la numération moderne, etc. ne permettent pas de le rapporter à une époque antérieure au XVe siècle;* recueillis et publiés par J. B. M. Gence, ancien archiviste au dépôt des Chartes, etc. Paris 1835, 10 pag. in-8°.

« L'écriture du spécimen du manuscrit *De Advocatis*, dit-il, d'après la multiplicité des abréviations dans le corps des mots, les petits traits qu'on aperçoit sur plusieurs *i*, et la forme aiguë du 4, qui n'avait point lieu dans le XIVe siècle, ni au commencement du XVe, *me paraît être d'une époque voisine de l'invention de l'imprimerie.* — Le chiffre semblable d'un *Diarium*, auquel on reporte le manuscrit sans date, en rend suspect l'âge annoncé de 1349, où le 3 d'ailleurs a pu être lu à la place du 5, d'autant plus que la forme baroque et sans liaison de *l'écriture ne saurait être du XIVe siècle* (1). »

Ainsi M. Tourlet rejette tout à la fois la date du Mss. de l'*Imitation* et celle du *Diarium.*

M. l'abbé Labouderie, ancien vicaire général d'Avignon, membre de la société des antiquaires, n'est pas moins rigoureux. « L'écriture de l'*Imitation*, dit-il, ressemble parfaitement à celle du trop fameux manuscrit d'Arône. Ils appartiennent incontestablement l'un et l'autre à la même époque, c'est-à-dire au XVe siècle. Il est facile d'observer que les chiffres arabes y ont la même forme qu'ils ont actuellement dans les livres imprimés, surtout le 4 et le 7, *ce qui indique des temps avoisinant celui de l'invention de l'imprimerie* (2) »

J'ajouterai qu'on ne connaît aucun manuscrit des quatre livres complets, qui soit antérieur à l'année 1441, où Thomas à Kempis les a copiés au net, à la tête de ses œuvres. Le manuscrit *De Advocatis* qui renferme les quatre livres et qui ne porte aucune date, est donc aussi postérieur à cette époque. L'analogie nous conduit forcément à cette conséquence.

Le manuscrit *De Advocatis*, sans date et sans nom d'auteur, n'appartient donc pas au XIIIe ou au XIVe siècle comme

(1) *Jugements motivés* etc. p. 4.
(2) Ib., p. 8.

le prétend M. De Grégory, mais au XVe ou au XVIe comme le manifestent et la nature des caractères, et la forme des chiffres, et l'opinion raisonnée des savants.

Quant à la relation que M. De Grégory établit entre ce manuscrit de l'*Imitation* et le *Diarium*, elle est tout à fait imaginaire. Il est vrai que cet exemplaire de l'*Imitation* appartint, selon toute apparence, à des membres de la famille De' Avogadri en 1550 et en 1568; mais aucun document quelconque ne prouve que ce même volume appartenait à la même famille deux siècles auparavant, en 1349. M. De Grégory franchit ces deux siècles par une simple conjecture, qu'une simple négation de notre part renverse et détruit.

Le *Diarium* ne supporte pas mieux l'examen d'une sage critique que le manuscrit de l'*Imitation*.

Ce journal est tout à fait sans valeur; il est écrit sur papier; toutes ses feuilles sont déchirées; il est incomplet; les premiers faits qu'il mentionne sont de l'année 1345, les derniers, de l'année 1350; il ne renferme que quelques mois de ces années. Des notes ont été ajoutées plus tard au texte. Le mot *Diarium* est écrit à la marge, ainsi que le nom de Joseph De Advocatis, et d'autres noms et mots qui n'ont pas de sens. Nous devons cette description au notaire Dionysio, qui l'envoya à M. De Grégory le 31 janvier 1832 (1).

Ce *Diarium* est donc au fond un chiffon de vieux papier, qui n'a aucun caractère intrinsèque ou extrinsèque d'authenticité.

L'écriture en est évidemment moderne, comme l'a observé M. Tourlet, dont nous venons de citer le jugement. La date du 15 février qui répond à un Dimanche est très-suspecte. Le chiffre que l'on prend pour un 5 a été pris

(1) *Hist. du livre de l'Imit.*, t. II, p. 240.

pour un 4 par plusieurs savants. Cette manière de lire est d'autant plus vraisemblable que le *Diarium*, dans le passage qui précède, donne les nouvelles jour par jour, du 11 février, du 12 et du 13; puis saute du 13 au 15, en passant le 14. Si M. De Grégory avait donné les lignes qui suivent, on aurait pu voir si l'auteur n'a pas mentionné le 15 après la donation. Dès qu'on admet la leçon proposée il y a anachronisme certain, parce qu'en 1349 le Dimanche tombait le 15 et non le 14 du mois. En outre le chiffre que l'on donne pour un 5 est altéré; on dirait qu'une main étrangère l'a modifié pour lui donner la forme du 5.

La manière cavalière avec laquelle l'auteur de ce journal appelle l'ouvrage : *Codicem de Imitatione Christi*, *Manuscrit de l'Imitation de Jésus-Christ*, fait naître d'autres perplexités encore dans l'esprit. A ne consulter que le *Diarium*, on croirait que le livre de l'*Imitation* a été toujours connu sous le nom de *Livre de l'Imitation de Jésus-Christ;* et cependant tous les monuments du XV[e] siècle, que nous avons consultés et cités, prouvent que même à cette époque les quatre livres de l'*Imitation* ne portaient pas dans les manuscrits un titre toujours semblable. Le nom d'*Imitation* était en quelque sorte secondaire, et suivait les autres dénominations. C'est ainsi que Buschius appelle l'ouvrage : *Le livre* QUI SEQUITUR ME, *de Imitatione Christi* (1); c'est ainsi que le biographe anonyme de Thomas à Kempis dit que *le petit livre des Sentences de l'humble Jésus* S'APPELLE AUSSI *l'Imitation de Jésus-Christ* (2); c'est ainsi, que dans plusieurs manuscrits cet ouvrage est intitulé : *Admonitiones ad interna trahentes*, et que le recueil des trois ou des quatre livres a été appelé l'ouvrage *De contemptu mundi*, *De consolatione interna*, *De conversatione* ou *De locutione interna*, etc.

(1) Voy. ici pag. 38.
(2) Voy. ici pag. 46.

Il est vrai qu'Hermann Ryd emploie déjà en 1454 le simple titre *De Imitatione Christi*, mais est-il vraisemblable qu'on eut rencontré une pareille bigarure de titres au XV[e] siècle, si dès l'année 1349 l'ouvrage avait été parfaitement connu sous le nom d'*Imitation de Jésus-Christ*? Ce qui est plus, on n'aurait pas trouvé à cet âge les livres de l'*Imitation* séparés, isolés, confondus parmi les œuvres de Thomas à Kempis, et cités comme des ouvrages distincts. Cette grande variété des manuscrits prouve que dans les premières années du XV[e] siècle ces quatre livres venaient de naître, et ne constituaient point, depuis deux siècles environ, un seul ouvrage connu sous le titre d'*Imitation de Jésus-Christ*.

La manière dont le *Diarium* cite l'*Imitation* à l'année 1349, lui enlève toute autorité.

L'insignifiance des faits qu'il rappelle lui ôte d'autre part toute espèce de valeur. L'auteur ne s'y occupe que de bagatelles ou de choses peu importantes, *de la neige qui est tombée*, *d'une prairie inondée* par un ruisseau, *des couches de son épouse*, et d'autres événements semblables. Au milieu de ces détails vulgaires se présente tout à coup la donation solennelle du codex de l'*Imitation*, accompagnée d'explications affectées sur l'antiquité de ce livre... Puis l'auteur revient à la pluie, au vent, aux maladies de sa femme. Il a l'air, en un mot, de ne composer son journal, que pour faire savoir à la postérité que l'*Imitation* existait de son temps, et il entoure ce fait de récits insignifiants, de crainte qu'on ne le soupçonne d'avoir eu cette intention. L'artifice d'un faussaire maladroit frappe ici tous les yeux.

Ce n'est point tout encore. L'isolement complet de ce *Diarium* est un autre mystère, dont on ne nous donne pas la clef. Comment expliquer l'existence de ce journal incomplet dans les archives d'une famille qui ne possède aucun autre document de cette époque? Les recherches les plus actives de M. Gustave De' Avogadri, pour retrouver

la généalogie de ses ancêtres, n'ont abouti à aucun résultat : il n'a pas même trouvé les traces de Jérôme et de Frédéric De Advocatis qui ont possédé son manuscrit en 1550 et en 1568. L'évêque d'Ivrée écrivit à M. De Grégory qu'un certain Jérôme De Advocatis avait été nommé Chanoine de sa cathédrale le 19 mai 1524, et qu'il mourut en 1549, un an avant que Jérôme De Advocatis *civis hyperodiensis* possédât le manuscrit. Toutes les recherches qui ont été faites sur le frère Jean De Pasqualibus sont demeurées stériles. M. Gustave De' Avogadri, qui seconda de tous ses moyens les généreux efforts de M. De Grégory, découragé par l'inutilité de ses recherches, lui écrivait le 17 juillet 1832 :

« Mes recherches sur l'ancien arbre généalogique de la famille De' Avogadri sont parvenues à un point au delà duquel je ne pense pas pouvoir les conduire. J'ai retourné de fond en comble beaucoup d'archives ; il y a plus de six mois que je travaille, et le plus ancien arbre généalogique que j'ai pu découvrir date de l'année 1400 environ. Il me paraît donc qu'il faut abandonner la partie, puisqu'on ne trouve aucune trace ni de *Joseph*, ni de *Vincent*, ni de *Paraclet ;* cependant je ne perdrai pas l'affaire de vue. »

Le 14 avril 1833, il écrivait de Bielle au même : « Quant à ce qui concerne mes recherches ultérieures sur notre famille, je vous dirai que je n'ai pas pu réussir à trouver un arbre généalogique satisfaisant qui remonte au delà du XVe siècle, et encore celui que j'ai n'est pas complet. Ce qui est plus fâcheux encore, c'est que, dans les terres même inféodées à la famille, les livres des paroisses ne renferment pas un seul certificat de naissance ou de mort au delà du XVIIe siècle. »

Ainsi le fortuné *Diarium* a seul échappé à la destruction totale des documents relatifs à la famille De' Avogadri, et c'est pour nous apprendre qu'en 1349 l'*Imitation* a été

léguée par Joseph De Advocatis, à son frère Vincent, et que ce volume a été possédé par leurs ancêtres !

Je le demande, lorsqu'on est libre de préjugés et d'intérêts de parti, peut-on raisonnablement comparer un pareil document aux témoins oculaires vivants, qui nous ont montré du doigt le véritable auteur de l'*Imitation ?* Et M. De Grégory lui-même, s'il n'avait été fasciné par l'amour de sa patrie et de son système, eût-il eu le courage de produire comme une preuve décisive de son opinion quelques feuilles de papier lacérées dont l'origine est inconnue et dont le sujet est insignifiant ? M. Thomassy n'a pu s'empêcher de dire, après avoir lu cette prétendue démonstration, que *les arguments* dont M. De Grégory se sert sont *d'une extrême faiblesse ou, pour mieux dire, de nulle valeur* (1); et M. Onésime Leroy, qui n'est pas difficile dans le choix de ses preuves, a déclaré que *le spécimen du Diarium n'a rien changé à l'opinion de MM. les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et des hommes distingués qui se sont occupés de cette question* (2).

Le système de M. De Grégory a donc été jugé par des hommes compétents à Paris, comme nous l'avons jugé nous-même selon nos faibles lumières, c'est-à-dire qu'il n'a point fait faire un seul pas à la cause de Gersen.

Nous venons de voir que Gersen n'a aucun droit à l'honneur d'avoir composé l'*Imitation;* nous avons vu un peu plus haut que Gersen n'a pas même le droit de compter parmi les êtres réels; disons donc encore aujourd'hui ce que les auteurs des *Mémoires de Trévoux* disaient en 1726, à savoir, que les partisans de Gersen ne sont pas encore parvenus à rendre son existence probable. Que faut-il dès lors penser de ses droits ?

(1) *Gloires de France, Vie de Gerson*, p. 314. Paris, 1843.
(2) *Études sur les mystères*, p. 424. Paris, 1837.

CHAPITRE V.

DROITS DE GERSON AU LIVRE DE L'IMITATION.

La cause de Gerson est beaucoup plus facile à juger que celle de Gersen, parce qu'elle n'a jamais été embrouillée avec autant d'ardeur et de persévérance, ni tranchée avec autant de front. Nous pourrons donc la discuter en peu de pages.

Pour conserver à nos recherches le caractère d'un parallèle constant, que nous leur avons donné jusqu'ici, nous examinerons d'abord, dans ce chapitre, les arguments que l'on produit en faveur de Gerson; puis nous démontrerons par des raisons péremptoires que le nom du chancelier de Paris n'aurait jamais dû figurer dans cette controverse. Quoiqu'on ait fait récemment des efforts multipliés pour accréditer ses droits, je serai très-court, parce que les fins de non-recevoir que je lui oppose sont sans réplique.

Art. 1.

Arguments produits en faveur des droits de Gerson.

J'examinerai, comme dans les chapitres précédents, les témoins contemporains, les manuscrits et les preuves intrinsèques tirées du livre de l'*Imitation*.

I.

Témoins contemporains en faveur de Gersen.

On n'en connaît pas un seul. Ce qui est pire, on connaît plusieurs témoins qui déposent contre lui. Les éditeurs de ses œuvres ont déclaré, en 1488, qu'il n'avait pas composé l'*Imitation*, et que ce livre avait un *auteur certain*,

Thomas à Kempis. Ce n'est que vers le milieu du XVII[e] siècle que Gerson a trouvé quelques défenseurs timides et isolés (1).

II.

Manuscrits de l'*Imitation *favorables à Gerson.

On cite en faveur de Gerson deux manuscrits datés qui portent le nom du chancelier : l'un fut copié en 1441 (2), l'autre en 1460; le premier 12 ans, le second 31 ans après la mort de l'auteur supposé.

On a trouvé, en outre, plusieurs manuscrits *non datés* qui portent le même nom : ce sont les manuscrits de Cambrai, de Lechassier, de Reichenberg, de Chigi, de Turin, et le Grégorien, énumérés et brièvement décrits par M. De Grégory (3), dans son *Histoire du livre de l'Imitation.*

Les partisans de Gerson ont fixé l'âge de ces manuscrits à leur gré; cependant il n'en est qu'un seul, celui de Cambrai, qu'ils reportent à une époque antérieure à celle où Thomas à Kempis a pu écrire l'*Imitation.* Ils prétendent que ce manuscrit date de l'an 1390.

J'ai déja fait observer, dans les chapitres précédents, que l'autorité des manuscrits du XV[e] siècle est excessivement précaire, lorsqu'elle n'est pas appuyée sur la tradition. Or, nous venons de voir que, du vivant de Gerson, personne ne lui a attribué l'*Imitation.* Peu d'années après sa mort, ses admirateurs étaient convaincus qu'il n'avait pas composé ce livre. L'inscription de ces huit manuscrits ne dépasse donc pas en autorité les trois manus-

(1) Voy. plus haut l'*Histoire de la Controverse*, chap. I, art. 2, page 33.

(2) L'autorité de ce manuscrit est très-contestable, parce que l'inscription ne porte pas le nom de Gerson en toutes lettres, mais en abrégé, de cette manière : *De Imitatione Christi a Johanne Gers.* C'est le manuscrit de Pollingen, déjà cité en faveur de Gersen. Voy. ici pag. 139.

(3) *Hist.*, t. I, p. 310.

crits et les cinq éditions imprimées qui attribuent l'*Imitation* à saint Bernard (1), et les six ou sept manuscrits qui indiquent d'autres auteurs supposés.

Si le manuscrit de Cambrai datait réellement de l'année 1390, Gerson aurait composé l'*Imitation* avant l'âge de 27 ans, puisqu'il est né en 1363; or, cette opinion ne s'accorde guère avec l'assertion des Gersonistes et des Gersénistes qui prétendent que Thomas à Kempis n'a pu, en 1414, à l'âge de 34 ans, composer ce livre. L'âge de ce manuscrit a été fixé d'une manière arbitraire et n'est point prouvé; je ne m'y arrêterai donc point.

M. De Grégory (2) compte 37 éditions du livre de l'*Imitation*, publiées sous le nom de Gerson, avant l'année 1500. Sous ce rapport, le chancelier de Paris est beaucoup mieux partagé que Gersen; cependant on ne peut rien conclure de ces éditions parce que les titres en ont été composés par des imprimeurs très-peu judicieux en fait de critique. L'ignorance ou l'intérêt ont pu faire adopter ce nom. Le seul éditeur qui ait examiné avec soin les œuvres de Gerson s'est hautement prononcé contre cette méprise, en déclarant que l'auteur bien connu du livre de l'*Imitation* était *Thomas à Kempis*. On ne peut donc attacher aucune importance aux nombreuses éditions imprimées sous le nom de Gerson.

III.

Du MANUSCRIT DE VALENCIENNES, *de l'*INTERNELLE CONSOLATION, *et du système de M. Onésime Leroy.*

L'abbé Lenglet Dufresnoy est le premier écrivain qui ait supposé que l'*Imitation de J.-C.* a été composée en français, par Gerson, à l'usage de ses sœurs, et que l'ancienne

(1) De Grég., *Hist.*, t. I, p. 210.
(2) *Hist.*, t. II, p. 315.

traduction française des trois premiers livres de l'*Imitation* qui porte dans plusieurs manuscrits le titre d'*Internelle consolation*, est le texte original de cet ouvrage.

Cette hypothèse, admise par MM. Aimé Leroy et J. Mengeart, bibliothécaires de la ville de Valenciennes, a été développée par M. Onésime Leroy, dans ses *Études sur les mystères* ou drames du moyen âge, et dans ses études sur *Corneille et Gerson.*

Quoique cette opinion n'ait pas rencontré un seul partisan depuis qu'elle a été émise, jusqu'à nos jours, elle a paru sourire dans ces dernières années à tous les défenseurs de Gerson.

Les savants, que je viens de nommer, avaient observé, il y a environ quinze ans, parmi les manuscrits de la bibliothèque de Valenciennes un volume remarquable, qui renfermait l'*Internelle consolation* tout entière, dont le texte paraissait réuni à des sermons de Gerson, comme une partie notable de ses œuvres. Après avoir examiné ce précieux volume avec la plus scrupuleuse attention, ces MM. ont déclaré que l'hypothèse émise par Lenglet Dufresnoy était devenue un fait historique, et que les droits de Gerson étaient placés désormais au-dessus de toute contestation.

Le manuscrit qui sert de base à leur démonstration est un beau volume in-folio, écrit tout entier en grandes lettres dont le célèbre imprimeur Collard Mansion a imité la forme dans les magnifiques éditions, imprimées par lui à Bruges, peu d'années après l'invention de l'imprimerie.

Le volume commence par la seconde et la troisième partie d'un *Miroir d'humilité*, dont la première partie, qui occupait 210 feuillets dans le manuscrit, a disparu. La seconde partie de ce *Miroir d'humilité* traite de la misère de l'homme en ce monde, depuis le jour de sa naissance jusqu'au jour de sa mort; et la troisième partie parle de la noblesse de la création de l'âme humaine, de l'usage

des richesses et des honneurs, enfin de la gloire ineffable du paradis.

Au feuillet 272 le *Miroir d'humilité* est terminé par cette épigraphe :

Cy fine le Miroir d'humilite, grosse par David Aubert, en la ville de Bruges l'an mil iiij^c lxij.

Immédiatement après le *Miroir d'humilité* viennent les rubriques de deux sermons sur la Passion de Jésus-Christ, prêchés dans l'église de St-Bernard à Paris par Jehan Jarson, chancelier de Notre-Dame de Paris; puis les rubriques des chapitres des trois premiers livres de l'*Imitation* traduite en français, mais placés dans un ordre inverse. Le second livre précède les autres, il est suivi du troisième; le premier vient en troisième lieu.

Cette table forme un tout, composé par le compilateur du volume, qui déclare avoir interpolé les sermons de Gerson, afin de les rendre plus agréables au lecteur. Après avoir copié le titre du premier sermon, le copiste ajoute:

En la quelle passion sont incorporées plusieurs expositions, considérations, teuxtes et oroisons.

Il ajoute la même remarque au titre du second sermon de Gerson sur la Passion.

A la suite des rubriques des deux sermons de Gerson sur la Passion de N.-S. J.-C., vient la table des chapitres des trois livres de l'*Imitation*, qui commence en ces termes:

Cy apres sensieut la table des rubriches de ce present traittie contenant trois parties partiales, et premierement cy commencent les admonitions trayant aux choses internelles, et parle de Internelle conversation.

Puis vient le titre du second livre de l'*Internelle consolation*, qui est le troisième de l'*Imitation*:

Cy commence la table des rubrices de ce present livre, parlant de Internelle consolation et contient... et premierement de linternelle loccution de Jhesucrist alame fidele.

Enfin vient le titre du troisième livre de l'*Internelle consolation* qui est le premier de l'*Imitation* :

Cy commence la table des rubriches du livre appelle limitation de Nostre Seigneur Jhesucrist et du contempt de toute vanite, contenant XXV chapitres.

Cette table est suivie de quelques feuillets blancs.

A la fin des deux sermons sur la Passion, qui sont attribués à Gerson, on lit l'épigraphe suivante :

Explicit la passion de nre Seigneur Jhesucrist, fils de Dieu le Pere Toutpuissant, abregie, grossee par moy David Aubert en la ville de Bruxelles l'an mil cccc soixante deux.

Le premier et second sermon de Jehan Jarson commencent par une magnifique miniature dans laquelle Gerson est représenté en costume d'apparat, assis sur un fauteuil élevé, au milieu d'un auditoire composé de toutes les classes de la société. Il porte un bonnet rouge de la forme d'un demi-globe bordé d'une lisière épaisse d'hermine. Sa robe est rouge; une large pèlerine verte, bordée d'hermine, lui couvre les épaules et la poitrine.

A la tête des trois livres de l'*Internelle consolation* est peinte une miniature, sur laquelle figure un religieux habillé en noir, portant le capuchon, n'ayant qu'une couronne de cheveux sur sa tête rasée, prêchant debout dans une chaire au peuple assemblé, et non dans un fauteuil comme le chancelier Gerson.

Chaque livre a une vignette relative à la vie de Notre Seigneur : celle du troisième livre qui est le premier de l'*Imitation*, représente St. Pierre disant au divin Maître : *Domine, ecce nos reliquimus omnia, et secuti sumus te : quid ergo erit nobis ?*

Le volume entier est terminé par cette épigraphe :

Cy fine le volume contenant trois traitties cestassavoir les admonitions traians aux choses Internelles, les consolations internelles et la parfaite Imitation de Jhesucrist, et du con-

tempt de toutes les vanitez du monde, *grosse l'an mil cccc lxij par le commandement et ordonnance de tres haut*, *tres excellent et tres puissant prince Phelippe*, *par la grace de Dieu duc de Bourgoingne et de Brabant*, etc. etc.

M. Onésyme Leroy, dans ses *Études sur les mystères*, puise d'abord un argument, dans les vignettes dont le volume est orné. Voici comment il raisonne :

La miniature qui se trouve à la tête des sermons inédits de Gerson représente le chancelier dans ses habits pompeux, aux jours de sa gloire et de sa faveur ; la vignette qui se trouve à la tête de l'*Internelle consolation* le représente dépouillé de son ancienne splendeur, prêchant les vérités salutaires aux enfants. Ces peintures nous indiquent les deux principales époques de la vie de Gerson : celle de ses succès à Paris, et celle de sa disgrâce à Lyon. Dans la seconde époque, il se retira chez les Célestins de cette dernière ville, et vécut avec son frère dans la solitude et l'oubli du monde, faisant le catéchisme aux enfants, et ne s'occupant que de piété. C'est alors qu'il composa l'*Imitation*, et qu'il la prêcha à ses auditeurs (1).

L'argument que l'on tire des miniatures des manuscrits, est en règle générale, de peu de valeur, parce que ce genre d'ornement dépendait presque toujours au moyen âge de la fantaisie et du caprice des copistes. Du reste ces vignettes sont plutôt fatales qu'utiles à la cause de Gerson ; car les miniatures placées à la tête des deux sermons sur la Passion représentent *deux fois* Gerson dans *le même costume* de chancelier, tandis que la miniature de l'*Internelle consolation* représente le prédicateur qui y figure avec un costume tout à fait différent. Il est donc hors de doute que l'auteur de ces miniatures a voulu montrer au lecteur que

(1) *Études sur les mystères*, p. 332. L'auteur dit que l'*Imitation* fut composée par Gerson entre l'année 1419 et 1429.

Gerson avait prononcé le second sermon sur la Passion aussi bien que le premier, mais qu'il n'a jamais prêché ni écrit l'*Internelle consolation.*

Il paraît du reste que M. Onésime Leroy a reconnu lui-même la faiblesse de son raisonnement; car dans le livre qu'il a publié quatre ans plus tard, sous le titre de *Corneille et Gerson,* il l'abandonne complétement, et il s'attache à une autre hypothèse. Il dit, dans cet ouvrage, que Gerson n'a pas composé l'*Imitation* pendant les dernières années de sa vie chez les Célestins de Lyon, mais à la fleur de l'âge, pendant son séjour à Bruges, à l'époque où il jouissait de la bienveillance du duc de Bourgogne (1). Si cette nouvelle assertion est exacte, la première est évidemment fausse; mais cette dernière hypothèse n'est elle-même qu'une simple conjecture, qui n'a pas d'autre garantie de vérité que l'opinion inconstante de M. Leroy.

Le second argument, sur lequel M. Leroy a beaucoup disserté, et que M. Mangeart a réduit à des termes plus précis (2), consiste dans les rapports intimes que ces MM. ont cru remarquer entre toutes les parties du manuscrit de Valenciennes.

Ce volume ne renferme que la seconde et la troisième partie du *Miroir d'humilité,* les deux *sermons* interpolés de Gerson *sur la Passion*, et les trois livres de l'*Internelle consolation.* Ces MM. affirment d'abord, mais ils ne prouvent d'aucune manière, que le *Miroir d'humilité* est l'œuvre de Gerson : puis ils citent quelques paroles de la *tierce et dernière partie de ce Miroir,* qui, en parlant de la Passion de Notre-Seigneur, renvoyent le lecteur, pour plus de dévelop-

(1) *Corneille et Gerson*, p. 343. Paris, 1841.

(2) *Un mot de plus sur l'auteur de l'Imitation de J.-C. adressé à M. V. Cousin, pair de France,* par M. J. Mangeart, professeur de philosophie au collége de Valenciennes (15 mai 1838), 16 pages, in 8°. Valenciennes 1838.

pements *à la première partie de ce traitie sur le mistère de la passion de Nostre doulx Saulveur Jhesucrist... Siccome ceste matière est plus a plain declairee* CY DESSUS. Ils prétendent que ces phrases écrites par Gerson renvoyent le lecteur aux sermons sur la Passion; mais l'erreur est palpable. L'auteur du *Miroir* renvoie de la troisième partie A LA PREMIÈRE PARTIE, qui n'existe plus dans le volume; il renvoie au traité CY DESSUS, qui est perdu. Remarquons en outre que les sermons sur la Passion *suivent* le *Miroir d'humilité*, et ne le précèdent pas, de sorte qu'il est matériellement prouvé par la position des sermons dans le manuscrit, que l'auteur, ou le copiste, ne fait pas allusion aux sermons de Gerson mais à la première partie du *Miroir*.

Pour établir une relation matérielle entre le *Miroir d'humilité* ct *l'Internelle consolation* ces Messieurs en sont réduits à quelques rapprochements de textes, qui donnent peut-être lieu à de vagues conjectures, mais qui ne fournissent aucun argument solide.

M. Mangeart fait remarquer d'abord qu'à la suite du second sermon de Gerson, p. 344 du manuscrit, se trouve un petit *Traité de moralité sur la Passion*, qui se termine par ces mots : *La poursieute de cecy est touchie en partie ou livre qui se nomme* LAGUILLON DE SAINTE AMOUR. Puis il affirme, sans alléguer aucune preuve, et contre l'opinion reconnue des savants, que le traité intitulé : *Stimulus amoris* est de Gerson. Enfin de ce que Jehan Lambert a imprimé le *Stimulus amoris* à la suite de l'*Imitation*, dans l'édition donnée à Paris en 1494, il conclut que l'*Imitation* a pour auteur le chancelier Gerson.

Cette pénible argumentation n'a pas l'ombre de la vraisemblance. Elle tombe devant l'inscription de l'édition de 1494, dans laquelle Jehan Lambert fait profession d'ignorer le nom de l'auteur du *Stimulus amoris*, puisqu'il laisse cet opuscule anonyme, et de connaître le nom de l'auteur

de l'*Imitation*, puisqu'il déclare que Thomas à Kempis l'a composée. Je ne conçois pas comment les partisans de Gerson ont pu songer à tirer de cette édition une conséquence que l'éditeur repousse en termes formels.

Voici un autre argument; voyons s'il résistera plus aisément à la critique.

Les partisans de Gerson ont recueilli avec soin les passages du *Miroir d'humilité*, où il est fait mention *de la griefve et trop perilleuse* CONVERSATION MONDAINE, *et de la* MONDAINE CONSOLATION, *et des* EXAMPLES *de la tressainte vie et* CONVERSATION *de nostre doulx Sauveur Jhesuscrist*, et, après avoir produit ces passages, ils nous demandent *s'il n'est pas évident que l'auteur du* MIROIR *fait ici allusion à son livre de l'Imitation de Jésus-Christ?* Ils nous conjurent de dire, si ces passages ne sont pas *si conformes* A L'ESPRIT *de l'*IMITATION, *qu'on ne peut s'empêcher de reconnaître, que les trois ouvrages copiés dans le précieux manuscrit sont dus au même auteur, c'est-à-dire à Gerson?*

Nous l'avouons sans détour; cette conséquence n'est pas évidente pour nous; au contraire, elle nous paraît dénuée de tout fondement. Les mots *conversation*, *consolation*, *exemples*, qui se rencontrent *accidentellement* dans le *Miroir d'humilité*, n'établissent aucune relation d'origine entre ce livre et l'*Imitation*, à moins qu'on n'ait le courage de dire que tous les écrivains du moyen âge, qui ont employé ces mots dans leurs écrits, sont auteurs du livre de l'*Imitation*.

D'ailleurs si ces MM. avaient prouvé que l'*Imitation* et le *Miroir* ont une commune origine, ils n'auraient point établi encore les droits de Gerson, puisqu'il n'est prouvé que par une affirmation gratuite que Gerson a composé le *Miroir*.

M. Onésime Leroy lui-même n'a aperçu aucune évidence dans ces laborieux rapprochements; car il en conclut que ce *Miroir d'humilité est* PEUT-ÊTRE *un ouvrage inconnu de*

Gerson, et qu'IL EST PERMIS DE CROIRE *que ce volume renferme les meilleurs ouvrages du chancelier.*

Cette dernière conjecture, comme toutes les autres, est démentie par le manuscrit de Valenciennes lui-même. Le copiste a eu soin de placer le nom de Jéhan Jarson aux deux sermons prononcés par cet auteur; et il a omis toute mention d'auteur à la tête du *Miroir d'humilité* et de *l'Internelle consolation*, c'est-à-dire du premier et du dernier ouvrage copié dans le volume : il connaissait donc l'auteur des deux sermons, et il ignorait le nom de l'auteur des deux autres livres.

La dernière épigraphe du volume confirme tout ce que nous venons d'avancer. Elle s'exprime ainsi : *Le tout grossé par moi David Aubert, par commandement et ordonnance de très haut prince Phelippe, duc de Bourgoingne et de Brabant.* M. De la Serna Santander, dans son *Mémoire sur la Bibliothèque de Bourgogne*, nous apprend que David Aubert était calligraphe, peintre, littérateur, traducteur, historien, et que le duc de Bourgogne le chargea du soin de compléter et d'enrichir sa précieuse bibliothèque (1). Il est donc hors de doute que ce volume a été grossé ou compilé par un serviteur du duc de Bourgogne, et que cette compilation a été faite en 1462, trente-trois ans après la mort de Gerson. Il suffit de parcourir le manuscrit pour voir qu'il est écrit tout entier de la même main, et dans le cours de la même année, comme l'observe M. Leroy; on ne peut donc supposer ici aucune coopération de Gerson.

Mais ce qui est peut-être plus digne de remarque encore c'est que l'*Internelle consolation*, copiée dans le manuscrit de Valenciennes par David Aubert, existe dans la bibliothèque d'Amiens sous le titre de *Translation de l'Imitation de Jésus-Christ*, et que cette translation renferme les trois

(1) Voy. aussi Marchal, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne.* Notice préliminaire, p. LXXXI.

premiers livres de l'*Imitation* précisément dans l'ordre que David Aubert a suivi dans le manuscrit de Valenciennes, c'est-à-dire que le second livre de l'*Imitation* est placé en tête, puis vient le troisième, et enfin le premier. Pour constater l'identité parfaite de ces deux MSS, il suffit de placer en parallèle quelques phrases. Les titres sont identiques. On lit

DANS LE MSS. DE VALENCIENNES.	DANS LE MSS. D'AMIENS.
Cy fine le volume contenant trois traities cestassavoir les admonitions traians aux choses internelles, les consolations internelles et la parfaitte Imitation de Jhesucrist et du contempt de toutes les vanites du monde, grosse l'an mil ccccIxij par le commandement et ordonnance de tres haut prince Phelippe, etc.	Ce volume contient trois traities I Cest assavoir les admonitions traians aux choses interneles. II Item les consolacions interneles. III Et la parfaicte Imitation de Jhucrist et du comptent de toutes les vanitez du monde, TRANSLATE DU LATIN EN FRANCOIS, EN LA VILLE DE HESDIN, ou mois de fevrier l'an mil ccccxlvij (1).

Citons aussi le commencement du premier chapitre de l'*Imitation* d'après

LE MSS. DE VALENCIENNES.	LE MSS. D'AMIENS.
Qui me sieut, il ne va pas en tenebres, ce dist nostre Seigneur Jhesucrist. Ce sont icy les paroles du fils de Dieu, par lesquelles nous sommes ammonestez que nous ensieuvons sa vie et ses meurs, se	Quy me sieult il ne va point en tenebres ce dist nress[r]. Ce sont icy les paroles de Jhucrist par lesquelles no[s] somes amonestes que nous ensieuvons sa vie et ses meurs seno[s] voulons vraie-

(1) Voy. Garnier, *Catalogue de la bibliothèque communale d'Amiens*, n° 314 des MSS., p. 243. Amiens 1843. C'est le R. P. Carpentier, jeune Bollandiste, qui a eu l'obligeance de m'indiquer ce curieux manuscrit d'Amiens. Ce MSS. nous montre la véritable origine de l'*Internelle consolation* copiée dans le MSS. de Valenciennes.

nous voulons estre vrayement enluminez et de toute aveuglerie de cuer estre de livrez (1).

ment estre enlumines et de toute aveuglerie de cuer estre delivrez (2).

Le MSS. de Valenciennes, fait en 1462, ne diffère du MSS. d'Amiens, fait en 1447, que par l'orthographe et par le changement d'un petit nombre de mots. Comme David Aubert était natif d'Hesdin, il est probable qu'il est lui-même l'auteur de cette traduction; mais en toute hypothèse, on ne peut douter qu'il n'ait apporté à Bruxelles, et fait copier dans le MSS. de Valenciennes, la translation qui avait été faite à Hesdin sa patrie dès l'année 1447.

Ce premier fait nous indique de la manière la plus claire l'origine véritable de l'*Internelle consolation*. Ce livre n'est pas un texte original, mais une *translation de l'Imitation* faite à Hesdin en l'année 1447.

En second lieu M. Brunet affirme (3), sans citer ses témoins, que les trois premiers livres de l'*Imitation* qui constituent l'*Internelle consolation* ont été traduits du latin en français, par un religieux du comté de la Marche, à la requête de Bernard d'Armagnac, comte de la Marche, l'année même où fut faite la translation d'Hesdin. Voilà donc l'*Internelle consolation* citée encore une fois comme *translation* des trois livres de l'*Imitation!*

En troisième lieu M. Brunet cite une édition de l'INTÉRIOIRE CONVERSATION (titre du I[er] ch. du 2[d] livre), imprimée à Rouen, en 1498, qui est terminée par cette épigraphe: *Cy finist le livre* DE IMITATIONE CHRISTI ET DE CONTEMPTU MUNDI, *translaté de latin en françois* (4). Cette *Internelle*

(1) Ces paroles sont citées par M. O. Leroy, dans ses *Études sur les mystères*, p. 366.

(2) Voy. Garnier, *Catal. de la bibl. d'Amiens*, loc. cit.

(3) *Manuel du libraire*, t. II, p. 677. Paris 1843.

(4) Voy. Brunet, *Manuel du libraire*, t. II, p. 677. Paris, 1843. J'ai

conversation, était donc connue à Rouen comme la traduction du livre *De Imitatione Christi.*

En quatrième lieu, dans l'hypothèse de Lenglet-Dufresnoy et de M. Onésime Leroy, il est impossible d'expliquer comment on s'est avisé de faire, vers l'année 1488, une *traduction française* d'un livre écrit originairement en français. Il est constant néanmoins que la traduction française de l'*Imitation*, publiée à Toulouse en 1488, sous le nom de *Translation de l'Imitation*, est distincte de l'*Internelle consolation*. Si l'ouvrage original avait été écrit en français au commencement du XV[e] siècle, personne ne se serait avisé d'en publier une *Translation française* dans le courant de ce siècle; or, cette translation a été imprimée à Toulouse, en 1488, et à Paris, en 1493 (1); le texte original était donc latin.

En cinquième lieu, il est impossible, dans la même hypothèse, d'expliquer l'existence du quatrième livre latin. L'*Internelle consolation* ne se compose que des trois premiers livres de l'*Imitation*. Le quatrième livre français a été ajouté à l'édition de l'*Internelle consolation*, imprimée à

sous les yeux une édition de l'*Internelle consolation*, en trois parties; c'est une simple traduction des trois premiers livres de l'*Imitation*. Elle porte cette épigraphe : *Cy fine le liure de Linternelle consolatiō nouuellemēt imprime a Paris par Nicolas Hygman, imprimeur. Pour Ambroise Girault, libraire : demourant en la rue Sainct-Jacques a lenseigne du Pellican : devant Sainct-Yves.* Cette édition paraît avoir été imprimée dans les premières années du XVI[e] siècle; cependant elle ne renferme que les trois premiers livres.

(1) L'édition de la traduction française, publiée à Toulouse en 1488, porte ce titre : *Cy comance le livre tres salutaire la Ymitation Jhesus-Christ et meprisement de ce monde* PREMIEREMENT COMPOSE EN LATIN *par sainct Bernard, ou par autre devote personne, attribue a maistre Jehan Gerson, chancelier de Paris, et apres* TRANSLATE EN FRANÇOYS *en la cite de Tholose... imprime a Tholose... l'an de grace mil CCCCLXXXVIII.* L'éditeur parisien de 1493 dit aussi que l'ouvrage a été *translaté du latin en françois.* Voy. ici page 51.

Rouen en 1498, d'après l'édition de la *Translation française*, imprimée à Paris en 1493, ce qui prouve que cette traduction est d'une autre main. Le quatrième livre n'appartient donc pas à l'*Internelle consolation.* D'où vient-il? L'édition *française originale* du quatrième livre n'existe nulle part. Ce quatrième livre a donc été écrit originairement en latin; mais il a évidemment la même origine que les trois autres livres; on y remarque le même style, le même ton, la même pensée, la même expression. Les trois premiers livres ont donc été composés en latin comme le quatrième. Donc l'*Internelle consolation* n'est qu'une traduction.

En sixième lieu, dans l'hypothèse de Lenglet-Dufresnoy, le texte latin ne serait qu'une traduction du livre français. Or, cette conséquence n'est pas admissible. L'ouvrage latin a un caractère d'originalité, de vigueur, de spontanéité, qui exclut jusqu'au soupçon de traduction. L'*Internelle consolation* se traîne, au contraire, pas à pas le long du texte latin, quelquefois languissante, quelquefois tronquée. La priorité d'existence est manifeste pour le texte latin.

En septième lieu, le titre d'*Internelle consolation* appartient à l'*Imitation;* c'est le titre du troisième livre. Les manuscrits latins portent *De interna consolatione* (1). La traduction française de l'*Imitation* a été appelée l'*Internelle consolation*, ou bien parce que le troisième livre du texte latin a été placé à la tête des deux autres, comme le plus

(1) Je suis très-porté à croire que ce titre a induit plusieurs copistes en erreur. Comme Gerson avait écrit un ouvrage de *Consolatione theologiae*, sur le modèle de la *Consolation de la philosophie* de Boëce, il reçut, selon l'usage du temps, le nom de *Doctor consolatorius.* Un copiste a pu croire, en lisant un livre *De interna consolatione*, qu'il tenait en main une œuvre du *Doctor consolatorius*, et inaugurer ensuite les droits du chancelier. Cette conjecture est très-vraisemblable.

étendu et le plus intéressant, ou bien parce que le titre d'*Internelle consolation* a paru plus propre à piquer la curiosité des lecteurs, que celui d'*Imitation;* ou bien encore parce que ce sujet domine dans l'ouvrage. Le titre du troisième livre, dans les rubriques du manuscrit de Valenciennes semble indiquer ce dernier motif; car on y lit que le présent livre *parlant de l'Internelle consolation*, contient 57 chapitres, etc. Le second motif est indiqué par les manuscrits des trois livres latins qui ont été appelés de l'*Imitation de J.-C.* parce que le premier chapitre du premier livre porte ce titre; comme ils sont appelés de l'*Internelle conversation* dans l'édition française de Rouen publiée en 1498, parce que le premier chapitre du second livre porte cette inscription. Il y a même des exemplaires où ces livres portent le titre de *Locution internelle*, qui se trouve au premier chapitre du troisième livre. On voit donc que le titre d'*Internelle consolation,* loin d'indiquer un livre différent de *l'Imitation*, prouve au contraire que cet ouvrage n'est que l'*Imitation* même.

Enfin, en huitième lieu, les dates tranchent la question. On possède les quatre livres copiés de la main de Thomas à Kempis dans le fameux manuscrit de 1441. Pour qu'on ne puisse séparer le quatrième livre des trois autres, ce quatrième livre y est placé entre le deuxième et le troisième des éditions communes.

L'*Internelle consolation*, nous venons de le voir, n'a été publiée et connue qu'en l'année 1447, c'est-à-dire, *six ans après que les quatre livres latins eurent été copiés par Thomas à Kempis à la tête de ses œuvres.* Comme cette traduction a été faite, non pas sur l'édition de 1441, mais sur un des nombreux manuscrits copiés entre les années 1425 et 1441, qui ne renferment que les trois premiers livres, on peut dire que l'*Internelle consolation* n'a existé que *vingt-deux ans après la publication du texte latin.* C'est l'époque où

Nicolas Pforzheim publia la traduction allemande des trois premiers livres de l'*Imitation* (1).

Toutes ces considérations réunies montrent à la dernière évidence, que l'*Internelle consolation* n'est pas un texte original, mais une simple traduction des trois premiers livres de l'*Imitation*, traduction qui ne fut faite que dix-huit ans après la mort de Gerson, et vingt-deux ans au moins après la publication du texte latin.

Nous venons de voir que le manuscrit de Valenciennes ne renferme qu'une compilation de traductions et d'ouvrages interpolés, faite à l'usage du duc de Bourgogne, à une époque postérieure à celle où l'*Imitation* était connue partout pour l'œuvre de Thomas à Kempis, et que même dans ce manuscrit l'*Internelle consolation* ne porte pas le nom de Gerson, comme le portent ses sermons dans le même volume. Nous avons donc le droit de conclure de cette discussion que le manuscrit de Valenciennes ne prouve pas que Gerson ait droit à l'honneur d'avoir composé le livre de l'*Imitation*, et qu'il n'est même d'aucune importance dans notre controverse.

Ce jugement ne nous est pas personnel. M. l'abbé Dassance, qui est parfaitement désintéressé dans la question, et M. Thomassy qui a soutenu la cause de Gerson avec ardeur, partagent à cet égard notre manière de voir.

M. l'abbé Dassance, après avoir lu les *Études sur les mystères*, et pesé les raisons que M. Onésime Leroy apporte à l'appui de son opinion, écrit ces mots significatifs : *Que les Français penchent en faveur de Gerson, c'est fort naturel, pourvu que les Français citent à l'appui de leur opinion des raisons solides et concluantes* (2).

C'est assez dire que M. Leroy, malgré ses bonnes inten-

(1) Voyez ici p. 42. *Troisième témoin.*

(2) Voy. l'*Ami de la Religion du* 29 *mai* 1838.

tions, n'a pu alléguer des raisons solides et concluantes ; M. l'abbé Dassance le déclare en termes formels, lorsqu'il ajoute que les arguments de cet écrivain *ne portent aucune conviction dans les esprits*. Quant à l'hypothèse de M. Leroy, qui pense que Gerson a composé l'*Internelle consolation* en gaulois, pour ses sœurs : *Rien de plus étrange*, dit l'abbé Dassance, *que cette idée tout à fait dépourvue de fondement et de critique ; car à la simple lecture de quelques passages du texte latin et de la traduction*, *on reconnaît la vérité* (1).

M. Thomassy, quoique chaud partisan de Gerson, n'est guère moins sévère dans le jugement qu'il a porté sur la théorie de M. Leroy. *On a fait beaucoup trop de bruit*, dit-il, *du manuscrit de Valenciennes* (2). *Ce manuscrit*, poursuit-il, *au lieu de servir la cause de Gerson*, *lui deviendrait défavorable*, *si on le citait de nouveau comme étant de quelque valeur dans la question* (3). *Ainsi*, conclue-t-il, *la question n'a pas fait un pas depuis M. Gence* (4).

Le lecteur peut apprécier maintenant la valeur du manuscrit de Valenciennes, et juger en parfaite connaissance de cause la prétendue découverte de MM. Leroy et Mangeart.

IV.

*Arguments intrinsèques puisés dans l'*IMITATION, *en faveur de Gerson.*

Les partisans du chancelier ne produisent aucun argument sérieux. M. Gence se borne à dire que l'on trouve dans l'*Imitation* et dans les œuvres de Gerson *des expressions et des maximes semblables ;* il n'indique point ces expressions ni ces maximes ; il ajoute que l'âge des manuscrits

(1) Voy. De Grégory, *Hist.*, t. II, p. 365.
(2) *Vie de Gerson*, p. 319 et 322.
(3) Ib., p. 328 et 329.
(4) *Vie de Gerson*, p. 330.

et les lieux où on les a trouvés coïncident avec l'époque et les lieux d'exil du chancelier (1). L'auteur de l'*Imitation*, dit-il encore, *a beaucoup voyagé*, car il écrit au livre III, c. 59 : *Eligo tecum peregrinari. Il a vécu dans un royaume;* car il dit au livre I, c. 22 : *Nemo est in mundo, sine aliqua tribulatione, quamvis rex sit aut Papa. Il vécut dans une université;* car il dit au livre I, c. 3 : *Ubi sunt omnes illi doctores ?* Or, tous ces détails s'appliquent parfaitement à Gerson, qui a parcouru une grande partie de l'Europe, qui a vécu dans le royaume de France, et qui a été chancelier de l'Université de Paris.

La réplique est aisée. Nous avons montré au second chapitre qu'il existe entre les œuvres de Thomas à Kempis non-seulement une similitude quelconque d'*expressions* et de *maximes*, mais un caractère de fraternité qui indique une même plume et un même écrivain. Une ressemblance vague qu'on ne nous met point sous les yeux, quelle conviction peut-elle faire naître dans nos esprits? surtout lorsque nous songeons qu'il y a bien peu d'ouvrages, écrits sur un même sujet, qui ne renferment *des expressions et des maximes semblables*, eussent-ils d'ailleurs été composés par des auteurs étrangers l'un à l'autre, et à des époques différentes.

On a trouvé un manuscrit du premier livre de l'*Imitation* à l'abbaye de Moelck en Autriche, où Gerson passa en quittant la France, et ce manuscrit porte la date de 1421. Que peut-on conclure de cette coïncidence? A notre avis, absolument rien. Ce livre a pu être communiqué à l'abbé de Moelck par le prieur de Windesem, qui se trouvait avec lui au concile de Constance quelques années auparavant; il a pu parvenir à Moelck de vingt autres manières qu'il est facile d'imaginer. D'ailleurs, si l'on a trouvé

(1) *Nouvelles considérat. sur l'auteur de l'Imit.*, p. 79 et 80. Paris, 1832.

un manuscrit *du premier* livre, *anonyme*, de l'année 1421, dans l'abbaye où Gerson séjourna, on a trouvé dans le monastère que Thomas habita un manuscrit *des trois premiers* livres avec le nom de Thomas, et ce manuscrit porte la date de 1425. L'avantage est donc pour ce dernier. Le raisonnement qu'on nous oppose conduirait bien loin, si l'on en tirait les dernières conséquences. Il forcerait les partisans de Gerson à lui attribuer tous les livres anonymes, copiés à la date de son exil, et qui se sont trouvés dans les lieux de son passage; la collection des œuvres de Gerson deviendrait ainsi d'un volume effrayant.

Mais poursuivons.

M. Gence n'a pas compris que l'auteur de l'*Imitation* parle au livre III, chap. 59, du *pèlerinage de cette vie mortelle* sur la terre, et non pas des voyages de Gerson. Le sens est cependant très-facile à saisir : l'auteur dit : *Eligo potius tecum in terra peregrinari, quam sine te cœlum possidere*, c'est-à-dire, je préfère souffrir l'exil de cette terre en votre compagnie, ô mon Dieu, que de posséder le ciel sans vous voir. Quelle induction peut-on légitimement tirer de cette maxime générale? Aucune.

Cette belle maxime : *Personne n'est en ce monde sans éprouver quelque tribulation, fût-il roi ou pape*, a pu être écrite dans une république, aussi bien que dans un royaume, parce qu'elle est vraie dans tous les temps et dans tous les lieux. Si elle a été écrite dans un royaume, il ne s'en suit pas qu'elle ait été écrite par Gerson; car il y avait de son temps plusieurs royaumes auxquels le chancelier n'appartenait pas. La conclusion de M. Gence ne découle pas de ses prémisses.

Enfin on peut parler des anciens docteurs et de leurs prébendes sans appartenir à une université quelconque; cela est évident.

De tout ceci, il résulte que les arguments de M. Gence ne concluent pas et ne prouvent rien.

Les arguments de M. Thomassy ne sont pas plus convaincants que ceux de M. Gence.

Ce savant écrivain allègue en faveur de Gerson la première possession (1), qui ne lui appartient pas. Cette possession appartient à Thomas à Kempis à titre des manuscrits les plus anciens, à titre des premières éditions et à titre des premières citations, pour ne point parler des premiers et des plus anciens témoins.

Il nous oppose, en second lieu, la *nature contemplative du pieux chancelier*, qui était si propre à concevoir les pensées exprimées dans l'*Imitation* (2). Mais combien de natures contemplatives n'a-t-on pas connues au temps de Gerson et de Thomas à Kempis? à combien d'écrivains ne pourrait-on pas appliquer cette vague conjecture?

Les autres raisons de M. Thomassy ne sont pas plus concluantes; je ne crois donc pas devoir m'en occuper; je passe sans plus de retard aux faits qui renversent de fond en comble le fragile édifice de preuves que l'on a construit en faveur de Gerson.

Art. 2.

Arguments décisifs contre Gerson.

Ces arguments ne demandent aucun développement; je me bornerai à les exposer; chacun en saisira la force à la première lecture. Je finirai par les plus frappants.

I.

Incertitude et hésitations des défenseurs de Gerson.

PREMIER ARGUMENT.

Les défenseurs de Gerson n'ont pas de conviction. Ils

(1) *Vie de Gerson*, p. 309 et 331.
(2) Ib., p. 334.

n'ont jamais osé défendre les droits du chancelier comme certains.

Ellies Dupin termine ses recherches par ces vers de Térence :

Fecistis probe ;
Incertior sum multo quam dudum.

Il indique plusieurs motifs de douter des droits de Gerson : il n'en allègue aucun qui soit, selon lui, au-dessus de toute contestation.

M. Gence nous apprend qu'il y a en faveur de Gerson des *probabilités graves déduites des faits* (1); il croit même que son opinion est *la plus probable.*

M. Daunou, qui a défendu officieusement les idées de M. Gence, ne dissimule pas qu'il y a dans son système des difficultés immenses : *On n'explique pas très-bien*, dit-il, *pourquoi Gerson ne s'est pas déclaré l'auteur d'un tel livre, ou du moins pourquoi ses amis et ses disciples ne le lui ont pas plus expressément attribué* (2).

L'abbé Lecuy a publié, en 1832, un *Essai sur la vie de Gerson*, en deux grands volumes. Il n'a pas même daigné discuter les droits de son héros; il n'en dit que peu de mots en passant.

En 1836, l'Académie de France a mis au concours l'*Éloge de Gerson.* Les deux lauréats n'ont pas compté le livre de l'*Imitation*, parmi les titres de gloire de cet écrivain. M. Dupré fit observer en passant que *quelques-uns lui refusent l'honneur d'avoir écrit l'Imitation, tandis que la plupart le lui accordent*, et *qu'il était digne de l'écrire* (3). M. Faugère, le second candidat, dit que Gerson *ajouta*

(1) *Nouv. considérat.*, p. 3 et 73. Paris, 1832.
(2) *Journal des savants*, décembre 1826, et De Grég., *Hist.*, t. II, p. 381.
(3) De Grég., *Hist.*, t. I, p. 335 et 338.

peut-être quelques chapitres nouveaux au traité de l'Imitation de J.-C.

M. Mangeart avoue que ses premières recherches sur les droits de Gerson, ne l'ont conduit qu'*à des présomptions fortes et graves, il est vrai, mais qui ne sont point une certitude* (1); dans un autre travail il déclare qu'il y a *une grave présomption* en faveur de Gerson (2). Il finit cependant par dire qu'il n'y a plus aucun doute sur la question.

M. Thomassy n'est pas plus tranchant que ses devanciers. Sa démonstration repose, selon lui, *sur des probabilités* (3); il invoque *les présomptions favorables* à Gerson (4); il avoue qu'*il n'y a pas de droits formels et positifs* pour cet écrivain. *Les titres positifs et matériels*, dit-il encore, *manquent, il est vrai, mais quand des présomptions favorables s'enchaînent, c'est pousser trop loin l'esprit de la critique que de mettre la conviction à la remorque du doute* (5).

Si les plus zélés défenseurs des droits de Gerson ont si peu de conviction, qu'en penseront nos lecteurs après avoir mûrement examiné *les droits positifs et matériels* de Thomas à Kempis?

II.

De la conviction unanime des savants.

SECOND ARGUMENT.

Les hésitations des défenseurs de Gerson forment un

(1) Voy. *Rapport adressé à M. V. Cousin, sur des divers manuscrits français de la bibliothèque de Valenciennes*, par M. J. Mangeart, professeur de philosophie. Valenciennes, 1838, à la page 24.

(2) *Un mot de plus sur l'auteur de l'Imit. de J.-C.*, p. 12.

(3) *Vie de Gerson*, p. 312.

(4) Ib., p. 318.

(5) Ib., p. 309 et 333.

singulier contraste avec l'assurance de leurs adversaires, et des juges désintéressés dans cette question.

Depuis l'année 1488, c'est-à-dire à dater de vingt-cinq ans après la mort de Thomas à Kempis, jusqu'aux premières années du XVIIe siècle, tous les éditeurs des œuvres du chancelier ont répété que Gerson n'est pas l'auteur de l'*Imitation*, et que ce livre a un *auteur certain* bien connu, qui est Thomas à Kempis. Ce témoignage a d'autant plus de force qu'il est consigné dans un *éloge de Gerson* (1).

Vers la fin du XVe siècle en 1493, l'éditeur de la traduction française de l'*Imitation* publiée à Paris, déclara que *aucuns ont attribué* ce livre *à maître Gerson*, *quoi qu'il en soit autrement* (2).

A la même époque Jean Mauburne, pieux et savant écrivain de la maison de Ste-Agnès, déclarait en France, où il vivait, que *plusieurs attribuaient faussement l'Imitation à Gerson* (3).

Dom Valgrave, qui combattait en 1650 pour Gersen, ne s'occupa point de Gerson, parce que sa cause, disait-il, était absolument perdue et totalement abandonnée (4).

En 1651, le Parlement de Paris, qui, à raison de son attachement aux idées gallicanes, devait estimer Gerson et connaître ses mérites, rendit hommage à l'opinion commune en sanctionnant les droits de Thomas à Kempis.

Ellies Dupin, qui plaida la cause du chancelier, et avoua ensuite qu'il n'avait aucune opinion arrêtée sur notre question, ne voulut pas insérer l'*Imitation* dans la magnifique édition des œuvres complètes de Gerson qu'il donna en 1705.

Le célèbre Cave écrivit, vers la fin du XVIIe siècle, que

(1) Voy. ici page 48, le témoignage de Pierre Scot.
(2) Voy. ici page 51.
(3) Voy. ici page 50.
(4) Jam ubique conclamatum est. *Argum. chronol.*, p. 125.

de Lunebourg en 1493 (1), et le manuscrit de Moelck, de l'an 1435 (2).

L'auteur de la traduction française de l'*Imitation* publiée à Toulouse en 1488, déclare que ce livre a été *composé en latin* par saint Bernard, *ou par une autre dévote personne, et qu'il est seulement* ATTRIBUÉ *à maistre Gerson*. Les droits du chancelier sont donc niés par lui.

L'éditeur de la traduction de l'*Imitation* imprimée à Paris en 1493, déclare aussi que ce livre a été ATTRIBUÉ FAUSSEMENT à saint Bernard et A GERSON, tandis que l'*acteur d'icelluy fust ung vénérable père et très-dévot religieux, chanoine réglé, vivant en son temps en observance régulière, jouxte la règle de Monseigneur saint Augustin*, *nommé frère Thomas de Kempis.*

Si les droits de Gerson n'étaient pas imaginaires, on ne lui eût pas contesté ces droits à Paris, où il était très-bien connu par ses querelles et par ses écrits.

Les éditions de l'*Imitation* qui ont été faites sous le nom de Gerson au XV[e] siècle, ne diminuent pas la force de cette tradition littéraire; mais, au contraire, cette tradition détruit l'avantage qu'on a tiré de ces éditions. Je le prouve par une raison bien simple : Pour imprimer ce livre sous le nom de Gerson, il a suffi à l'éditeur de suivre un manuscrit ou une édition revêtue de ce nom; tandis qu'on n'a pas refusé à Gerson l'honneur d'avoir composé l'*Imitation*, sans tenir compte de l'opinion qui lui attribuait ce livre et des motifs sur lesquels cette opinion était fondée; on a dû même, pour attribuer l'*Imitation* à Thomas à Kempis, discuter les droits de ce pieux auteur. Les premières éditions ne supposent donc, dans ceux qui les ont données, aucune recherche, ni aucune critique, tandis que

(1) De Grég., *Hist.*, t. I, p. 256-258.
(2) Ib., p. 183.



les éditeurs cités par nous dans ce paragraphe n'ont pu émettre leur opinion qu'après s'être livrés à un sérieux examen.

IV.

Des catalogues des œuvres de Gerson qui lui refusent le livre de l'Imitation.

QUATRIÈME ARGUMENT.

Jean de Gerson, religieux Célestin à Lyon, frère et homonyme du chancelier, reçut, en 1423, l'invitation pressante du frère Anselme, Célestin comme lui, de rédiger un catalogue des œuvres du chancelier. Il se prêta de bonne grâce aux vœux de son confrère. Il énuméra ces ouvrages, non point dans l'ordre chronologique de leur publication, mais dans l'ordre de ses souvenirs (1). Eh bien! dans ce catalogue fait sous les yeux de Gerson, et par le frère de Gerson, le livre de l'*Imitation* ne figure pas.

M. Gence réplique que ce catalogue est incomplet. Le *Floretus* de Gerson et sa traduction du *Stimulus amoris* de saint Bonaventure y manquent. Je le veux; mais ce catalogue a dû contenir au moins les œuvres principales du chancelier: le frère de Gerson n'a pu oublier dans cette liste les écrits les plus utiles et les plus remarquables de son frère. L'*Imitation* est un livre de la plus grande importance; on n'en trouve point d'aussi beau dans les œuvres de Gerson; il est donc impossible que l'auteur du catalogue ait omis l'*Imitation*, si Gerson a composé ce livre.

On nous dira peut-etre que Gerson a composé l'*Imitation* après l'année 1423 où le catalogue fut écrit; mais comment le prouvera-t-on? et d'ailleurs cette assertion gratuite renverse la dernière hypothèse des Gersonistes,

(1) Voy. Joan. Gerson. *Opera*, t. I, p. CLXXIV-CLXXIX, ed. Dup.

qui fixent aux premières années du XV[e] siècle la composition de l'*Imitation*. Il y a plus, on cite un second catalogue des œuvres de Gerson, fait en 1429, l'année de sa mort, par un certain Caresius (1), et, dans ce catalogue, il n'y a point la moindre trace du livre en question. Ce silence dans les conjonctures où ce double catalogue fut écrit, équivaut à une négation formelle des droits de Gerson, et cette négation est d'une importance d'autant plus grande qu'elle nous est fournie par les personnes qui connaissaient le mieux les œuvres de Gerson, et qui étaient les plus intéressées à lui attribuer le livre de l'*Imitation*.

V.

Raisons intrinsèques, décisives contre Gerson.

CINQUIÈME ARGUMENT.

Il est évident pour quiconque lit le livre de l'*Imitation* sans préjugé ni prévention, que l'auteur de cet ouvrage a professé pendant de longues années la vie monastique.

Il s'adresse constamment à des religieux, comme à des frères qui parcourent la même carrière que lui :

« La vie d'un *bon religieux* doit être ornée de toutes les vertus,... dit-il,... c'est Dieu lui-même qui *nous* regarde... *nous* devons renouveler chaque jour *notre* résolution, comme si *nous* avions fait aujourd'hui pour la première fois *notre profession* (2). »

Ceci est très-clair, mais voici des expressions qui le sont davantage.

« Comment pourrai-je vous oublier, ô mon Dieu, vous *qui vous êtes souvenu de moi*, après que je m'étais souillé

(1) Voy. Ghesquière, *Dissert.*, p. 7.

(2) « Vita boni religiosi omnibus virtutibus pollere debet. Inspector noster est Deus... Omni die renovare debemus propositum nostrum... quasi hodie primum ad conversionem venissemus. » *De Imit.*, l. I, c. 19, n° 1.

et que j'avais péri ? Vous avez fait miséricorde à votre serviteur au delà de toute espérance... Quelle action de grâces vous rendrai-je pour ce bienfait? *Il n'est pas donné à tout le monde d'abandonner toutes choses, de renoncer au siècle et d'embrasser la vie monastique...* (1). » « Seigneur Jésus, qu'il me soit fait et que je puisse mériter comme vous avez dit et promis! *J'ai reçu de votre main la croix; je la porterai, et je la porterai jusqu'à la mort, telle que vous me l'avez imposée. En vérité, la vie d'un bon religieux est une croix; mais elle est aussi le guide du paradis. Courage, mes frères, poursuivons* ENSEMBLE *notre route, Jésus sera avec nous. Nous avons accepté cette croix pour Jésus, persévérons pour Jésus à la porter* (2). »

Voilà bien l'auteur de l'*Imitation*, associé à ses frères dans les exercices de la vie monastique. Il porte la croix avec eux et comme eux; il a donc été un véritable religieux.

Eh bien! Gerson n'a jamais appartenu à une communauté quelconque, il n'a jamais été religieux, il n'a donc pas composé l'*Imitation*. Il fut abbé commendataire, mais il n'a jamais *porté pour Jésus la croix qu'il avait reçue de Jésus.*

Ellies Dupin répond que Gerson a pu parler ainsi dans la personne des religieux auxquels il adressait son livre : il cite quelques phrases où Gerson parle en nom collectif en s'adressant à des religieux. Mais le dernier passage cité par nous exclut cette conjecture. L'auteur y est représenté

(1) « Quomodo potero tui oblivisci, qui mei dignatus es recordari, etiam postquam contabui et perii. Fecisti ultra omnem spem, misericordiam cum servo tuo... Quid retribuam tibi pro gratia ista? Non enim omnibus datum est, ut omnibus abdicatis, saeculo renuncient, et monasticam vitam assumant. » Lib. III, c. 10, n° 2.

(2) « Suscepi, suscepi de manu tua crucem; portabo, et portabo eam usque ad mortem, sicut imposuisti mihi. Vere vita boni monachi crux est; sed dux paradisi. Eja fratres, *pergamus simul*, Jesus erit nobiscum. Propter Jesum suscepimus hanc crucem : propter Jesum perseveremus in cruce. » *De Imit.*, l. III, c. 56, n° 5 et 6.

omme portant sa croix à part dans la société de ses frères ; il a donc été lui-même moine, religieux.

L'argument que nous venons d'expliquer est décisif contre les droits de Gerson.

Il en est un second qui n'est pas moins péremptoire et qui exclut matériellement le chancelier du concours ; je veux dire les idiotismes flamands dont l'auteur de l'*Imitation* a fait usage, et qui n'ont jamais pu se rencontrer sous la plume d'un écrivain français.

Enfin nous opposons à Gerson un troisième argument, qui dépend, il est vrai, d'une appréciation morale, mais qui n'est pas moins saisissant que les deux autres.

Le caractère de Gerson est si différent du caractère de l'auteur de l'*Imitation*, qu'il est impossible d'attribuer ce livre au chancelier.

L'*Imitation* respire la douceur, la mansuétude, la patience, l'abnégation ; en un mot toutes les qualités d'une âme paisible et sereine ; les œuvres de Gerson portent partout un caractère de rudesse et de dureté qui répond merveilleusement à l'agitation et aux malheurs de sa vie (1). Les Jansénistes ont exalté les mérites du *pieux* Gerson, parce qu'ils puisaient dans ses écrits les arguments schismatiques dont ils s'armaient contre l'Église ; mais quiconque a lu les œuvres du chancelier a pu se convaincre que la piété de Gerson ne s'exprimait pas dans le langage de l'*Imitation*.

(1) Le savant L. Nardi, bibliothécaire de Rimini, et membre de la *Société archéologique romaine*, assure que cette preuve lui suffit pour refuser l'*Imitation* à Gerson. « Se i critici, *dit-il*, che hanno buono odorato per conoscere la varietà dello stille, se nell' edizione del Kempis di Rosweido ed in quella del P. Sommaleo, non fosse anche ad evidenza provato che il libro di Tommaso di Kempis *De Imitatione* è assolutamente di quest' ultimo, io ne sarei convintissimo per la sola ragione, *che vi vuole altro spirito che quello del Gersone per iscrivere un libro di tanta unzione e solida pietà.* » *De' Parochi*, cap. 12, t. I, p. 288. Pesaro, 1829.

Je viens d'indiquer une troisième preuve concluante contre Gerson. Je veux parler de son style et de sa manière d'écrire. Voici quelques traits qui placent un abîme entre Gerson et l'auteur de l'*Imitation.*

Gerson aime les périodes compliquées et les phrases incidentes; l'auteur de l'*Imitation*, au contraire, aime le style serré, et ne parle, pour ainsi dire, que par maximes et par oracles.

Gerson est prolixe et diffus; l'auteur de l'*Imitation* est bref et concis.

Gerson parle presque toujours de théorie; l'auteur de l'*Imitation* parle constamment de pratique. Chez l'un c'est l'esprit qui dirige la plume, chez l'autre c'est le cœur.

L'onction est très-rare chez Gerson; elle est habituelle dans le livre de *l'Imitation.*

Le caractère essentiellement différent des deux auteurs est si marqué, que Dupin lui-même le considère comme un motif sérieux de douter des droits de Gerson.

Qui voudra désormais soutenir une cause aussi désespérée? Tout manque à Gerson : pour lui point de tradition, ni de témoin contemporain; point de manuscrit daté avant sa mort, ni même longtemps après sa mort; point de citation du livre sous son nom, quoique le chancelier fût très-connu, et que le livre fût remarquable; point de mention du livre sur le catalogue de ses œuvres. Contre lui on trouve le témoignage de ses éditeurs, qui lui refusent l'*Imitation* et l'attribuent à Thomas à Kempis; puis les doutes de ses admirateurs, la conviction des savants qui lui sont unanimement hostiles; enfin, le fond et la forme même du livre qu'on veut lui attribuer. Les preuves nouvelles qu'on croyait avoir découvertes sont répudiées par ses propres partisans. Gerson n'a donc ici rien pour lui, et il a tout contre lui; sa cause est donc jugée et perdue.

Conclusion.

Ma tâche est achevée. J'ai résumé l'histoire de la controverse agitée, depuis plus de deux siècles, sur le véritable auteur de l'*Imitation ;* j'ai exposé avec toute la brièveté possible les motifs que l'on peut faire valoir en faveur des trois prétendants ; j'ai discuté les arguments nouveaux que l'on a produits depuis peu. Que le lecteur impartial prononce ! Je ne doute point, pour ma part, qu'il n'avoue avec Xavier de Feller, que *depuis longtemps la controverse touchant l'auteur du livre de l'Imitation, est décidée en faveur de Thomas à Kempis, au tribunal des vrais savants* (1).

(1) *Journal historique*, 15 mars 1775, p. 408.

APPENDICE

AUX RECHERCHES SUR LE VÉRITABLE AUTEUR DE L'IMITATION.

—

AVERTISSEMENT.

En faisant mes recherches sur le véritable auteur de l'*Imitation*, j'ai découvert quelques pièces inédites qui méritent de figurer ici.

La première est une biographie contemporaine, inédite, de Thomas à Kempis, qui prouve, que, de son temps, on le croyait capable de composer le livre de l'*Imitation*. Cette biographie que j'ai rencontrée dans le MS. 11,841 de la Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles, est suivie d'une épitaphe contemporaine, inédite, écrite d'une autre main ; elle complète la biographie dont je ne pouvais la séparer.

Dans le MS. 4587 de la même Bibliothèque, qui est écrit tout entier de la main de Thomas à Kempis, et qui ne renferme que les œuvres de ce pieux auteur, j'ai trouvé un petit opuscule flamand, sur les bons et les mauvais discours : *Van goode woerde to horen, ende die to spreken.* Cet écrit est peut-être le seul opuscule flamand de Thomas à Kempis qui nous reste. Outre l'intérêt linguistique que chacun y reconnaîtra, il fournira un terme de comparaison très-curieux avec les locutions flamandes que l'on a observées dans le texte latin de l'*Imitation*. Cet opuscule porte la date de l'année 1456.

Dans le MS. 2586 de la même Bibliothèque, j'ai rencontré un opuscule ascétique, qui, pour le titre et le sujet, ressemble parfaitement au livre de l'*Imitation*. Il est intitulé : *Admonitiones valde utiles divi Florentii, quondam prioris domus clericorum in Daventria;* ce sont des avis dictés par Florentius Radewyns, maître de Thomas à Kempis. On sait que l'*Imitation* porte dans plusieurs manuscrits le titre de *Admonitiones spirituales ad interna trahentes*. Pour le fond, il y a ressemblance parfaite comme pour le titre. Chacun pourra se convaincre, en comparant au texte les passages parallèles de l'*Imitation* ajoutés en notes, que l'*Imitation* n'est, dans plusieurs de ses chapitres, qu'une réminiscence ou

une paraphrase des *Admonitiones de Florentius.* Ce document est d'autant plus précieux que la plupart des écrits des maîtres de Thomas à Kempis sont restés inédits, comme l'observe Paquot dans ses *Mémoires pour l'histoire littéraire des Pays-Bas*, et ont peut-être péri pour toujours. Je me serais cru coupable de lèse-histoire si j'avais négligé cet intéressant opuscule.

Enfin, on a publié, en 1842, un prétendu second livre de l'*Imitation.* M. Ferdinand Ranke avait remarqué dans un manuscrit du collége de Quedlinbourg, dont il était directeur, un traité ascétique qui portait le titre de *Second livre de l'Imitation*, et qui était copié entre le premier et le second livre de cet ouvrage. Il communiqua ce manuscrit à M. Liebner, vice-recteur de l'Université de Göttingue, qui le publia dans le programme par lequel il invita, selon l'usage, ses collègues à célébrer les fêtes de la Pentecôte en 1842. Ce savant conserva le titre du traité, et y ajouta une préface, dans laquelle, sans oser attribuer positivement l'écrit à Thomas à Kempis, il émet néanmoins l'opinion que Thomas à Kempis a tiré cet opuscule des écrits de ses maîtres, et l'a composé tel qu'on le trouve dans le manuscrit de Quedlinbourg.

Autant il est certain que cet opuscule a de l'analogie et même de l'affinité avec les écrits des Frères de la Vie commune, tels que Gérard Groot, Florentius Radewyns, Gérard de Zutphania, etc., autant il est invraisemblable que Thomas à Kempis y ait mis la main.

Le premier point est facile à établir par le texte de ce prétendu second livre. Le devoir de méditer la vie de Jésus-Christ et d'imiter son exemple ; le conseil de prononcer fréquemment le nom de Jésus, de porter sa croix, de s'appliquer à l'acquisition d'une vertu spéciale, de s'occuper de la lecture, d'éviter les discours vains et inutiles, y sont inculqués presqu'à chaque ligne. On y rencontre les expressions *regratiari*, *pro modico*, *grave*, *solatiose*, *devoti*, *sancti*, qui se trouvent très-fréquemment dans les livres de Thomas à Kempis et de Buschius. Ainsi on y lit, cap. 8 : *De factis Jesu cogitare,...* cap. 8 : *Habeat semper mellifluum Jesum in ore, in quinto verbo.., O bone Jesu, da mihi timorem tuum !* Cap. 7 : *Sit pars sua in hoc saeculo sic portare crucem cum Domino...* Cap. 10 : *Plus valeret quod homo uni virtuti insisteret, se in ea exercendo... quam mille quaternos studere et male vivere.* Cap. 11 : *Licet legere, non ut lectio delectet, sed ut spiritus impinguatur et do-*

ccatur et nutriatur... Cap. 7 : *Vitanda colloquia fabulosorum...* Cap. 8 : *Loqui vana et inutilia...* Cap. 5 : *Regratiatur Domino...* Cap. 7 : *Nullatenus tibi regratiari sufficio... pro modico turbari... grave purgatorium... testimonium Sanctorum...* Cap. 9 : *Solatiose loquendo et gaudiose... tot poteris cogitare de die solatiando cum Maria...* Cap. 8 : *Quidam antiqui sentiunt se minus devotos in spiritu... si adverteret homo quam candidi angeli et Sancti tibi adstant celebranti !* etc. Toutes ces doctrines, toutes ces expressions appartiennent évidemment à l'école des Frères de la Vie commune. Mais il n'est guère moins évident que l'enchaînement des idées, la suite du discours, la construction de la phrase, le ton et le style y accusent un auteur bien différent de Thomas à Kempis. J'en appelle volontiers, sur ce point, à l'opinion des personnes qui ont médité l'*Imitation*, et je supprime toute discussion. Il paraît donc que cet opuscule ne doit qu'à la négligence ou au caprice d'un copiste la place qu'il occupe dans le manuscrit de Quedlinbourg, place contre laquelle réclament tous les manuscrits de l'*Imitation*, y compris les plus anciens et les plus authentiques.

Cet opuscule a été traduit en français par M. G.-B. qui annonce une traduction française de la *Mystique* de Goerres ; il a été imprimé à Bordeaux, et publié à Paris chez Waille, sous ce titre : *L'Imitation de Jésus Christ, livre inédit, trouvé dans la Bibliothèque de Quedlimbourg et traduit du latin.* In-32, Paris 1844. Le traducteur l'a accepté comme un livre authentique de l'*Imitation;* nous venons de dire pourquoi nous ne partageons pas son avis; nos lecteurs pourront apprécier cette opinion, après avoir lu l'ouvrage contesté.

I.

BIOGRAPHIE INÉDITE DE THOMAS A KEMPIS.

Anno Domini MCCCCLXIIIJ° adhuc vixit auctor hujus tractatus (*de Disciplina Claustralium*), scilicet Thomas canonicus regularis professus in monte Stae Aguetis, dioecesis Trajectensis juxta Zwollis. Homo provectae aetatis (1) tunc temporis, et antiquior totius Ordinis putabatur. Hic fuit

(1) Une autre main a ajouté au-dessus du mot *aetatis : 84 annorum.* — Les derniers mots de la biographie que j'ai placés entre parenthèse, ont été ajoutés plus tard de la main qui a écrit la biographie. L'encre de cette ligne est beaucoup plus pâle que celle des autres lignes.

brevis staturae, sed magnus in virtutibus; valde devotus, libenter solus, et nunquam otiosus; custos oris sui praecipuus, et tamen cum devotis valde libenter de bonis loquebatur, ut puta de antiquis moribus et patribus, et tunc proprie jocundus erat. In loquendo vel scribendo magis curabat affectum inflammare quam acuere intellectum. Compositus erat in moribus; ab aliena et saecularia referentibus recedens; incompositos et excedentes diligenter redarguit; monebat dulciter, adhortans ad meliora; dulcis et affabilis erat omnibus, maxime devotis et humilibus. Haec pauca de pluribus ejus bonis percepimus ab uno patrum, qui eum veraciter novit. (Hic feliciter obiit plus quam nonagenarius anno Domini 1471°).

ÉPITAPHE INÉDITE DE THOMAS A KEMPIS.

In fratrem Thomam Kempis,
Canonicum regularem, virum vere magnis et devotis adnumerandum,
Epitaphion.

Hic Thomae Kempis monumentum cerne, viator,
Cujus inextinctum nomen ubique viget.
Vix rasus barbam, qui pubescentibus annis,
Hic primum Christi dulce subibat onus.
Qui patiens, humilis, frugi taciturnus, et omnis
Virtutis cultor irrequietus erat.
Multos composuit divina pneumatis arte
Libros, quos vere turba togata stupet.
Semper mellifluum Jesum versabat in ore.
Responditque suis extima vita libris.
Natus erat centum, demptis bis quatuor, annis,
Dum mortem accivit certa suprema dies.
Quare, age, coelestis faxit regnator olympi
Perpete pace cubet, qui legis ista, roga.

II.

OPUSCULE INÉDIT DE THOMAS A KEMPIS.

Van gooden woerden to horen, ende die to spreken.

Onse lieve Here Ihesus Christus secht : Zalich syn sy die dat woert Godes horen, en dat bewaren. Nu merct dat hier na volghet. Een goet woert is loves weert; een ydel woert is beter gheswegben. Een oetmoedich woert, dat stychtet meest. Een sacht woert brect den toern. Een

hart woert verstuert die herten. Een bescheiden woert ghevet verstandenisse. Een zuet godlic woert maket vroude. Een troestlic woert is goldes weert. Een wyslic woert is seer nût in synre tyt. Een haestich woert veriaghet die vreude. Een loes woert is schande weert. Een waerachtich woert is eren weerdich. Een dienstich woert is dankes wert. Een voersienich woert is seer kostel, ende allen menschen noet, die onbegrepen wil wesen in sinen leven. Dat moet een seer goet stichtich woert wesen, dat een swighen sal verbeteren. Beter is gheswegben dan ghekeven. Allen woerden en salmen nyet gheloven, noch oec voert segghen. Swighen ende lyden maket vrede ende doet verbliden. Also langhe als ghi levet, so seldi leren lyden, luttel spreken, vake beden, die cranken draghen, den quaden wyken. Luttel onderwyndens, maket vele vredes. Ghene hoecheit sueken, noch eer begheren, is die rechte wech ten ewighen leven.

Set uwen troest ende hopen in Gode allen; west oetmodich ende barmhertich tot ten armen in 't ghemeen. Doet naer Godes raet, ende schouwet die quade paede, so seldi Gode wel behaghen, ende des viants stricke ontgaen, mitter hulpe Godes in doechden wassen, ende vast van bynnen staen.

So edel is die doghet ende een goet heilich leven, dattet gaet boven alle schonheit ende rycheit, ende starcheit, ende verdient sekerlike dat ewighe leven. Die doeghet verwint alle boesheit ende ydelheit der werelt; si wederstaet des viants becoringhe, ende dwinghet dat crancke licham te volgen der reden ende den Heilighen Gheist.

God moet ons alle gader in doechden stercken, ende voer alle sunden behoeden, dat wi na desen sterfliken leven weerdich werden te comen in dat ewighe leven. Amen.

In allen noden ende stonden; in allen beghinne ende eynde, so come ons te hulpe die heilighe moder Gods, Maria mit Jhesus horen lyeven kynde. Amen.

Anno Domini M°. CCCC° LVJ°.

Finitus et scriptus per manus fratris Thomae Kempis.

III.

OPUSCULE INÉDIT DE FLORENTIUS RADEWYNS

Incipiunt quaedam admonitiones valde utiles divi Florentii, quondam prioris domus clericorum in Daventria (1).

Admonitiones Florentii.	*De Imitatione Christi.*
Ante omnia cognosce vitia et passiones tuas. Semper sis vigilans circa tentationes et motus passionum tuarum. Si sentis eas et statim rejicis, *damnum* non faciunt sed *lucrum*. Nil nocet sensus ubi non est consensus. Si moraris in eis, malum est, et peccas venialiter tantum. Si vero moraris in eis et delectaris pejus est, et peccatum mortale.	Non ergo te conturbent alienae phantasiae de quacumque materia ingestae... Illas enim invite magis pateris, quam agis; et quamdiu displicent et reniteris, *meritum* est et non *perditio*. (L. III, c. 6, n° 3).
Ad quaesita humiliter responde. Fuge mulieres et earum cave inspicere vultum. Malum exemplum est saecularibus oculos non custodire.	Non sis familiaris alicui mulieri, sed in communi, omnes bonas mulieres Deo commenda. (L. I, c. 8, n° 1).
Confitere paccata tua coram Deo et presbytero cum verecundia et tristitia, et magno proposito ea dimittendi.	Displicet sibi (daemoni) humilis confessio, et, si posset, a communione cessare faceret. (L. III, c. 6, n° 4).
Non debes malum alicujus dicere, nec revelare, nisi possit sibi vel alteri prodesse. Accusa alium cum compassione, et non cum ira vel disceptatione.	De aliorum dictis vel factis *nihil* temere judices; nec cum rebus tibi non commissis te implices. (L. III, c. 25, n° 2).
II. Tunc conscientia bona est et ratio tua recta, quum nihil agis nisi secundum sacram Scripturam et exemplar in monte, id est in Christo, tibi monstratum.	De imitatione Christi. (Tit. l. I. c. 1).
Noli nimis credere capiti proprio, sed intellige dicta *Sanctorum* eo modo quo ipsi intelligi voluerunt.	Ambulabo interim in fide, exemplis confortatus *Sanctorum*. (L. IV, c. 11, n° 3).

(1) MS. de la bibliothèque de Bourgogne, n° 2586, p. CIX. — Scriptus per manus fratris Jacobi Baenst, redditi laici, anno Domini M°CCCC°LI°.

Noli nimis in sensu tuo confidere, sed velis etiam libenter aliorum sensum audire. Si bonum est *tuum sentire*, et hoc ipsum propter Deum dimittis, et alium sequeris, magis exinde proficies. (L. I, c. 9, n° 2.) — Qui adhuc novi sunt et imperiti in via Domini, nisi consilio discretorum se regant, faciliter decipi possunt et elidi. Quod si *suum sentire* magis sequi, quam aliis exercitatis credere volunt, erit eis periculosus exitus; si tamen retrahi a proprio conceptu noluerunt. (L. III, c. 7, n° 2.) — Fallitur qui sibi ipsi nimium credit. (L. IV, c. 18, n° 4; vid. l. III, c. 46, n° 4.)

Bonum est homini spirituali quod se certis temporibus in aliquo opere exteriori sibi deputato exerceat, et post, quasi omnium oblitus, ad spiritualia iterum cum gaudio redeat

Instigabit et exacerbabit te serpens antiquus, sed oratione fugabitur; insuper et labore utili, aditus ei magis obstruetur. (L. III, c. 12, n° 5.)

Estimo quod motus et *cogitationes* quae incidunt cordi nostro, non sunt *in potestate* nostra; sed tamen nostrum est aliquid boni in corde nostro plantare, *legendo*, *orando*, vel aliquid de sacra Scriptura ruminando, donec alii motus illiciti ab hiis victi succumbant, et per gratiam Dei e cordibus nostris ejiciantur.

Multas malas *cogitationes* ingerit (diabolus), ut toedium tibi faciat et horrorem; ut ab *oratione* revocet et sacra *lectione*. (L. III, c. 6, n° 4.)

Non enim semper est *in potestate* hominis via ejus; sed Dei est dare et consolari, quando vult et quantum vult, et cui vult. (L. III, c. 7, n° 2.)

Sunt aliqui tantae superbiae, quod vel oportet eos alios regere, vel omnino deficere, et ad saeculi vanitates redire; quare nec sociis se volunt aequare, nec praelatis *subesse*.

Quaere semper inferiorem locum, et omnibus *subesse*. (L. III, c. 23, n° 3.)

Saepe movetur totum corpus secundum passiones quae regnant in homine, ipso tum non considerante.

Oratio contra malas cogitationes. Domine Deus meus ne elongeris a me. Deus meus in auxilium meum respice, quoniam insurrexerunt in me variae cogitationes et timores

Debiles non judicabunt facta superiorum, quia saepe falluntur.

Nihil tene secretum in conscientia, quod non reveles confessori.

Diabolus libenter habitat in angulis, delectatur in tenebris, odit lucem, non vult manifestari, nec in publicum procedere, ne forte inveniantur prava consilia ejus.

Tu autem te et *praepositum* confunde, et ejus iniquum revela consilium, si verum salutis desideras suscipere medicamentum.

Raro loquere cum saeculari, quin confortes eum, secundum statum suum ad bonum. Fuge saeculares *magnates* in malicia pertinaces.

Si facis opus humile et vile in conspectu hominum, noli ridere; si rides, superbis, et superbe ridendo, ostendis quasi tam humile opus tuae non congruat dignitati.

Omnia adversa homini fierent dulcia, si se bene *exerceret in passione Dominica.*

Sine intermissione debemus cor nostrum ad coelum erigere, et saepius suspirare, quod tam carnales sumus et pigri ad bona quaerenda sempiterna.

magni, affligentes animam meam. Quomodo pertransibo illaesus?... Ego, inquit (Dominus) ante te ibo... Fac Domine ut loqueris, et fugiant a facie tua omnes iniquae cogitationes. (L. III, c. 23, nº 5.)

Multi sunt sub obedientia magis ex necessitate, quam ex caritate; et illi poenam habent et leviter murmurant... Non invenies quietem, nisi in humili subjectione sub praelati regimine. (L. I, c. 9, nº 1.)

Antiquus hostis, omnibus bonis adversans, a tentatione non cessat, sed die noctuque graves molitur insidias, si forte in laqueum deceptionis possit praecipitare incautum. (L. III, c. 39, nº 4.)

Utinam sic tecum esset... ut... ad nutum meum pure stares et ejus quem tibi *praeposui* patris; tunc mihi valde placeres, et tota vita tua in gaudio et pace transiret. (L. III, c. 32, nº 2.)

Cum juvenibus et extraneis rarus esto. Cum divitibus noli blandiri, et coram *magnatis* non libenter appareas. (L. I, c. 8, nº 1.) — Quam prudenter praemonuisti cavendum ab hominibus, et quia inimici domestici ejus! (L. III, c. 45, nº 4.)

Scito quod antiquus inimicus omnino nititur impedire desiderium tuum in bono, et ab omni *devoto* exercitio evacuare a sanctorum scilicet cultu, a pia *passionis meae memoria...* (L. III, c. 6, nº 4.) — Religiosus qui se intente et devote in sanctissima vita et *passione Domini exercet* omnia utilia et necessaria

Disce intelligere quid oras et cui exoras, et sic melius vinces cogitationes vagabundas.

In orationibus potius desiderare debes piam Dei misericordiam et gratiam, quam magnum sperare proemium, vel grandem postulare gloriam.

Ex nimia festinancia perditur *devotio*; cave ergo *importunitatem*, et omnia fac cum attenta consideratione, et non ex consuetudine.

Dum aliquid grave aut contrarium corpori aut sensui tuo, tibi injungitur, cogita quod corpus non est tuum, nec sensus tuus tibi proprius, sed ejus in cujus obedientiam te tradidisti.

Quanto homo omnia bona sua, sive corporis sive animae fecerit *communia* in terris, tanto omnia aliorum bona sibi erunt *communia* in coelis.

Fuge opera curiosa, quibus honor appendet saecularis, vel de quibus

sibi abundanter ibi inveniet; nec opus est ut extra Jesum aliquid melius quaerat. (L. I, c. 25, n° 6.) — Si nescis speculari alta et coelestia, requiesce *in passione Christi*, et in sacris ejus vulneribus libenter habita. (L. II, c. 1, n° 4; vid. etiam l. III, c. 19, n° 19.)

Disce exteriora contemnere et ad interiora te dare, et videbis regnum Dei in te venire. (L. II, c. 1, n° 1.)

Quod verum solatium in solo Deo est quaerendum. (L. III, c. 16.) — Ad coelestia totum desiderium meum suspende, ut gustata suavitate supernae felicitatis, pigeat de terrenis cogitare. (L. III, c. 23, n° 9.)

Cave ergo ne nimium innitaris desiderio praeconcepto, me non consulto; ne forte postea poeniteat aut displiceat, quod primo placuit, et quasi pro meliore zelasti. Non enim omnis affectio quae videtur bona statim est sequenda... expedit interdum refroenatione uti etiam in bonis studiis et desideriis, ne per *importunitatem*, mentis distractionem incurras. (L. III, c. 11, n° 2.)

Putas tu quod semper habebis pro tua voluntate consolationes spirituales? Sancti mei non semper habuerunt tales, sed multas gravitates et tentationes varias, magnasque desolationes. (L. III, c. 35, n° 3.)

O quam humiliter et abjecte mihi de meipso sentiendum est;

vane potes gloriari, sed opera age humilia, quibus sensus superbus deprimitur, et proemium humilitatis acquiritur.

III. Nihil sic extinguit vitia carnalia sicut fervens Scripturarum studium, continua solitudo, et frequens silentium.

Assuesce et coge te ipsum *in cella manere;* nunc legere, nunc orare, nunc in spiritualibus deliciis te exercere, donec tibi *cella dulcescat,* et placeat solitudo.

Fuge ergo ad cellam sicut ad amicam, quia ibi a turbine negotiorum saecularium eris securus, et a multis vitiis alienus.

Numquam potest aliquis venire ad veram humilitatem, nisi contemnatur ab aliis, et tamquam vilis ad nihilum utile reputetur.

Melius esset homini conculcari pedibus, quam laudibus indebitis foveri aliorum.

Omnia exercitia et studia sua homo ad hoc debet dirigere ut passiones suas et defectus discat superare, et *sensualitatem subjicere rationi;* quia alias parum proficit et semper vitiis et passionibus subditus permanebit.

quam nihili pendendum, si quid boni videar habere! (L. III, c. 14, n° 3.)

In silentio et quiete proficit anima *devota,* et discit abscondita Scripturarum (L. I, c. 20, n° 6.)

Cella continuata dulcescit et male custodita taedium generat et vilescit. (L. I, c. 20, n° 5.) — Pete secretum tibi; ama solus habitare tecum, nullius require confabulationem; sed magis ad Deum devotam effunde precem. (L. III, c. 5, n° 1.)

Fili, noli esse curiosus, nec vacuas gerere sollicitudines. Quid hoc vel illud ad te? Tu me sequere; quid enim ad te ut ille sit talis vel talis, aut iste sic et sic agit vel loquitur? Tu non indiges respondere pro aliis, sed pro te ipso rationem reddis. (L. III, c. 2, n° 1.)

Saepe meliores in aestimatione hominum gravius periclitati sunt propter suam nimiam confidentiam. (L. I, c. 20, n° 4.) — ***Melius est*** tibi minus habere (scientiae) quam multum unde posses superbire. (L. III, c. 7, n° 3.)

Perfecta victoria est de semetipso triumphare. Qui enim semetipsum subjectum tenet, ut *sensualitas rationi*, et ratio in cunctis obediat mihi, hic vere est victor sui et dominus mundi. (L. III, c. 53, n° 2.) Sequentes suam sensualitatem, maculant conscientiam et perdunt Dei gratiam. (L. I, c. 1.) — Ibi homo plus proficit et gratiam meretur ampliorem, ubi magis seip-

Dum aliquid boni facis, caute respice ut fiat pure, propter Dominum, et non propter proprium commodum, aut inanis gloriae ventum.

In omnibus exercitiis tuis, non tuum sed Dei quaeras honorem, et *proximi utilitatem*, et sic veram a Domino recipies mercedem.

IV. Semper debes niti quaerere *communia*, quia si teipsum quaerere incipis in minimis, cito prolaberis ad majora.

Quidquid est *pro communi bono* sollicite custodire debemus, sicut sacra vasa altaris, et libri sacrae Scripturae; qui utique custodiendi sunt sicut verissimus ecclesiae thesaurus.

Quicumque in una domo habitant, *unum sentire*, et unum propositum in Domino debent tenere, et semper ad conformitatem morum et unitatem sensuum, sine omni singularitate, cum simplici obedientia tendere.

Tunc vere in unum habitamus, si unum volumus, unum sapimus, et unius moris habitamus in domo.

Ibi est pax; ibi *spiritualis profectus* et optima dispositio domus, ubi omnes in fervore spiritus, nituntur esse unanimes, et humilitati Christi se in omnibus conformare.

Vae homini illi qui in *communitate* positus quaerit quod suum est, et non quod aliorum.

Vae illi qui in communitate murmurat, et communitati dissentit, vel aliquo modo sanctam commusum vincit et in spiritu mortificat. (L. I, c. 25, n° 3.)

Fili, ego debeo esse finis tuus supremus et ultimatus, si vere desideras esse beatus. Ex hac intentione purificabitur affectus tuus, saepius ad seipsum et ad creaturas male incurvatus. Nam si teipsum in aliquo quaeris, statim in te deficis et arescis. (L. III, c. 9, n° 1.)

Si nihil aliud quam Dei beneplacitum et *proximi utilitatem* intendis et quaeris, interna libertate perfrueris. (L. II, c. 4, n° 1.)

Qui quaerit habere privata, amittit *communia*. (L. III, c. 13, n° 1.) — Ibi (in coelo) voluntas tua, una semper mecum, nihil cupiet extraneum vel privatum. (L. III, c. 49, n° 6.)

Bene facit qui *communitati* magis quam suae voluntati servit. (L. I, c. 15.)

Oportet... securim ad radicem ponere ut evellas et destruas occultam inordinatam inclinationem ad teipsum, et ad omne *privatum* et materiale bonum... Qui autem libere mecum ambulare desiderat, necesse

nitatem perturbat! Melius fuisset ei si natus non fuisset homo ille, quia nisi se emendaverit non habebit partem cum electis Dei, nec inter sanctos sors illius erit.

In omni igitur opere suo et moribus suis studeat se quilibet *communitati* conformare in *legendo*, *cantando*, comedendo, jejunando, sive dormiendo, et non sit *singularis* ferus (fera ?) sanctam *communitatem* sua *singularitate* depascens.

Nihil tam pacificum reddit hominem, quam quod nihil extra communitatem possideat, nec aliquid ex proprio sensu facere praesumat, sed totum cum consilio bonorum. Et semper credat esse salubrius quod alius consulit, quam quod proprius sensus suadet.

Tunc diabolus in veritate fugit a nobis, quando perspexerit nos humiles et unicordes, quia ipse est pater superbiae et discordiae; et idcirco debet servus Dei multum niti pro pace et concordia habenda cum fratribus suis, quia angeli nihil plus diligunt et libentius vident in nobis, quam quod sumus invicem pacifici et concordes.

Servus Dei quantum cumque potest, debet niti quod cor suum avertat a creaturis et *concupiscentiis* terrenis. Et quanto plus in illis profecerit, tanto magis crescit ejus appetitus ad amorem Dei.

est ut... nulli creaturae privato amore concupiscenter inhaereat. (L. III, c. 53, n° 3.)

Nunquam sis ex toto otiosus, sed aut *legens*, aut *scribens*, aut *orans*, aut *meditans*, aut aliquid utilitatis *pro communi* laborans. (L. I, c. 19, n° 4.) — Si pietatis causa, aut fraternae utilitatis proposito quandoque consuetum omittitur exercitium, facile postea poterit recuperari. (L. I, c. 19, n° 3.) — Quae *communia* non sunt, non sunt foris ostendenda... cavendum ne piger sis ad communia et ad *singularia* promptior... (Ibid., n° 5.)

Qui non libenter et sponte superiori se subdit, signum est, quod caro sua necdum perfecte sibi obedit; sed saepe recalcitrat et remurmurat. Disce ergo celeriter superiori te submittere, si carnem propriam optas subjugare. (L. III, c. 13, n° 1.)

Non me supplantet diabolus et astutia ejus! (L. III, c. 26, n° 3.)

Totum et maximum impedimentum est quia non sumus a passionibus et *concupiscentiis* liberi; nec perfectam *sanctorum viam* conamur ingredi. (L. I, c. 11, n° 3.) — Beatus ille homo qui propter te,

Quidquid boni servus Christi facit, nunquam sit *securus;* sed timeat semper ne forte reprobus inveniatur coram Deo. Beatus enim homo qui semper est pavidus, quoniam nescit homo an odio vel amore dignus sit.

Servus Christi breviter et submissa voce loqui debet, et cavere loqui ubi non debet, quia raro loquitur homo quin postea poenitet de aliquo *verbo* incauto.

V. Parum prodest multum studere et vitam non corrigere, nec mores componere. Quid prodest in multis proficere doctrinis, et divinis carere virtutibus? Non enim auditores legis, ut ait apostolus, sed factores justificabuntur. Diabolus enim multa mysteria Scripturarum novit; nihil tamen propter hoc in virtutibus proficit, sed magis in malitia obstinatus indurescit.

Melius est igitur modicum spiritus quam multa scientia sine devotione;

Domine, naturae vim facit et concupiscentias carnis, fervore spiritus crucifigit! (L. III, c. 48, n° 6.)

Quod amanti sapit Deus super omnia et in omnibus. (L. III, c. 33.)

Fili nunquam *securus* es in hac vita, sed quoad vixeris, semper arma spiritualia erunt necessaria. Inter hostes versaris, et a dextris et a sinistris impugnaris. (L. III, c. 35, n° 1.)

Multi multa loquuntur, et ideo parva fides est adhibenda... Tu habe Deum prae oculis, et noli contendere *verbis* quaerulosis. (L. III, c. 36.)

Quid prodest tibi *alta* de Trinitate disputare, si careas humilitate unde displiceas Trinitati? (L. I, c. 1.) — Postpone terrenam sapientiam, omnem humanam et propriam complacentiam. Dixi viliora tibi emenda pro preciosis et altis et rebus humanis, nam valde vilis et parva ac poene oblivioni tradita videtur vera coelestis sapientia, non sapiens *alta de se*, nec magnificari quaerens in terra, quam multi ore tenus praedicant, sed vita longe dissentiunt; ipsa tamen est preciosa margarita a multis abscondita. (L. III, c. 32, n° 3.) — Stude mortificationi vitiorum, quia hoc amplius tibi prodest, quam notitia multarum difficilium quaestionum... Vae eis qui multa curiosa ab hominibus inquirunt et de via mihi serviendi parum curant! (L. III, c. 43.) — Multi devotionem perdiderunt dum *altiora* scrutari voluerunt. (L. IV, c. 18, n° 2.)

Vere *alta verba* non faciunt sanctum et justum, sed virtuosa

nam *pulchrorum verborum* valde levis est emptio, sed operum bonorum difficilis inventio.

vita efficit Deo carum ; opta magis sentire compunctionem, quem scire ejus definitionem. (L. I, c. 1, n° 3.) — *Melius est*, sapere modicum cum humilitate et parva intelligentia, quam magni scientiarum thesauri cum vana complacentia. (L. III, c. 7, n° 3.)

Quidquid fecerit homo, si non senserit se *inde meliorem* et humiliorem, nihil se sciat lucratum. Semper enim devotus homo niti debet, ut verbis suis aedificet audientes, quia nihil placabilius Deo, quam laborare pro animabus convertendis, Christi sanguine redemptis. Sicut enim eloquia bona malos mores corrigunt, ita etiam colloquia prava bonos mores corrumpunt.

Quid est homo *inde melior*, quia reputatur ab homine major? (L. III, c. 50, n° 8.)

Idcirco *quilibet devotus* loqui debet cum magna prudentia, et discretione non parva ; ita ut omnes sermones suos disponat in judicio, et omnia verba sua proferat in numero, pondere et mensura, ne forte supereffluat, et incaute quid loquatur.

Potest *quilibet devotus*, omni die ad spiritualem Christi communionem accedere (L. IV, c. 10, n° 6.)

Ex imprudentia verborum veniunt perturbationes, scandala, oblocutiones, exprobrationes, et alia mala quorum non est numerus.

Idcirco servus Christi caute providere debet, quid sit loquendum, quare, ubi, quomodo et quando, ne forte Deum offendat et proximum scandaliset. Non enim leve est in quo offenditur Deus, et scandalisatur proximus.

Omnis homo mendax, infirmus et labilis *maxime in verbis*... Ab hujusmodi fabulis et incautis hominibus protege me, Domine, ne in manibus eorum incidam... O quam bonum et pacificum de aliis silere... Nec omni vento verborum circumferri! (L. III, c. 45, n° 4 et 5.)

Quum duo vel plures colloquuntur, quivis respiciat quod non ad inutilia et frivola sermo procedat; et si contigerit, debet hoc alteri absque omni verecundia dicere hu-

militer et caritative : Frater, non expedit nobis plus de talibus loqui; eamus ad cellam, et faciamus aliquid quod melius nobis est et utilius.

Nunquam servus Dei debet esse *otiosus*, sed semper bona occupatione implicitus, et omnes affectiones et operationes suas debet dirigere ad honorem Dei, et *utilitatem proximi*.

Nunquam sis ex toto *otiosus*, sed aut legens, aut scribens, aut orans, aut aliquid utilitatis *pro communi* laborans. (L. I, c. 19, n° 4.)

Quamvis pauperes sumus in virtutibus, et debiles, et magna non possemus facere, non ideo nosmetipsos desperando debemus dejicere, et parva quae possumus omittere; sed potius nosmetipsos coram Deo humiliare, et cogitando intra nos, dicere : Licet magna facere non valeo, volo tamen *istud parvum* Deo offerre quod habeo. Maria enim Virgo, pro Christo obtulit par turturum, quia pauperrima non habuit agnum, et ego hoc opusculum meum offero Deo *quamvis sit parvum*; et sic faciendo quod nostra paupertas non habet, virtus humilitatis implebit.

Confitebor adversum me injustitiam meam; confitebor tibi, Domine, infirmitatem meam... Vide ergo, Domine, humilitatem meam et fragilitatem tibi undique notam. Miserere, et eripe me de luto, ut non infigar, ne permaneam dejectus usquequaque. (L. III, c. 20.)

Nihil apud Deum, *quantumlibet parvum*, pro Deo tamen passum, poterit sine merito transire. (L. III, c. 19, n° 3.)

Prae omnibus bonis actibus, debemus unusquisque niti pro puritate cordis, et *fantasticas imaginationes*, et vanas distractiones e corde expellere et bonas meditationes assumere, quia ex iis surgit caritas oratio, *devotio*, et omnes caeterae, virtutes roborantes.

Non ergo te conturbent alienae *phantasiae* de quacumque materia ingestae... Illas enim invite magis pateris quam agis; et quamdiu displicent et reniteris, meritum est et non perditio. (L. III, c. 6, n° 3.) — Et hinc nota mihi fit infirmitas mea, quia multo facilius irruunt abominandae semper phantasiae quam discedunt. (L. III, c. 20, n° 2.) — Clarifica me, Jesu bone, claritate interni luminis... cohibe evagationes multas et vim facientes elide tentationes... expugna malas bestias, concupiscentias dico illece-

Optans in humilitate proficere, saepe debet sibi ipsi dura et despecta proponere, et seipsum arguere, judicare et condemnare, et

secretis cogitationibus suam vilitatem considerare, ut adveniente humiliatione, sciat contemptum patienter perferre.

Expliciunt exhortamenta domini Florentii, quondam prior (?) domus clericorum in Daventria.

brosas. (L. III, c. 23, nº 8.) — Tunc deficient omnes *vanae phantasiae*, conturbationes iniquae et curae superfluae. (L. III, c. 37, nº 5.) — Emitte sagittas tuas et conturbentur omnes phantasiae inimici. (L. III, c. 48, nº 5.) — Da cito abjicere et contemnere phantasmata vitiorum. (Ibid.) — Non est quidquam curandum de versutiis et phantasiis illius (diaboli), quamtumlibet turpibus et horridis, sed cuncta phantasmata in caput ejus sunt retorquenda. (L. IV, c. 10, nº 2.)

IV.

INCIPIUNT CAPITULA SECUNDI LIBRI DE IMITATIONE JESU-CHRISTI.

CAP. I.

De exercitio compunctionis, ut quis a Deo purgetur.

Volens purgari a peccatis, gratiam impetrare, et indulgentiam consequi salutarem, in Scripturisque illuminari, et tandem Christo tot inardescere, ut sic in eo Dominus resideat, ut in throno refulgeat in Cherubim, et ardeat sicut in Seraphim; hoc modo incipiat pon

ad locum quietum, et maxime nocturno tempore, si potest (semel saltem intra diem et noctem), vel alias in die, in silentio (1), ne si pluries fecerit, caput doleat, maxime si fuerit senex aut debilis. Et recolat duodecim vel decem vel infra de peccatis suis, ipsum magis in conscientia pungentibus, leviter tamen et cursorie transeundo, ne diabolus sibi de eisdem, propter moram, delectationem inferat, vel et cogitationem sanctam alienet; incipiens sic loqui sua materna lingua, vel meditari, si taedet loqui : O pie Jesu, tu nosti, quam misere egi in tali loco, tali tempore et cum tali persona et tali occasione, et quam abominabile peccatum ibi commisi; et sic transeundo quodlibet, ad singula suspirando, ejulando, lamentando et flendo, si Deus dederit et in capite pati poterit.

CAP. II.

De excitatione spei, ne quis desperet.

Tamen non excedatur modus in nimia tristitia cordis propter dementiam, quae multis capite debilibus solet et posset (?) evenire. Sed adjiciat magis talia : Bone Domine, bone Jesu, licet in illo peccato et in illo tantum te offenderim, et ita abominabiliter egerim, quod merito me terra absorbuisset, vel ignis tuae vindictae penitus consumpsisset, tamen in aeternum non desperabo, immo semper sperabo, quod mihi misericordiam facies et remissionem; quia tunc non vindicasti, sed ad istam contritionem, quam etiam mihi das, servasti. Et scio, quod major ex hoc erit gloria tua, quia mei misereberis. Sicut misertus fuisti Petri et Zachaei, qui gloriosiores, sicut et Paulus, surrexere poenitentes : ita de me te facturum non dubitabo in aeternum.

Talia iocalia et socialia intermisceat ad quodlibet peccatum, propter recreationem suorum spirituum et virium suarum, dicendo : Bone Jesu, Mariae Magdalenae prima agnitio et confidentia latronis, revocatio Petri, conversio Pauli, David, Chananeae, publicani prima et cognitio, et talis et talis dat mihi audaciam, veniam petendi. Rogo ergo, pie Domine, da mihi contritionem de peccatis, et remissionem, et tui familiaritatem.

(1) Huc fortasse transponendum est illud : *semel intra diem et noctem*

CAP. III.

De uberiori occasione spei veniae et beneficiis collatis.

Etiam, Domine Jesu, quomodo non esses mihi occasio sperandi, quia tot et tam gloriosa beneficia mihi contulisti?

Primum beneficium *creationis*

Numquid enim de nihilo nobilem creaturam me creasti, rationabilem super omnes creaturas corporales, et post angelicas creaturas, et ad imaginem tuam cum aptitudine, *hic* videndi te per gratiam seu tenendi, *post hanc autem vitam* contemplandi et videndi te facie ad faciem per gloriam? O mi! ergo ego miser, quod te creatorem meum sic offendi, et quotidie offendo; miserere ergo, Domine, miserere! Alias enim mihi misero non nasci plus profuisset, quam sic natum offendisse creatorem, et consequenter pro peccatis condemnari. Fac ergo misericordiam in oculis pauperis tui et abjecti!

Secundum beneficium *reparationis.*

Sed multo magis mihi dolendum, quod contra tam pium Dominum peccando superbivi, qui se in tantum humiliavit, quod licet esset rex regum et Dominus dominorum, in quem gaudent angeli conspicere, nihilominus pauper homo factus est, ut pauper exul, ut peregrinus, dolores mundi hujus pro me sustinuit et finaliter morte turpissima occubuit, ad hoc, ut me, et volentes sibi credere, de aeterna morte liberaret. Ista ergo beneficia, mi Domine, creationis et incarnationis et mortis, mihi spem dant, de peccatis meis indulgentiam obtinendi. Sed valde turbor ex hoc, quod licet ista pro me feceris, ego tamen converso offendi te in tantum, quod totus mundus merito contra me pugnare haberet. Bone Domine, desidero ergo, quia vere dignus sum, quod surgant omnes creaturae tuae contra me, indulgentiam tuam, qui pro me homo factus paupertatem sustinuit (1); et sic de aliis. De passione cogita sic quod vix sit aliquod membrum, quod non conculcatum fuerit et punitum, a planta pedis usque ad verticem.

(1) Locus corruptus. *Indulgentiam tuam* apposui. Hoc vel tale aliquid haud dubie omissum est.

Tertium beneficium *exspectationis.*

Etiam, Domine, propter hoc sperabo, quod diu de me non vindicasti, sed exspectasti conversionem meam, immo ad ordinem hunc sanctum et locum, inter bonos, vel consolationem etc. me vocasti. Secundo, quod multos digniores, potentiores, et ad gratiam praeparatiores in tenebris saeculi reliquisti, et me miserum lumine gratiae circumdedisti. Tertio, quod multos infernus jam deglutivit, vel purgatorium detinet, qui minus peccaverunt quam ego, et sic, Domine, me peccatorem superstitem tenuisti.

Alia beneficia *spiritualia et propria.*

Et sic cogitet de aliis beneficiis spiritualibus, et quod subdiaconum vel diaconum aut presbyterum fecerit, et in periculis multis salvaverit; et de omnibus tandem confusus dicat: O mi Domine, ista beneficia tua tot et tanta mihi impensa totum me confundunt, immo minorem nihilo, si possibile esset, facerent, quod dominum tam beneficum contra me provocavi. O mi, numquam possem respondere tibi de beneficiis tuis, etiamsi totus resolverer, et multominus, immo nullatenus pro peccatis emendare, nisi tua gratia benedicta omnia remittat. O mi Domine Jesu, quid ego de cetero faciam? quia dignus sum, immo conscientia mea dignum pessima morte me judicat, quia mihi non licet interficere me, interfice tu et angelus tuus. Sed si hoc non placet, bone Jesu, ego, quantum in me est, offero me latronem pessimum et immundissimum peccatorem tibi perpetuo serviturum. Et cetera similia dicat vel cogitet, prout Dominus dabit; et prosternat se humiliando, quantum potest; quanto humilius, tanto melius; et sic tanto citius et abundantius gratiam divinae misericordiae provocabit. Tunc sine dubio ille piissimus Jesus dabit illi dolorem de peccatis vel saltem dolorem, quia non dolet. Tum si fecerit istud pro tempore et Dominus suam diligentiam et patientiam probaverit, dabit gratiam sine dubio, quam optat.

CAP. IV.

Quid sit faciendum post hujusmodi spem et compunctionis stimulum.

Et postea abstineat ab his, quae conscientia judicat offensiva Dei, et assuescat in orationibus vel in aliis meditationibus suis, in scripturis et operibus manuum suarum semper suspirare, dicendo adjectiva amatiora, ut, dulcissime Jesu, carissime Deus, misericordissime, mitissime, summe, benignissime, quae dederit Deus semper in sua lingua. Et recursum spe-

cialem habeat in beatissimam Mariam Virginem, et ad honorem ejus loquatur XV Ave Maria, vel sub certo numero, si voluerit, dividendo, vel similiter, prout melius sibi videbitur, ut ipsa pro eo intercedat. Et sic cavens a peccatis et vacans Deo, quotidie magnam obtinebit legalitatem in verbis et factis suis et conversationibus, quia sic semper timebit offendere Deum; quia nisi in timore Dei omnia sua faciat, statim Dominus recedit ab eo et erit peccator, ut prius. Stet ergo ut vir viriliter agens etc. Et non solum oret pro se et sibi familiaribus et specialibus, sed etiam indifferenter pro omnibus in vera caritate existentibus, quos Christus suo sanguine redemit. Et ante omnia sit exemplaris, quia hoc domino nostro multum placet, quia tunc quidem est quasi liber, in quo alii legunt sanctimoniam et sanctos mores. Et sciat, quod quicunque praedicta exercuerit et non spreverit ea, quia puerilia apparent, quod specialem familiaritatem experietur de Domino Jesu. Immo per dolorem de peccatis, velut per osculum pedum, et per recordationem beneficiorum, velut per osculum manuum, attingat ad osculum oris adhaerendo Deo in aeternum.

CAP. V.

De uberiori profectu in divino amore et dulcedine spirituali.

Postquam autem hoc fecerit per tempus, (sed raro, in septimana semel vel aliquando, leviter, ne gravetur cerebrum) sicut fit in fabricis... (1), superaedificatis lapidibus divini amoris, dejicere debet lignea facta, seu continuam recordationem et tristitiam de peccatis; et delicietur quasi, et regratietur Domino de beneficiis de die in diem occurrentibus, et laudet Deum de quolibet. Si bona audierit de aliquo, benedicat Deum in donis suis in se et in aliis; si vero mala, oret ut parcat vel ut auferat. Unde Bernhardus in canticis : « Suadeo vobis amicis meis, reflectere interdum pedem a molesta et anxia recordatione viarum vestrarum, et ire in itinera planiora suavioris memoriae beneficiorum Dei, ut qui in vobis confundimini, ipsius intuitu respiretis. » « Et quidem dolor de peccatis est necessarius, sed non sit continuus. » Et postea : « Ideo justus non continue, sed in principio accusator est sui. » Si tamen aliqui sunt, qui ex caritate, quia offenderunt Deum, plangere peccata velint, faciant hoc leviter cum quodam suspirio in generali dicendo : O bone Jesu, quod offendi te, sicut tu nosti cett. Quia sicut quaelibet limae confricatio rubiginem aufert ferri, sic et gemitus seu suspirium peccatum, non tamen amaritudinaliter nimis, quia in bonis factis habendus est modus. Post haec autem Dominus dabit quandam confidentiam et spem

(1) Verbum obliteratum; quamquam sensus apertus est.

indulgentiae, quae sensibiliter omnem timorem excludet ita, quod dicet: Domine ego sentio de dono tuo me tantum peccasse, quod dignus sum aeterna gehenna de tua justitia, quam et digne ostenderes in me. Sed precor, Domine, inveniam gratiam in conspectu tuo; confido enim, quod mihi misereberis, ex hoc, quod dignum duxisti me, orare ista, et contritionem et confidentiam et spem de tua benignitate concedere benedicta, et non dubito, quia mecum jam sis, quia propono de tua gratia emendare vitam meam. Mane ergo, carissime Domine, mecum et ego tecum; et non separemur in aeternum, pie Domine; sine te enim stare non potero nec proficere in bono, ex quo nihil boni in me est, nec per me nec a me, sed omne bonum a te in aeternum benedicte. Da etiam, bone Jesu, quod tibi vivam, et mundo in omnibus pompis ejus moriar; tibi vigilem, et in omnibus aliis rebus dormiam; moriantur sensus mei, qui mihi delectationem afferunt; videam te crucifixum, audiam te cett.; et sic transierit suo modo.

CAP. VI.

Quomodo quis exercere se debeat ante divinorum celebrationem.

Si autem celebraturus fueris, prosterne mentem tuam ante dominum Jesum, tractans mente vel voce talia: O mi Domine, accedam ad mensam tuam; ubi est vestis mea nuptialis? O mi bone Domine, careo. Timeo ergo, si accessero, quod in tenebras ejiciar exteriores. Quid faciam? quid agam? Si non accessero, vae mihi! quia fame spirituali deficiam. Si vero accessero et sine reverentia debita et melioratione vitae, quid aliud mihi restat, nisi peccatorum accumulatio? Heri enim ei pridie et saepius accessi, sed heu! ubi est pinguedo mea spiritualis? Famelicus accedo et inanis recedo, non emendo vitam meam post, sicut nec antea preces fundo pro aliis, nec ego Domino placeo. O mi Domine, video, quod erravi et erro; juva me, quia amplius custodiam cor meum, ne te ejiciam, linguam meam et os et conversationem meam. O mi praecordialissime Jesu! mane mecum; non amplius me deseras, et ego cavebo cett. Et sub isto proposito, Domine mi, volo accedere, ex quo mihi officium dedisti; nam si non egero, servus torpens ero. Da ergo, care Domine, contritionem et confessionem et emendationem vitae; suscipe sacrificium, quod offeram ante omnia pro peccatis meis, et pro peccatis omnium viventium et defunctorum; pro universali statu ecclesiae, pro religiosis et saecularibus, amicis et inimicis. Fundat preces pro defectu (1) in mundo existenti, et nominet spirituales, quos forte propter moram in canone nominare non

(1) Cod. *defuncto.*

posset. Et oret pro hoc : iteratio oblationis sit pro peccatis, sicut fuit in cruce cett. Deinde accedat et sit attentus in facto, sicut poterit.

CAP. VII.

Quomodo post celebrationem homo se habeat.

Post missam vero iterum currat ad pium Jesum et dicat : O mi Domine, nullatenus tibi regratiari sufficio de beneficiis, recitando, quae occurrunt. Rogo ergo, dulcissime Domine, quod hoc sacrificium sit tibi gratum et acceptum, quod tibi obtuli ad honorem nominis tui et gloriosissimae Virginis Mariae, talis vel talis sancti, et omnium electorum tuorum, pro salute vivorum et mortuorum et pro talibus, pro quibus institutum est ab ordine et ab ecclesia, pro peccatis meis et emendatione vitae in vitam aeternam. Et da per hoc vivis gratiam, defunctis requiem, ecclesiae pacem, et nobis hic ambulantibus pro viatico spem, fidem et caritatem, et finaliter vitam sempiternam. Et tunc sit valde cautus in conversatione sua ulteriori, ne offendat Deum, quem semper habeat prae oculis suo modulo, in verbis et factis et cogitationibus. Et si commiserit aliquando offensiva, plus poeniteat, quam prius, immo etiam de minimis, ut sic purus vivat cum Domino; et tunc quotidie vel saepius accedere poterit.

Et si forte sint aliqua, in quibus ex antiqua consuetudine et quasi ex modica conscientia vel ficta ignorantia deliquerit faciliter, — ut loqui vel audire et requirere et percipere vana facta saeculi auribus placentia, et rumores aliis intimare, et de facili increpare, suspicari malum de fratre, pro modico turbari, leviter loqui unum verbum vel duo sine necessitate et mente, tractare facta saeculi et de parvis rebus murmurare; etiam in iis, per quae munda conscientia sentit vere demigrare spiritum bonum, et per quae aliquando Deo displicet; — talia et similia licet aliquando non laedant nimis in grave peccatum, tamen sunt neglectiones temporum, et specialiter occurrunt inter orationes; talia enim inutilia diabolus facit hominem concipere ad hoc, ut parcat et tractet intra horas Deo debitas : — in his inquam restringat se in quantum potest, auferendo occasiones et vitando consortia et colloquia fabulosorum, et faciliter vulnerantia pauperem animam, et non curando ea, quae necessaria vel multum utilia non sunt, et non respiciendo proprios supervenientes, nec quaerendo pro eis vel pro statu eorum, ut dicendo : quid notat iste ? aut quid facit ille ? quia talibus omnibus renuntiat monachus propter Deum. Alioquin brodium (?) comedet sine carnibus, et pepones et cepas Aegyptiacas esurit. Si forte saepius cadat in talibus, tandem stringat asinum (1) suum

(1) Cod. *azinum.*

dicendo : Vere, si non caveris de hoc vel de hoc, et non locutus fueris cum deliberatione utiliter cett. : tu leges pro qualibet vice casus tui psalmum, et sic tandem quasi attaediatus de legendo cavebit citius; vel etiam dicat sibi sic : tu relinques unum haustum in amphora pro emendatione; tu carebis medio tempore colloquio; tu dices : *Placebo;* tu pro qualibet vice casus tui unum ictum recipies virgae; et sic de aliis. Et speret, quia Domino juvante cito homo sincerae vitae evadet, et si adhuc ceciderit saepe, quia humanum, sufficiat sibi sic dolere, et quasi militare quotidie contra vitia, et in puritate cordis. Et sit pars sua in hoc saeculo, sic portare crucem cum Domino, videlicet cum tali amaritudine et dolore casuum poenitentiunculis illis, quia si non curaverit de talibus cavere, vel facere conscientiam vel dolorem quotidianum, sciat quod erit et manebit rudis et crudus religiosus, nec Deo placens nec hominibus, nec sibi proficiens, et certe grave experietur purgatorium de illis testimonio Sanctorum.

CAP. VIII.

Quae sit causa, quod tam pauci proficiunt in religione (1).

Est haec praecipue causa, quare tam pauci inveniantur viri religiosi, et amatores Dei puri et non falsi et adulterini : quia certe aestimant se aliquid esse in bonis, quum nihil sint, vel facere vel fecisse in ordine magnas virtutes, non respiciunt actus suos nec vigilant circa se, sed faciunt multa, quae si sivissent... inhibuissent. Et quia non aestimabant, religiosum se debere purificare et perficere de die in diem, ideo pauci steterunt (2). Sed abeuntes faciunt multa, quae non prohibuerunt, credentes, per hoc tenere ordinem, ut, dormire faciliter, cito loqui vana et inutilia et inquirere plura talia. Quis unquam crederet, quod religiosus, qui se ad cellam poneret, ut mellificet Domino Jesu, ita cito dilaberetur ad propinandum absinthium verborum inutilium et saecularium et concupiscentiarum puerilium cett? (Quum exit cellam,... timendum est, quod non eructat cor suum verbum bonum, ideo quod non dicit opera sua regi cett.) (3). Sed quia audit talia facere et dicere alios, talibus credit quia impossibile est abstinere. Non est ita! quum Deus dicat : de quolibet verbo otioso cett., immo de gratia Dei, quam oportet implorare hominem, ut regulet verba et facta, insuper et cogitationes suas in bonum et sanctum opus. Et si diabolus vel caro vel mundus ingerat importune cogitationes vanas homini vancanti Deo, si vigilat mente, suffi-

(1) Hoc caput prae ceteris male se habet in codice.
(2) Cod. *statuerunt.*
(3) Locus desperatus.

cit tales rejicere nec ludere cum iis, immo ad gloriam tunc fuerit homini et ad meritum et non ad peccatum, si non consentit, licet sentiat. Sed revera, sicut quodlibet, opus novum discere est difficile et taediosum: similiter sic vivere in cogitationibus pure et verbis sine peccato. Sed sicut quando ars scitur, faciliter operatur, sic si homo vellet discere hanc artem, et oraret Dominum Jesum, ipse mirabilem sentiret fructum, immo supervenientibus quibuscunque saecularibus blasphemiis, taediis, reprehensionibus et persecutionibus, ipse, sicut pugil doctus in schola Dei aeque immobilis permaneret in quolibet ictu. O quantum experiretur, qui tantum per mensem experiretur hanc violentiam puritatis. Nec dicat quisquam: « Multum vexat caput meum, sic continue vacare Deo vero et mentem. » Dicat ille, quare non vexat eum, continue cogitare de variis rebus? Quia non est homo sine cogitationibus, immo quando homo non cogitat de Deo, cogitat de factis in Hispania, in Anglia, in Saxonia, in Aegypto, etc.; quare sic non vexatur? certe, quia diabolus talia instigat, et cara juvat et delectatio praeteritorum. Ergo si de Deo cogitaret, Deus juvaret eum, et omnes angeli ejus et tota curia coelestis adstaret sibi. Et si hoc forte est difficilius, quia non est in usu et diabolus impedit, certe tanto magis est meritorium, quia crucifigitur cum Christo. Etiam fabulari per totum diem de potentiis regum, divitiis et crapulis et pompis saeculi non vexat, nec taedium est; psallere unum psalmum vel *Placebo* taedium est. Vere, vere diabolus est in illo negligentiarum tempore, et non perficimur. Quare et quidam antiqui sentiunt se minus devotes in spiritu, nam minus curant de laboribus, quam in noviciatu suo cett. Et non fiunt miracula nec mirabilia, quam olim per preces fiebant, quum tamen procul dubio per nos et ille Deus faceret; si sui sincere essemus amici. Respiciamus in Domino, quotquot sumus curantes de puritate nostra, spiritum ne offendamus, et si offenderimus, ne cessemus dolere et cavere; et sufficit Deo. O mi, si adverteret homo, quam candidi angeli et sancti sibi assunt celebranti vel communicanti aut quodlibet opus bonum operanti, minimam vero maculam, quae illis magna apparet propter candorem, niteretur cavere et tergere de sua conscientia. Nec hoc advertunt illi, quod quidquid non conscientia dictat, nigredo est; confitentur de variis verbis et concupiscentiis pluribus etc. nec tamen cavent, immo in colloquiis ita se habent, ac si non fuissent de iis confessi vel nec esset confitendum vel conscientia habenda; immo nec verentur loqui de peccatis vivorum nec mortuorum cett.: Deus scit, quia omnia nuda sibi. — Cogitemus ergo et loquamur de his, quae Dei sunt et ne cogitando forte doleamus caput, sicut quidam volunt dicere, saltem leviter tractemus, immo sanctius unum versiculum de factis Domini Jesu cogitaremus, quam si totam diem de aliis. Si cui tamen etiam obedientia injungitur, alia cogitare, debet hoc facere humiliter, sicut procuratori vel sacratistae, quia

talia in illo casu sunt facta Dei. Nihilominus tamen debet semper reverti ad faciem Dei meditando etiam in laboribus, sicut Carthusienses ad jaculatorias et breves orationes recurrere semper jubentur.

CAP. IX.

De remediis contra negligentias privatas.

Volens ergo sic vivere Deo, ante omnia assuescat, quod cogitet, quantos saepius poterit, Dominum Jesum praesentem et inspicientem actus suos, ac si prope eum staret. Et vocet, ubicunque fuerit, locum suum: « Deus videt, » et cogitet, eum vibrasse gladium suum super se. Tunc sentiet ille, quod in omnibus factis suis erit timidus et pavidus, ne offendat; immo quasi cum defectu vocum loquens singula verba et facta et sic etiam cogitationes (?). Quomodo ergo offendat ille? immo humiliabit se in omnibus, quoniam si deridetur, libenter patietur, quoniam et Jesus prius derisus est. Et timeat, ne forte dicat: ego derisus sum propter te, et tu non propter me. Erit silentium tenens, mansuetus, obediens, modestus, pacificus cett. Omnia talia habebit, quae sunt in Domino Jesu Christo, ne percutiatur ab eo vel improperetur. O quantum valet haec praesentia, praecordiatissime Jesu! Cogita, quia vere praesens est. Si esset episcopus vel alter dominus reverendus praesens, qualiter mensuraremus et ponderaremus verba vel facta nostra, ne offenderemus; multo magis ergo propter carissimum Jesum, qui est speculum et exemplar omnium virtutum. Ceterum si interrogatur, vel oporteat loqui, habeat semper mellifluum Jesum in ore in quinto verbo, et hoc assuescat et quaeret in mente sua; semper simile quid dictum est de Scripturis sanctis, ponderose et morose loquendo, nec utatur tribus verbis, si sufficiant duo, prout Spiritus sanctus docebit, postquam incepit. Postea quando libet cogitare, cogitet de biblia, de psalterio, de historiis, canticum, hymnorum collectas, capitula et talia meditando, ut hoc: Quoniam timet Deum, faciet bona, dicendo: vere verum est: o bone Jesu, da mihi timorem tuum, ut bona faciam, et similia. Etiam cogitet, quando placet, immo ante omnia ut placeat Deo, quid faciendum est in ecclesia, quid in ebdomada sancti Christi, de quali sancto quid tenendum, et cetera talia; aliquando oret vel dicat horas suas, ne truncatum officium offerat Deo propter improvisionem. Etiam curet discere aliquando unum auctoritatem bonam, et interim, quod in memoria nititur tenere illam et apprehendere, aliae cogitationes dimittent eum; et sic semper in opere et memoria sancta exerceat se, aliquid discendo cordetenus. Sed sine dubio taedio afficietur saepe, quia diabolus obstat, quantum potest, ne Deo vacet, sed si nititur perseverare, Deus adjuvabit eum gloriose. Praeter ista omnia, quae de

die in diem legit et audit in Scripturis suis horabilibus, potest ista viginti unum facta Jesu Christi cogitare : primo Scripturae de praemordio inchoationis in humanitate, et sunt haec : conceptio, nativitas, circumcisio, apparitio, oblatio in templum, fuga in Aegyptum et educatio. Deinde alia septem conversationis, quae sunt baptismus, tentatio, convictus, conversatio, dissensus, praedicatio et legis aemulatio. Deinde septem consummationis, quae sunt coena, oratio, comprehensio, illusio, crux, mors et sepultura. Ecce tot poteris cogitare de die, ludendo cum Jesu puero, solatiando cum Maria gaudiosa, cum regibus et apostolis, prout Deus dabit. Et ultra ista potest mente conscendere in coelum et cogitare de gloria Jesu, quantum licet, ut salutare beatissimam Virginem Mariam et congratulari de gloria ejus. Deinde visitare ordines angelorum, Seraphim, Cherubim, Thronos, Dominationes, Principatus, Potestates, Virtutes, Archangelos, Angelos, et orare, ut intercedant et dent munuscula coelestia. Deinde ad patriarchas, prophetas et legis doctores, sanctos apostolos, evangelistas, discipulos Domini, martyres, athletas, confessores, virgines, viduas et continentes, et dicere : Ah Petre, quanta est gloria tua ; tu negasti, et ego negavi ; intercede pro me. Ad Paulum, ad Baptistam, et ad ceteros Sanctos et Sanctas, et praecipue ad illum vel ad illam, cuius dies vel festum est, solatiose loquendo et gaudiose. In talibus diem peragere, sanctum est, si non restat opus injunctum et adhuc in opere posset fieri ; et postea quando licet, debet loqui de ejusdem cogitatis. Ista ergo potest facere, quando placet sedendo in oratorio vel spatiando. Et semper oret pro defectibus omnibus, et pro defunctis. Si videret fratrem peccare, oret dicendo : O mi pie Jesu, ignosce sibi. Etiam si audit aliquem graviter peccasse, vel mortuum aut etiam moriturum, pro illo celebret vel oret dicendo : *Placebo* vel agendam (1) ; et pro tribulatione terrarum et pro defunctis in bello vel in periculis. Et pro periculis futuris, ne veniant, ut pro seductione alicujus cett. Et dicat in caritate missas pro tribulatione, pro peccatis, pro inimicis, pro omni gradu ecclesiae, pro familiaribus, prout sancta ecclesia instituit. Si vero non fuerit sacerdos, dicat orationes privatas pro praemissis, et laetabitur de vespere peracto die in tali servitio Dei.

CAP. X.

Qualiter resistendum sit diabolo et tentamentis ejus circa praemissa.

Sed sciat iste vir desideriorum, quod diabolus multipliciter eum tentabit avellere a proposito multis taediorum affectionibus et aliis variis oc-

() Hoc loco codex habet verba : *graviter—moriturum.*

cupationibus et similibus, quia valde dolet de hoc, quod quis ad fontem salutis primordialem seu ad contemplandam faciem Dei, saltem in speculo et aenigmate per sacra desideria praesentiae ejus, nititur vel laborat. Quoties faciem desiderat Dei toties revertitur ad statum, a quo diabolus hominem facit ejici. Sed resistat viriliter et confidat in Domino et assuescat, et irridebit eum. Immo sciat, quod diabolus saepe procurabit sibi bonis libris, ut illis inhians cursum temporis sine fructu expendat, et interim dissuescat esse cum Deo, et sic mores suos sanctos negligat et, ut prius, vanus fiat. Sentiunt enim dolorose experti, quid prosit, immo nocuerit, nunc hunc librum, nunc illum quaternum percurrisse. Plus enim valeret, quod homo uni virtuti insisteret, se in ea exercitando, ut humilitati, obedientiae, patientiae cett., quam mille quaternos studere et sine fructu vivere. Sicut religiosus delicatis cibis renunciavit, ita lecturis, nisi illis, quibus disceret bene virere. Multi plura sciunt, sed pauci bene vivunt. O qualiter punientur illi, qui legunt : fac hoc, et ipsimet non faciunt.

CAP. XI.

Compendiose recolligens quasdam doctrinas circa materiam praedictam.

Stude ergo omnibus diebus vitae tuae, ut humilis sis; et satis est. Licet tamen legere, non ut lectio delectet, sed ut spiritus impinguetur et doceatur et nutriatur. Desideret ergo semper loqui cum Christo; nec exeat os tuum, nisi Christus, et ad Christum pertinens; non intersis colloquiis, nisi ibi audias pium Jesum. Omnia refer ad Jesum, bona quia facit, mala quia parcit. Etiam vir desideriorum sciat, quod aliquando difficilius reperiet se posse meditari, quam alias; et hoc aliquando est ex parte sui, quia s. dedit se vauitati et relinquit dulcem Jesum; et tunc doleat et emendet; aliquando ex parte Domini, quia se subtrahit, ne extollatur homo, vel ut ardentius oret; et tunc dicat : O Domine, trahe me post te; In misericordia mea; tu refugium meum cett., quousque dignetur Dominus iterum reverti. Ubicunque fueris, semper assuesce, quod intra te revertaris advertendo, quomodo stet inter te et pium Jesum, ut sis patiens in his quae evenerint oblique, tamquam de oblato per manus Dei (1). Quietus tibi esto in animo aliis in te delinquentibus et specialiter omnia in melius interpretare. Si ergo vexaris in humilitate et patientia, scias, quia Dei es, et quod suum est, tollet Deus. Ergo nec peribis in aeternum; immo visitaberis et doceberis a Spiritu sancto in sanctis judiciis, virtutibus et moribus. Viriliter ergo age, et confortaberis, ama Deum, et in aeternum ab eo amaberis. Amen.

Explicit liber secundus.

(1) Verba quaedam apposita sunt omni sensu destituta.

TABLE.

eptione majores, quibusque aliis sunt præ-

præterea Historiæ sacræ candidatus opera hanc Historiæ Ecclesiasticæ partem scriptis runt ; inter quos sunt supra memorati Calomes de Stolberg, C. Jansenius episcopus s (2) F. de Ligny S. J. (3), alii.
reviter de scriptoribus Historiæ sacræ præiatim agendum occurit de scriptoribus Hisiasticæ.
undum seriem temporum, quibus floruêre, , a scriptoribus Canonicis exordium facimus. idem nascentis Ecclesiæ monumenta ex Aposteris hauriuntur ; attamen inter scriptores S. Lucas solus est proprie historicus, qui in olorum Ecclesiæ primordia enarrat.
uidem tempore, quo desinunt scriptores Caque ad sæculum quartum, nemo, Hegesippo Historicam rerum Christianarum relationem

INTRODUCTIO

IN

HISTORIAM ECCLESIASTICAM.

§ 1.

Historiæ Ecclesiasticæ notio et divisio.

1. Inter ea, quæ ab humano coli merentur ingenio, *Historia*

M, 89

L. 13



